

Conseil municipal

IVRY
S/SEINE

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE d'IVRY-SUR-SEINE SEANCE DU 16 FEVRIER 2023

SOMMAIRE :

- 1/Etat des présences
- 2/Ordre du jour avec le détail des votes et scrutins
- 3/Rapports et délibérations
- 4/Teneur des discussions
- 5/Feuille de clôture de séance

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au Service du Conseil et Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49 60 29 32

IVRY
S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

PROCES VERBAL

Conseil municipal du 16 février 2023

Partie 1 : Etat des présences

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	49
Présents.....	31
Absents représentés	11
Absents excusés.....	4
Absents non excusés	3

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE SEIZE FEVRIER à DIX-NEUF HEURES ET TRENTE SEPT MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 10 FEVRIER 2023, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND, Mme BERNARD, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX (à partir du vote du point 2ⁱ), Mme OUDART (jusqu'au vote du point 18), M. OURABAH BERTOUT, Mme CHOUAF, M. GASSAMA, Mme PIERON (jusqu'au vote du point 20A), M. PRIEUR, Mme KIROUANE, M. SPIRO, Mme MISSLIN, M. QUINET, adjoints au Maire.

Mmes DORRA, LALANDE, BLONDET, M. MRAIDI (jusqu'au vote du point 20B), Mme BOUFALA (jusqu'au vote du point 20B), MM. SEBKHI (à partir du vote du point solidarité), MALHEIRO, Mme HALLAF ISAMBERT, M. MASTOURI, Mmes MEDEVILLE, RAER, M. BADI (à partir du vote du point solidarité), Mme LE FRANC, MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD (à partir du vote du point solidarité), AUBRY (à partir du vote du point solidarité), HARDOUIN, Mmes BOULKROUN, KAAOUT, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. RHOUMA, adjoint au Maire, représenté par M. QUINET,
Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO (à partir du vote du point 20B),
Mme BOUFALA, adjointe au Maire, représentée par Mme KIROUANE (à partir du vote du point 20C),
Mme OUDART, adjointe au Maire, représentée par Mme BERNARD (à partir du vote du point 20A),
Mme GILIS, conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,
M. FAVIER, conseiller municipal, représenté par Mme MEDEVILLE,
M. KHALED, conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
Mme MEDDAS, conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
Mme SEBAIHI, conseillère municipale, représentée par Mme FREIH BENGABOU,
M. MOKRANI, conseiller municipal, représenté par Mme MISSLIN,
M. GUESMI, conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
M. DANSOKO, conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
Mme DIARRA, conseillère municipale, représentée par M. OURABAH BERTOUT,
Mme MACALOU, conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
Mme OUABBAS, conseillère municipale, représentée par M. AUBRY (à partir du vote du point solidarité).

ABSENTS EXCUSES

M. PECQUEUX, adjoint au Maire (jusqu'au vote du point 1),
M. SEBKHI, conseiller municipal (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
M. BAMBA, conseiller municipal,
M. BADI, conseiller municipal (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
M. MRAIDI, conseiller municipal (à partir du vote du point 20C).

ABSENTS NON EXCUSES

Mme OUABBAS, conseillère municipale (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
M. BOUILLAUD, conseiller municipal (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
M. AUBRY, conseiller municipal (jusqu'au vote du compte-rendu des débats).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(unanimité)

ⁱ Les points sont numérotés selon l'ordre du jour, et ont été abordés selon la liste ci-dessous.

PROCES VERBAL

Conseil municipal du 16 février 2023

Partie 2 : Ordre du jour, détail des votes et scrutins

LE CONSEIL,

/APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2022.

(unanimité)

/ INTERRUPTION DE SEANCE

« Poème "Liberté, j'écris ton nom" par les élèves de Mme Aubin de l'école de l'Orme au Chat pour honorer le retour du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville. »

/ APPROUVE le versement d'une participation au fonds de solidarité « Urgence séisme Turquie-Syrie », créé par la Croix Rouge et le Secours Populaire Français d'un montant de 2 000 €, afin de soutenir les secouristes, fournir des stocks de nourriture, de tentes, de couvertures, distribuer des repas chaudes et contribuer à l'aide médicale.

(unanimité)

POINT 1 Association Toupty – Crèche Arc-en-Ciel – 71, boulevard de Brandebourg
Convention-cadre / Acquisition des locaux / Mise à disposition des locaux

(unanimité)

POINT 2 Aide Communale pour l'Accueil d'une Assistante Maternelle (ACADAM)
Bilan et mise à jour du règlement^o1

(unanimité)

POINT 3 Etablissements d'enseignement du 1^{er} degré - Ecole Maurice Thorez maternelle
Désignation des représentants au Conseil d'école – Modification (délibération du 20/10/22)

(affaire non sujette à un vote)

POINT 4 Etablissements d'enseignement du 2nd degré
Désignation des représentants de la Commune aux conseils d'administration – Modification (délibération du 10/12/20)

(affaire non sujette à un vote)

POINT 5 Espace Numérique de Travail (ENT)
Numérique éducatif – Convention

(47 voix pour et 1 abstention : Mme MEDEVILLE)

POINT 6 Classes ULIS
Enfants non domiciliés à Ivry-sur-Seine – Forfait applicable aux communes de résidence

(47 voix pour et 1 ne prend pas part au vote : Mme LALANDE)

- POINT 7 Centres de vacances et séjours d'hiver**
Mandat spécial – Remboursement des frais de mission
(41 voix pour, 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, OUABBAS, KAAOUT et 1 ne prend pas part au vote : Mme LALANDE)
- POINT 8 SIRESCO**
Retrait de la commune d'Aubervilliers
(unanimité)
- POINT 9 Activités culturelles – Galerie Fernand Léger – Conservatoire municipal**
Report de l'application du tarif extérieur
(43 voix pour et 5 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, OUABBAS)
- POINT 10 Activités culturelles – Conservatoire municipal**
Cours de barre de sol – Remboursement partiel des usagers
(unanimité)
- POINT 11 Cinéma Le Luxy**
Cinémathèque française – Convention
(unanimité)
- POINT 12 Cinéma Le Luxy**
Association des Cinémas de Recherche d'Ile-de-France – Mise à disposition de salle – Convention
(unanimité)
- POINT 13 Cinéma Le Luxy**
Dispositif « Maternelle au cinéma » – Convention
(unanimité)
- POINT 14 Médiathèques**
EHPAD de l'Orangerie – Convention
(unanimité)
- POINT 15 Tournages de films**
Ecoles – Manufacture des Céillets « bâtiment américain » – Tarifs
(unanimité)
- POINT 16 Association sportive Molière**
Prêt de Vélos Tout Terrain – Convention
(unanimité)
- POINT 17 Budget participatif**
Équipement multisports cité Spinoza – Subvention – Convention
(unanimité)

- POINT 18 Prestations familles**
Remise gracieuse – Annulation de dettes
(unanimité)
- POINT 19 Sport et Education populaire – FSGT**
Adhésion collective – Convention
(retrait de ce point)
- POINT 20 Budget primitif 2023**
A/ Rapport 2022 sur la situation en matière de développement durable
(affaire non sujette à un vote)
B/ Rapport 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Ivry-sur-Seine
(affaire non sujette à un vote)
C/ Débat d'orientations budgétaires
(affaire non sujette à un vote)
- POINT 21 Création d'emplois liés au recensement**
(46 voix pour, 1 voix contre : Mme KAAOUT)
- POINT 22 Evolution du tableau des emplois et des effectifs**
(44 voix pour, 3 abstentions : Mmes KAAOUT, BOULKROUN, M. HARDOUIN)
- POINT 23 Parc Automobile**
Cession de véhicules
(45 voix pour, 1 voix contre : Mme KAAOUT et 1 ne prend pas part au vote : Mme LALANDE)
- POINT 24 Halle et marchés communaux**
Délégation de service public – Avenant n°2
(retrait de ce point)
- POINT 25 Commissions municipales**
« Ville qui émancipe » – Remplacement de Moulaye Bamba
« Ville qui débat » – Remplacement de Nathalie Leruch
(retrait de ce point)
- POINT 26 ZAC Ivry-Confluences**
A/ Bilan 2022 – Information
B/ Compte-rendu annuel 2021 (CRACL)
(26 voix pour et 21 abstentions : Mmes DLARRA, MACALOU, M. GASSAMA, PRIEUR, OURABAH-BERTOUT, DANSOKO, Mmes FREIH BENGABOU, RAER, SEBAIHI, M. MASTOURI, GUESMI, Mmes CHOUAF, MEDDAS, LE FRANC, OUABBAS, M. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes KAAOUT, BOULKROUN, M. HARDOUIN)

POINT 27 **113/115, avenue de Verdun – Point P**

Projet Urbain Partenarial (PUP)

(43 voix pour, 3 abstentions : Mmes KAAOUT, BOULKROUN, M. HARDOUIN et 1 ne prend pas part au vote : Mme LALANDE)

POINT 28 **8, rue du 19 mars 1962 – 9, rue Alexis Chaussinand**

Cession – Promesse de vente

(38 voix pour, 8 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS, M. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes KAAOUT, BOULKROUN, M. HARDOUIN et 1 ne prend pas part au vote : Mme LALANDE)

POINT 29 **ZAC Ivry-Confluences**

13/17, rue Ernest Renan – Transfert de gestion –
Convention

(39 voix pour et 8 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS, M. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes KAAOUT, BOULKROUN, M. HARDOUIN)

POINT 30 **Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement
(Cerema)**

A/ Adhésion

(46 voix pour et 1 abstention : Mme KAAOUT)

B/ Désignation d'un représentant

(affaire non sujette à un vote)

POINT 31 **Syndicat Autolib' Velib' Métropole**

Installation de deux stations supplémentaires –
Convention – Avenant

(unanimité)

POINT 32 **Domaine Public - Hors voirie communale, hors
équipements sportifs et hors espaces verts**

Ecole professionnelle supérieure d'arts graphiques de la
Ville de Paris (EPSAA) – Redevance – Modification
(délibération du 15 décembre 2022)

(unanimité)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} décembre 2022 au 31 janvier 2023.

(pas de vote)

LA SEANCE A ETE LEVEE A 00h55.

PROCES VERBAL
Conseil municipal du 16 février 2023
Partie 3 : Rapports et délibérations

Rapports et délibérations ci-après :

PETITE ENFANCE

Association Toupty - Crèche Arc-en-Ciel - 71, boulevard de Brandebourg
Convention-cadre / Acquisition des locaux / Mise à disposition des locaux

EXPOSE DES MOTIFS

La Commune a été informée en 2022 de l'intention d'une association dénommée « Toupty » de vendre les locaux lui appartenant situés au sein d'un ensemble immobilier en copropriété sis 71, boulevard de Brandebourg et cadastré section AP n° 162 à Ivry-sur-Seine, ainsi que le fonds de commerce afférent, ces lieux étant affectés à l'usage d'une crèche dénommée « Arc-en-ciel », de 26 places actuellement.

Les locaux précités correspondent aux lots portant les numéros 708 et 711 (présentant une superficie privative de 312 m² environ et bénéficiant d'un droit de jouissance exclusive de la terrasse et du jardin attenants, ce dernier possédant une surface de 111 m² environ), ainsi qu'à des annexes, à savoir deux caves en sous-sol (lots n° 214 et 712) et deux places de stationnement (lots n° 911 et 912). Le fonds de commerce comprend, quant à lui, le mobilier et le personnel actuel de la crèche.

Après une visite des lieux, un accord amiable a été trouvé pour l'acquisition des locaux (murs), moyennant un prix d'achat de 980 000,00 € (hors droits et taxes), soit, à titre de comparaison, une valeur vénale au m² inférieure de 500 € à celle des locaux de la crèche « Nikki de Saint Phalle », acquis par la Ville en 2020.

Dans un second temps, le fonds de commerce, comprenant le personnel et le mobilier, sera cédé à la Commune à l'euro symbolique. Cette cession fera l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil municipal (séance d'avril). Dans ce cadre de la reprise d'activité, elle devra notamment proposer au personnel, des conditions salariales au minimum identiques à celles de leur contrat de travail de droit privé actuellement en vigueur.

En outre, il a été convenu avec l'association que la reprise de l'activité par la Commune n'interviendrait qu'à compter du 21 août 2023. Les salaires du personnel continueront donc d'être versés jusqu'à cette date par l'association, employeur actuel, qui restera responsable de l'activité et de sa mise en œuvre jusqu'à cette même date.

A également été convenu que, durant la période entre l'acquisition des locaux par la Commune et sa reprise effective de l'activité à compter du 21 août, lesdits locaux seraient mis gracieusement à disposition de l'association par la Commune, à l'exception des charges diverses d'occupation (fluides, internet, nettoyage...), ainsi que des impôts et taxes liés à l'occupation des locaux.

Suite à la reprise de l'activité par la Ville, l'équipement rouvrira ses portes en septembre 2023 avec une capacité d'accueil de 29 places. Cette capacité sera ultérieurement et progressivement augmentée jusqu'à 39 places (capacité maximale des locaux).

La réalisation de cette opération suppose ainsi de passer différents actes juridiques :

- acte notarié relatif à l'acquisition des locaux ;
- convention de mise à disposition temporaire des locaux à l'association ;
- acte notarié relatif à l'acquisition du fonds de commerce.

Afin de formaliser ce dispositif et ses différentes étapes, une convention-cadre doit être conclue entre la Commune et l'association.

Il vous est donc aujourd'hui proposé d'approuver, dans un premier temps, l'acquisition des locaux, la convention de mise à disposition temporaire de ceux-ci jusqu'au 21 août 2023, ainsi que la convention-cadre actant le principe de reprise du fonds de commerce aux conditions financières précitées. Une seconde délibération interviendra au mois d'avril pour rendre effective l'acquisition du fonds de commerce, après présentation détaillée des conditions de reprise de l'activité.

Les frais de mutation seront à la charge de la Commune en sa qualité d'acquéreur.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : - plan cadastral

- plan des locaux
- avis du Domaine
- convention-cadre
- convention de mise à disposition

PETITE ENFANCE

1) Association Toupty - Crèche Arc-en-Ciel - 71, boulevard de Brandebourg
Convention-cadre / Acquisition des locaux / Mise à disposition des locaux

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1 et suivants,

vu le code général de la propriété des personnes publiques,

vu le code de l'urbanisme,

considérant que la Commune a été informée en 2022 de l'intention d'une association dénommée « Toupty » de vendre les locaux lui appartenant situés au sein d'un ensemble immobilier en copropriété sis 71, boulevard de Brandebourg et cadastré section AP n° 162 à Ivry-sur-Seine, ainsi que le fonds de commerce afférent, ces lieux étant affectés à l'usage d'une crèche dénommée « Arc-en-ciel », d'une capacité de 26 places actuellement, pouvant être portée à 39 au maximum,

considérant que ces locaux précités correspondent aux lots portant les numéros 708 et 711 (présentant une superficie privative de 312 m² environ et bénéficiant d'un droit de jouissance exclusive de la terrasse et du jardin attenants, ce dernier possédant une surface de 111 m² environ), ainsi qu'à des annexes, à savoir deux caves en sous-sol (lots n° 214 et 712) et deux places de stationnement (lots n° 911 et 912),

considérant que le fonds de commerce comprend quant à lui le mobilier et le personnel actuel de la crèche précitée,

considérant que la Commune a engagé des négociations avec le propriétaire quant au rachat desdits locaux et à la reprise de l'activité par la Ville, celle-ci souhaitant pérenniser l'affectation de ces biens à l'usage d'un équipement petite enfance,

considérant qu'un accord amiable est récemment intervenu sur un prix d'achat par la Commune s'établissant à 980 000,00 € (hors droits et taxes) concernant le bâti, et à l'euro symbolique pour le fonds de commerce afférent,

considérant que la reprise de l'activité par la Commune n'interviendra qu'à compter du 21 août 2023,

considérant que l'Association restera responsable de l'activité et de sa mise en œuvre jusqu'à cette même date et que les salaires du personnel continueront donc d'être versés jusqu'à cette date par l'association,

considérant qu'il est nécessaire que l'Association continue à disposer des locaux pour y maintenir l'activité de crèche jusqu'à la reprise de l'activité par la Ville,

considérant qu'une convention-cadre récapitulante et précisant les différents éléments de l'opération, ainsi que leur déroulement dans le temps et les engagements respectifs de la Commune et de l'Association en découlant doit être conclue entre les parties,

considérant qu'une convention de mise à disposition temporaire des locaux doit être conclue entre les parties pour la période allant de l'acquisition des locaux jusqu'à la reprise d'activité par la Ville à compter du 21 août 2023,

vu la saisine du domaine pour avis, ci-annexée,

vu les plans cadastral et des locaux, ci-annexés,

vu les conventions cadre et de mise à disposition temporaire,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition à l'association dénommée « Toupty » (135 - 137 Avenue d'Argenteuil 92600 Asnières-sur-Seine), ou à tout substitué, des locaux lui appartenant situés au sein d'un ensemble immobilier en copropriété sis 71, boulevard de Brandebourg et cadastré section AP n° 162 à Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 2 : PRECISE que les biens immobiliers concernés par cette acquisition correspondent aux lots portant les numéros 708 et 711 (présentant une superficie privative de 312 m² environ et bénéficiant d'un droit de jouissance exclusive de la terrasse et du jardin attenants, ce dernier possédant une surface de 111 m² environ), ainsi qu'à des annexes, à savoir deux caves en sous-sol (lots n° 214 et 712) et deux places de stationnement (lots n° 911 et 912).

ARTICLE 3 : INDIQUE que l'acquisition des locaux par la Commune s'effectuera au prix de 980 000,00 € (hors droits et taxes).

ARTICLE 4 : PRECISE que les frais de mutation seront à la charge de la Commune en sa qualité d'acquéreur.

ARTICLE 5 : PRECISE que l'acquisition du fonds de commerce par la Commune, prévue moyennant un prix d'un euro symbolique, fera l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil municipal et d'un acte notarié distinct de l'acquisition des locaux.

ARTICLE 6 : APPROUVE la convention-cadre relative aux modalités de reprise de l'activité par la Commune et la convention de mise à disposition temporaire des locaux par la Commune.

ARTICLE 7 : AUTORISE le Maire à intervenir à toute décision permettant la réalisation de cette mutation.

ARTICLE 8 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 22/02/23
RECU EN PREFECTURE
LE 22/02/23
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 22/02/2023

Le Maire



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Bouffier", written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE" and "Val-de-Marne" around a central emblem.

Le secrétaire de séance



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE" and "Val-de-Marne" around a central emblem.

PETITE ENFANCE

Aide Communale pour l'Accueil d'une Assistante Maternelle (ACADAM)

Bilan et mise à jour du règlement

EXPOSE DES MOTIFS

La Municipalité avait pris l'engagement de soutenir les familles ayant recours à un.e assistant.e maternel.le pour la garde de leur enfant. Cet engagement s'est concrétisé par la mise en place d'une aide financière versée mensuellement aux familles selon certaines conditions précisées sur le flyer qui accompagne cette note. Ce dispositif, intitulé ACADAM – Aide Communale pour l'Accueil au Domicile d'un.e Assistant.e Maternel.le, a été lancé en novembre 2021.

Cet engagement était motivé par :

- Le souci de diminuer le reste à charge du coût du mode de garde au domicile d'un.e assistant.e maternel.le, l'aspect financier étant l'un des principaux freins pour les parents ;
- La volonté de relever le niveau d'information sur le mode de garde dit « individuel » permettant ainsi aux parents de mieux connaître ce mode de garde.

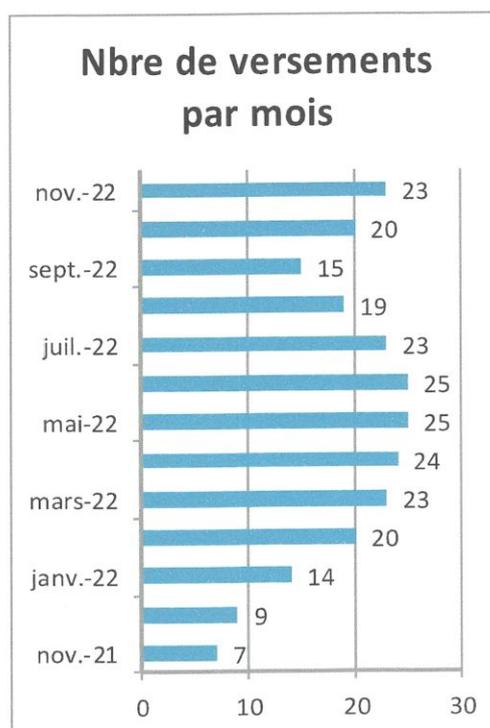
12 mois après le lancement de l'ACADAM, des éléments de bilan peuvent être posés. Il convient toutefois de souligner que ce bilan devra certainement être affiné, considérant que la première année est une année de « rodage ». Les éléments présentés dans cette note concernent la période de novembre 2021 à novembre 2022. Ils permettent d'établir des perspectives d'évolution de ce dispositif.

1. Éléments de bilan 12 mois après la mise en place de l'ACADAM**1.1. Une montée en charge progressive et modérée****▪ Les demandes et les versements mensuels**

- En 12 mois, **48 demandes** ont été reçues, soit une moyenne de 4 demandes par mois.

Les demandes connaissent une augmentation en début d'année civile et une diminution avant et pendant l'été, conformément au rythme des contrats.

- **38 familles différentes ont bénéficié de l'ACADAM (39 enfants car une fratrie était concernée)**
- En moyenne, **19 versements de l'ACADAM sont effectués chaque mois**. Cela correspond au total **sur la période de novembre 2021 à novembre 2022 à 247 versements mensuels**.



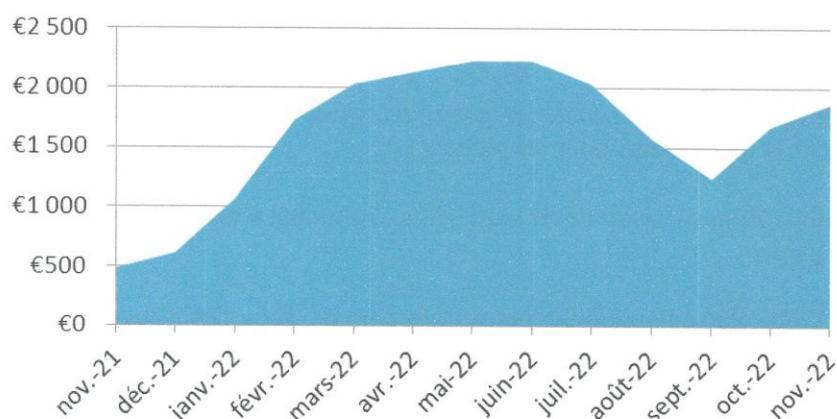
**Nbre nouvelles demandes
par mois**



- De novembre 2021 à août 2022, une famille a bénéficié de 2 versements mensuels pour une fratrie.

- Les familles aidées par le dispositif de l'ACADAM représentent **15 %** des familles bénéficiaires de l'aide de la CAF (Complément Mode de Garde – CMG).

Total dépenses mensuelles



- En novembre 2022, la somme de **20 895 €** a été engagée, soit **en moyenne un versement mensuel de 85 € par famille bénéficiaire**. Cette enveloppe est bien en-deçà de l'enveloppe budgétée pour une année complète d'un montant de 151 000 €.

- 12 % des familles ont perçu l'ACADAM durant 6, 7, 10 et 12 mois.

- De façon cumulée, il est possible d'établir une moyenne du montant total de l'aide versée par famille : 549 € sur la période étudiée.

1.2. Une communication dynamique au lancement

Le projet de l'ACADAM a bénéficié d'une campagne de communication complète et dynamique à son lancement.

- Les supports :**

- ⇒ Un dossier spécial Petite enfance dans le magazine Ivry Ma Ville en octobre 2021.

- ⇒ Un flyer consacré exclusivement à l'ACADAM, présentant les conditions et les modalités de calcul.

- ⇒ Un relais de l'ensemble des informations sur le site internet de la ville.

- ⇒ Un simulateur proposé aux familles permettant de savoir si elles remplissent les conditions pour bénéficier de l'aide ainsi que le montant de l'ACADAM qu'elles sont susceptibles d'obtenir.

- ⇒ Une capsule vidéo, postée sur les réseaux, présentant le dispositif.

- Les rencontres :**

- En interne,**

- ⇒ Une réunion d'information en direction des Services de la ville susceptibles d'orienter des parents à la recherche d'un mode d'accueil.

- ⇒ Une réunion d'information avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

- Avec le public de proximité,**

- ⇒ Une réunion en direction des assistantes maternelles indépendantes afin que ces professionnelles prennent connaissance de ce dispositif et qu'elles puissent transmettre l'information aux parents.

▪ **Les retours :**

⇒ Consultation du simulateur sur le site de la ville : ces données permettent d'en déduire qu'il s'agit d'une fréquentation « moyenne ». Cet outil apparaît pertinent car il permet aux parents de savoir s'ils peuvent bénéficier de l'ACADAM et avoir une idée du montant de l'aide accordée.

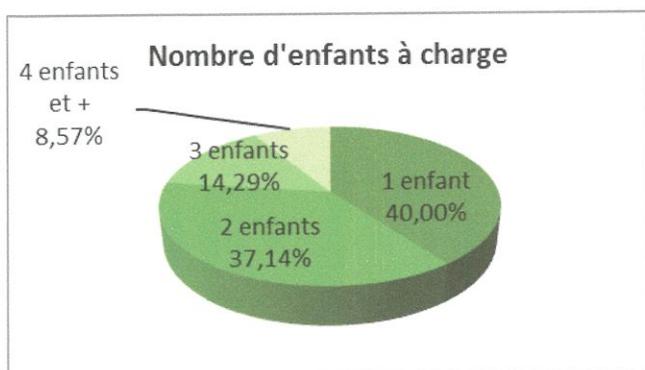
⇒ Sur cette première année, le retour des familles met en avant le rôle actif des assistantes maternelles comme vecteur d'information.

1.3. Les bénéficiaires du dispositif

▪ **Couples / Parents isolés**

Parmi les bénéficiaires, une seule famille est parent isolé, toutes les autres familles sont des couples. Les familles isolées sont très peu représentées car les aides de la CAF sont majorées pour les soutenir. De ce fait, le différentiel entre le coût de la crèche et celui d'un-e assistant-e maternel-le est très faible, voire inexistant.

▪ **Nombre d'enfants à charge des familles bénéficiaires de l'ACADAM**



- Les familles bénéficiaires de l'ACADAM ont majoritairement (77%) 1 ou 2 enfants (40 % ont un enfant, 37,14% ont 2 enfants).

▪ **LES RESSOURCES DES FAMILLES BÉNÉFICIAIRES DE L'ACADAM**



- La tranche des revenus la plus représentée, pour plus de la moitié (54 %) des familles bénéficiaires, est la fourchette de 21 320 à 47 233 € correspondant à des revenus modestes.

- La 2^{ème} tranche de revenus la plus représentée (34 %) est celle correspondant aux familles percevant plus de 47 233 €, c'est-à-dire les familles aux revenus « intermédiaires ». Cela signifie que 34 % des familles bénéficiaires se situent entre 47 233 € et le montant plafond déterminé dans le règlement de l'ACADAM, à savoir :

52 431 € pour 1 enfant à charge

60 257 € pour 2 enfants à charge

64 083 € pour 3 enfants à charge

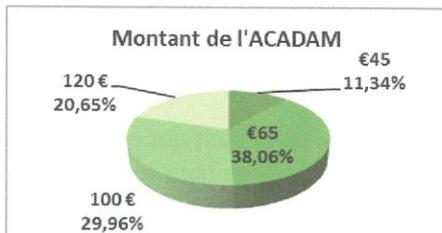
67 909 € pour 4 enfants et plus à charge.

L'un des objectifs de l'ACADAM était de soutenir les classes « intermédiaires », les données de ce premier bilan confirment que les familles de la tranche de revenus « moyens » sont bien représentées parmi les bénéficiaires.

- Le pourcentage des familles bénéficiaires ayant de très faibles ressources est de 11 %. Cet élément

n'est pas surprenant car la préparation de ce projet avait mis en exergue que les très petits revenus disposaient d'une aide conséquente de la CAF (498,34 € pour les plus faibles revenus ; 314,24 € pour les revenus intermédiaires ; 188,52 € pour les revenus les plus importants) et qu'ils ne seraient donc pas, a priori, concernés par l'aide complémentaire de l'ACADAM.

▪ **Le niveau du montant de l'aide versé**



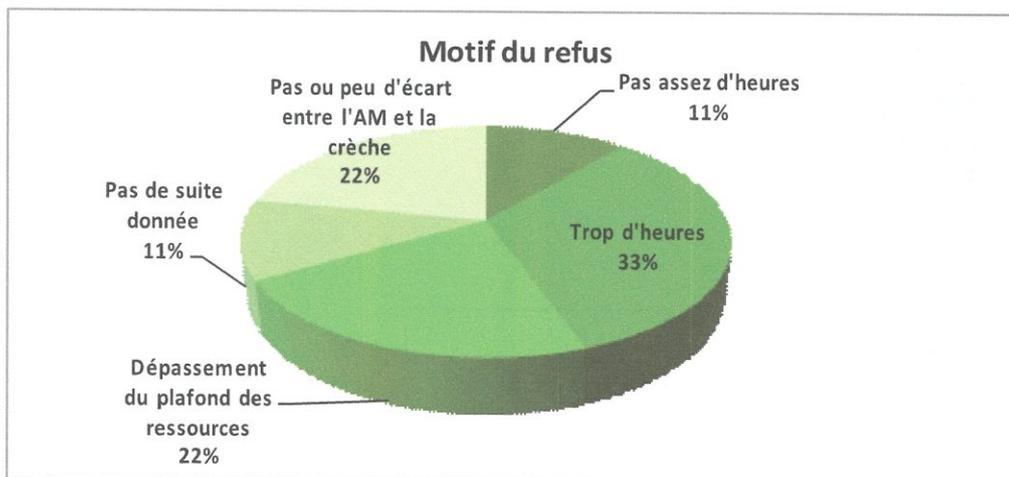
1.4.

▪ Le montant de l'ACADAM le plus souvent versé est de 65 € (38 %), puis de 100 € (30 %).

Au total, 9 demandes n'ont pu aboutir.

Il existe probablement des demandes que le RPE n'a pas pu identifier car les familles sont passées directement par le simulateur de l'ACADAM sur le site de la ville.

▪ **Les motifs des demandes qui n'ont pu aboutir**



Le nombre de demandes n'ayant pu aboutir est faible. L'analyse permet d'établir 4 motifs principaux :

- le nombre d'heures insuffisant ou trop important précisé dans le contrat entre le parent et l'assistant-e maternel-le
- une faible différence entre le coût de la crèche et celui de l'assistant-e maternel-le (inférieure à 50 €)
- le dépassement des plafonds des ressources définis dans le règlement de l'ACADAM
- des demandes restées sans suite.

Le principal motif est donc celui du dépassement du nombre d'heures au contrat (**33%**), suivi ensuite du dépassement du plafond des ressources (**22 %**) et du faible écart entre le coût de la crèche et celui de l'assistante maternelle (**22 %**). Il est important de préciser que le nombre d'heures trop important signifie que la convention collective n'est pas respectée et que l'aide de la Caf (CMG) ne sera pas versée. Si l'aide de la Caf n'est pas versée, l'ACADAM ne peut l'être, conformément au règlement.

1.5. Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre

1.5.1. Les « bugs » du simulateur en ligne

En avril dernier, le simulateur a rencontré des dysfonctionnements sur une période d'environ trois semaines. Les réponses apportées aux familles étaient erronées. Cette période correspond à l'amorce d'une diminution des demandes sur le graphique page 2 intitulé « Nombre de nouvelles demandes par mois ». Il est difficile d'estimer le nombre de parents ayant de ce fait renoncé à demander l'aide.

Une vigilance particulière est portée sur le simulateur en ligne. De manière systématique, une vérification du

calcul de l'aide est faite avec un tableau Excel, outil interne au RPE.

1.5.2. Les retards de paiement par la trésorerie

Quelques familles ont contacté le RPE pour signaler un retard important dans le versement de l'aide mensuelle. Ce retard, jusqu'à deux mois, est a priori dû à une réorganisation de la Trésorerie.

1.6. Les effets induits de ce dispositif

1.6.1. Utilisation quasi-exclusive de la procédure dématérialisée

Le RPE avait prévu des permanences d'accueil chaque semaine et le samedi matin une fois par mois pour permettre aux parents de venir faire et/ou déposer leur dossier. Ces permanences n'ont pas été utilisées. Les parents gèrent leur demande et les différents envois de documents par mail.

1.6.2. Une estimation du travail revue à la hausse

Lors de la mise en place de l'ACADAM, deux demi-journées de travail avaient été planifiées pour gérer les demandes. Ces deux temps se sont avérés insuffisants même au regard du nombre peu important des demandes. Les dossiers sont complexes et composés de nombreux documents. De plus, des justificatifs doivent être envoyés chaque mois.

Le RPE a pris, jusqu'à maintenant, le temps de rappeler chaque parent pour éviter la suspension du versement de l'aide.

Un autre élément contextuel a été mal évalué. **Pour 50 % des demandes, le contrat établi par les parents et l'assistant-e maternel-le doit être revu avec la responsable du Relais car les éléments sont erronés (calculs, congés payés, ...).**

Ce travail est indispensable et met en exergue le sérieux et la responsabilité de l'équipe du RPE dans la gestion de l'ACADAM. Toutefois, il nécessite un temps non négligeable pour la responsable et la secrétaire du Relais. Une attention particulière devra être portée sur ce point en cas d'augmentation importante des demandes.

1.6.3. Reprise de l'activité des assistant-e-s maternel-le-s

Ces dernières années, 49 % des places des assistantes maternelles étaient inoccupées. Ces données connaissent une évolution à souligner. Le dernier recensement fait état de 171 assistantes maternelles indépendantes agréées sur la ville proposant 466 places d'accueil.

Les places disponibles représentent aujourd'hui **42,27 %** de la totalité des places.

Cette donnée affiche une reprise de l'activité des assistant-e-s maternel-le-s. La sortie de la crise sanitaire semble amorcer un nouvel élan et le RPE constate un nombre de contractualisation avec les parents en augmentation.

2. Les perspectives d'évolution du dispositif de l'ACADAM

2.1. Une campagne de communication à réactiver trois fois par an

Trois temps forts sont identifiés pour les parents à la recherche d'un mode de garde. Ils peuvent être observés sur le graphique relatif aux nouvelles demandes page 2.

⇒ **Juin** : Dans une grande majorité des situations, les parents attendent les réponses des commissions d'attribution de places en crèches qui ont lieu entre mars et juin. Et ce n'est qu'après avoir reçu une réponse négative, qu'ils activent leur recherche d'un-e assistant-e maternel-le.

⇒ **Octobre** : Certains parents attendent la tenue de commissions complémentaires organisées courant septembre. Ils engagent leurs recherches seulement après avoir eu connaissance du refus de place en crèche.

⇒ **Début de l'année civile (janvier-février)** : A cette période, l'absence de places disponibles en crèches incite les parents à engagé directement leurs recherches d'un-e assistant-e maternel-le. En parallèle, les naissances se poursuivent, et ces demandes n'ont pas pu être examinées en commission. Les parents doivent trouver une solution de garde pour reprendre leur travail.

Il serait pertinent que ces trois temps soient accompagnés d'une « réactivation » de la campagne de communication (annonce dans Ivry ma Ville, page d'actualité Petite enfance sur le site de la ville, ...)

2.2. Un nouvel outil pour accompagner les parents et présenter l'ACADAM

Le RPE a mis en place depuis juin 2022 une nouvelle réunion qui est organisée lors des 3 temps explicités précédemment en direction des parents futurs employeurs. Une présentation de l'ACADAM y est faite.

2.3. Les montants des plafonds des ressources revus à la hausse pour les couples

Lors de l'adoption du projet, trois propositions de plafonds de revenus avaient été présentées :

- Une hypothèse reprenant les tranches des revenus définies par la Caf pour le versement du Complément mode de garde (CMG) : c'était l'hypothèse basse.
- Une hypothèse « haute » basée sur les projections effectuées lors de la réflexion du projet par le Service.
- Une troisième hypothèse « médiane » proposait la moyenne des deux précédentes. Dans un souci de prudence, c'est cette dernière qui avait été retenue.

Le faible nombre des demandes et le dépassement des plafonds de revenus (22%) permettent d'envisager une revalorisation des plafonds pris en compte pour l'attribution de l'ACADAM.

Cette réévaluation ne concerne que les couples, le bilan ne permettant pas d'avoir suffisamment d'éléments pour les familles isolées. La proposition consiste alors à prendre en compte l'hypothèse haute qui avait été présentée lors de l'adoption du projet.

Hypothèse proposée pour les revenus des familles (couple)								
Situation familiale	Revenus par an/ 1 enfant à charge	Revenus par mois	Revenus par an/ 2 enfants à charge	Revenus par mois	Revenus par an/ 3 enfants à charge	Revenus par mois	Revenus par an/ 4 enfants et + à charge	Revenus par mois
Couple	58 000 € Au lieu de 52 431 €	Soit 4 833 € par mois	67 000 € Au lieu de 60 257 €	Soit 5 583 € par mois	68 000 € Au lieu de 64 083 €	Soit 5 667 € par mois	69 000 € Au lieu de 67 909 €	Soit 5 750 € par mois
Augmentation des plafonds								

Hypothèse proposée pour les revenus des familles (Parent isolé)								
Situation familiale	Revenus par an/ 1 enfant à charge	Revenus par mois	Revenus par an/ 2 enfants à charge	Revenus par mois	Revenus par an/ 3 enfants à charge	Revenus par mois	Revenus par an/ 4 enfants et + à charge	Revenus par mois
Parents isolés	55 303 €	Soit 4 609 € par mois	63 459 €	Soit 5 288 € par mois	73 116 €	Soit 6 093 € par mois	79 272 €	Soit 6 606 € par mois
Maintien des plafonds								

2.4. Évolution probable de la différence du coût entre la crèche et l'accueil individuel chez l'assistant-e maternel-le

L'année 2022 a connu **3 augmentations du smic horaire** en janvier, mai et août.

Ces augmentations ont induit une hausse des différentes indemnités du contrat, à savoir :

- celle du prix horaire déterminé dans le contrat
- celle des indemnités d'entretien et de repas

Année	2021	2022
Indemnité repas	Environ de 3,80 à 4 € / jour	Environ de 4,50 à 5 € / jour
Indemnité entretien	Environ 3,5 € / jour	Environ 4 € / jour

Ces différents éléments impliquent une augmentation des coûts financiers portés par les familles pour l'accueil chez un-e assistant-e maternel-le.

En parallèle, le coût de l'accueil en crèche a été réévalué de façon progressive par la CAF entre 2019 et 2022 (les tarifs n'ayant pas été modifiés depuis 2002). Mais, à ce jour, il ne devrait plus connaître d'autres modifications.

Cela signifie que la différence de coût entre les deux modes d'accueil risque de se creuser dans les prochains mois.

Pour bien prendre en compte les situations vécues par les familles, il est proposé d'intégrer l'augmentation des montants moyens des indemnités dans le calcul effectué pour l'attribution de l'ACADAM et d'actualiser le simulateur avec ces nouvelles données.

En prenant en compte les différents éléments de ce premier bilan, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- **D'acter l'augmentation des montants plafonds des ressources retenus pour les couples,**
- **De revaloriser les montants moyens correspondant aux frais d'entretien (4 €) et aux indemnités de repas (4.50 €) dans le calcul de l'ACADAM,**
- **De réactiver la campagne de communication trois fois dans l'année,**
- **D'actualiser le règlement de l'ACADAM en intégrant ces nouveaux éléments qui seraient applicables à partir du 1^{er} mars 2023**

PJ : - Règlement de l'ACADAM (mars 2023)

- Flyer de l'ACADAM

PETITE ENFANCE

2) Aide Communale pour l'Accueil d'une Assistante Maternelle (ACADAM)
Bilan et mise à jour du règlement

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu sa délibération du 21 octobre 2021 approuvant la création et le règlement du dispositif de l'Aide Communale pour l'Accueil au Domicile d'un-e Assistant-e Maternel-l-e, dite ACADAM,

considérant que la municipalité a mis en place en novembre 2021 une aide financière pour les familles qui ont recours à un-e assistant-e maternel-l-e pour la garde de leur enfant,

considérant que le bilan de cette première année fait apparaître un nombre modéré de demandes,

considérant que l'un des motifs principaux de refus de l'aide est le dépassement des revenus plafonds pour les familles (couples),

considérant que le coût de l'accueil chez les assistant-e-s maternel-le-s connaît une augmentation en lien avec la revalorisation du SMIC horaire et celle des indemnités d'entretien et de repas,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification du règlement de l'ACADAM portant sur le montant plafond des revenus des familles (couples) pris en compte pour le versement de l'Aide Communale pour l'Accueil au Domicile d'un-e Assistant-e Maternel-le, appelée ACADAM, à compter du 1^{er} mars 2023.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22/02/23

RECU EN PREFECTURE

LE 22/02/23

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22/02/2023

Le Maire

Le secrétaire de séance







DISPOSITIONS ORGANIQUES

Etablissements d'enseignement du 1er degré

Ecole Maurice Thorez maternelle - Désignation des représentants au Conseil d'école - Modification (délibération du 20/10/22)

EXPOSE DES MOTIFS

Au sein de chaque école maternelle, élémentaire ou primaire (soit 14 écoles maternelles, 12 écoles élémentaires et 3 écoles primaires) est institué un conseil d'école.

Celui-ci est chargé notamment de voter le règlement intérieur de l'école, d'établir le projet d'organisation de la semaine scolaire, de donner son avis dans le cadre de l'élaboration du projet d'école sur le fonctionnement de l'école (périscolaire, utilisation des moyens, restauration, action pédagogique...).

La commune y est représentée par le Maire ou son représentant et par un conseiller municipal titulaire et un conseiller municipal suppléant désignés en son sein par le Conseil municipal.

Pour la nouvelle mandature, les désignations pour les conseils d'école des établissements d'enseignement du 1^{er} degré ont été approuvées par délibération du Conseil municipal du 9 juillet 2020, laquelle a ensuite été en dernier lieu par délibération du 20 octobre 2022.

Cette désignation se fait au scrutin majoritaire à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième.

En application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il peut être procédé à cette désignation par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations au sein de ce conseil d'école prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Maire.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de modifier les représentants titulaire et suppléant de la Commune au sein du conseil d'école de l'établissement d'enseignement du 1^{er} degré Maurice Thorez maternelle.

PJ : délibération du 20 octobre 2022

DISPOSITIONS ORGANIQUES

3) Etablissements d'enseignement du 1er degré

Ecole Maurice Thorez maternelle - Désignation des représentants au Conseil d'école - Modification (délibération du 20/10/22)

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2121-21 et L.2121-33,

vu le code de l'éducation et notamment son article D.411-1,

vu le procès-verbal d'installation des membres du Conseil municipal en date 28 juin 2020,

vu le procès-verbal d'installation du Maire et de ses adjoints en date du 4 juillet 2020,

vu sa délibération du 9 juillet 2020 désignant les représentants de la Commune au sein des conseils d'école des établissements d'enseignement du 1^{er} degré,

vu sa délibération du 20 octobre 2022 modifiant en dernier lieu, la liste des représentants de la Commune au sein des conseils d'école des établissements d'enseignement du 1^{er} degré,

considérant qu'il y a lieu de modifier les représentants titulaire et suppléant de la Commune au sein du conseil d'école de l'établissement d'enseignement du 1^{er} degré Maurice Thorez maternelle,

considérant qu'il n'y a pas eu de candidature concurrente, et qu'il n'y a pas lieu de procéder à un vote,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE de la désignation de Monsieur Mehrez MRAIDI comme représentant titulaire de la commune et de Monsieur Ghâis OURABAH BERTOUT comme suppléant au sein du conseil d'école de l'établissement du premier degré d'Ivry-sur-Seine Maurice Thorez maternelle. Les autres représentants aux conseils d'écoles des établissements d'enseignement du 1^{er} degré demeurent inchangés, conformément au tableau ci-après :

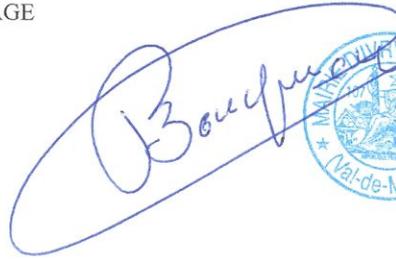
ECOLES	REPRESENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
HENRI BARBUSSE - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	Ouissem GUESMI Nawel HALLAF-ISAMBERT	Guillaume SPIRO Nathalie LERUCH
DANIELLE CASANOVA - <i>MATERNELLE</i>	Atef RHOUMA	Nourdine KHALED
IRENE JOLIOT CURIE - <i>A</i> - <i>B</i> - <i>MATERNELLE</i>	Romain MARCHAND Rachel LALANDE Sarah MISSLIN	Audrey MEDEVILLE Coumba MACALOU Kheira FREIH BENGABOU
EUGENIE COTTON - <i>MATERNELLE</i>	Marie PIERON	Kessa DIARRA
ALBERT EINSTEIN - <i>ELEMENTAIRE</i>	Fabienne OUDART	Méhadée BERNARD
PAUL LANGEVIN - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	Nathalie LERUCH Mounia CHOUAF	Mounia CHOUAF Jean-Pierre FAVIER
MAKARENKO - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	Mehrez MRAIDI Mehdi MOKRANI	Ousmane DANSOKO Karim MASTOURI
GABRIEL PERI - <i>MATERNELLE</i>	Maryse DORRA	Philippe MALHEIRO
JACQUES PREVERT - <i>MATERNELLE</i>	Philippe MALHEIRO	Bernard PRIEUR

ECOLES	REPRESENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
ROBESPIERRE - <i>MATERNELLE</i>	Clément PECQUEUX	Kessa DIARRA
JACQUES SOLOMON - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	Kheira FREIH BENGABOU Rachel LALANDE	Nawel HALLAF-ISAMBERT Estelle BOUFALA
MAURICE THOREZ - <i>A</i> - <i>B</i> - <i>MATERNELLE</i>	Bernard PRIEUR Estelle BOUFALA Mehrez MRAIDI	Ousmane DANSOKO Clément PECQUEUX Ghaïs OURABAH BERTOOUT
ORME AU CHAT - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	Sabrina SEBAIHI Ratiba MEDDAS	Danièle GILIS Alain BUCH
DULCIE SEPTEMBER - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	Jean-Pierre FAVIER Danièle GILIS	Walid BADI Moulaye BAMBA
GUY MOQUET - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i> (1 seul conseil d'école)	CLAIRE BLONDET	Ouarda KIROUANE
ROSA PARKS - <i>ELEMENTAIRE</i> et - <i>MATERNELLE</i> (1 seul conseil d'école)	Guillaume SPIRO	Ouissem GUESMI
ROSALIND FRANKLIN - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	Lydie Raër Alain BUCH	Coumba MACALOU Bahri SEBKHI

<p>ANNE SYLVESTRE</p> <p>- <i>ELEMENTAIRE</i></p> <p>et</p> <p>- <i>MATERNELLE</i></p> <p>(1 seul conseil d'école)</p>	<p>Alain BUCH</p>	<p>Ratiba MEDDAS</p>
---	-------------------	----------------------

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 22/02/23
RECU EN PREFECTURE
LE 22/02/23
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 22/02/2023

Le Maire




Le secrétaire de séance




DISPOSITIONS ORGANIQUES

Etablissements d'enseignement du 2^e degré

Désignation des représentants de la Commune aux conseils d'administration - Modification
(délibération du 10/12/20)

EXPOSE DES MOTIFS

Les établissements d'enseignement du 2^e degré sont administrés par un conseil d'administration.

Le conseil d'administration est chargé notamment de fixer les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative, d'adopter le projet d'établissement, son règlement intérieur, de donner son avis sur les mesures annuelles de création et de suppression de sections, d'options et de formations complémentaires.

La Commune est représentée au sein de chaque conseil d'administration par un représentant titulaire et un représentant suppléant, membres du Conseil municipal.

Par délibération initiale du 9 juillet 2020, le Conseil municipal a dans ce cadre désigné un représentant titulaire et un représentant suppléant dans chacun des établissements. Celle-ci a été modifiée en dernier lieu par délibération du 10 décembre 2020.

Afin d'assurer une meilleure répartition des élèves d'Ivry-sur-Seine et de répondre à l'évolution démographique de la ville, un nouveau collège ouvrira ses portes à la rentrée 2023 et pourra accueillir 26 classes. Il sera situé à l'angle de la rue du 19 mars 1962 et de la rue Alexis-Chaussinand.

Il convient donc de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour le conseil d'administration de cet établissement.

Par ailleurs, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à certaines modifications parmi les représentants titulaires et suppléants de la Commune dans certains des conseils d'administration des autres établissements du 2^e degré de la Ville.

Ces désignations se font au scrutin majoritaire à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième.

En application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il peut être procédé à ces désignations par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide à l'unanimité.

Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations au sein de ces conseils d'administration prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Maire.

Au regard de ce qui précède, je vous propose donc de désigner ces nouveaux représentants titulaires et suppléants.

PJ : délibération du 10 décembre 2020

DISPOSITIONS ORGANIQUES

4) Etablissements d'enseignement du 2nd degré

Désignation des représentants de la Commune aux conseils d'administration - Modification
(délibération du 10/12/20)

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2121-21, L.2121-29 et L. 2121-33,

vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.421-2, R.421-14 et R.421-16,

vu le procès-verbal d'élection des conseillers municipaux du 28 juin 2020,

vu le procès-verbal d'élection du Maire et de ses adjoints du 4 juillet 2020,

vu sa délibération du 10 décembre 2020 désignant les représentants titulaires et suppléants de la Commune aux conseils d'administration des collèges et lycées de la Ville,

considérant qu'un nouveau collège, dit « du Plateau », situé à l'angle des rues du 19 mars 1962 et Alexis Chaussinand, ouvrira ses portes à la rentrée de septembre 2023,

considérant qu'il y a lieu de désigner les représentants titulaire et suppléant de la Commune au sein du conseil d'administration de ce nouveau collège,

considérant qu'il apparaît aujourd'hui nécessaire, en outre, de modifier certains des représentants titulaires et suppléants de la Commune aux conseils d'administration de certains collèges et lycées de la Ville,

considérant qu'il n'y a pas eu de candidature concurrente, et qu'il n'y a pas lieu de procéder à un vote,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE de la désignation des membres du Conseil municipal représentant la Commune au sein des conseils d'administration des établissements du 2nd degré à Ivry-sur-Seine :

ETABLISSEMENTS	REPRESENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
COLLEGE H. WALLON	Walid BAD	Ouissem GUESMI
COLLEGE G. POLITZER	Méhadée BERNARD	Kheira FREIH-BENGABOU
COLLEGE MOLIERE	Rachel LALANDE	Ghaïs OURABAH-BERTOUT
COLLEGE R. ROLLAND	Bertrand QUINET	Walid BAD
COLLEGE DU PLATEAU	Lydie RAER	Philippe MALHEIRO
LYCEE R. ROLLAND	Méhadée BERNARD	Nawel HALLAF-ISAMBERT
LYCEE F. LEGER	Karim MASTOURI	Alain BUCH
LYCEE J. MACE		Boukary GASSAMA

TRANSMIS EN PREFECTURE
 LE 22/02/23
 RECU EN PREFECTURE
 LE 22/02/23
 PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
 LE 22/02/2023

Le Maire

Le secrétaire de séance

ENSEIGNEMENT

Espace Numérique de Travail (ENT)
Numérique éducatif - Convention

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan numérique dans les écoles élémentaires, le Conseil Municipal du 21 octobre 2021 a approuvé une convention de partenariat entre la ville et l'Education nationale pour cofinancer des équipements numériques, dans le cadre de « l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » du Plan de relance – continuité pédagogique.

Le montant de la subvention obtenue de l'Etat, s'est élevé à 214 566,81 € pour un total de dépenses évaluées à 482 886,94 €.

La première phase de mise en œuvre de la convention a consisté à doter les écoles élémentaires de valises mobiles de tablettes. La seconde correspond à la mise en service d'un Espace Numérique de Travail (ENT).

La convention qui vous est proposée vise à préciser les conditions et modalités de mise en œuvre des Espaces Numériques de Travail. Elle précise les prérogatives de l'inspection académique de l'Education nationale, de la Ville et de la société Open Digital Education éditrice de la solution One, dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) encadrant le traitement des données personnelles.

Cette convention a été élaborée avec les référents RGPD de l'Inspection académique et de la Ville.

Elle a reçu la validation de la société Open Digital et a été transmise à l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription.

Valable pour une durée de douze mois, elle pourra être renouvelée pour une période de trois ans.

Je vous propose donc d'approuver la convention de mise en œuvre des Espaces Numériques de Travail (ENT) avec l'Inspection Académique du Val-de-Marne, la Ville et la société Open Digital Education, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

P.J. : convention

ENSEIGNEMENT

5) Espace Numérique de Travail (ENT)
Numérique éducatif - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu le code de l'éducation,

vu sa délibération du 21 octobre 2021 approuvant la convention fixant les modalités de conventionnement entre la Ville et la Région Académique d'Ile-de-France dans le cadre de « l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » du Plan de relance – continuité pédagogique,

considérant que la Ville souhaite favoriser de façon significative l'usage des technologies de l'information et de la communication pour les enfants fréquentant les établissements scolaires et de loisirs,

considérant que la Ville a mis en place, un socle numérique dans les écoles élémentaires,

considérant que dans le cadre de la première phase de ce projet, une convention a été signée afin de doter les écoles élémentaires de valises mobiles de tablettes,

considérant que la deuxième phase du projet précité correspond à la mise en service d'un Espace Numérique de Travail (ENT),

considérant que ce projet bénéficie d'un conventionnement entre la Ville et la Région Académique d'Ile-de-France,

considérant dès lors, qu'il convient d'approuver la nouvelle convention de mise en œuvre des Espaces Numériques de Travail (ENT) en veillant à la conformité du dispositif au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD),

vu la convention, ci-annexée,

DELIBERE

Adopté à la majorité
par 47 voix pour, 1 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de mise en œuvre des Espaces Numériques de Travail (ENT) avec l'Inspection Académique du Val-de-Marne, la Ville et la société Open Digital Education, et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout avenant portant sur la prolongation de sa durée, dans la limite d'un an.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 22/02/23
RECU EN PREFECTURE
LE 22/02/23
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 22/02/2023

Le Maire



A blue ink signature, appearing to be 'B. G.', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DIVRY-SUR-SEINE (Val-de-Marne)' and a central emblem.

Le secrétaire de séance



A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DIVRY-SUR-SEINE (Val-de-Marne)' and a central emblem.

ENSEIGNEMENT

Classes ULIS

Enfants non domiciliés à Ivry-sur-Seine - Forfait applicable aux communes de résidence

EXPOSE DES MOTIFS

Les classes ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) sont des dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degré (ULIS-école, ULIS-collège, ULIS-lycée). Ces classes particulières accueillent des élèves (10 à 15 en moyenne) en situation de handicap physique ou présentant des troubles des fonctions cognitives, du langage, des apprentissages, du développement...

Ces élèves ont besoin d'un enseignement adapté, mais ils bénéficient, selon leurs possibilités, de temps d'inclusion dans les classes ordinaires et participent à la vie collective de leur école ou de leur collège/lycée.

Ce sont les Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) qui prononcent l'orientation d'un élève en classe ULIS. L'Inspection Académique affecte, selon les disponibilités, l'enfant dans une école disposant d'une classe ULIS adaptée sur la commune ou en dehors de celle-ci, en fonction de la nature du handicap de l'enfant.

La situation Ivryenne

La ville d'Ivry-sur-Seine dispose, dans le 1^{er} degré, de 5 classes ULIS réparties dans 5 écoles de la commune : Guy Môquet, Paul Langevin, Jacques Solomon, Anton Makarenko et Dulcie September. Ces classes accueillent environ 12 enfants qui sont affectés par l'Inspection Académique, sans passer par les commissions communales compétentes.

Une information est faite à la ville par l'Inspection de l'Education Nationale avec la transmission de listes ou par les directions d'écoles lors de l'établissement du fichier scolaire de rentrée.

a) Etat des élèves domiciliés en dehors de la commune et scolarisés dans une classe ULIS sur Ivry

En 2021-22 et lors des années scolaires antérieures, les classes ULIS n'accueillaient que des enfants Ivryens.

En 2022-23, depuis l'ouverture de la cinquième classe ULIS, sur 48 enfants scolarisés, 10 élèves proviennent d'autres communes.

Tableau des communes d'origine et du nombre d'enfants concernés :

Ville d'origine	Nombre d'élèves	Ecole d'accueil
Kremlin Bicêtre	3	Guy Môquet et Anton Makarenko
L'Hay les Roses	2	Anton Makarenko
Cachan	1	Guy Môquet
Villejuif	1	Guy Môquet
Vitry-sur-Seine	3	Paul Langevin
Total	10	

b) Etat des enfants Ivryens scolarisés en classe ULIS sur une autre commune :

Des enfants Ivryens sont accueillis dans des classes ULIS ou dans des écoles spécifiques sur d'autres communes (Vitry-sur-Seine, Maisons-Alfort, Alforville, Saint-Mandé, Créteil). Celles-ci sollicitent chaque année une participation de la ville d'Ivry-sur-Seine, aux frais de fonctionnement liés à la scolarité de ces enfants. Les contributions sont comprises entre 400 € et 1 460 € par enfant.

Ainsi, pour l'année scolaire 2021-22, 15 334 € ont été versés, pour 14 enfants scolarisés en dehors d'Ivry-sur-Seine.

Tableau des destinations et du nombre d'enfants concernés :

Ville de destination	Nombre d'élèves	Coût de la scolarité
Vitry-sur-Seine	2	400 € par élève
Maisons-Alfort	4	1 268 € par élève
Alforville	2	861 € par élève
Saint-Mandé	2	1 460 € par élève
Créteil	4	1 205 € par élève
Total	14	

Pour l'année scolaire 2022-23, 9 élèves ivryens sont scolarisés dans d'autres communes (Alforville, Saint-Mandé, Vitry-sur-Seine et Créteil). Les services de la ville sont en attente des informations de la commune de Maisons-Alfort.

Les villes transmettent aujourd'hui des mémoires des sommes dues nécessitant un accord préalable d'entente.

La participation financière déterminée par la Ville

Ce que dit la loi : le code l'Education dans son article L212-8 et R 212-21, précise que lorsque les écoles maternelles ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Par ailleurs, un décret en Conseil d'Etat précise les modalités selon lesquelles une commune est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur son territoire, lorsque leur inscription dans une autre commune est justifiée par des motivations spécifiques.

La commune de résidence doit ainsi obligatoirement participer aux charges de fonctionnement de la commune d'accueil dans deux cas :

- lorsqu'elle n'offre pas de capacité d'accueil en ULIS,
- quand l'état de santé de l'enfant l'impose.

Il est ainsi proposé d'appliquer le forfait communal du coût de la scolarité d'un enfant ivryen en école publique, défini pour les prises en charge relatives aux écoles privées des enfants d'âge élémentaire en 2021-22, soit un montant de 1 156,91 €.

Il est proposé que ce montant soit indexé sur l'évolution du coût de la vie hors tabac et soit réévalué chaque année. Le montant du forfait sera présenté chaque année au Conseil Municipal pour validation. Il est identifié en début de l'année N pour le financement de l'année scolaire n-1/n.

Un courrier sera transmis en début d'année civile aux communes de résidence. Il comprendra un accord préalable au financement des frais de scolarité des enfants scolarisés en classe ULIS, ainsi que le montant du forfait qui leur sera appliqué et la liste des élèves scolarisés sur l'année scolaire en cours. Les communes devront retourner cet accord préalable signé, en amont à l'envoi d'un mémoire des sommes dues.

Ces mesures seront uniquement applicables aux élèves dont les familles ne sont pas domiciliées à Ivry-sur-Seine et dont les enfants sont scolarisés en classe ULIS.

Aussi, l'application de ce forfait engendrerait des recettes à hauteur de 11 569 € au titre de l'année scolaire 2022-23.

Au vu de ces éléments, je vous demande d'approuver la mise en place d'un forfait communal à destination des villes de résidence des élèves scolarisés en classe ULIS accueillis sur le territoire de la Commune et d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs aux frais de fonctionnement liés à la scolarité de ces élèves.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

ENSEIGNEMENT

6) Classes ULIS

Enfants non domiciliés à Ivry-sur-Seine - Forfait applicable aux communes de résidence

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.212-8 et R.212-21, qui déterminent les cas dans lesquels la commune de résidence d'un élève est tenue de participer aux dépenses afférentes à sa scolarisation dans une école élémentaire ou maternelle publique d'une autre commune.

vu la circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015 relative aux Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degré,

considérant que la Ville d'Ivry-sur-Seine accueille, pour l'année scolaire 2022-2023, 10 élèves en ULIS, domiciliés en dehors de la commune,

considérant que la répartition des frais de fonctionnement se fait par accord entre la commune de résidence et la commune d'accueil, les maires des deux communes pouvant déterminer librement le montant de leur participation respective,

considérant que la Ville a défini un forfait communal calculé sur les coûts de fonctionnement, d'un élève dans une classe élémentaire public, dans le cadre de la participation forfaitaire aux écoles privées,

considérant qu'il sera nécessaire d'établir chaque année avec les communes de résidence, un accord préalable précisant les modalités et montants relatifs à la prise en charge des frais de fonctionnement,

DELIBERE

Adopté à la majorité
par 47 voix pour, 1 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE la mise en place d'un forfait communal à destination des villes de résidence des élèves scolarisés en classe ULIS accueillis sur le territoire de la Commune et AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs aux frais de fonctionnement liés à la scolarité de ces élèves.

ARTICLE 2 : PRECISE que le montant du forfait applicable au titre l'année scolaire 2022-2023 s'élève à 1156,91 € par élève.

ARTICLE 3 : PRECISE que ce montant sera indexé sur l'évolution du coût de la vie hors tabac et réévalué chaque année N pour l'année scolaire N-1/N.

ARTICLE 4 : DIT les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 23/02/23
RECU EN PREFECTURE
LE 23/02/23
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 22/02/2023

Le Maire



Le secrétaire de séance



VACANCES

Centres de vacances et séjours d'hiver

Mandat spécial - Remboursement des frais de mission

EXPOSE DES MOTIFS

La ville d'Ivry-sur-Seine organise des séjours en France pour des enfants âgés de 5 à 14 ans ainsi que les jeunes de 15 à 17 ans sur la période des congés scolaires de février 2023. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de faire avancer le droit aux vacances pour tous.

Certains séjours sont organisés par la Ville sur les centres dépendant de son patrimoine (Héry-sur-Ugine en Savoie). Les autres séjours sont organisés par des prestataires qui proposent des activités spécifiques en fonction de l'âge des enfants afin qu'ils puissent pratiquer de nouvelles activités dans un cadre collectif en dehors de milieu familial.

Ces séjours ont pour but d'offrir à chaque enfant Ivryen des vacances de qualité en toute sécurité. Les destinations proposées se prêtent particulièrement à la pratique d'activités sportives et culturelles, ainsi qu'à la découverte d'un environnement naturel. Les hébergements favorisent l'apprentissage de la vie en collectivité et l'acquisition de l'autonomie des enfants et adolescents. Les jeunes Ivryens seront également sensibilisés aux gestes éco-citoyens et à la préservation du milieu naturel.

Aussi, une délégation d'élus du Conseil municipal peut, dans le cadre de ses fonctions, se déplacer sur les différents séjours organisés sur le territoire national afin de s'assurer de la qualité des activités offertes.

Je vous propose donc d'accorder un mandat spécial aux élus municipaux figurant dans la liste ci-jointe pour se rendre sur les différents sites durant les séjours d'hiver 2023.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : liste des élus et séjours hiver 2023

VACANCES

7) Centres de vacances et séjours d'hiver
Mandat spécial - Remboursement des frais de mission

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2123-18 et suivants, et R.2123-22-1 et suivants,

vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, notamment son article 3,

considérant que la Ville est propriétaire du centre de vacances sis à Héry-sur-Ugine (Savoie),

considérant que la ville organise des séjours durant les vacances du mois de février pour les enfants et les jeunes âgés de 5 à 17 ans, dans les centres dont elle est propriétaire, ainsi que dans d'autres lieux,

considérant qu'il est proposé que des élus désignés puissent, dans le cadre de leurs fonctions, se rendre sur les centres de vacances afin de s'assurer de la qualité des activités proposées,

considérant dès lors qu'il y a lieu d'accorder un mandat spécial aux dits élus,

considérant que le montant des frais de mission sera pris en charge dans le cadre du mandat spécial,

vu la liste des séjours hiver 2023 et des élus désignés pour ces déplacements, ci-annexée,

DELIBERE

Adopté à la majorité
par 41 voix pour, 7 abstentions

ARTICLE 1 : ACCORDE un mandat spécial aux élus désignés selon la liste jointe, afin qu'ils se rendent sur les lieux de séjours organisés par la Ville au cours des congés scolaires de l'hiver 2023.

ARTICLE 2 : AUTORISE le remboursement des frais de mission comme suit :

- concernant les frais de transport aux frais réels sur présentation d'un état de frais et des pièces justificatives ou de manière forfaitaire dans les conditions prévues à l'article 10 du décret du 3 juillet 2006 précité,
- dans la limite maximum de 220 euros/personne/jour concernant les frais de séjour (hébergement et restauration) et sur production de pièces justificatives.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 23/02/23

RECU EN PREFECTURE

LE 23/02/23

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22/02/2023

Le Maire

The signature of the Mayor is written in blue ink and is enclosed in a large, hand-drawn blue oval. Below the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text "MAIRIE DE BOIS-SUR-SEINE" around the top edge, "107" in the center, and "Val-de-Marne" around the bottom edge. The stamp also features a small emblem in the center.

Le secrétaire de séance

The signature of the Secretary of the Meeting is written in blue ink and is enclosed in a large, hand-drawn blue oval. Below the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text "MAIRIE DE BOIS-SUR-SEINE" around the top edge, "107" in the center, and "Val-de-Marne" around the bottom edge. The stamp also features a small emblem in the center.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**SIRESCO**

Approbation du retrait de la commune d'Aubervilliers

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération du 7 juillet 2022, la Commune d'Aubervilliers a sollicité son retrait du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO).

Le Syndicat, dans sa séance du 6 décembre 2022, a accepté la demande de retrait de la Collectivité sur la base de modalités financières négociées. Il a ensuite saisi toutes ses Communes membres, afin que leur Conseil municipal se prononce sur ce retrait pour permettre ensuite aux Préfets d'éditer les arrêtés inter-préfectoraux qui le valideront.

En effet, conformément à l'article L.5211-19 du code général des collectivités territoriales, le retrait d'une Commune est subordonné à l'accord des conseils municipaux des Communes membres du SIRESCO, exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement. Les Communes disposent d'un délai de trois mois pour délibérer. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée défavorable.

Je vous propose donc d'approuver le retrait de la Commune d'Aubervilliers du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO).

P.J : - délibération de la Commune d'Aubervilliers
- délibération du SIRESCO

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

8) SIRESCO

Approbation du retrait de la commune d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-19,

vu la délibération n° 101 du Conseil municipal d'Aubervilliers le 7 juillet 2022 relative à sa demande de retrait du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO), ci-annexée,

vu la délibération n° DEL-2022-59 du 6 décembre 2022 du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO), acceptant le retrait du SIRESCO de la Commune d'Aubervilliers, ci-annexée,

vu les statuts du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO),

vu les conditions financières du retrait de la Commune d'Aubervilliers telles qu'exposées dans la délibération du Comité syndical du SIRESCO précitée,

considérant que, conformément à l'article L.5211-19 du code général des collectivités territoriales, le retrait d'une commune d'un syndicat intercommunal est subordonné à l'accord des conseils municipaux des Communes membres du Syndicat exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement, les Communes disposant d'un délai de trois mois pour délibérer,

considérant qu'au vu des conditions financières du retrait, rien ne s'oppose à ce que la Commune d'Aubervilliers retrouve l'exercice de sa compétence restauration,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le retrait de la Commune d'Aubervilliers du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO).

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22/02/23

RECU EN PREFECTURE

LE 22/02/23

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22/02/2023

Le Maire


MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE
(Val-de-Marne)

Le secrétaire de séance


MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE
(Val-de-Marne)

CULTURE

Activités culturelles - Galerie Fernand Léger - Conservatoire municipal
Report de l'application du tarif extérieur

EXPOSE DES MOTIFS

Les prestations dans le domaine culturel sont financées par le budget communal, à quoi s'ajoute la participation financière des usagers qui est définie selon la politique tarifaire de la Ville via des tarifs calculés en fonction d'un quotient familial (QF) individualisé. Les tarifs votés au Conseil Municipal du 30 juin 2022 s'appliquent pour la saison 2022-2023.

Dans cette délibération tarifaire a été créé un tarif « non-ivryen » pour l'accès aux cours d'arts plastiques portés par le Service Arts plastiques – Galerie Fernand Léger et aux cours du Conservatoire pour les cursus, les double-cursus et les cours collectif.

Les tarifs sont répartis comme suit:

	Tarif « non Ivryen »	Tarif « Ivryen » QF maximum
Arts plastiques et cours cursus du Conservatoire	673,45 €	449,16 €
Double cursus du Conservatoire	1010,14 €	673,45 €
Cours collectif du Conservatoire	60% du tarif cursus	60% du tarif cursus

Ces « non-ivryens », au nombre de 54 (46 au Conservatoire et 8 en arts plastiques), pour des raisons techniques, n'ont pas pu connaître le tarif qui leur serait appliqué et ont découvert le tarif réel au moment de la facturation annuelle en décembre 2022 ; ils ont participé aux différents cours auxquels ils se sont inscrits sans connaître le tarif réel qui leur serait appliqué.

Pour cette raison, il vous est proposé de :

Suspendre l'application de ce tarif jusqu'en septembre 2023 et appliquer le tarif maximum ivryen pour cette année 2022/2023;

- Procéder au remboursement du sur-tarif à ceux qui se sont acquittés de leur facture et de renvoyer une facture avec le tarif du QF maximal « ivryen » à ceux qui n'ont pas encore payé ;
- Informer les usagers que le tarif « non ivryen » leur sera applicable à la rentrée prochaine, en cas de réinscription.

Les dépenses et recettes en résultant seront inscrites au budget communal.

CULTURE

9) Activités culturelles - Galerie Fernand Léger - Conservatoire municipal
Report de l'application du tarif extérieur

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu la délibération du 30 juin 2022 fixant à compter du 1^{er} septembre 2022, la participation financière des usagers des services municipaux pour les activités soumises au quotient familial ou non soumises au quotient familial et la restauration du personnel communal,

considérant que suite à un problème technique lié à la mise en œuvre du tarif « hors Ivry » pour les activités culturelles, les adhérents soumis au tarif « non ivryen » n'ont pu connaître le tarif qui leur serait appliqué qu'au moment de la facturation annuelle et non lors de leur inscription,

considérant que les adhérents non ivryen se sont rendus dans les cours et cursus dans lesquels ils étaient inscrits sans connaître le tarif réel qui leur serait appliqué,

considérant qu'il convient par conséquent de rectifier cette situation et de compenser le sur-tarif appliqué ou de le régulariser pour ceux qui n'ont pas encore payé,

DELIBERE

Adopté à la majorité
par 43 voix pour, 5 abstentions

ARTICLE 1 : DECIDE :

- de suspendre l'application du tarif « non ivryen » jusqu'en septembre 2023 ;
- de procéder au remboursement, sur demande de l'utilisateur, du sur-tarif acquittés sur facture ;
- de régulariser la facturation par application tarif du QF maximal « ivryen » à ceux qui n'ont pas encore acquitté leur facture ;
- d'informer les familles non ivryennes que le tarif « non ivryen » leur sera applicable à la rentrée prochaine, pour éventuelle réinscription.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses et recettes en résultant seront inscrites au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 22/02/23
RECU EN PREFECTURE
LE 22/02/23
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 22/02/2023

Le Maire



Signature of the Mayor in blue ink, accompanied by a circular official stamp of the Municipality of Ivry-sur-Seine.

Le secrétaire de séance



Signature of the Secretary of the Meeting in blue ink, accompanied by a circular official stamp of the Municipality of Ivry-sur-Seine.

CULTURE

Activités culturelles - Conservatoire municipal

Cours de barre au sol - Remboursement partiel des usagers

EXPOSE DES MOTIFS

Au cours de la saison 2021-2022, l'enseignante dispensant les cours de barre au sol, au Conservatoire municipal, a été absente environ 57% du temps.

La spécificité de ce cours n'a pas permis au Conservatoire de trouver un.e enseignant.e remplaçant.e.

Dans ces conditions, il vous est proposé de rembourser aux élèves inscrits la moitié de la participation financière due au titre de 2021-2022 ; ce cours n'ayant pas été poursuivi en 2022-2023.

CULTURE

10) Activités culturelles - Conservatoire municipal
Cours de barre au sol - Remboursement partiel des usagers

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29,

vu la délibération du 30 juin 2021, fixant à compter du 1^{er} septembre 2021, la participation financière des usagers des services municipaux pour les activités soumises au quotient familial ou non soumises au quotient familial et la restauration du personnel communal

considérant que les élèves inscrits au cours de barre au sol, au Conservatoire d'Ivry-sur-Seine, n'ont pu bénéficier que de la moitié des cours lors de la saison 2021/2022,

considérant que ce cours, n'étant plus proposé cette saison, il n'est pas possible de faire bénéficier les élèves d'une compensation financière lors de leur réinscription,

considérant qu'il convient dès lors, du fait du grand nombre d'absences non remplacées, de leur rembourser la partie des cours non dispensés,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : DECIDE le remboursement de 50% de la participation financière, aux élèves inscrits au cours de barre au sol lors de la saison 2021-2022.

ARTICLE 2 : PRECISE que ce remboursement s'effectuera uniquement sur demande individuelle.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 22/02/23
RECU EN PREFECTURE
LE 22/02/23
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 22/02/2023

Le Maire

Le secrétaire de séance







CULTURE

Cinéma Le Luxy

Cinémathèque française - Convention

EXPOSE DES MOTIFS

La Cinémathèque française exerce des missions de conservation, restauration, documentation, diffusion et valorisation du patrimoine cinématographique. A ce titre, elle propose diverses activités destinées à faire connaître le cinéma sous toutes ses formes, notamment grâce à des enseignements spécifiques destinés aux établissements scolaires.

Dans le cadre du partenariat avec le cinéma Le Luxy, la Cinémathèque française propose, pour l'année scolaire 2022-2023, un projet pédagogique de cinéma « Top Secret » à deux établissements scolaires d'Ivry-sur-Seine, le Collège Molière (pour une classe de 3^{ème}) et le Lycée Romain-Rolland.

Ce partenariat avec la Cinémathèque s'étend également aux élèves de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} du Collège Molière à travers les projets « Cinéastes en herbe » et « Réaliser un film avec Méliès ».

Les contenus et modalités de ces projets sont détaillés dans la convention ci-jointe.

Les conventions des projets « Top Secret », « Cinéastes en herbe » et « Réaliser un film avec Méliès » ont été approuvées lors du conseil municipal du 20 octobre 2022. Elles précisait notamment la participation financière des établissements scolaires pour chaque projet.

Aussi, je vous propose donc d'approuver cette convention de partenariat relative à la mise en œuvre des projets « Cinéastes en herbe », « Réaliser un film avec Méliès » et « Top Secret » avec la Cinémathèque française pour l'année 2022-2023.

P.J : convention

CULTURE

11) Cinéma Le Luxy
Cinémathèque française - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu ses délibérations du 17 décembre 2009 approuvant la municipalisation du mode de gestion du cinéma municipal le Luxy à compter du 1^{er} janvier 2010 et décidant la création d'un budget annexe afférent,

vu sa délibération du 30 juin 2021 approuvant la convention triennale avec le Lycée Romain Rolland relative à l'enseignement obligatoire, de spécialités audiovisuelles, des classes de secondes, premières et terminales,

vu sa délibération du 20 octobre 2022 approuvant les conventions financières avec le Collège Molière autour des projets « Top Secret », « Cinéastes en herbe » et « Réaliser un film avec Méliès »,

considérant que la Ville apporte son soutien à l'accès à la culture pour tous et notamment aux projets artistiques en développement en partenariat avec l'Education Nationale,

considérant que ces projets correspondent à l'un des axes thématiques développé par la politique publique culturelle de la Ville,

considérant que la Cinémathèque française est une association reconnue en matière de conservation et valorisation, notamment pédagogique, du patrimoine cinématographique,

considérant qu'il convient de conclure une convention financière avec la Cinémathèque française pour l'année scolaire 2022/2023,

vu la convention, ci-annexée,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat avec la Cinémathèque française relative à la mise en œuvre des projets « Cinéastes en herbe », « Réaliser un film avec Méliès » et « Top Secret » pour l'année 2022/2023 et AUTORISE le Maire à la signer.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22/02/23

RECU EN PREFECTURE

LE 22/02/23

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22/02/2023

Le Maire



Le secrétaire de séance



CULTURE

Cinéma Le Luxy

Association des Cinémas de Recherche d'Île-de-France - Mise à disposition de salle - Convention

EXPOSE DES MOTIFS

Le cinéma municipal Le Luxy est adhérent de l'Association des Cinémas de Recherche d'Île-de-France (ACRIF), qui coordonne, à l'échelle de l'Île-de-France, le dispositif national d'éducation à l'image « Lycéens et apprentis au cinéma » visant la distribution dans les salles de documents d'information sur les films et la collaboration étroite avec les distributeurs pour élargir la circulation des œuvres. Aussi, Le cinéma Le Luxy y participe chaque année.

Afin d'accompagner la sélection annuelle de films que les lycéens découvrent en salle, l'ACRIF organise une journée de formation à destination des enseignants inscrits au dispositif. Elle a eu lieu le 30 janvier 2023 dans la salle 1 du cinéma Luxy, de 9h à 16h et était composée de conférences sur l'actualité du cinéma et de projections de courts métrages et d'un long métrage.

Dans le cadre de cette mise à disposition, il convient de détailler les différentes modalités de mise en œuvre par le biais d'un contrat de coproduction.

Par conséquent, je vous propose d'approuver le contrat précité entre l'Association des Cinémas de Recherche d'Île-de-France (ACRIF) et le cinéma municipal Le Luxy détaillant les conditions de mise à disposition.

La recette en résultant sera constatée au budget communal.

PJ : convention

CULTURE

12) Cinéma Le Luxy

Association des Cinémas de Recherche d'Ile-de-France - Mise à disposition de salle - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2144-3,

vu sa délibération du 19 décembre 2019 approuvant l'adhésion du cinéma municipal Le Luxy à l'Association des Cinémas de Recherche d'Ile-de-France (ACRIF),

considérant que la ville d'Ivry-sur-Seine porte un intérêt très particulier au développement culturel et à l'accès à la culture pour tous, sous toutes ses formes,

considérant que l'Association des Cinémas de Recherche d'Ile-de-France agit pour la coordination du dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma » pour les académies de Créteil et de Versailles, visant la distribution dans les salles de documents d'information sur les films et la collaboration étroite avec les distributeurs pour élargir la circulation des œuvres,

considérant que dans ce cadre, l'ACRIF organise des journées de formation à destination des enseignants inscrits à ce dispositif,

considérant que ladite association a demandé à la Commune de lui mettre à disposition le cinéma Le Luxy à Ivry-sur-Seine,

considérant, dès lors, qu'il convient de conclure une convention de partenariat avec l'ACRIF chargée de la mise en œuvre du dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma », afin de définir les modalités de cette mise à disposition,

vu le contrat, ci-annexé,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de coproduction avec de l'association des Cinémas de recherche d'Ile-de-France dans le cadre du projet de formation à destination des enseignants inscrits dans le dispositif « Lycéens au Cinéma », et AUTORISE le Maire à la signer.

ARTICLE 2 : PRECISE que l'apport forfaitaire de l'association au titre de sa part de coproduction s'élève à 410 euros.

ARTICLE 3 : APPROUVE la mise à disposition d'une salle du cinéma municipal le Luxy pour la journée du 30 janvier 2023.

ARTICLE 4 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 22/02/23
RECU EN PREFECTURE
LE 22/02/23
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 22/02/2023

Le Maire



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'B. G.', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DIVRY-SUR-SEINE' at the top, '107' in the center, and 'Val-de-Marne' at the bottom. The stamp also features a small emblem in the center.

Le secrétaire de séance



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. S.', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DIVRY-SUR-SEINE' at the top, '107' in the center, and 'Val-de-Marne' at the bottom. The stamp also features a small emblem in the center.

CULTURE

Cinéma Le Luxy

Dispositif "Maternelle au cinéma" - Convention

EXPOSE DES MOTIFS

Initié en 2014 à titre expérimental, et officialisé en 2022, « Maternelle au cinéma » est un dispositif de sensibilisation au cinéma pour les élèves de premier cycle, coordonné au niveau national par l'association « L'Archipel des Lucioles ». Il est né du constat que les enfants les plus jeunes sont tenus à l'écart des dispositifs d'éducation au cinéma mais se rendent malgré tout au cinéma, soit à l'initiative de leurs enseignants, soit accompagnés par des associations régionales ou des communes.

Il répond d'une part, à l'une des missions de l'école maternelle qui est de jouer un rôle décisif pour l'accès de tous les enfants aux différents univers artistiques dont le cinéma fait partie et, d'autre part, à un des objectifs des programmes : observer, comprendre et transformer des images.

Ainsi, ce dispositif prend toute sa place dans la mise en œuvre du Parcours artistique et culturel de l'élève : rencontre avec des œuvres cinématographiques de qualité, avec des professionnels du cinéma et des salles de cinéma qui se mette en relation avec la pratique régulière de productions plastiques et d'échanges.

L'Association Cinéma Public Val-de-Marne, en partenariat avec l'Education Nationale et avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), coordonnent le dispositif dans le Val-de-Marne.

Ce dispositif n'entraîne pas de dépenses supplémentaires.

Je vous propose donc d'approuver cette convention de partenariat dans le cadre de la mise en place du dispositif « Maternelle au cinéma », visant l'initiation de l'art cinématographique en direction des tout petits, avec l'Association Cinéma Public Val-de-Marne, pour l'année 2022-2023.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

P.J : convention

CULTURE

13) Cinéma Le Luxy

Dispositif "Maternelle au cinéma" - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu ses délibérations du 17 décembre 2009 approuvant la municipalisation du mode de gestion du cinéma le Luxy, à compter du 1^{er} janvier 2010 et décidant la création d'un budget annexe afférent,

considérant que la ville d'Ivry-sur-Seine apporte son soutien à l'accès à la culture pour tous,

considérant que le dispositif « Maternelle au cinéma » offre aux écoles maternelles de la Ville qui le souhaitent, la possibilité de sensibiliser les élèves au cinéma par la découverte en salles de films adaptés à l'âge des enfants et reconnus pour leurs qualités cinématographiques,

considérant que le cinéma municipal le Luxy participe à ce dispositif et souhaite le renouveler pour l'année 2022/2023,

considérant, dès lors, qu'il convient de conclure une convention de partenariat avec l'association Cinéma Public Val-de-Marne chargée de la mise en œuvre du dispositif « Maternelle au cinéma »,

vu la convention, ci-annexée,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la Convention de partenariat avec l'association Cinéma Public pour l'accueil au cinéma municipal Le Luxy du dispositif « Maternelle au Cinéma » en Val-de-Marne pour l'année 2022/2023 et AUTORISE le Maire à la signer.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22/02/23

RECU EN PREFECTURE

LE 22/02/23

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22/02/2023

Le Maire




Le secrétaire de séance




CULTURE

Médiathèques

EHPAD de l'Orangerie - Convention

EXPOSE DES MOTIFS

La ville d'Ivry-sur-Seine est une des villes en Ile-de-France qui porte et a porté une politique culturelle à l'attention de la diversité de ses habitant.e.s avec beaucoup d'engagement et de constance dans le temps.

La convention entre les médiathèques et l'EHPAD L'Orangerie s'inscrit dans cette politique publique.

Les actions menées par la Direction des Affaires Culturelles (DAC) à destination des personnes âgées :

❖ Un travail de longue date des services :

Le cinéma municipal le Luxy accueille, un lundi par mois, les retraités pour des séances dédiées en début d'après-midi. Deux films au choix sont proposés et les séances sont en accès libre sur ces créneaux pour les retraités d'Ivry. Ces séances sont l'objet d'un partenariat avec le service Retraités de la ville.

Par ailleurs, tous les 15 jours, des « Ciné-thés » sont organisés au Luxy : une séance suivie d'une discussion conviviale au foyer-bar sur le film, autour d'une collation. Ces séances ne sont pas dédiées aux retraités mais elles visent et accueillent ce public du fait de leurs horaires (après-midi).

❖ La participation des personnes âgées aux projets culture et culture scientifique et technique :

En 2022, les artistes Anahita Bathaie et Laurent Mareschal, en résidence à la galerie Fernand Léger, avaient eu une approche participative dans la construction de leurs projets. En impliquant les habitant.e.s de la résidence autonome Chevaleret, celle de Croizat et de la maison de quartier Pierre et Marie Curie, ils avaient réussi à travers des histoires de vie, à co-construire des réflexions en lien avec le territoire. Les participant.e.s avaient ensuite visité les expositions présentées.

Des ateliers de théâtre ont également été proposés par la compagnie « Juste avant la compagnie » pour faire participer des personnes âgées de la Résidence autonomie Croizat à deux représentations de Richard III de Shakespeare dans la cours de l'école Maurice Thorez. Deux recherches participatives ont également été engagées en 2022 avec comme habitant.e.s participant.e.s des personnes âgées : Expoped, qui fait suite à une recherche participative antérieure sur la marchabilité du quartier Monmousseau et traite de l'analyse de la pollution de l'air des piétons, et CapaCité qui fait contribuer les personnes âgées à la création d'une image de la ville du futur.

❖ De nouvelles actions et transversalité entre la DAC et le service des résidences autonomie :

Un travail en transversalité a été relancé entre les services en charge des personnes âgées et ceux de la DAC, dont voici deux exemples :

- En 2022, à l'occasion des fêtes de fin d'année à destination des retraités, une nouvelle offre culturelle a été faite aux habitants en complément des colis ou après-midi dansante proposés par la ville aux personnes âgées sous la forme de 2 places de spectacle. Les services de la DAC étaient présents sur les matinées de distribution à destination du public senior afin de leur présenter leurs actions et programmations.
- En 2023, est expérimenté un nouveau projet intergénérationnel autour de la lecture à voix haute, croisant des publics adolescents et des personnes âgées en résidence autonomie, dans le cadre d'une résidence sur le territoire.

L'action des médiathèques en direction des personnes âgées :

❖ Des collections dédiées :

Les médiathèques prennent le soin d'adapter une partie de leurs collections aux publics séniors. Voici quelques exemples de collections dédiées :

- Des collections imprimées en grands caractères qui permettent aux personnes âgées de lire avec plus de confort
- Une politique d'acquisition de livres plus spécifiquement appréciés des personnes âgées, par exemple des romans du terroir ou des sagas historiques
- Une offre de textes lus : des documents sonores à emprunter mais aussi, dans le cadre d'un partenariat avec la fondation Valentin Haüy, un accès à Eole (une plateforme avec des centaines de livres lus à destination des personnes malvoyantes) et l'acquisition de lecteurs « Daisy » facilitant la navigation dans les textes lus sous une forme très simplifiée techniquement.

❖ Des actions en direction des personnes âgées dites « empêchées » :

Les médiathèques, dans le cadre d'une politique de lecture culturelle allant vers les habitant.e.s, proposent aussi une offre de service visant à aller au-devant des personnes ne pouvant se rendre d'elles-mêmes dans les médiathèques. Une grande partie de ce public est constituée de personnes âgées dépendantes ou peu mobiles. La politique de lecture publique qui leur est destinée prend trois formes principales :

- Le portage à domicile individuel permettant l'emprunt de documents qui sont amenés par un bibliothécaire chez l'habitant.e.s (soit selon son choix, soit sur proposition du bibliothécaire)
- Le partenariat avec l'EHPAD, qui fait l'objet de la convention examinée (voir éléments ci-dessous)
- Des lectures plus ponctuelles à l'hôpital Charles Foix.

Il s'agit aussi d'un moment d'échange humain et de maintien du lien social avec des personnes assez isolées ou partiellement dépendantes. L'aspect culturel et l'aspect humain ont tous deux autant d'importance dans l'échange et le service à la population proposé par les médiathèques.

❖ Le partenariat avec l'EHPAD L'Orangerie :

Les interventions des bibliothécaires à l'EHPAD ont lieu toutes les 5 semaines.

Ils assurent auprès des résident.e.s le dépôt et le retour des documents (livres, CD, textes lus...) et d'outils d'accès à la lecture (lecteurs Daisy). Ceux-ci sont enregistrés sur la carte collectivité de l'établissement et placés sous la responsabilité de la responsable animation et vie sociale de l'EHPAD.

A chaque visite, un temps convivial de discussion est organisé entre les résident.e.s de l'EHPAD, les bibliothécaires et le personnel encadrant de l'EHPAD afin d'échanger collectivement autour des dernières lectures ou écoutes qui ont été faites ainsi que des derniers films vus par les résident.e.s.

Au vu de ces éléments de partenariat avec l'EHPAD de l'Orangerie, je vous propose d'approuver la convention de partenariat avec l'EHPAD l'Orangerie portant sur le cadre d'intervention des bibliothécaires.

P.J : convention

CULTURE

14) Médiathèques
EHPAD de l'Orangerie - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

considérant la mission de diffusion d'œuvres culturelles au plus grand nombre portée par les médiathèques municipales, y compris en faveur des personnes âgées dépendantes ne pouvant se déplacer,

considérant que dans ce cadre, l'EPHAD l'Orangerie a sollicité la Ville pour que des bibliothécaires organisent le prêt de documents auprès de ses résidents,

considérant l'intérêt pour la Ville de développer un partenariat permettant de renforcer le lien social et de lutter contre les exclusions culturelles,

considérant qu'il convient de conclure une convention de partenariat afin de formaliser les interventions des bibliothécaires au sein de l'EPHAD « l'Orangerie »,

vu la convention de partenariat,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la convention de partenariat avec l'EHPAD « l'Orangerie » portant sur le cadre d'intervention des bibliothécaires auprès des personnes âgées dépendantes et AUTORISE le Maire à la signer, ainsi que tout avenant en prolongeant la durée dans la limite d'un an.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22/02/23

RECU EN PREFECTURE

LE 22/02/23

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22/02/2023

Le Maire

A large, stylized blue ink signature of the Mayor is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE' and '(Val-de-Marne)' around a central emblem.

Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the Meeting is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE' and '(Val-de-Marne)' around a central emblem.

FINANCES

Tournages de films

Ecoles - Manufacture des Œillets "Bâtiment américain" - Tarifs

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre des tournages de films, la Ville d'Ivry-sur-Seine reçoit des demandes récurrentes pour des tournages au sein des écoles et des lieux artistiques et culturels.

Un travail doit prochainement être engagé entre les directions de la Ville afin d'aboutir à :

- une procédure de validation et d'accueil des tournages,
- une tarification prenant en compte l'ensemble des sites de la Ville et l'ensemble des coûts impactés par l'accueil d'un tournage.

Actuellement, sont appliqués :

- ✓ l'exonération du paiement de l'ensemble des droits liés aux tournages de films réalisés dans le cadre de projets d'écoles et pour les projets faisant l'objet d'une aide financière de la Ville (Coup de pouce ou COREUS), du Conseil départemental du Val-de-Marne ou encore du Conseil régional d'Île-de-France,
- ✓ un abattement de 50 % sur les tarifs du barème pour les courts-métrages (durée inférieure ou égale à 59 minutes), hors les films publicitaires.

Sont proposés comme montants de redevance principale, pour des films de cinéma ou de télévision de long métrage, pour des films publicitaires et pour des prises de vues dans les établissements scolaires municipaux et les espaces du bâtiment américain de la Manufacture des œillets, à l'exception de ceux du CREDAC et de ceux dédiés exclusivement à l'EPSAA :

Une journée en semaine	550 €	En cas de tournage dans un établissement scolaire ce tarif est complété d'un montant minimal de 100€ pour la coopérative scolaire
La nuit, le dimanche et les jours fériés	900 €	
Une demi-journée en semaine	250 €	
Une demi-nuit, une demi-journée le dimanche ou les jours fériés	400 €	
Une journée d'occupation sans tournage	250 €	

Chaque montant est complété d'un forfait journalier lié à l'équipe en fonction du nombre de personnes :

1 à 10	gratuit
11 à 20	500 €
21 à 50	900 €
plus de 50	1 400 €

Ces tarifs ne correspondent pas encore au coût complet mais s'inspirent des tarifs demandés par d'autres collectivités territoriales.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de fixer des tarifs pour des tournages dans les écoles et certains espaces du bâtiment américain de la Manufacture des Œillets.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

FINANCES

15) Tournages de films

Ecoles - Manufacture des Œillets "Bâtiment américain" - Tarifs

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

considérant l'attractivité de la ville d'Ivry-sur-Seine pour le secteur audiovisuel, et notamment les écoles et le site de la Manufacture des Œillets,

considérant que la Ville est à de nombreuses reprises sollicitée pour des tournages au sein de lieux scolaires, Artistique et culturels,

considérant dès lors, qu'il convient de fixer des tarifs pour des tournages dans les écoles et certains espaces du bâtiment américain de la Manufacture des Œillets,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : FIXE comme suit, le tarif de mise à disposition des écoles et du bâtiment américain de la Manufacture des œillets pour des tournages à l'exception de ceux du CREDAC et de ceux dédiés exclusivement à l'EPSAA :

Une journée en semaine	550 €	En cas de tournage dans un établissement scolaire ce tarif est complété d'un montant minimal de 100€ pour la coopérative scolaire
La nuit, le dimanche et les jours fériés	900 €	
Une demi-journée en semaine	250 €	
Une demi-nuit, une demi-journée le dimanche ou les jours fériés	400 €	
Une journée d'occupation sans tournage	250 €	

Chaque montant est complété par un forfait journalier lié à l'équipe en fonction du nombre de personnes :

1 à 10	gratuit
11 à 20	500 €
21 à 50	900 €
plus de 50	1 400 €

ARTICLE 2 : PRECISE que sont appliqués :

- l'exonération du paiement de l'ensemble des droits liés aux tournages de films réalisés dans le cadre de projets d'écoles et pour les projets faisant l'objet d'une aide financière de la Ville (Coup de pouce ou COREUS), du Conseil départemental du Val-de-Marne ou encore du Conseil régional d'Île-de-France,

- un abattement de 50 % sur les tarifs du barème pour les courts-métrages (durée inférieure ou égale à 59 minutes), hors les films publicitaires.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 22/02/23
RECU EN PREFECTURE
LE 22/02/23
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 22/02/2023

Le Maire



The signature of the Mayor is written in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DIVRY-SUR-SAONE" and "Val-de-Marne" around a central emblem.

Le secrétaire de séance



The signature of the Secretary of the Meeting is written in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DIVRY-SUR-SAONE" and "Val-de-Marne" around a central emblem.

SPORTS

Association sportive Molière

Prêt de Vélos Tout Terrain - Convention

EXPOSE DES MOTIFS

L'Association sportive Molière a pour objet d'organiser, de développer, en prolongement des cours d'éducation physique et sportive obligatoires, l'initiation et la pratique sportive pour les élèves qui y adhèrent.

Pour étendre son action, elle souhaite développer des activités de pleine nature notamment par le biais du vélo. Ces sorties nécessitent du matériel particulier – des vélos tout terrain – dont elle ne dispose pas. C'est la raison pour laquelle elle en sollicite le prêt, à titre gracieux, auprès de la Commune.

Dans le cadre de sa politique sportive, la Commune considère le sport comme vecteur d'éducation et de citoyenneté. Ainsi, elle vise principalement à favoriser l'apprentissage des connaissances et des savoirs, intégrant le « savoir rouler ».

La Commune dispose dudit matériel (VTT), qui est géré par le service des activités sportives municipales dans le cadre du dispositif jeunes (de 11 à 17 ans).

Aussi, ce partenariat, fondé sur des enjeux communs, contribue à la volonté de développer des activités de pleine nature en faveur des jeunes Ivryennes et Ivryens.

Il vous est donc proposé d'approuver ce prêt, à titre gracieux, pour l'année scolaire en cours.

PJ : Convention

SPORTS

16) Association sportive Molière
Prêt de Vélos Tout Terrain - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29,

Considérant que l'association sportive Molière souhaite développer des activités de pleine nature et les élargir aux pratiques du vélo tout terrain,

Considérant que la ville dispose du matériel sollicité par l'association sportive Molière,

Considérant que le projet de l'association sportive Molière répond pleinement à l'objectif municipal de « savoir rouler », pour lequel la Ville s'est engagée dans le cadre du Projet éducatif de territoire,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de mise à disposition de vélos tout terrain avec l'association sportive Molière pour l'année scolaire 2022/2023 et AUTORISE le Maire à la signer.

ARTICLE 2 : PRECISE que ce prêt est consenti à titre gracieux.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 22/02/23
RECU EN PREFECTURE
LE 22/02/23
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 22/02/2023

Le Maire


MAIRIE D'IVRY SUR SEINE
(Val-de-Marne)

Le secrétaire de séance


MAIRIE D'IVRY SUR SEINE
(Val-de-Marne)

EQUIPEMENTS PUBLICS

Budget participatif

Équipement multisports cité Spinoza - Subvention - Convention

EXPOSE DES MOTIFS

Le projet concerne la réalisation d'un terrain sportif de proximité de type multisports situé au sein de la cité Spinoza. Il est issu du projet n°65 « Aménager Spinoza en développant les pratiques sportives et de loisirs pour toutes et tous » de la 1^{ère} édition du budget participatif de notre collectivité. Il avait pour objet d'aménager un espace de jeux extérieurs au bénéfice des enfants et des adolescents du quartier.

Le City Stade a été créé durant l'automne 2022. En amont de sa construction, des sessions de porte-à-porte dans les deux cités bordant le city-stade (Baruch Spinoza et Denis Papin) ont permis de sensibiliser à la période de travaux et d'aborder les questions des règles d'usages et de partage de ce nouvel équipement public.

Son inauguration fin octobre 2022 aura été le fruit d'un travail conjoint entre services, porteuses et porteurs de projets et associations locales, mettant les pratiques sportives mixtes et féminines à l'honneur.

Ces séries de rencontres ont permis aux habitantes et habitants de se réappropriier et d'améliorer le partage de cet espace public. Largement plébiscité dans le cadre du budget participatif, la réalisation de ce projet a contribué à l'amélioration du cadre de vie, à favoriser la convivialité et le lien social dans le quartier.

Concernant l'équipement en lui-même, le terrain multisports est accessible aux personnes à mobilité réduite. Son revêtement est constitué d'une moquette imitant le gazon, conformément aux normes en vigueur. L'équipement est libre d'accès et des actions seront mises en place par les services de la Ville afin d'en favoriser l'appropriation.

Le budget de cet équipement est d'un montant de 60 538 € HT (environ 72 647 € TTC).

Au vu du contexte budgétaire, il est impératif de trouver d'autres sources de financement. Plusieurs demandes de subventions ont été faites auprès de la Région Ile-de-France, ainsi qu'auprès du Département du Val-de-Marne.

Le Département du Val-de-Marne a décidé de soutenir le projet d'équipement sportif municipal en attribuant à la Ville une subvention de 30 269 €, représentant 50% du montant plafonné de l'opération. Ce soutien se formalise par la signature d'une convention de subventionnement.

La Région Ile-de-France a également soutenu la création de cet équipement avec une subvention de 25 000 €.

Pour des raisons liées au calendrier comptable du Département, il a été nécessaire d'entamer les démarches visant à obtenir la subvention. Il vous est aujourd'hui proposé d'avaliser l'octroi de cette participation du Département de Val-de-Marne en approuvant la convention de subventionnement ci-jointe.

Les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

PJ : Convention

EQUIPEMENTS PUBLICS

17) Budget participatif

Equipement multisports cité Spinoza - Subvention - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

considérant le projet n°65 issue de la 1^{ère} édition du budget participatif municipal visant à « Aménager Spinoza en développant les pratiques sportives et de loisirs pour toutes et tous »,

considérant que la réalisation d'un terrain sportif de proximité de type multisports situé au sein de la cité Spinoza concrétise le projet municipal précité,

considérant le soutien apporté par le Département du Val-de-Marne à la création d'équipements sportifs municipaux,

considérant que ce dernier a décidé de soutenir la réalisation précitée en octroyant une subvention de 30 269 euros à la Ville,

vu la convention, ci-annexée,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention avec le Département du Val-de-Marne, portant participation financière à la réalisation d'un terrain sportif de proximité de type multisports situé au sein de la cité Spinoza, pour un montant de 30 269 €.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits en résultant seront constatés au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22/02/23

RECU EN PREFECTURE

LE 22/02/23

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22/02/2023

Le Maire

A blue ink signature, possibly reading 'Bouffier', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE' and 'Val-de-Marne'.

Le secrétaire de séance

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE' and 'Val-de-Marne'.

FINANCES

Prestations familles

Remise gracieuse - Annulation de dettes

EXPOSE DES MOTIFS

Madame Marie Edouard, mère de 6 enfants, demeurant 61, avenue Danielle Casanova, née le 8 septembre 1980 est décédée le 9 octobre 2022.

Les enfants de Madame Edouard, Jean Samuel Ernest, Jean Edouard Ernest, Aurélien Affeto, Evan Affeto, Maelye Affeto et Marie Ivanna Tchakam Wappi ont bénéficié de prestations d'accueils proposées par la Ville.

Ces prestations ont fait l'objet de factures, lesquelles ont été transmises au Trésor Public et mises en impayées en perception. Le montant total s'élève à 5319,11 €.

Madame Edouard élevait seule ses enfants, les quatre plus jeunes ont été placés depuis auprès des services de l'aide sociale à l'enfance.

Compte-tenu du décès de Madame Edouard, et au vu de ces éléments, je vous propose l'annulation de cette dette et sa remise gracieuse.

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

FINANCES

18) Prestations familles
Remise gracieuse - Annulation de dettes

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2541-12, 9°,

vu la circulaire n° 11-022-MO du 16 décembre 2011 relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

vu sa délibération du 31 mars 2022 relative à l'adoption du budget prévisionnel 2022,

vu la délibération du 30 juin 2022 relative aux participations financières des usagers des services municipaux applicables au 1^{er} septembre 2022,

considérant l'ensemble des facturations pour les activités péri et extra-scolaires pour les 6 enfants de madame Marie Edouard concernant : Jean Samuel Ernest, Jean Edouard Ernest, Aurélien Affeto, Evan Affeto, Maelye Affeto et Marie Ivanna Tchakam Wappi,

considérant l'état des impayés de Madame Edouard au 5 décembre 2022,

considérant le décès de cette dernière, le 9 octobre 2022,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : DECIDE la remise gracieuse des dettes de Madame Marie Edouard, décédée le 9 octobre 2022, pour un montant de 5 319,11 €, relative aux prestations d'accueils périscolaires dispensés à ses 6 enfants.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 23/02/23
RECU EN PREFECTURE
LE 23/02/23
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 22/02/2023

Le Maire

Le secrétaire de séance


MAIRIE D'IVRY SUR SEINE
Val-de-Marne


MAIRIE D'IVRY SUR SEINE
Val-de-Marne

ENVIRONNEMENT

Budget primitif 2023

A/ Rapport 2022 sur la situation en matière de développement durable

EXPOSE DES MOTIFS

Pour rappel, la loi dite « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 oblige les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport relatif à leurs actions en matière de développement durable. Il s'agit d'établir d'une part, un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité et d'autre part, un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire.

Ce rapport annuel doit prendre en compte les cinq finalités du développement durable énoncées dans le Code de l'Environnement, complété par plusieurs textes dont la loi du 17 août 2015 sur la Transition énergétique et la Croissance verte et la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la Reconquête de la Biodiversité, de la Nature et des Paysages, à savoir :

- ✓ La Lutte contre le changement climatique ;
- ✓ La Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- ✓ L'Épanouissement de tous les êtres humains ;
- ✓ La Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations ;
- ✓ La Transition vers une économie circulaire (initialement exposée comme favorisant les Modes de production et de consommation responsables mais remplacée par cette formulation alternative par la loi de 2015).

Le Rapport Développement Durable (RDD) 2022, comme annoncé lors de l'édition 2021, est configuré sur la base des conclusions de la Conférence Climat autour des 6 thématiques et des objectifs prioritaires approuvés par les ivryens en décembre 2021, à savoir :

- 1/ - Economiser – Mix énergétique et rénovation
- 2/ - Cohabiter – Biodiversité, nature et eau en ville
- 3/ - Se déplacer – Mobilités et aménagements
- 4/ - Se nourrir – Alimentation de qualité et accessible à tous
- 5/ - Agir et accueillir – Migrant.es
- 6/ - Réduire + réemploi, recyclage et déchets

Pour 4 de ces thématiques, des comités de suivi se sont réunis au second semestre 2022 et ont acté leur mise en œuvre en 2023.

Par rapport aux versions précédentes, la version 2022 intègre deux thématiques nouvelles concernant les questions d'alimentation et de migration.

Elle a aussi été réalisée dans le contexte de crise énergétique que nous connaissons, largement exposée dans la première partie du rapport « Economiser – Mix énergétique et rénovation ».

Pour mémoire, le Rapport Développement Durable s'inscrit dans le projet municipal 2020-2026, très ambitieux en matière de développement durable avec en particulier la réduction, à l'échelle d'Ivry, d'au moins 40 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2035 :

« Relever le défi écologique et climatique est un enjeu vital, mais aussi social. Une action collective s'impose avant des conséquences irréversibles pour la survie de l'humanité et de l'ensemble des espèces vivant sur la planète. Nous devons réduire, à l'échelle d'Ivry, d'au moins 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2035, en appui sur le Plan climat-air-énergie existant sur le Territoire « Grand-Orly Seine Bièvre ». Nous devons parallèlement adapter la ville aux épisodes extrêmes de chaleur ou de pluie ».

Un prestataire missionné par la ville, « Objectif Carbone », dans le cadre de la Conférence Climat, réalise ainsi à l'échelle du territoire communal un diagnostic complet sur nos émissions de GES et proposera des pistes d'actions afin d'aider la commune à atteindre l'objectif de - 40% à l'horizon 2035.

On trouvera les premiers résultats de leurs études dans le rapport ci-joint, en particulier le poids du résidentiel et du tertiaire – dont les bâtiments communaux - dans nos émissions de GES (73%) lié clairement à l'énergie gaz (50%) utilisée. Pour les véhicules, cela représente 3 t CO₂e/an/véhicule.

Pour 4 des thématiques développées, des indicateurs seront mis en place afin de mesurer l'impact sur l'environnement (émission de gaz à effet de serre, végétalisation..) des politiques publiques développées par la ville. Ils seront complétés durant l'année 2023 au regard en particulier, des études menées par « Objectif Carbone ».

Aussi, je vous propose donc de prendre acte du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable portant sur l'année 2022.

PJ : rapport

ENVIRONNEMENT

20) Budget primitif 2023

A/ Rapport 2022 sur la situation en matière de développement durable

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-1-1,

vu le code de l'environnement, notamment son article L.110-1,

vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, notamment son article 255,

vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

vu le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

considérant les cinq finalités de la stratégie nationale en matière de développement durable, à savoir :

- la lutte contre les changements climatiques,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- une transition vers une économie circulaire (finalité se substituant aux modes de production et de consommation responsables, par la loi du 17 août 2015),

considérant la démarche de développement durable engagée par la Ville d'Ivry-sur-Seine et son implication à travers plusieurs dispositifs, documents réglementaires et d'orientation, tels que les chartes « Habitat », « Ecoquartier » et « Espaces publics », le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et son plan d'aménagement et de développement durable, le PLPD (programme local de prévention des déchets), le PCET (plan climat énergie territorial), le PPBE (plan de prévention du bruit dans l'environnement),

vu la délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2022 approuvant l'ensemble des thématiques et actions issus de la démarche « pour le Climat on agit »,

considérant qu'il appartient au Maire de présenter préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation,

vu le rapport 2022, ci-annexé,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du rapport 2022 sur la situation en matière de développement durable.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 22/02/23
RECU EN PREFECTURE
LE 22/02/23
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 22/02/2023

Le Maire

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Bouffard", is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE COURTENNE" and "Val-de-Marne" around a central emblem.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE COURTENNE" and "Val-de-Marne" around a central emblem.

FINANCES

Budget primitif 2023

B/ Rapport 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Ivry-sur-Seine

EXPOSE DES MOTIFS

Grâce à leur pouvoir d'action au niveau local, les collectivités territoriales constituent un levier majeur pour lutter contre les nombreuses inégalités femmes-hommes et les discriminations qui persistent dans tous les domaines : rémunération, accès à l'emploi, violences, précarité, accès aux responsabilités professionnelles, associatives, politiques, etc. Ce combat fait partie des engagements forts de la ville d'Ivry-sur-Seine.

Depuis 2014, le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes répond à une obligation légale. En effet, cette obligation est prévue par la première loi globale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'article 1^{er} précise que « l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée ».

La Ville d'Ivry-sur-Seine réaffirme sa volonté de progresser dans la construction d'une société plus égalitaire. En effet, le projet municipal s'engage à lutter pour l'égalité femmes-hommes et contre toutes les discriminations, en soutenant des actions en faveur de l'égalité en direction de tous les publics, la sensibilisation et l'éducation à l'égalité et à la mixité dès le plus jeune âge, le combat contre les violences faites aux femmes dans le cadre du réseau ivryen de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, les efforts pour une analyse genrée du budget communal, l'amélioration de l'accueil et de l'accès aux droits des personnes discriminées.

L'approche vise à « intégrer de façon transversale et structurelle la question de l'égalité femmes-hommes dans la conduite des politiques publiques. Cette dernière est dite transversale, car elle touche tous les domaines de l'action publique (...). Cette approche se veut aussi structurelle, car il s'agit d'incorporer la perspective de l'égalité femmes-hommes tout au long du processus de définition et de mise en œuvre d'un politique publique : préparation, décision, conduite de l'action et évaluation. Cette approche vise donc à prévenir la mise en œuvre de politiques publiques qui pourraient accentuer ou entretenir les inégalités entre femmes et hommes »¹.

Les objectifs du rapport égalité sont les suivants :

1. Documenter les inégalités professionnelles en interne et les inégalités sur l'ensemble du territoire,
2. Recenser les politiques publiques qui luttent contre les inégalités femmes-hommes par la collectivité sur son territoire,
3. Fixer des orientations de long et de moyen terme pour corriger ces inégalités,
4. Sensibiliser les agent.es et les élu.es, diffuser et rendre visible la culture de l'égalité.

¹ Centre Hubertine-Auclert. « Planifier, conduire et évaluer une politique, locale d'égalité femmes-hommes ». Novembre 2014, pages 24-25. <https://m.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/guide-ct2-cha-web.pdf>

I - Égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines de la collectivité

A Ivry sur Seine, les effectifs de la fonction publique territoriale sont majoritairement composés de femmes. Depuis 2015, date du premier rapport égalité, cette tendance s'est accentuée, passant de 58,8% de femmes à 61% aujourd'hui.

Malgré ces évolutions, il n'en reste pas moins que la prégnance des rôles et des stéréotypes de genre reste forte, avec de très grandes disparités suivant les métiers exercés. Ainsi, si les femmes représentent 61% de l'ensemble du personnel communal, elles ne sont plus que 13,3% dans les différents métiers de la direction des espaces publics. A l'inverse, elles représentent près de 90% des effectifs de la direction des actions et prestations en direction des familles qui regroupe la petite enfance, les vacances et le pôle famille.

Le statut de la fonction publique assure théoriquement l'égalité salariale. Ainsi, à Ivry, 71% des agent.es percevant plus de 5000€ nets sont des femmes, elles sont près de 62% à gagner moins de 2500 € nets. Les agentes représentent 61% du personnel communal.

Toutefois, les différences, notamment en termes de régime indemnitaire, entre les filières viennent modérer ce principe. Nationalement, les métiers techniques bénéficient d'un meilleur régime indemnitaire et sont occupés principalement par des hommes. L'évolution du régime indemnitaire lors de la mise en œuvre du RIFSEEP², a néanmoins contribué à réduire, à Ivry, les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes en rapprochant les filières administratives et techniques.

Deux autres indicateurs attestent de la persistance d'inégalités dans l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle, même si notre règlement intérieur donne un cadre global identique à tous/toutes les agent.es. Ainsi, les femmes occupent 90% des temps partiels (contre 88% en 2015), elles assurent également 72% des gardes enfants malades. Dans ces conditions, la municipalité a développé, cette année encore, des actions nouvelles afin de favoriser l'égalité professionnelle.

C'est le cas avec l'adoption du plan d'action égalité professionnelle, document cadre adopté en CTP début 2021, document qui vient appuyer la politique des ressources humaines en la matière. Ce plan d'action organisé autour de 4 axes (rémunération, emploi et carrière, équilibre vie professionnelle et familiale, lutte contre les violences) a permis de structurer des actions déjà en cours ou prévues au sein des services de la municipalité. Il servira aussi de base pour les réflexions sur les divers chantiers RH à venir afin de continuer à garantir l'égalité professionnelle entre les agent.es de la Ville.

C'est le cas également, dans un autre domaine, du déploiement, en 2022, d'une cellule de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes au travail. L'objectif est de permettre à la fois une plus grande prévention des violences sexistes et sexuelles et de mettre en place une procédure d'intervention dédiée interne à la collectivité.

² Le RIFSEEP, ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat.

II - Egalité femmes-hommes dans les politiques publiques

A) Situation économique et sociale en matière d'inégalités femmes-hommes à Ivry-sur-Seine

La proportion des femmes à la tête des familles monoparentales reste un fait marquant de la situation locale. 88% des familles monoparentales sont essentiellement composées de femmes seules avec enfant(s). Ces familles rencontrent un taux de chômage plus important, un taux d'occupation de postes à temps partiel plus important, des conditions d'hébergement plus précaires... et donc des difficultés financières plus importantes et un taux de pauvreté plus élevé.

B) Bilan des actions menées pour l'égalité

La Ville développe de plus en plus des projets transversaux sur les questions d'égalité femmes-hommes. C'est une nouvelle évolution notable de ces dernières années.

Au-delà de la transversalité, l'engagement de l'équipe municipale et des diverses directions d'Ivry-sur-Seine pour l'égalité entre les femmes et les hommes est ancien et se renforce au fil des années.

L'importance de la formation pour engendrer un changement réel

Pour que les inégalités se réduisent, il est essentiel de sensibiliser et de former l'ensemble des élu.es et des agent.es de la collectivité à l'égalité femmes-hommes, c'est-à-dire aux enjeux de l'égalité professionnelle et de la mixité des métiers, à la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, aux modalités d'intégration de l'égalité dans les politiques publiques menées sur le territoire ivryen.

Les données genrées pour réduire les inégalités

Les données genrées constituent un outil indispensable pour identifier les inégalités et ensuite agir contre elles. Ce rapport repose donc sur la poursuite d'une analyse comparative d'indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle, à la population ivryenne et aux usager.ère.s des services publics pour orienter les politiques publiques en conséquence.

Dans le cadre de notre réflexion, il est intéressant d'analyser l'évolution du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Ivry-sur-seine depuis 2015, date d'écriture du premier rapport. En effet, de nombreuses évolutions positives sont à noter, notamment avec un rapport de plus en plus riche et une collaboration plus assidue des différents services de la Ville.

Depuis 2018, ce rapport va bien au-delà de l'obligation légale et est un véritable outil de sensibilisation et de diffusion de la culture de l'égalité auprès des agent.e.s, des élu.e.s et des ivryen.nes, destiné à intégrer de façon transversale et structurelle la question de l'égalité femmes-hommes dans la conduite des politiques publiques.

De plus, de plus en plus de directions se sentent concernées par les différents enjeux de l'égalité femmes-hommes et s'ajoutent aux directions participantes à la collecte des données pour la rédaction de ce rapport, grâce notamment à la création du groupe égalité.

En 2015, 2 Directions et 3 services fournissaient des données genrées³ alors qu'en 2022, nous sommes passé.es à 13 directions sur 14.

Conclusion et perspectives

La version 2022 du rapport sur la situation en matière d'égalité à Ivry-sur-Seine reflète l'engagement de la Ville d'Ivry-Sur-Seine dans la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité et le territoire ivryen ; d'une part, dans la politique de gestion des ressources humaines, d'autre part dans les politiques à destination des ivryen.ne.s.

L'enjeu de 2023, après une année quasi complète de vacance du poste de chargée de mission à la lutte contre les discriminations, sera de consolider les groupes de travail et actions mises en place sur le territoire en faveur de l'égalité.

De même, l'année 2023 permettra de co-construire le prochain Plan d'actions pour l'égalité femmes-hommes. Ce sera l'occasion de renforcer le travail déjà bien engagé à tous les niveaux à Ivry-sur-Seine et de proposer des actions innovantes adaptées aux constats et aux besoins des habitant.es.

Le précédent plan d'actions avait été mis en place suite à la signature par la ville d'Ivry-sur-Seine de la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale. Ce plan était organisé en 7 axes (voir annexe) et comprenait des actions concernant à la fois les politiques publiques de la ville et sa gestion des ressources humaines en interne.

Il s'agira, pour la suite, de tirer des conséquences de l'évaluation réalisée en 2021, dans la perspective de co-construire ce nouveau Plan d'actions en concertation avec les habitant.es, les élu.es, les associations et les services municipaux.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Ivry-sur-Seine.

P.J. : rapport 2022

³ En 2015, les données genrées ne comportaient que les politiques éducatives, les politiques territoriales avec les actions menées dans les maisons de quartiers, les politiques sportives, les politiques de prévention, de coopération décentralisée et enfin les politiques de l'habitat.

FINANCES

20) Budget primitif 2023

B/ Rapport 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Ivry-sur-Seine

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2311-1-2 et D.2311-16,

vu la loi du n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, il appartient au Maire de présenter, préalablement aux débats sur le projet du budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de l'administration, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation,

vu sa délibération du 16 décembre 2021 prenant acte du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes établi sur la base des données disponibles de l'année 2021,

considérant le souhait de la Ville de renforcer son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes,

vu le rapport égalité 2022, ci-annexé,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes établi sur la base des données disponibles de l'année 2022.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 22/02/23
RECU EN PREFECTURE
LE 22/02/23
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 22/02/2023

Le Maire




Le secrétaire de séance




FINANCES

Budget primitif 2023

C/ Débat d'orientations budgétaires

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du code des collectivités territoriales, issues de la loi NOTRe du 7 août 2015, je vous sou mets le rapport d'orientations budgétaires de la Ville pour 2023, lequel doit être débattu en séance, et vous demande de prendre acte dudit débat.

P.J. : rapport d'orientations budgétaires et annexes.

FINANCES

20) Budget primitif 2023
C/ Débat d'orientations budgétaires

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2312-1 et D.2312-3,

considérant que le Maire doit présenter au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires,

considérant que ce rapport donne lieu à un débat du Conseil municipal,

vu le rapport ci-annexé,

DELIBERE

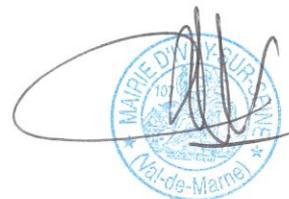
ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du rapport relatif aux orientations budgétaires précédant l'examen du budget primitif 2023, ainsi que du débat auquel il a donné lieu.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 22/02/23
RECU EN PREFECTURE
LE 22/02/23
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 22/02/2023

Le Maire


Mairie d'Ivry-sur-Seine
Val-de-Marne

Le secrétaire de séance


Mairie d'Ivry-sur-Seine
Val-de-Marne

PERSONNEL

Création d'emplois saisonniers liés au recensement

EXPOSE DES MOTIFS

Comme chaque année, afin de mener à bien les opérations de recensement se déroulant de janvier à mars, notamment l'organisation et la collecte des questionnaires, il est nécessaire de procéder au recrutement d'agents recenseurs.

En conséquence, je vous propose la création de 12 emplois d'agents recenseurs pour l'année 2023.

La rémunération des agents recenseurs sera fonction des collectes qu'ils auront réalisées sur la base de :

- 2 € par bulletin individuel,
- 2 € par feuille de logement,
- 1,50 € par dossier collectif d'adresses,
- 0,50 € par fiche de logement non enquêté,
- 20 € par séance de formation,
- 30 € par demi-journée d'autres travaux (classement des imprimés...).

La commune recevra une dotation forfaitaire de recensement de l'Etat.

Les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

PERSONNEL

21) Création d'emplois saisonniers liés au recensement

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L.332-23,

vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi susvisée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié relatif au recensement de la population,

considérant qu'il convient de se doter d'un personnel suffisant et qualifié pour mener à bien les opérations de recensement de la population au cours de l'année 2023,

DELIBERE

Adopté à la majorité
par 46 voix pour, 1 voix contre

ARTICLE 1 : DECIDE pour l'année 2023, la création de 12 emplois d'agent recenseur dont la rémunération s'établit comme suit :

- 2 € par bulletin individuel,
- 2 € par feuille de logement,
- 1,50 € par dossier collectif d'adresses,
- 0,50 € par fiche de logement non enquêté,
- 20 € par séance de formation,
- 30 € par demi-journée d'autres travaux (classement des imprimés...).

ARTICLE 2 : PRECISE que ces postes sont créés dans le cadre exclusif des opérations de recensement de l'année 2023.

ARTICLE 3 : PRECISE que la Commune recevra dans ce cadre, une dotation forfaitaire de recensement de l'Etat.

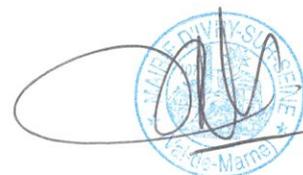
ARTICLE 4 : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 23/02/23
RECU EN PREFECTURE
LE 23/02/23
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 22/02/2023

Le Maire




Le secrétaire de séance




PERSONNEL

Evolution des emplois et du tableau des effectifs

EXPOSE DES MOTIFS**1) Création d'emplois par transformation de postes existants****• Direction de la communication – service Multimédia**

Afin de permettre au service Multimédia de répondre à une montée en charge très importante de l'information et de la communication numérique, il est proposé de créer 1 emploi de chargé.e de production de contenus éditoriaux numériques de catégorie B (rédacteur) par suppression d'un emploi de responsable d'équipe de catégorie C (adjoint administratif).
(CTP du 13 octobre 2022)

2) Ajustement du tableau des effectifs aux recrutements sur postes vacants

Afin d'actualiser le tableau des effectifs compte tenu de mouvements dans la collectivité, il est demandé de procéder à la création et suppression de grades des emplois qui suivent :

- Création de 6 emplois d'adjoint administratif par suppression de 6 emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- Création de 9 emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe par suppression de 9 emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- Création de 5 emplois de rédacteur principal de 2^{ème} classe par suppression de 5 emplois de rédacteur,
- Création de 5 emplois d'attaché par suppression de 5 emplois d'attaché principal,
- Création d'un emploi d'attaché par suppression d'un emploi d'ingénieur,
- Création d'un emploi d'animateur principal de 2^{ème} classe par suppression d'un emploi d'animateur principal de 1^{ère} classe,
- Création d'un emploi d'adjoint du patrimoine par suppression d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe,
- Création de 5 emplois d'assistant de conservation du patrimoine par suppression de 3 emplois d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe et de 2 emplois d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe,
- Création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet par suppression d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet,
- Création d'un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives par suppression d'un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe,
- Création de 40 emplois d'adjoint technique par suppression de 40 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- Création de 5 emplois de technicien principal de 2^{ème} classe par suppression de 5 emplois de technicien principal de 1^{ère} classe,
- Création de 7 emplois d'ingénieur par suppression de 7 emplois d'ingénieur principal,
- Création de 6 emplois d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure par suppression de 6 emplois d'auxiliaire de puériculture de classe normale.

3) Evolution des grades du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs qui résulte de l'évolution des emplois ci-dessus proposée est le suivant :

GRADES	Ancien effectif	Nouvel effectif
Attaché principal	47	42
Attaché	102	108
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	24	29
Rédacteur	61	57
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	145	130
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	58	67
Adjoint administratif	94	99
Ingénieur principal	27	20
Ingénieur	17	23
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	24	19
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	17	22
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	221	181
Adjoint technique	312	352
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	11	10
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	16	17
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	11	17
Auxiliaire de puériculture de classe normale	39	33
Assistant de conservation du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	6	3
Assistant de conservation du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	8	6
Assistant de conservation du patrimoine	6	11
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	8	7
Adjoint du patrimoine	5	6

Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	9	8
Educateur des activités physiques et sportives	6	7
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet	30	29
Assistant d'enseignement artistique à temps non complet	9	10

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

PERSONNEL

22) Evolution des emplois et du tableau des effectifs

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu le code général de la fonction publique,

vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

vu le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

vu sa délibération du 18 février 2015 fixant les effectifs d'adjoints du patrimoine,

vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

vu sa délibération du 24 mai 2018 fixant les effectifs d'assistants de conservation du patrimoine principaux de 1^{ère} classe,

vu sa délibération du 10 décembre 2020 fixant les effectifs d'animateurs principaux de 2^{ème} classe et d'adjoints du patrimoine principaux de 1^{ère} classe,

vu le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

vu sa délibération du 31 mars 2022 fixant les effectifs d'auxiliaires de puériculture de classe normale et d'auxiliaires de puériculture de classe supérieure,

vu sa délibération du 30 juin 2022 fixant les effectifs d'animateurs principaux de 1^{ère} classe, d'assistants de conservation du patrimoine principaux de 2^{ème} classe, d'assistants de conservation du patrimoine, d'éducateurs des activités physiques et sportives principaux de 1^{ère} classe et d'éducateurs des activités physiques et sportives,

vu sa délibération du 20 octobre 2022 fixant les effectifs d'assistants d'enseignements artistique à temps non complet,

vu sa délibération du 15 décembre 2022 fixant les effectifs d'attachés principaux, d'attachés, de rédacteurs principaux de 2^{ème} classe, de rédacteurs, d'adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe, d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe, d'adjoints administratifs, d'assistants d'enseignement artistiques principaux de 2^{ème} classe à temps non complet, d'ingénieurs principaux, d'ingénieurs, de techniciens principaux de 1^{ère} classe, de techniciens principaux de 2^{ème} classe, d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe et d'adjoints techniques,

considérant qu'il convient de doter les services municipaux du personnel qualifié nécessaire à leur bon fonctionnement,

DELIBERE

Adopté à la majorité
par 44 voix pour, 3 abstentions

ARTICLE 1 : DECIDE la création des emplois suivants :

- 6 emplois d'adjoint administratif,
- 9 emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi de rédacteur,
- 5 emplois de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- 6 emplois d'attaché,
- 1 emploi d'animateur principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'adjoint du patrimoine,
- 5 emplois d'assistant de conservation du patrimoine,
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet,
- 1 emploi d'éducateur des activités physiques et sportives,
- 40 emplois d'adjoint technique,
- 5 emplois de technicien principal de 2^{ème} classe,

- 7 emplois d'ingénieur,
- 6 emplois d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure.

ARTICLE 2 : DECIDE la suppression des emplois suivants :

- 1 emploi d'adjoint administratif,
- 15 emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- 5 emplois de rédacteur,
- 5 emplois d'attaché principal,
- 1 emploi d'ingénieur,
- 1 emploi d'animateur principal de 1^{ère} classe,
- 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe,
- 3 emplois d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe,
- 2 emplois d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet,
- 1 emploi d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe,
- 40 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- 5 emplois de technicien principal de 1^{ère} classe,
- 7 emplois d'ingénieur principal,
- 6 emplois d'auxiliaire de puériculture de classe normale.

ARTICLE 3 : FIXE, conformément au tableau ci-dessous, l'effectif des emplois considérés :

GRADES	Ancien effectif	Nouvel effectif
Attaché principal	47	42
Attaché	102	108
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	24	29
Rédacteur	61	57
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	145	130
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	58	67
Adjoint administratif	94	99
Ingénieur principal	27	20
Ingénieur	17	23
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	24	19
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	17	22
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	221	181
Adjoint technique	312	352
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	11	10
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	16	17
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	11	17
Auxiliaire de puériculture de classe normale	39	33
Assistant de conservation du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	6	3
Assistant de conservation du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	8	6
Assistant de conservation du patrimoine	6	11
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	8	7
Adjoint du patrimoine	5	6
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	9	8

Educateur des activités physiques et sportives	6	7
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet	30	29
Assistant d'enseignement artistique à temps non complet	9	10

ARTICLE 4 : DIT que les dispositions des articles 1 à 3 entreront en vigueur à compter du 1^{er} mars 2023.

ARTICLE 5 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 23/04/23

RECU EN PREFECTURE

LE 23/04/23

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

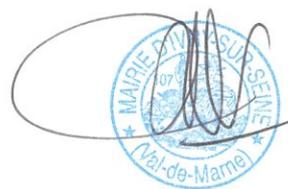
LE 22/02/2023

Le Maire



A blue ink signature, possibly reading "Bouffier", is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE Vaux-sur-Senne Val-de-Marne" and a central emblem.

Le secrétaire de séance



A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE Vaux-sur-Senne Val-de-Marne" and a central emblem.

FINANCES

Parc automobile - Cessions de véhicules

EXPOSE DES MOTIFS

Le dossier présenté a pour objet la cession du lot de véhicules vétustes et réformés suivants :

Renault Twingo	Immatriculé 6276 TL 94
Renault Twingo	Immatriculé 9709 VG 94
Renault Clio 2	Immatriculé 5569 VW 94
Renault Clio 2	Immatriculé 9042 WK 94
Renault Clio 2	Immatriculé 9046 WK 94
Renault Clio 2	Immatriculé 1535 XB 94
Renault Twingo GPL	Immatriculé 5505 XQ 94

La société Agorastore, domicilié au 20, rue voltaire à Montreuil, s'est portée acquéreur pour ces véhicules, au prix de 6224,84 €.

Au vu de leur ancienneté, ces véhicules ne présentent plus de valeur vénale, ni de valeur argus. Aussi, je vous propose d'autoriser la cession de ces véhicules vétustes et réformés au profit de la société Agorastore pour un montant de 6224,84 € TTC,

La recette en résultant sera constatée au budget communal.

FINANCES

23) Parc automobile - Cessions de véhicules

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29,

considérant que les véhicules suivants sont vétustes et réformés :

Renault Twingo	Immatriculé 6276 TL 94
Renault Twingo	Immatriculé 9706 VG 94
Renault Twingo GPL	Immatriculé 5505 WK 94
Renault Clio 2	Immatriculé 5569 VW 94
Renault Clio 2	Immatriculé 1535 XB 94
Renault Clio 2	Immatriculé 9046 WK 94

considérant que la société Agorastore, sise 20, rue voltaire à Montreuil (93100), a formulé une offre d'achat à hauteur de 6224,84 € pour ce lot de véhicules,

considérant que ces offres correspondent à la valeur vénale des véhicules, étant vétustes et sans cotation sur le marché de l'argus, et qu'il y a lieu pour la Ville d'y donner suite,

DELIBERE

Adopté à la majorité
par 45 voix pour, 1 voix contre, 1 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE la cession du lot de véhicules vétustes et réformés suivants :

Renault Twingo	Immatriculé 6276 TL 94
Renault Twingo	Immatriculé 9706 VG 94
Renault Twingo GPL	Immatriculé 5505 WK 94
Renault Clio 2	Immatriculé 5569 VW 94
Renault Clio 2	Immatriculé 1535 XB 94
Renault Clio 2	Immatriculé 9046 WK 94

à la société Agorastore, sise 20, rue Voltaire à Montreuil (93100) pour un montant de 6224,84 € et AUTORISE le Maire à signer les actes nécessaires à cette cession.

ARTICLE 2 : DIT que la recette en résultant sera constatée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 23/02/23
RECU EN PREFECTURE
LE 23/02/23
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 22/02/2023

Le Maire

Le secrétaire de séance







URBANISME

ZAC Ivry-Confluences

A/ Bilan 2022 (information)

B/ Compte Rendu à la Collectivité Locale (CRACL) 2021

EXPOSE DES MOTIFS**A - POINT D'ÉTAPE ANNUEL**

Depuis 2012, la ville d'Ivry-sur-Seine élabore un rapport complet sur l'avancée de l'opération Ivry-Confluences sous forme d'un bilan qui reprend l'ensemble des actions d'aménagement et de concertation engagées dans l'année et présente les perspectives d'évolution pour les années suivantes.

Ce document est mis en débat au sein du Conseil municipal en complément du compte rendu à la collectivité locale qui constitue la délibération officielle de l'examen de la transmission des éléments financiers du projet par l'aménageur, SADEV94.

Le CRACL détaille le bilan financier de l'opération, c'est à dire les dépenses et les recettes de l'année précédente (2021). Parallèlement, un bilan annuel de l'activité écoulée (2022) est réalisé pour présenter l'actualité de l'opération et les points marquants de l'année écoulée.

Le bilan annuel est donc un outil de suivi opérationnel qui reprend les principaux indicateurs de l'avancement de l'opération Ivry Confluences au regard des objectifs programmatiques fixés par la municipalité, et en mettant l'accent sur l'actualité du projet : livraison de logements, production d'immobilier d'activité, ouverture d'équipements publics, création d'espaces publics...

Le bilan 2020 était particulièrement marqué par les enjeux qui découlaient des assises de la ville (2017), du renouvellement de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine (2019), et présentait les nouvelles orientations urbaines du groupement UAPS/ACLAA/BASE/ZEF/CO/WT2I avec l'intégration du secteur parc et berges, une nouvelle conception des grands tenements fonciers (Ivrynages) et de nouveaux outils de concertation.

Le bilan 2021 a présenté la traduction opérationnelle de ces orientations, avec le développement de trois grands secteurs près de la Seine, la poursuite des aménagements dans les micro-quartiers, la préfiguration des aménagements des berges avec la suppression de la circulation automobile sur le quai Pourchasse, et l'état d'avancement des études d'espaces publics à développer en lien avec l'arrivée des nouvelles constructions.

L'année 2021 a aussi été consacrée à la refonte complète du bilan d'aménagement au regard des ajustements nécessaires du projet avec la nouvelle maîtrise d'œuvre, mais aussi dans un souci d'optimisation des recettes au regard de dépenses qui se sont accrues. En effet, les frais d'acquisition et les frais de portage des terrains, c'est-à-dire l'ensemble de l'action foncière, pèsent très lourds sur l'opération et ont nécessité un réajustement afin de dégager de nouvelles ressources de financement.

Ainsi, le montant des charges foncières, (c'est à dire les montants auxquels les promoteurs achètent les terrains et leur participation au financement des équipements publics), a été revalorisé sans augmenter la part de la participation financière des collectivités (subventions ville et participation EPT12).

En 2022, l'actualité a porté sur le développement des lots opérationnels, comprenant le relogement des habitants impactés par l'opération, la commercialisation des logements (ilot Mazet...), la poursuite du travail avec le territoire pour reloger les entreprises impactées, la conception des espaces publics. L'année a été marquée par la livraison de l'école Anne Sylvestre et par la concertation sur les espaces de nature, ainsi que la livraison de la plaine sur Gambetta.

B - LE COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ

En application de l'article L.300-5 du code de l'urbanisme, le traité de concession d'aménagement de la ZAC Ivry-Confluences fait obligation en son article 22 à SADEV94 de soumettre à l'examen de la collectivité concédante le compte-rendu annuel comportant un bilan prévisionnel, un plan de trésorerie actualisé et un tableau des acquisitions et cessions réalisées.

Ce contrôle du concessionnaire s'exerce en raison d'un apport en nature de terrains et du versement d'une subvention d'équilibre liée aux équipements, pour beaucoup d'entre eux municipaux. C'est la raison pour laquelle le conseil municipal d'Ivry est invité à se prononcer sur le CRACL de l'opération Ivry Confluences, en complément de la délibération du conseil territorial auquel la compétence aménagement a été transférée.

1 - Les actions menées en 2021

Les principaux mouvements financiers sont liés aux volets « acquisitions » et « travaux ». En matière de dépenses, près de 50% des dépenses concernent le foncier avec 28,9 M€ dépensés et 20% des dépenses concernent les travaux de construction d'équipements publics (12,5 M€) et près de 10 M€, soit 16 % les travaux d'espaces publics, comprenant la mise en état des sols et les aménagements. Ces dépenses ont concerné les aménagements des abords des lots ou les aménagements provisoires du quai Pourchasse pour permettre sa piétonisation. Les dépenses ont augmenté depuis le dernier CRACL notamment en raison de la réévaluation du poste foncier. En matière de recettes, 80% relèvent des cessions de charges foncières, en augmentation également.

Le budget prévisionnel des dépenses et des recettes est de 956 613 518,55 € HT. Au 31 décembre 2021, le montant des dépenses réalisées (facturées) était de 538 700 515,60 € HT.

a) Dépenses réalisées au titre de l'exercice 2021

Elles représentent 62 143 311,10 € HT¹ et sont réparties comme suit :

- Etudes : 1 047 028,74 € HT

Il s'agit des missions de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et technique composée de UAPS (mandataire), ACLAA, Base, WT2I, Zefco pour le lot 1, et Berim et Epdc pour le lot 2.

Au total, 9 665 528,35 € HT ont été facturées au 21 décembre 2021 depuis le début de l'opération sur un budget prévisionnel de 16 050 277,69 € HT².

¹Pour mémoire, le montant était de 38 684 333 € HT en 2019

² 6 122 520€ HT prévus à l'origine dans le bilan prévisionnel du traité de concession (honoraires techniques)

- Acquisitions foncières : 28 928 835,32 € HT

Au cours de l'exercice 2021, la Sadev94 a procédé à 22 signatures d'actes et/ou de quittancement pour l'acquisition et/ou d'éviction dont :

- 37 lots de copropriété
- 1 pavillon d'habitation
- 6 locaux d'activité/bureau d'une superficie utile de 12 666 m² libérant 12 506 m² d'emprise foncière
- 4 évictions commerciales

Au total, au 31 décembre 2021, 259 002 121,53 € € HT ont été réalisés sur un budget prévisionnel de 415 912 877,10 € HT³.

- Mise en état des sols : 7 655 406,33 € HT

Il s'agit des diagnostics de sols, des travaux de démolition et des études techniques, ainsi que des travaux de dépollution :

- Démolitions (y compris frais d'études et de débranchements des réseaux concessionnaires), terrassements (y compris dépollution), murages pour un montant de 6 878 729,24 € HT.
- Etudes et pilotage des opérations de mise en état des sols pour un montant de 299 104,53 € € HT.
- Travaux et honoraires archéologiques pour un montant de 483 572,56 € HT.

Au total, 48 685 247,18 € HT ont été engagés au 31 décembre 2021, sur le budget réévalué à 88 488 763,63 € HT⁴.

- Travaux d'espaces publics : 2 271 241 € HT

Les principaux travaux réalisés concernent les aménagements suivants :

- raccordement réseaux et aménagement des abords des lots
- aménagement provisoire Quai Pourchasse

Au total, 61 351 869,17 € HT ont été facturés au 31/12/2021, sur un poste réévalué à 190 000 000 € HT⁵.

- Équipements publics (travaux de construction) : 12 591 613,65 € HT

Les dépenses réalisées en 2021 concernent essentiellement les travaux et études d'exécution du second groupe scolaire et gymnase pour un montant de 10,53 M€ et du groupe scolaire provisoire pour un montant d'environ 2 M€.

Au total, 73 324 225,35 € ont été réalisés au 31 décembre 2021 sur le budget de 105 000 000 € HT.

3 337 715 659 € HT prévus à l'origine dans le bilan prévisionnel du traité de concession

4 46 640 964€ HT prévus à l'origine dans le bilan prévisionnel du traité de concession

5 130 181 138 € HT prévus à l'origine dans le bilan prévisionnel du traité de concession (revalorisé notamment pour le chauffage urbain)

- Frais divers et généraux : 7 828 501,82 € HT :

Il s'agit des honoraires techniques (47 790,48 € HT), contentieux et divers (5 143,71 € HT), impôts et assurances (2 628 175,76 HT), gestion locative (1 933 582,18 € HT). Ce poste comporte aussi les frais de communication et culture pour un montant de 195 906,69 € HT.

Ce poste comprend, enfin, la rémunération de l'aménageur, soit 3 017 903 € HT pour cette année selon les termes de la concession⁶.

- Frais financiers : 1 820 684,24 € HT

Il s'agit des frais financiers générés par les emprunts souscrits auprès des banques, et lignes de trésoreries.

Au total, 20 827 498,96 € HT ont été réalisés au 31/12/202 sur un bilan réévalué à 29 848 193,56 € HT⁷.

b) Recettes réalisées au titre de l'exercice 2021

Elles représentent 50 873 993,03 € HT⁸.

Les recettes de l'année proviennent :

- des ventes de charges foncières : 25 396 561,66 €
- des produits de gestion locative : 1 480 876,62 € HT
- des produits financiers : 35 464,37 € HT
- de la participation culture et communication des constructeurs : 149 371,23 € HT
- des Participations et subventions des collectivités : 23 811 719,15 € HT, facturé à la ville correspondant aux équipements réalisés.

Selon la convention de subvention annexée au traité de concession, un échelonnement de paiement de la participation de la ville est prévu. Ainsi, 4 millions d'euros ont été réglés en 2021 par la Ville⁹ pour la participation aux équipements publics communaux

Au total :

- les recettes de charges foncières et de gestion locative et produits financiers représentent 198 414 268,77 € HT facturé au 31 décembre 2021 sur un budget prévisionnel de 798 875 237,65 € HT
- les participations et subventions représentent 112 081 970,30 € HT facturé au 31 décembre 2021 sur un budget prévisionnel de 151 718 079 € HT.
- les recettes communication et culture représentent 572 182,38 € HT sur un budget prévisionnel de 6 020 201,90 € HT.

Soit une somme de 311 068 421,45€ facturée au 31/12/2021, sur un bilan de 956 613 518,55 € HT.

⁶ Le traité de concession prévoit, pour mémoire, une rémunération annuelle de 2 % du montant des acquisitions + 6 % des missions techniques + 3,5 % des recettes de charge foncière avec une base forfaitaire de 750 000 € HT / an majorée de la TVA.

⁷ 20M€ HT prévus à l'origine dans le bilan prévisionnel du traité de concession

8 6 057 320 € en 2011, 8 424 789 € en 2012, 33 523 548 € en 2013, 33 767 321 € en 2014, 38 496 406,84 € en 2015, 10 982 181,63 € en 2016, 32.604.137,39 € en 2017, 25.563.610,28 € en 2018, 45 111 292,38 € en 2019, 29 932 243,35 € en 2020.

2 - Les perspectives 2022

a) Procédures administratives

- procédure de maîtrise foncière (notification des offres aux propriétaires et occupants inscrits dans le périmètre des parcelles faisant l'objet d'une procédure d'expropriation ; constitution d'un nouveau dossier de Déclaration d'Utilité Publique par suite de sa caducité) ;
- Réalisation des portés à connaissance comprenant la mise à jour des études au titre de la loi sur l'eau.

b) Etudes

Mission en 4 volets de la maîtrise d'œuvre urbaine :

- Conception urbaine
- Coordination urbanisme
- Maîtrise d'œuvre espaces publics
- Concertation (Concert'action : ateliers participatifs, activation de la Miroiterie)

3) Acquisitions foncières

Parallèlement aux procédures de maîtrise foncière, la Sadev 94 poursuivra les acquisitions en fonctions des opportunités qui se présenteront. Une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) permet de travailler sur le relogement des personnes impactées par l'opération.

4) Mise en état des sols

Les travaux prévus en 2022 concernent les lots 1A, 1B, 4D2, 5G1, -3 - 4.

5) Travaux d'espaces publics et honoraires techniques

- Raccordements des lots, dont le groupe scolaire Anne Sylvestre
- Parvis provisoire de l'école, en attendant la réalisation définitive à la rentrée 2024
- Poursuite des études préliminaires ou d'avant-projet d'espaces publics

6) Equipements publics

- Livraison du 2^e groupe scolaire et gymnase à la rentrée de septembre 2022
- Etude d'une salle associative sur l'îlot BHV

7) Frais divers et généraux

Ils couvriront la rémunération de la société, les frais de communication et de gestion de l'opération.

8) Frais financiers

- dépenses liées aux emprunts mobilisés depuis 2010 ainsi qu'aux lignes de trésorerie.

9) Les recettes

Les recettes se composeront des cessions de charges foncières, des loyers des locataires et des subventions.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le présent compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) arrêté au 31 décembre 2021.

P.J. : - bilan 2022
- CRACL 2021

URBANISME

26) ZAC Ivry-Confluences

B/ Compte Rendu à la Collectivité Locale (CRACL) 2021

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1523-2 et L.2121-29,

vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.300-5, L.311-1 à L.311-4 et R.311-10 à R.311-16 relatifs à la procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC),

vu la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales,

vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains et ses décrets d'application, notamment le décret n° 2001-261 du 27 mars 2001 relatif aux ZAC,

vu le décret n° 2001-261 du 27 mars 2001 relatif aux zones d'aménagement concerté et modifiant le code de l'urbanisme

vu l'arrêté préfectoral n° 2010/7224 du 28 octobre 2010 créant la Zone d'Aménagement Concerté Ivry-Confluences,

vu sa délibération du 16 décembre 2010 désignant SADEV94 comme aménageur de la ZAC Ivry-Confluences,

vu le traité de concession d'aménagement signé avec SADEV94 le 3 janvier 2011,

vu l'arrêté préfectoral n° 2011/2275 du 11 juillet 2011 déclarant d'utilité publique l'opération d'aménagement Ivry-Confluences,

vu l'arrêté préfectoral n° 2012/2752 du 20 août 2012 approuvant le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC Ivry-Confluences.

vu sa délibération du 18 octobre 2018 portant avenant n°1 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Ivry-Confluences,

considérant que le concessionnaire doit fournir chaque année un compte-rendu financier au titre des modalités du contrôle technique financier et comptable exercé par le concédant,

vu le compte-rendu annuel présenté par la SADEV94, comportant l'état des dépenses et recettes arrêté au 31 décembre 2021, le bilan prévisionnel et le plan de trésorerie, ainsi que le tableau des acquisitions foncières, ci-annexés,

DELIBERE

Adopté à la majorité
par 26 voix pour, 21 abstentions

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2021 relatif à la ZAC Ivry-Confluences, comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie équilibrés en dépenses et recettes, et un tableau des acquisitions foncières.

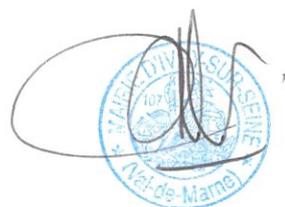
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 22/02/23
RECU EN PREFECTURE
LE 22/02/23
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 22/02/2023

Le Maire



The image shows a blue ink signature of the Mayor, which is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE' at the top, '107' in the center, and 'Val-de-Marne' at the bottom, flanked by two stars.

Le secrétaire de séance



The image shows a blue ink signature of the Secretary of the Meeting, written over a circular official stamp. The stamp is identical to the one of the Mayor, containing the text 'MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE', '107', and 'Val-de-Marne'.

URBANISME

113/115, avenue de Verdun - Point P
Projet Urbain Partenarial (PUP)

EXPOSE DES MOTIFS

La Commune a accompagné le processus d'élaboration d'un projet de reconversion du site sis 113-115, avenue de Verdun, accueillant des locaux à usages de bureaux et d'activités commerciales (occupé par l'enseigne Point P), au cœur du quartier en mutation couvert par la ZAC du Plateau, car ce site ne fait pas partie du périmètre de la dite ZAC.

Cette mutation du 113 Verdun est souhaitable, en raison de la livraison des logements de la ZAC du Plateau, alors que le quartier avait été conçu avec un collège et une esplanade devant les logements sociaux. En effet, l'occupation actuelle d'une activité en milieu urbain dense occasionne des nuisances importantes pour les riverains (liées au bruit, aux poussières, ...).

Suite à la volonté du département de construire un collège sur le site de Chaussinand au lieu du terrain du 113-117 Verdun, la municipalité a dû revoir l'aménagement du secteur.

La mutation et la densification du site ont impliqué la modification du Plan Local d'Urbanisme, pour lever l'emplacement réservé instauré jusque-là en prévision de la réalisation du Collège et pour définir un gabarit urbain permettant la réalisation de ce programme.

Aussi, une procédure de modification simplifiée n°7 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la ville d'Ivry-sur-Seine, a été engagée, par le Président de l'établissement public territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB) en juillet 2021 et a été approuvée le 28 juin 2022.

La taxe d'aménagement du secteur « RD5 / Plateau » a été portée de 5% à 15% dans le cadre d'une délibération du conseil municipal du 30 juin 2022, mais ne prendra effet que cette année.

1 – Le choix d'un projet Urbain Partenarial

Le changement de destination de ce terrain (suppression de l'emplacement initialement réservé pour un collège) puis la modification de la constructibilité rendue possible par la modification du Plan Local d'Urbanisme n°7 génèrent toutefois de nouveaux besoins en équipements de superstructure.

Créé par la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 et codifié aux articles L.332-11-3 et L.332-11-4 du Code de l'urbanisme, le Projet Urbain Partenarial (PUP) est une participation d'urbanisme destinée au financement des équipements publics et exigible à l'occasion de la délivrance d'une autorisation d'urbanisme.

Le PUP constitue une alternative au régime « classique » de la fiscalité de l'urbanisme car il entraîne une exonération du paiement de la part communale de la taxe d'aménagement pour une durée de 10 ans.

La pièce du permis de construire PC31 – 2 fait état de cette convention de projet urbain partenarial

(PUP) et annexe son périmètre.

Différentes parties doivent être présentes. Le Maire ou le président de l'EPCI compétent en matière de PLU est l'une des parties à la convention. Les finances des communes ou des EPCI se trouvant engagées par la réalisation d'équipements publics, la signature de chaque convention nécessite une délégation de l'assemblée délibérante au Maire ou au président de l'EPCI. Enfin il doit y avoir un ou des contributeurs (propriétaires, aménageurs et/ou constructeurs).

Dans le cadre de ce PUP, la ville d'Ivry-sur-Seine a défini les équipements devant accompagner la réalisation du projet élaboré par la SCCV IVRY VERDUN 113, constitué des sociétés COGEDIM et ER Crea et permettant de répondre aux besoins générés par l'opération.

2 – Les équipements publics à financer

La participation PUP nécessite un lien direct entre la réalisation de ces équipements et l'opération d'aménagement ou de construction envisagée. Son montant est proportionné à l'usage qui en sera retiré par les usagers et futurs habitants.

L'opération immobilière globale projetée dans le périmètre du PUP prévoit la réalisation d'un Programme de Construction de 20 175 m² de surface de plancher comprenant :

- 95 logements familiaux;
- une résidence foyer de 364 chambres (logements en co-living). Cette résidence comporte 315 logements de 1 pièce, 21 logements de 2 pièces, 12 logements de 3 pièces, 6 logements de 5 pièces et 10 logements de 6 pièces ;
- environ 2000 m² de commerce;
- environ 700 m² de locaux artisanaux.

Il est ici précisé, à titre indicatif, que l'achèvement de cette opération devrait être réalisé d'ici la fin 2026.

Le Programme de Construction impacte la réalisation d'un équipement public scolaire. Le Programme de Construction totalise 95 logements familiaux. En prenant en compte un ratio de 0,4 enfant par ménage en âge d'être scolarisé en maternelle et élémentaire, le nombre d'enfants à scolariser en maternelle et élémentaire dans ce secteur augmentera de 38 enfants environ.

Ainsi, sur la base de 28 enfants par classe, le projet nécessite la réalisation de 1,36 classe supplémentaire (arrondi à 1,4 classe) du fait de l'arrivée de nouveaux enfants en âge d'être scolarisés sur le secteur.

Le coût de réalisation des 1,4 classes supplémentaires, entièrement financée par le Constructeur, est évalué à 1 616 176 € correspondant à un montant de 1 154 411 € par classe, espaces annexes compris.

Ce montant sera pris en charge par l'opération immobilière globale à hauteur de 100 %.

Au regard des principes ci-avant exposés, le coût total des équipements publics mis à la charge du constructeur et figurant au PUP a été évalué à 1 616 176 €, somme forfaitaire et non révisable.

A l'ouverture du chantier, qui devrait avoir lieu au 2^{ème} trimestre 2024, un premier appel de fonds de 50% est exigible. Le second sera établi au dépôt de la déclaration d'achèvement des travaux.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes du projet de convention de PUP jointe en annexe, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et de demander au conseil territorial d'approuver ladite convention.

PJ : projet de convention PUP et annexes

URBANISME

27) 113/115, avenue de Verdun - Point P
Projet Urbain Partenarial (PUP)

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.5211-9 et L. 5211-10 et L.5219-2 et suivants,

vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.134-2, L.134-9, R.102-3-10°, L.332-11-3 et L.332-11-4 et R.332-25-1 à R.332-25-3,

vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvres, dont le siège est à Vitry-sur-Seine,

vu l'avis de la commission d'aménagement,

vu la délibération n° 2022-06-28-2861 du 28 juin 2022 du Conseil de Territoire de l'établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre (EPT GOSB) approuvant la modification n° 7 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Ivry-sur-Seine,

considérant que le projet de convention de projet urbain partenarial permet le financement de la réalisation des 1,4 salles de classe supplémentaires d'un groupe scolaire,

considérant que la commune est destinataire des équipements financés,

vu la convention de Projet urbain partenarial, ci-annexée,

DELIBERE

Adopté à la majorité
par 43 voix pour, 4 abstentions

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable au projet de convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, la ville d'Ivry-sur-Seine et la SCCV IVRY VERDUN 113, et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

ARTICLE 2 : DEMANDE au conseil territorial Grand-Orly Seine Bièvre de donner un avis favorable au projet de convention de PUP et à son périmètre.

ARTICLE 3 : PRECISE que la présente convention, accompagnée des documents graphiques qui lui sont annexés, sera, conformément aux articles R.332-25-1 et R.332-25-2 du code de l'urbanisme, tenue à la disposition du public au siège de l'EPT et à la Mairie à d'Ivry-sur-Seine puis affichée pendant un mois en Mairie et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat

ARTICLE 4: DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22/02/23

RECU EN PREFECTURE

LE 22/02/23

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22/02/2023

Le Maire

A handwritten signature in blue ink, written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE BOURGES" at the top, "102" in the center, and "Val-de-Marne" at the bottom, flanked by two stars. The signature is a stylized cursive script.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE BOURGES" at the top, "102" in the center, and "Val-de-Marne" at the bottom, flanked by two stars. The signature is a stylized cursive script.

GESTION FONCIÈRE

8, rue du 19 mars 1962 - 9, rue Alexis Chaussinand
Cession - Promesse de vente

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération du 17 février 2022, le Conseil municipal a approuvé la cession à titre gratuit au Département du Val-de-Marne, de deux parcelles sises 9/11 rue Alexis Chaussinand à Ivry-sur-Seine, cadastrées section R n° 319 et R n° 317 à Ivry-sur-Seine, afin d'y édifier un équipement scolaire et sportif (Collège) comprenant notamment des locaux d'enseignement, plusieurs espaces de sport, des locaux administratifs, une restaurant scolaire, des espaces extérieurs (cour de récréation, espaces verts, aire de livraisons), cinq logements de fonction et des places de stationnement.

L'acte notarié afférent a ainsi été signé le 14 septembre 2022 avec le Département du Val-de-Marne et les travaux de construction sont actuellement en cours.

La Commune est aussi propriétaire d'une parcelle de terrain contiguë sise, 8 rue du 19 mars 1962/9 rue Alexis Chaussinand, d'une superficie de 2136 m² environ, cadastrée section R n° 318 à Ivry-sur-Seine, qui a été déclassée du domaine public communal par délibération du Conseil municipal du 30 juin 2022 (étant anciennement affectée à un équipement sportif) permettant ainsi son intégration dans le domaine privé de la Commune en vue de sa vente ultérieure.

La Commune a ainsi pu ensuite conduire des négociations foncières avec deux sociétés dénommées Er'créa et Sogeprom, concernant la vente dudit terrain à bâtir et les droits à construire afférents correspondant à 3750 m² de surface de plancher pour les logements en accession libre, 1250 m² de surface de plancher pour des logements en Bail Réel Solidaire (BRS) et cinquante places de stationnement en sous-sol.

Un accord est finalement intervenu entre ces deux sociétés et la Ville sur un prix de vente de 4.800.000,00 € net (hors droits et taxes), le service du domaine ayant rendu un avis de valeur vénale à 4.500.000,00 €.

Une promesse de vente doit en conséquence être signée entre la Commune et ces deux entreprises, sous plusieurs conditions suspensives, dont la validation définitive du permis de construire.

Aussi, au regard de ce qui précède, je vous propose d'approuver la promesse de vente sous conditions suspensives à conclure avec les sociétés Er'créa et Sogeprom (ou tout substitué), les frais de mutation étant à leur charge.

La recette en résultant sera constatée au budget communal.

P.J. : - promesse de vente
- avis du domaine
- plan cadastral

GESTION FONCIÈRE

28) 8, rue du 19 mars 1962 - 9, rue Alexis Chaussinand
Cession - Promesse de vente

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2241-1 et suivants, L. 5219-1 II, L. 5219-5 IV et L. 5211-5 III,

vu le code de l'urbanisme,

vu le code général de la propriété des personnes publiques,

vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ivry-sur-Seine, dans sa dernière version suite à la délibération n° 2022-06-28-2861 du 28 juin 2022 du Conseil de Territoire de l'établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre approuvant la modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme d'Ivry-sur-Seine,

vu sa délibération du 21 octobre 2021 modifiée, en dernier lieu, par la délibération du 17 février 2022, approuvant, pour les besoins de la construction de ce futur équipement public, la cession à titre gratuit d'une emprise foncière, sise 9/11 rue Alexis Chaussinand à Ivry-sur-Seine, à détacher de la parcelle actuellement cadastrée section R n° 231,

vu sa délibération du 30 juin 2022 prononçant le déclassement du domaine public de l'emprise foncière sise, 8 rue du 19 mars 1962, cadastrée section R n° 318 à Ivry-sur-Seine, d'une superficie de 2136 m² environ, et son intégration dans le domaine privé de la Commune, en vue de sa vente ultérieure,

considérant les négociations foncières conduites par la Ville avec deux sociétés dénommées Er'créa et Sogeprom, concernant la vente dudit terrain à bâtir et les droits à construire afférents correspondant à 3750 m² de surface de plancher pour les logements en accession libre, 1250 m² de surface de plancher pour des logements en Bail Réel Solidaire et cinquante places de stationnement en sous-sol,

considérant qu'un accord est finalement intervenu entre ces deux sociétés et la Ville sur un prix de vente de 4.800.000,00 € net vendeur (hors droits et taxes),

considérant qu'une promesse de vente doit en conséquence être signée entre la Commune et ses deux entreprises, sous plusieurs conditions suspensives, dont la validation définitive du permis de construire,

vu la promesse de vente, ci-annexée,

vu l'avis du domaine, ci-annexé,

vu le plan cadastral, ci-annexé,

DELIBERE

Adopté à la majorité
par 38 voix pour, 9 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE la promesse de vente sous conditions suspensives à conclure avec les sociétés Er'créa et Sogeprom (ou tout substitué) concernant un terrain à bâtir sis, 8 rue du 19 mars 1962/9 rue Alexis Chaussinand, d'une superficie de 2136 m² environ, cadastré section R n° 318 à Ivry-sur-Seine, et les droits à construire afférents correspondant à 3750 m² de surface de plancher pour les logements en accession libre, 1250 m² de surface de plancher pour des logements en Bail Réel Solidaire et cinquante places de stationnement en sous-sol.

ARTICLE 2 : INDIQUE que cette vente doit s'opérer à 4.800.000,00 € net vendeur (hors droits et taxes).

ARTICLE 3 : INDIQUE que cette vente constitue une opération située dans le champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée avec application du taux légal.

ARTICLE 4 : PRECISE que les frais de mutation en sus du prix de vente seront à la charge des sociétés Er'créa et Sogeprom (ou à tout substitué), en leur qualité d'acquéreurs.

ARTICLE 5 : AUTORISE le Maire à intervenir à toute décision permettant la réalisation de cette mutation, et à la signature des actes y afférents.

ARTICLE 6 : DIT que la recette en résultant sera constatée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 22/02/23
RECU EN PREFECTURE
LE 22/02/23
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 22/02/2023

Le Maire

The image shows a blue ink signature of the Mayor, which is a stylized cursive 'Bouffier'. Below the signature is a circular official stamp of the Municipality of Ivry-sur-Seine, Val-de-Marne. The stamp contains the text 'MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE' and 'Val-de-Marne' around a central emblem.

Le secrétaire de séance

The image shows a blue ink signature of the Secretary of the Meeting, which is a stylized cursive signature. Below the signature is a circular official stamp of the Municipality of Ivry-sur-Seine, Val-de-Marne, identical to the one used by the Mayor.

URBANISME

ZAC Ivry-Confluences

13/17, rue Ernest Renan - Transfert de gestion - Convention

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la ZAC Ivry-Confluences, la société SADEV 94 a, le 15 février 2016, acquis la parcelle cadastrée section AT n° 54, sise 13 à 17, rue Ernest Renan, d'une superficie totale de 1.617 m², à Ivry-sur-Seine.

Cependant, compte tenu de l'importance de ce bien, la Commune a souhaité pouvoir en avoir la jouissance, notamment afin de mieux suivre les risques d'occupations illicites et surtout de pouvoir y pratiquer temporairement des relogements de locaux associatifs et d'artistes à relocaliser sur l'opération Ivry-Confluences.

Pour ce faire, il a été nécessaire de conclure une convention de transfert de gestion patrimoniale entre la Commune et la société SADEV 94 pendant une durée de trois ans prorogeable par tacite reconduction une fois maximum, approuvée par délibération du Conseil municipal du 19 mai 2016 et signée en date du 28 juin 2016.

Ladite convention est arrivée à échéance le 28 juin 2022.

Le bien est à ce jour occupé :

- par M. Fuentes à titre d'habitation qui pourrait y développer un maker-space,
- par Mme Bonduelle à titre d'atelier d'artiste,
- par l'association Ernest à titre d'ateliers,
- par la recyclerie la Pagaille,
- par l'association Vélos d'Ici et d'Ailleurs.

Au vu de ce qui précède, et avec l'accord de la société SADEV 94, je vous propose de décider de l'adoption d'une nouvelle convention de transfert de gestion patrimoniale avec celle-ci concernant la parcelle cadastrée section AT n° 54, sise 13 à 17, rue Ernest Renan, d'une superficie totale de 1617 m², à Ivry-sur-Seine et ce jusqu'au 31 décembre 2024.

Cette période supplémentaire permettra à la Ville de procéder aux relogements et relocalisations nécessaires à libération du bien qui devra être restitué à la SADEV 94 dans le cadre de l'opération d'aménagement Ivry-Confluences.

Le transfert de gestion sera accordé pour un montant annuel toutes taxes comprises de 20 086 €.

Les dépenses et recettes en résultant seront prévues au budget 2023.

P.J. : - Projet de convention de transfert de gestion patrimoniale
- Plan cadastral

URBANISME

29) ZAC Ivry-Confluences

13/17, rue Ernest Renan - Transfert de gestion - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2241-1 et suivants,

vu sa séance du 18 novembre 2004, au cours de laquelle a été présenté le schéma d'aménagement de référence du secteur « Avenir-Gambetta » du 6 octobre 2004, élaboré à la suite de l'étude urbaine et de programmation,

vu sa délibération du 15 février 2007, approuvant le traité de concession dénommé « concession d'aménagement Avenir-Gambetta » et désignant la société SADEV 94 comme concessionnaire,

vu sa délibération du 25 juin 2009 approuvant les objectifs d'aménagement du projet urbain « Ivry-Confluences » et le lancement de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC),

vu ses délibérations du 24 juin 2010 confirmant les objectifs d'aménagement du secteur « Ivry Confluences », prenant acte du bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC « Ivry-Confluences » et à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), émettant un avis favorable sur le dossier de création de la ZAC Ivry-Confluences et demandant au Préfet sa création, et approuvant les conclusions du bilan de la concertation et les préconisations formulées pour la poursuite de la mise en œuvre du projet,

vu le décret n° 2007-783 du 10 mai 2007 délimitant le périmètre juridique Opération d'Intérêt National (OIN) du secteur d'Orly-Rungis-Seine-Amont couvrant 190 hectares du territoire de la commune d'Ivry-sur-Seine,

vu ses délibérations du 16 décembre 2010 approuvant l'avenant de résiliation de la concession d'aménagement de l'opération de restructuration urbaine Avenir Gambetta, désignant la société SADEV 94 comme aménageur de la ZAC Ivry-Confluences et approuvant le traité de concession afférent,

vu sa délibération du 19 décembre 2013 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), modifié en dernier lieu le 9 avril 2015,

vu le traité de concession conclu le 3 janvier 2011 entre la commune d'Ivry-sur-Seine et la société SADEV 94,

vu l'arrêté préfectoral n° 2010/7224 du 28 octobre 2010 créant la ZAC Ivry-Confluences,

vu l'arrêté préfectoral n° 2011/2275 du 11 juillet 2011 déclarant d'utilité publique l'opération d'aménagement dénommée ZAC « Ivry-Confluences », au profit de la SADEV 94, en vue de l'acquisition des immeubles et droits réels immobiliers afférents, notamment par la procédure d'expropriation,

vu l'arrêté préfectoral n° 2014/6355 du 25 juillet 2014 déclarant cessibles les parcelles à exproprier pour le projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté Ivry-Confluences sur le territoire de la commune d'Ivry-sur-Seine,

vu l'ordonnance d'expropriation en date du 2 mars 2015,

vu la délibération du conseil de la métropole du Grand Paris du 8 décembre 2017, ayant pour conséquence que la commune d'Ivry-sur-Seine n'est plus, depuis le 1er janvier 2018, compétente pour réaliser la ZAC « Ivry-Confluences » et que l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se substitue à elle, à cette date, en qualité de concédant de l'opération,

vu l'avenant numéro 1 au traité de concession d'aménagement de la ZAC « Ivry-Confluences » signé le 19 novembre 2018 entre l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre et la société SADEV94 en présence de la commune d'Ivry-sur-Seine, prenant acte de la substitution à compter du 1er janvier 2018, de la commune d'Ivry-sur-Seine par l'EPT Grand Orly Seine Bièvre en qualité de concédant de l'aménagement de ladite ZAC,

vu l'acte authentique de vente de la parcelle cadastrée section AT n° 54, sise, 13 à 17 rue Ernest Renan, d'une superficie totale de 1.617 m², à Ivry-sur-Seine, au bénéfice de la société SADEV 94,

vu sa délibération du 28 juin 2016 approuvant une convention de transfert de gestion patrimoniale entre la Commune et la société SADEV 94, signée le 28 juin 2016 et arrivée à échéance le 28 juin 2022, qui a permis d'éviter tous risques d'occupations illicites et d'y pratiquer temporairement du relogement d'activités,

considérant l'intérêt pour la Commune de continuer à conserver la gestion dudit bien afin, notamment, de procéder aux relogements et relocalisations nécessaires à libération du bien qui devra être restitué à la SADEV 94 dans le cadre de l'opération d'aménagement Ivry Confluences,

vu le projet de convention de transfert de gestion patrimoniale, ci-annexé,

vu les plans de situation, ci-annexés,

DELIBERE

Adopté à la majorité
par 39 voix pour, 8 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de convention de transfert de gestion patrimoniale entre SADEV 94 et la commune d'Ivry-sur-Seine, concernant la parcelle cadastrée section AT n° 54, sise 13 à 17, rue Ernest Renan, d'une superficie totale de 1617 m², à Ivry-sur-Seine, permettant à la Commune d'en garder la jouissance pendant toute la durée du portage foncier, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à intervenir à toute décision permettant la réalisation de cet acte.

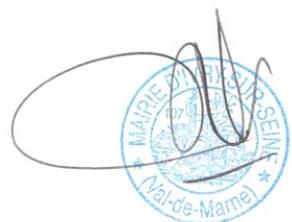
ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 22/02/23
RECU EN PREFECTURE
LE 22/02/23
PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE
LE 22/02/2023

Le Maire



Le secrétaire de séance



ESPACES PUBLICS

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)

A/ Adhésion

B/ Désignation d'un représentant

**EXPOSE DES MOTIFS
COMMUN**

Le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), établissement public créé en 2014, est un pôle d'expertise et d'ingénierie de l'Etat sur les questions d'infrastructures, de transports, de mobilité décarbonée, des risques environnementaux, de stratégie de la transition écologique territoriale. Il compte 3000 agents répartis sur 26 sites.

Le Cerema s'ouvre aujourd'hui aux collectivités locales qui peuvent en devenir adhérentes ce qui leur donne les possibilités :

- faire partie de la gouvernance de l'établissement, si elles le souhaitent,
- accéder au club adhérent de la plateforme collaborative, ainsi qu'aux ressources documentaires du Cerema,
- bénéficier de sensibilisations et de formations pour les techniciens et les élus,
- accéder aux prestations et formations, sans appel d'offres, et avec un abattement de 5%.

Des rencontres ont eu lieu avec les directions techniques de la Ville, les chargés de missions de la Direction Générale et le directeur du Cerema afin d'échanger sur les domaines dans lesquels la Commune pourrait être accompagnée. Suite à ces échanges, l'intérêt d'un partenariat a été confirmé.

Le Cerema dispose d'experts ayant construit un savoir-faire et des compétences pluridisciplinaires qui constituent un atout fort pour l'aménagement du territoire et la transition écologique. Le Cerema est par ailleurs, en capacité de proposer un accompagnement complet, du diagnostic à la mise en œuvre (conseil amont, outils d'observation, appui méthodologique, construction de solutions opérationnelles, expérimentation, assistance à maîtrise d'ouvrage, formation, élaboration de référentiels, capitalisation et diffusion de données et de ressources).

L'adhésion est ouverte jusqu'au 16 juin 2023 selon le décret du 2022-897 du 16 juin 2022.

Aussi, le coût de l'adhésion, pour la strate démographique d'Ivry-sur-Seine, est de 1000 € en 2023 (de juin à décembre) et s'élèvera à 2000 € les années suivantes.

Par ailleurs, l'adhésion au Cerema implique de désigner un représentant parmi les membres du Conseil municipal.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver l'adhésion de la Ville au Cerema Ile-de-France et d'autoriser le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 1000 € de juin à décembre 2023 et d'un montant de 2000 € les années suivantes. Il convient également de désigner un représentant au sein du Conseil municipal

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.



ESPACES PUBLICS

30) Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)

A/ Adhésion

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, notamment son article 159,

vu le décret du 2022-897 du 16 juin 2022 modifiant le statut du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema),

considérant que le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) intervient en appui à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques portées par les services de l'État et les collectivités territoriales,

considérant l'intérêt pour la commune de diversifier et enrichir les partenariats, ressources et expertises lui permettant de mieux réfléchir et travailler sur les domaines de la transition écologique, politiques foncières durables, maîtrise des consommations énergétiques, mobilité decarbonnée,

considérant dès lors, qu'il convient d'adhérer au Cerema et de s'acquitter du coût de la cotisation annuelle,

DELIBERE

Adopté à la majorité
par 46 voix pour, 1 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion de la ville d'Ivry-Sur-Seine au Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et AUTORISE le Maire à signer l'acte d'adhésion, et à le renouveler annuellement.

ARTICLE 2 : DECIDE le versement de la cotisation annuelle dont le montant est fixé à 1000 € pour l'année 2023, soit de juin à décembre, et à 2000 € pour les années suivantes.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22/02/23

RECU EN PREFECTURE

LE 22/02/23

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22/02/2023

Le Maire

Le secrétaire de séance

ESPACES PUBLICS

30) Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)

B/ Désignation d'un représentant

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2121-21, L.2121-29 et L. 2121-33,

vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX, modifié par l'article 159 de loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement modifié par le décret n° 2022-897 du 16 juin 2022,

vu le procès-verbal d'élection des conseillers municipaux du 28 juin 2020,

vu le procès-verbal d'élection du Maire et de ses adjoints du 4 juillet 2020,

vu la délibération du conseil d'administration du Cerema n°2022-12 relative aux conditions générales d'adhésion au Cerema,

considérant que le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) intervient en appui à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques portées par les services de l'État et les collectivités territoriales,

vu sa délibération du 16 février 2023 portant adhésion de la Ville au Cerema,

considérant que l'adhésion au Cerema implique de désigner un représentant de la Ville parmi les membres du Conseil municipal,

considérant qu'il n'y a pas eu de candidature concurrente, et qu'il n'y a pas lieu de procéder à un vote,

DELIBERE

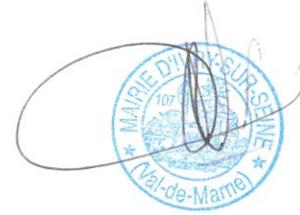
ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE de la désignation de Monsieur Clément PECQUEUX, adjoint au Maire, pour représenter la Ville au titre de son adhésion au Cerema.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 22/02/23
RECU EN PREFECTURE
LE 22/02/23
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 22/02/2023

Le Maire

Le secrétaire de séance





ESPACES PUBLICS

Syndicat Autolib' Velib' Métropole

Installation de deux stations supplémentaires - Convention - Avenant

EXPOSE DES MOTIFS

Souhaitant promouvoir les déplacements à vélo, éléments incontournables d'une politique de mobilité durable, la Ville d'Ivry-sur-Seine est adhérente du Syndicat Mixte Autolib'-Vélib' Métropole (SMAVM) depuis 2016 (uniquement pour le volet Vélib').

Le SMAVM a attribué le marché correspondant au service Vélib' pour 15 ans le 9 mai 2017 au groupement SMOVENGO, constitué des 4 entreprises suivantes : SMOOVE SAS, INDIGO INFRA, MOBIVIA GROUPE et MARFINA. Le service couvre un périmètre métropolitain avec 1447 stations et 19 000 vélos en 2022, dont 40% de vélos à assistance électrique. 381 000 personnes sont des abonnés annuels, avec, pour le mois d'octobre 2022, la réalisation de 4,6 millions de trajets, soit 15 millions de kilomètres.

A Ivry, 17 stations Vélib' sont réparties dans les différents quartiers de la Ville. Plus de 3200 personnes sont abonnées en longue durée avec, au mois d'octobre 2022, 73 800 locations ayant eu pour origine ou destination la commune d'Ivry-sur-Seine.

Pour accompagner le développement de la pratique du vélo et notamment au sein du quartier Ivry-Port dans le cadre de la ZAC Ivry Confluences, il est proposé d'élargir le service Vélib' avec une station supplémentaire située à l'entrée du futur Parc Nord, avenue de l'Industrie. Cette station entrera en service en même temps que la livraison prévue d'une première tranche du parc, fin 2023-début 2024.

Nous incluons également la possibilité d'ajouter dans le futur une seconde station supplémentaire dans ce même quartier, dont la localisation et la date d'implantation resteront à déterminer selon les usages observés et les avancées de la ZAC. Cela portera à terme le nombre de stations Vélib' à Ivry de 17 à 19.

Au vu de ces éléments, je vous propose donc d'approuver le projet d'avenant n° 2 à la convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion entre la commune d'Ivry-sur-Seine et le Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : Projet d'avenant n°2 à la convention

ESPACES PUBLICS

31) Syndicat Autolib' Velib' Métropole

Installation de deux stations supplémentaires - Convention - Avenant

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5721-2 et suivants,

vu le code des transports, notamment ses articles L.1231-1 et L.1231-16,

vu le Code Général de la Propriété des personnes Publiques, et notamment ses articles L.2123-7, L.2123-8 et R.2123-16,

vu sa délibération du 25 septembre 2008 approuvant la convention avec le ville de Paris pour l'implantation de stations vélib' sur le territoire de la Commune,

vu sa délibération du 15 décembre 2016 portant adhésion au socle commun du syndicat mixte "Autolib' et Vélib' Métropole", approbation des statuts, désignation d'un représentant de la ville et de son suppléant, et approbation de la convention de déploiement « Autolib' »,

vu la délibération du 22 juin 2017 portant transfert de la compétence de location de vélos en libre-service au Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole et adhésion à l'option Vélib',

vu la délibération du Conseil Municipal d'Ivry sur Seine du 21 décembre 2017 relative à l'approbation de la convention de superposition d'affectation du domaine public, de financement et de gestion du service public Velib',

vu la convention entre la commune d'Ivry sur Seine et le Syndicat mixte Autolib' et Velib'Métropole signée le 1^{er} février 2018 portant sur l'installation de quinze stations,

vu l'avenant n°1 signé le 20 juin 2019 par lequel la commune a demandé l'implantation de deux stations supplémentaires,

considérant le besoin d'étendre le réseau de vélos en libre-service, en cohérence avec le développement du quartier Ivry-Port et l'essor de l'usage du vélo,

considérant la nécessité de compléter les précédentes conventions par un avenant n°2 pour y intégrer ces nouvelles stations et la volonté de la Commune d'implanter à terme deux nouvelles stations supplémentaires portant à dix-neuf le nombre total de stations sur son territoire,

vu les statuts du Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole,

DELIBERE
Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion entre la commune d'Ivry-sur-Seine et le Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole pour l'implantation de deux stations vélib' supplémentaires au sein du quartier Ivry-Port et AUTORISE le Maire à le signer.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 22/02/23
RECU EN PREFECTURE
LE 22/02/23
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 22/02/2023

Le Maire

A blue ink signature, possibly reading "Bouffier", is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE D'IVRY SUR SEINE" and "Val-de-Marne" around a central emblem.

Le secrétaire de séance

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE D'IVRY SUR SEINE" and "Val-de-Marne" around a central emblem.

FINANCES

Domaine Public hors voirie communale, hors équipements sportifs et hors espaces verts
Fixation de la redevance pour l'école professionnelle supérieure d'arts graphiques de la Ville de Paris (EPSAA)
Modification de la délibération du 15 décembre 2022

EXPOSE DES MOTIFS

Selon les articles L.2125-1 à L.2125-5 du code général de la propriété des personnes publiques, toute occupation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance, dont le montant doit être fixé par l'assemblée délibérante de la collectivité.

L'occupation du domaine public se concrétise soit par la délivrance d'une autorisation (ou convention) d'occupation temporaire du domaine public, soit par la conclusion d'un bail emphytéotique administratif (qui ne sera pas évoqué ici). Ce type de contrat ne peut être délivré qu'en vue de l'accomplissement, pour le compte de la collectivité territoriale, d'une mission de service public, ou la réalisation d'une opération d'intérêt général. Sa durée doit être déterminée, et ne peut excéder 70 ans (renouvellement compris).

La dernière grille tarifaire a été mise en place et validée lors du Conseil municipal du 30 juin 2022.

Cependant, la situation particulière des locaux sis 23-29, rue Raspail à Ivry-sur-Seine, occupés actuellement et en partie par l'école professionnelle supérieure d'arts graphiques de la Ville de Paris (EPSAA), nécessite désormais la fixation préalable d'une redevance dérogatoire à la grille tarifaire précitée.

En effet, suite à l'acquisition de la Manufacture des Œillets par la Commune le 14 septembre 2009, cet ensemble immobilier a alors été incorporé dans son domaine privé. L'EPSAA est ainsi devenue locataire de la Ville, cette école étant déjà bénéficiaire d'un contrat de location avec l'ancien propriétaire.

Une indemnité dérogatoire avait alors été intégrée à la grille tarifaire pour l'occupation du domaine privé de la Commune afin de maintenir le niveau de loyer réglé par l'EPSAA avant cette acquisition, celui-ci étant plus élevé que les tarifs pratiqués par la Commune.

Dans ces conditions, un nouveau contrat de location avait ensuite été conclu entre cette école et la Commune allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2022, aujourd'hui expiré. Il est donc nécessaire de conclure une nouvelle convention d'occupation temporaire au profit de l'EPSAA concernant les locaux précités, aux mêmes conditions financières que le contrat précédent.

Or, les travaux d'aménagements réalisés dans la Manufacture des Œillets afin de permettre l'installation de services de la Ville l'ont fait depuis basculer juridiquement dans le domaine public communal.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2022 vous avez approuvé, pour l'occupation des locaux par l'école professionnelle supérieure d'arts graphiques de la Ville de Paris (EPSAA) sis 23/29, rue Raspail – 94200 Ivry-sur-Seine, une redevance annuelle de quarante-sept

mille quarante-deux euros et cinquante-deux centimes (47.042,52 €) hors charges, payable mensuellement et à terme échu, soit 3 920,21 € hors charge par mois.

Or, il s'avère, que suite à une erreur matérielle les montants indiqués sont erronés.

Aussi, au regard de ce qui précède, dans un souci de régularisation de la situation locative en raison du changement juridique de domanialité, je vous demande d'approuver cette redevance dérogatoire à la grille tarifaire mise en place pour le domaine public et validée lors du Conseil Municipal du 30 juin 2022, soit un montant annuel de trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent sept euros et vingt centimes (393 307,20 €) hors charges, payable mensuellement et à terme échu, soit trente-deux mille sept cent soixante-quinze euros et soixante centimes (32 775,60 €) hors charges par mois.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

PJ : délibération du 15 décembre 2022

FINANCES

32) Domaine Public - Hors voirie communale, hors équipements sportifs et hors espaces verts
Ecole professionnelle supérieure d'arts graphiques de la Ville de Paris (EPSAA) - Redevance -
Modification délibération du 15 décembre 2022

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2122-1 à L.2122-3, L 2125-1 à L2125-6,

vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2125-1 à L.2125-5,

vu sa délibération du 30 juin 2022 fixant les tarifs résultant de l'occupation du domaine public hors voiries communales, hors équipements sportifs et hors espaces verts, pour la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023,

vu sa délibération du 15 décembre 2022 fixant les tarifs pour l'occupation des locaux par l'école professionnelle supérieure d'arts graphiques de la Ville de Paris (EPSAA) sis 23/29 rue Raspail – 94200 Ivry-sur-Seine,

considérant que la commune d'Ivry-sur-Seine est propriétaire depuis le 14 septembre 2009 de l'ensemble immobilier situé 23-29 rue Raspail– 94200 Ivry-sur-Seine,

considérant que l'école professionnelle supérieure d'arts graphiques de la Ville de Paris (EPSAA) a demandé à la Commune la mise à disposition de locaux pour une surface de 1 430 m² situés dans le bâtiment dit « Américain »,

considérant que toute occupation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance dont le montant doit être fixé par l'assemblée délibérante de la collectivité,

vu le contrat de louage de biens signé entre la Commune et l'EPSAA allant du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2022 aujourd'hui expiré,

considérant la nécessité de conclure une nouvelle convention d'occupation temporaire au profit de l'EPSAA concernant les locaux précités, dépendant désormais du domaine public communal, pour une durée de neuf années,

considérant la demande de l'EPSAA de continuer de bénéficier des mêmes conditions financières que le contrat précédent,

considérant qu'il y a lieu d'accepter l'application de cette redevance dérogatoire et temporaire à la grille tarifaire susvisée, afin de régulariser la situation locative en raison du changement juridique de domanialité,

considérant que suite à une erreur matérielle survenue dans la délibération du 15 décembre 2022 susvisée, il convient de réactualiser les tarifs d'occupation de l'EPSAA,

DELIBERE
Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : ABROGE et REMPLACE la délibération du 15 décembre 2022, fixant pour l'occupation des locaux par l'école professionnelle supérieure d'arts graphiques de la Ville de Paris (EPSAA) sis 23/29 rue Raspail – 94200 Ivry-sur-Seine une redevance annuelle de quarante-sept mille quarante-deux euros et cinquante-deux centimes (47.042,52 €) hors charges, payable mensuellement et à terme échu, soit 3 920,21 € hors charges par mois.

ARTICLE 2 : FIXE pour l'occupation des locaux par l'école professionnelle supérieure d'arts graphiques de la Ville de Paris (EPSAA) sis 23/29 rue Raspail – 94200 Ivry-sur-Seine une redevance annuelle de trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent -sept euros et vingt centimes (393 307,20 €) hors charges, payable mensuellement et à terme échu, soit trente-deux mille sept cent soixante-quinze euros et soixante centimes (32 775,60 €) hors charges par mois.

ARTICLE 3 : DIT que les charges locatives récupérables seront facturées mensuellement au prorata des surfaces occupées en sus de la redevance avec une provision mensuelle pour charges fixée à mille six cent soixante euros (1 660 €).

ARTICLE 4 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 22/02/23
RECU EN PREFECTURE
LE 22/02/23
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 22/02/2023

Le Maire




Le secrétaire de séance




SOLIDARITE INTERNATIONALE

Séisme en Turquie et en Syrie – Aide d’urgence

Subvention à la Croix-Rouge et au Secours Populaire Français

EXPOSE DES MOTIFS

Les violents tremblements de terre survenus ce lundi 6 février dans le sud-est de la Turquie ont été ressentis jusqu’en Irak. Leurs magnitudes de 7,5 et 7,8 surviennent à Gaziantep, près de la frontière avec la Syrie.

Ce séisme dévastateur a fait à cette heure-ci plus de 22 300 victimes. Ce drame humanitaire entraîne de nombreuses familles, des personnes âgées, des enfants à vivre dans des abris de fortune, sous des températures négatives.

La ville d’Ivry-sur-Seine, ville messagère de la Paix, exprime sa solidarité et son soutien aux peuples turc, syrien et aux victimes de cette catastrophe.

Dans ce contexte, la commune souhaite apporter sa contribution à l’aide nationale et internationale pour répondre aux besoins considérables des populations dans cette crise.

C’est pourquoi, la Ville propose de contribuer à hauteur de 2 000 euros au fonds de solidarité « Urgence séisme Turquie-Syrie » lancé par la Croix Rouge et le Secours Populaire Français.

Cette aide participera à :

- soutenir les secouristes qui sont à pied d’œuvre depuis les premières heures, soutenus par des équipes de secours étrangères dont 139 français déjà sur place ;
- fournir les stocks de nourriture, de tentes, de couvertures, distribuer des repas chauds aux blessés et aux personnes évacuées ;
- contribuer à soutenir médicalement les victimes à travers des transferts de stock national de sang et de plasma dans les régions touchées.

En Syrie, l’aide sera apportée via le Croissant-Rouge arabe syrien et le Croissant-Rouge turc qui se sont engagés dans les opérations de recherche et de sauvetage, pour fournir les premiers soins, pour effectuer des évacuations médicales d’urgence et le transport vers les hôpitaux. Un grand nombre de bâtiments se sont effondrés dans les régions de Hama, Alep et Latt, situées dans une zone rebelle du pays avec une difficulté majeure : le point de passage obligé pour acheminer l’aide humanitaire depuis la Turquie a été touché par le séisme.

Au vu de ces éléments, je vous propose d’approuver le versement d’une aide d’un montant de 2 000 euros au fonds de solidarité « Urgence séisme Turquie-Syrie » lancé par la Croix Rouge et le Secours Populaire Français.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

SOLIDARITE INTERNATIONALE
Séisme en Turquie et en Syrie – Aide d'urgence
Subvention à la Croix-Rouge et au Secours Populaire Français

LE CONSEIL,

sur la proposition de Madame Nathalie LERUCH, Adjointe au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1115-1, L.1611-4 et L.2121-29,

considérant la catastrophe humanitaire survenue en Turquie et en Syrie le lundi 6 février 2023 suite à de violents séismes,

considérant la création du fonds de solidarité « Urgence séisme Turquie-Syrie » lancée par la Croix Rouge et le Secours Populaire Français pour soutenir les secouristes, fournir des stocks de nourriture, de tentes, de couvertures, distribuer des repas chaudes et contribuer à l'aide médicale,

considérant que la Croix Rouge et le Secours Populaire Français assureront un suivi tant de la gestion financière que de la réalisation des projets financés,

vu le budget communal,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE le versement d'une participation au fonds de solidarité « Urgence séisme Turquie-Syrie », créé par la Croix Rouge et le Secours Populaire Français d'un montant de 2 000 €, afin de soutenir les secouristes, fournir des stocks de nourriture, de tentes, de couvertures, distribuer des repas chaudes et contribuer à l'aide médicale.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22/02/23

RECU EN PREFECTURE

LE 22/02/23

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE

LE 22/02/2023

Le Maire

Le secrétaire de séance







PROCES VERBAL

Conseil municipal du 16 février 2023

Partie 4 : teneurs des discussions

LA SEANCE A DEBUTE A DIX-NEUF HEURES ET TRENTE-SEPT MINUTES

Ouverture de séance

M. BOUYSSOU – *« Bienvenue à toutes et à tous. Je vais demander à mesdames et messieurs les conseillers municipaux et conseillères municipales de bien vouloir regagner leur siège et on va essayer de commencer pas trop tard pour finir pas trop tard non plus. C'est assez rare. Alors d'abord avant toute chose, je salue le fait que nous soyons revenus à l'hôtel de ville puisque c'est la première fois que nous siégeons dans la salle prévue à cet effet du point de vue de notre élection. On a été élu au mois de mars 2020 et depuis, nous n'avions jamais siégé dans cette salle du Conseil. Donc on y revient ce soir pour deux raisons majeures : le fait que nous soyons plus nombreux que par le passé et le fait que nous n'ayons pas de matériel extrêmement adapté pour siéger à aussi nombreux dans la salle du Conseil. Nous avons organisé les choses comme nous pouvions avec une forme d'arc de cercle pour les adjoints au maire. Par contre, la sonorité n'est guère mieux qu'au Robespierre donc si chacune et chacun d'entre vous pouvait faire un léger effort pour faire le silence entre chaque intervention, j'apprécierais grandement, merci. Et du coup, je dis, on a installé les choses comme on a pu sous l'autorité de Méhadée BERNARD, on est un peu éloignés les uns des autres. Nous devrions avoir dans la prochaine période des tables plus réduites qui permettront de fermer un peu les épis et de nous rapprocher les uns des autres, mais pour le moment, on n'a trouvé que cette organisation-là donc on va essayer de faire avec pour ce soir et on verra notamment pour le Conseil d'avril comment on pourra légèrement améliorer cette disposition, mais en tout cas voilà, on ne voulait pas vous mettre sous format de classe pour que vous puissiez quand même un peu vous voir les uns les autres donc on a vraiment fait ce qu'on a pu et j'espère que cela vous conviendra et ne sera pas trop inconfortable. Donc avant d'ouvrir la séance, je vais vous donner les procurations qui m'ont été transmises. Madame Nawel HALLAF-ISAMBERT qui est présente, mais donnera sa procuration à Walid BADI à partir de 23 heures, je crois, si j'ai été bien informé. Madame Fabienne OUDART est déjà arrivée donc sa procuration ne tient plus, c'est très bien. Estelle BOUFALA a donné procuration à partir de 23 heures ou 22 h 30 aussi à Ouarda KIROUANE. Jean-Pierre FAVIER qui est absent a donné procuration à Audrey MÉDEVILLE. Monsieur Nourdine KHALED à Madame Nathalie LERUCH. Danièle GILIS à Claire BLONDET. Alors je continue, Monsieur Mehdi MOKRANI à Madame Sarah MISSLIN. Madame Coumba MACALOU à Monsieur Bernard PRIEUR. Monsieur Ousmane DANSOKO à Monsieur Boukary GASSAMA. Madame Ratiba MEDDAS à Madame Mounia CHOUAF. Madame Kessa DIARRA à Monsieur Ghais OURABAH-BERTOUT et je crois que j'ai aussi Sabrina SEBAIHI pour Khera FREIH-BENGABOU qui est là et Ouisssem GUESMI a donné procuration à Karim MASTOURI, voilà, c'est bien ça donc j'ai fait l'appel des procurations. Il faut que j'appelle une candidature... Clément va arriver en cours de séance, ah, je ne l'avais pas dans les notes. Oui effectivement Atef RHOUMA a donné procuration à Bertrand QUINET et Romain MARCHAND me donne procuration, car il devra s'absenter aux alentours de 22 heures donc le quorum est atteint.*

Élection du/de la secrétaire de séance

Il faut maintenant que j'appelle candidature pour la désignation du secrétaire ou de la secrétaire de séance. J'ai reçu la candidature de Méhadée BERNARD qui jusque-là a très bien accompli cette tâche. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures que celle de Méhadée que je devrais enregistrer ? Je n'en vois pas donc je mets aux voix. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Donc Méhadée, tu sembles être élue à l'unanimité du Conseil donc bon courage à toi pour assumer cette mission.

LE CONSEIL,

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(unanimité)

Je dois vous donner quelques informations. D'abord vous trouverez dans les sous-mains le calendrier des prochaines séances du Conseil municipal, le prochain ayant lieu le 13 avril pour le vote du budget. Je vous rappelle également que vous avez une feuille de vote à votre disposition sur laquelle il faut que vous précisiez vos différents votes et comme il y a beaucoup de questions qui vont passer... Vous ne l'avez pas la feuille de vote ? Vous n'avez pas le calendrier, j'étais censé le dire oralement, mais vous l'aurez plus tard, voilà. Je fais ça aussi pour gagner du temps. Alors il est impératif de faire figurer clairement votre nom sur vos feuilles de vote et si vous ne faites qu'une seule feuille de vote pour vous-même et votre mandant, celui qui vous a donné procuration, il faut que vous le précisiez sur la feuille de vote.

Alors nous avons retiré de l'ordre du jour au préalable le point 19 concernant une convention avec la FSGT, le point 24 concernant les halles de marché communal et le point 25 concernant les commissions municipales.

Alors nous avons également à désigner en séance des représentants aux points 3 et 4 concernant les établissements d'enseignement du premier degré et du second degré et concernant au point 30, le CEREMA, on verra au point 30 de quoi il s'agit et nous avons besoin de désigner des représentants dans ces différents organismes. Vous avez normalement dans les délibérations et dans les exposés de motifs les noms des propositions émanant de la majorité, c'est pour beaucoup des modifications. Donc sauf enregistrement d'ici le passage de ces points à l'ordre du jour d'autres candidatures, les candidats proposés par la majorité seront réputés élus au terme de la séance.

Alors je dois également vous informer de quelques modifications qui n'entrent pas dans le processus d'élection du Conseil, de quelques modifications concernant le fonctionnement des commissions municipales. Pour ce qui concerne la commission "Ville qui émancipe" qui était jusqu'à présent coprésidée par Méhadée BERNARD et Moulaye BAMBÀ, elle sera désormais coprésidée toujours par Méhadée BERNARD et par Madame Nawell HALLAF-ISAMBERT. Donc vous coprésiderez cette commission. En ce qui concerne la commission "Ville qui débat" qui était jusque-là coprésidée par Nathalie LERUCH et Mehrez MRAIDI, elle sera désormais coprésidée par Ouarda KIROUANE et Mehrez MRAIDI. Voilà donc les modifications que je voulais porter à votre connaissance puisque sur les commissions, je suis censé les présider toutes et c'est moi qui délègue ces coprésidences à des membres de l'assemblée communale, voilà.

Approbation du compte rendu des débats

Alors il nous faut maintenant approuver le compte rendu de la séance du 15 décembre dernier, le PV vous ayant été transmis. Est-ce qu'il y a des observations sur ce point ? Je n'en vois pas donc je mets aux voix. Qui est pour l'adoption du procès-verbal de notre précédente séance ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je n'en vois pas donc le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,

/APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 15 décembre 2022.

(unanimité)

Alors je vais maintenant vous proposer de faire une brève, enfin une brève pas forcément d'ailleurs, interruption de séance puisque vous savez qu'il y a quelques semaines maintenant, nous avons tenu comme chaque année depuis près de 20 ans la semaine de la Mémoire qui s'est notamment matérialisée par des fleurissements de plaques à la mémoire des enfants juifs déportés dans les 4 écoles d'Ivry qui sont concernées et qui scolarisaient pendant la période de l'Occupation les enfants qui ont été déportés vers les camps d'extermination et à cette occasion nous avons comme chaque année été marqués par la qualité du travail pédagogique fait par les élèves et notamment par les élèves de l'Orme au chat. Alors il nous a semblé utile comme nous revenions dans cette salle du Conseil municipal où nous avons la chance d'être sous le haut patronage de Fernand Léger et de ses toiles qui décorent, enfin de ces panneaux qui décorent la salle de l'hôtel de ville et il nous a semblé qu'il serait sympathique que les enfants de l'école de l'Orme au chat viennent nous réciter le poème « J'écris ton

nom », et ce sont les élèves de Madame Aubin que nous allons avoir le plaisir d'entendre. Bienvenue les enfants et je propose qu'on les applaudisse pour les encourager. »

/ INTERRUPTION DE SEANCE

« Poème "Liberté, j'écris ton nom" par les élèves de Mme Aubin de l'école de l'Orme au Chat pour honorer le retour du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville. »

M. BOUYSSOU – « Merci beaucoup. On fera ça de temps en temps, on invitera les enfants des écoles à venir nous réciter une poésie, ça va nous aider à bien travailler. Donc merci aux enfants de l'Orme au chat et à leurs enseignantes qui les accompagnaient, voilà, ça fait du bien. On essaiera de refaire ça une fois de temps en temps, c'est très bien. Alors je vais profiter de cette interruption de séance pour dire que nous avons été saisis il y a plus de 48 heures maintenant, deux jours, par le collectif des habitants du foyer ADOMA, du foyer Michelet, qui subissent depuis maintenant trop longtemps des conditions de vie tout à fait déplorables. Alors ce foyer est en cours de démolition pour une réhabilitation, enfin pour une construction nouvelle, donc ils ont souhaité s'adresser au Conseil municipal pour exprimer leurs insatisfactions et j'ai demandé d'ailleurs sur ce point à Guillaume SPIRO au titre de ses délégations aux relations aux bailleurs ayant des logements sociaux sur le territoire et notamment des résidences sociales telles que ce foyer ADOMA et en même temps ayant la délégation du quartier du plateau Monmousseau et qui a suivi les sujets de préparer une réponse suite à l'intervention du représentant de ce collectif qui doit prendre la parole. Voilà. Bonsoir à Monsieur Cali qui va s'exprimer au nom du collectif. Je vous en prie, Monsieur, vous avez la parole. »

M. CALI – « Bonsoir messieurs dames, Monsieur le Maire avec ses adjoints et ses compagnons. Je parle au nom des habitants du foyer Michelet d'ADOMA à Ivry-sur-Seine. On a un gros problème sur le foyer. On se sent abandonné et ADOMA ne s'occupe pas de nous. On habite dans un 7 m² que l'on paye, avec les charges, 360 euros et ça n'est pas normal. La sécurité est aussi problématique. Il y a eu un incendie il y a 6 mois et ADOMA nous a abandonnés. Le maire est au courant, les élus aussi, mais personne ne vient à notre secours. Des squatteurs viennent au foyer et nous ne dormons pas en sécurité. Pendant ce temps, ADOMA construit de nouveaux foyers, car tout le monde ne peut pas habiter là-bas. Nous, nous sommes habitants d'Ivry et si nous avons besoin d'aide, on s'adresse où ? Au maire. C'est le maire qui peut nous aider. Et si tout le monde ne peut pas loger dans le foyer, ceux qui ne seront pas logés, ils seront logés comment ? Il faut que le maire nous comprenne pour ça. Quand il y a eu l'incendie, les services d'hygiène sont passés et personne ne nous a donné le rapport, à nous, les habitants du foyer. On a demandé, mais on n'a pas eu de retour. Nous avons demandé à ADOMA de mettre de la sécurité et à ce jour il n'y en a toujours pas. Les squatteurs sont là et agressent les habitants du foyer. Tout le monde est témoin, ils nous ont pris nos cuisines et on ne peut même pas préparer notre repas. Et vous trouvez que c'est logique 7 m² à 360 euros ? Ils nous ont augmenté les charges à la fin du mois de janvier pour 13 euros de charges. Nous avons besoin d'une réponse de Monsieur le Maire, car nous nous sentons abandonnés. Personne n'est venu à notre secours et on est venu pour pleurer notre ressentiment. On a besoin d'une réponse dans les plus brefs délais. Merci. »

Monsieur CALI est applaudi par l'assemblée et remercié par Monsieur le Maire.

M. BOUYSSOU – « Merci, Monsieur CALI. Alors je pense qu'il y aura quelques éléments de réponse assez précis dans la réponse qu'a préparée Guillaume SPIRO. Je lui passe la parole. »

M. SPIRO – « Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tout le monde. Tout d'abord merci pour votre témoignage parce qu'aujourd'hui on sait ce que vous vivez et malheureusement c'est compliqué, donc j'y vais. Tout d'abord avant de répondre à votre interrogation, je voudrais préciser une chose. À Ivry, nous nous efforçons de faire en sorte que tout le monde puisse trouver sa place. C'est ce qui fait la force de notre ville et c'est aussi ce qui fait que nous sommes tous nombreuses et nombreux à vouloir rester à Ivry. Vous le savez, le foyer Michelet qui appartient au bailleur ADOMA fait l'objet d'un projet de démolition avec reconstruction de studios pour reloger les résidents là où ils le souhaitent. Depuis le début de ce processus, la municipalité s'engage auprès des résidents du foyer, nous sommes mobilisés auprès du bailleur pour les sujets de sécurité, de conditions de vie et de relogement des résidents et des résidentes. En témoignent les différents courriers que nous avons faits au bailleur, en témoigne notre soutien à la mobilisation qui a eu lieu en janvier 2021 pour dénoncer les

problématiques de conditions de vie dans le bâtiment, notamment des femmes. En témoigne enfin le fait que la Ville accompagne depuis 5 ans le projet de démolition-reconstruction qui a fait l'objet de la réunion publique d'information que nous avons organisée le 9 janvier en présence du bailleur où je sais que beaucoup étaient présents. Avant de continuer, je souhaiterais tout de même rétablir une vérité : il n'y a aucun mouvement d'expulsion visant à réduire le nombre de résidents comme cela a pu être écrit dans votre courrier. Depuis le début du projet, des solutions de relogement et d'accompagnement ont été proposées. Il se peut que dans certains cas pour lesquels nous n'avons pas été sollicités, des expulsions aient été prononcées pour des cas d'impayés et de sur occupation. Deux sujets sont évoqués aujourd'hui : celui des problématiques de sécurité et des conditions de vie et celui des relogements. D'abord sur les conditions de vie et de sécurité, je tiens à vous rappeler que leur garantie relève de la responsabilité du bailleur. Malgré cela la municipalité d'Ivry n'est pas restée les bras croisés. Dès 2020, les services de la Ville ont mené une enquête de salubrité dont le rapport a été communiqué à ADOMA pour qu'il puisse agir en conséquence. En 2022, suite à l'incendie, nous avons aussi interpellé le bailleur sur les questions de sécurité. Ces interpellations ne sont pas restées lettre morte et nous avons obtenu des réponses et des actions, des travaux ont été entrepris pour remettre en état le hall d'entrée, les fenêtres, les ascenseurs et les différentes installations électriques et gaz, différentes ouvertures comme le parking où les rez-de-jardin ont été condamnés pour éviter l'occupation illégale du site. ADOMA a renforcé le gardiennage et s'est rapproché du commissariat pour obtenir une intervention rapide en cas de signalement. Enfin, il y a eu des opérations de décontamination et de dératisation régulières. Nous avons bien conscience que tout cela n'est pas suffisant et ne règle pas l'ensemble des problèmes du quotidien. Cela démontre bien que le foyer est en fin de vie et que la seule issue est sa démolition-reconstruction. Sur le relogement, depuis le début du projet des solutions de relogement sont proposées dans la résidence Barbusse qui sera prête fin 2023. En plus de ces solutions, une mission de diagnostic social est menée par le bailleur pour accompagner les résidents dont la grande majorité a été rencontrée. Depuis, 22 résidents ont été relogés dans le parc social ou des résidences sociales parmi les résidents encore présents. Plus de la moitié souhaitent être relogés sur le site de Barbusse, l'autre partie souhaite intégrer du logement social. En parallèle du diagnostic, la Ville instruit les demandes de logements sociaux des résidents souhaitant rester sur Ivry en fonction de la cotation municipale. Nous resterons vigilants auprès d'ADOMA pour que ces relogements soient effectifs et que les résidents souhaitant intégrer le logement social soient accompagnés dans leurs démarches. Nous avons d'ailleurs une réunion prévue en ce sens avec ADOMA. L'objectif est que l'ensemble des résidents et résidentes soient logés là où ils le souhaitent en fonction de leur situation. Néanmoins la municipalité continuera à se rendre disponible que ce soit pour transmettre des informations ou interpellier ADOMA sur les différents sujets que nous avons abordés et comme je vous l'ai dit juste avant, je souhaite vous rencontrer dès la semaine prochaine avec Monsieur MARCHAND, s'il est disponible, pour faire un point sur votre situation. Merci de m'avoir écouté. »

M. BOUYSSOU – « Merci, Guillaume, donc on va reprendre d'ici quelques instants la séance normale. Simplement pour renforcer ce qui vient d'être dit par les résidents du foyer, on a conscience qu'ADOMA, qui est un des bailleurs sociaux les plus importants du pays avec un patrimoine extrêmement important, je parle sous contrôle de mes adjoints, mais c'est bien la Caisse des dépôts et consignations, je ne me trompe pas, qui est, je dirais, l'actionnaire puisque maintenant il faut parler de ce genre de choses, majoritaire de ce bailleur ADOMA et des résidences sociales qui le composent. Donc c'est ceux qui ont le plus de moyens d'assumer les relogements des résidents qui sont aujourd'hui dans des conditions qu'on sait tout à fait intolérables et ce dont vous nous parliez, Monsieur, sur les squats des parties communes, des cuisines, et cetera, on en a pleinement conscience et croyez bien que et Guillaume dans ces délégations et Romain MARCHAND dans les siennes n'ont cessé d'appuyer auprès d'ADOMA pour que les conditions de sécurité des résidents soient pleinement remplies. Et d'ailleurs, ces effets de squats que vous décrivez, on en a tellement conscience que ça déborde aussi du foyer ADOMA et nous avons reçu, il y a de ça quelque temps, les commerçants notamment de la place de la République qui se plaignent considérablement et qui ont raison de se plaindre de cette présence de jeunes hommes, on va dire, qu'on ne qualifiera pas au-delà de ces termes, qui vivent d'expédients et qui font régner un climat d'insécurité dans un périmètre assez large et sur lesquels il y a des moyens à mettre en œuvre qui sont à la fois des moyens, je dirais, de réponse peut-être en termes d'hébergement et de réponse sociale, mais aussi des moyens de coercition face à des actions de délinquance qui sont intolérables et nous savons à quel point les résidents du foyer subissent cette présence et ce type de choses et il revient comme vous l'avez dit à ADOMA et à la police nationale de résoudre ces questions au moins pendant le temps transitoire où vous allez rester malheureusement dans ce foyer en attendant que les relogements. Et en tout cas, l'exigence de la ville d'Ivry auprès d'ADOMA c'est que l'intégralité des résidents actuels y compris des surnuméraires puisse trouver des solutions de relogement et ADOMA a très largement les moyens de le faire donc nous allons continuer à nous employer à résoudre au mieux de vos intérêts cette situation et je vous remercie d'être venus au Conseil municipal.

Merci messieurs et nous allons reprendre la séance dans son cours normal et je crois que c'est Nathalie LERUCH qui... Alors oui, je vais faire ça. Avant de passer la parole à Nathalie qui doit rapporter sur une délibération concernant une subvention à la Croix-Rouge et au Secours populaire eu égard à la situation qu'a connue la Turquie et la Syrie avec le tremblement de terre, je comptais vous proposer une minute de silence, mais je vais peut-être attendre quelques minutes. Donc je propose à Nathalie de rapporter et je vous proposerai de faire une minute de silence au terme de son intervention, ce sera plus simple. Nathalie, à toi. »

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Séisme en Turquie et en Syrie – Aide d'urgence

Subvention à la Croix-Rouge et au Secours populaire français

Rapporteur : Nathalie LERUCH

Mme LERUCH – *« Merci, Monsieur le Maire. Les violents tremblements de terre survenus ce lundi 6 février dans le sud-est de la Turquie ont été ressentis jusqu'en Irak. Ils ont été suivis de près de 400 répliques aggravant encore la situation catastrophique des habitants de la région et de Syrie aussi comme vous le savez. Ce séisme est l'un des plus meurtriers du XXI^e siècle, il a fait à cette heure-ci, au jour où je vous parle, plus de 40 000 morts et bien sûr le comptage macabre n'est pas terminé et aussi des milliers de blessés. Un bilan qui est hélas provisoire. Ce drame humanitaire entraîne de nombreuses familles, des personnes âgées, des enfants à vivre dans des abris de fortune quand ils trouvent des abris sous des températures actuellement négatives. La ville d'Ivry-sur-Seine, ville messagère de la paix, exprime sa solidarité et son soutien aux peuples turc et syrien victimes de cette catastrophe. Dans ce contexte, la commune souhaite apporter sa contribution à l'aide nationale et internationale pour répondre aux besoins considérables des populations dans cette crise c'est pourquoi la Ville propose de contribuer à hauteur de 2 000 euros au fonds de solidarité "Urgence séisme Turquie-Syrie" lancé par la Croix-Rouge et le Secours populaire français. Cette aide participera à soutenir les secouristes qui sont à pied d'œuvre depuis les premières heures, dont 139 Français, à fournir les stocks de nourriture, de tentes, de couvertures, à distribuer des repas chauds aux blessés et aux personnes évacuées, à contribuer à soutenir médicalement les victimes à travers des transferts de stock national de sang et de plasma dans les régions touchées. En Syrie, l'aide sera apportée via le Croissant-Rouge arabe syrien et le Croissant-Rouge turc qui se sont engagés dans les opérations de recherche et de sauvetage pour fournir les premiers soins, pour effectuer des évacuations médicales d'urgence et le transport vers les hôpitaux. Un très grand nombre de bâtiments se sont effondrés dans les régions de Hama, d'Alep ... situées dans une zone rebelle du pays avec une difficulté majeure, le point de passage obligé pour acheminer l'aide humanitaire depuis la Turquie a été touché par le séisme. Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver le versement d'une aide d'un montant de 2 000 euros au fonds de solidarité "Urgence séisme Turquie-Syrie" lancé donc par la Croix-Rouge et le Secours populaire français. Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal. »*

M. BOUYSSOU – *« Merci Nathalie. Donc comme je l'évoquais tout à l'heure, je vous propose d'observer une minute de silence à la mémoire de toutes les victimes de ce séisme. »*

Une minute de silence est observée par l'assemblée en mémoire des victimes du séisme du 6 février 2023 en Turquie et en Syrie.

M. BOUYSSOU – *« Merci. Avant que nous passions au vote sur l'adoption de cette délibération, est-ce qu'il y a des conseillers ou des conseillères qui souhaitent intervenir sur ce point ? Monsieur BOUILLAUD, je vous en prie. »*

M. BOUILLAUD – *« Merci beaucoup Monsieur le Maire. Bonsoir à tous, bonsoir chers collègues. On soutiendra évidemment le versement de cette subvention plutôt symbolique, mais c'est vrai que c'est toujours important au sein du Conseil municipal d'Ivry d'assez régulièrement pour soutenir l'ensemble des populations touchées dans le cadre de drames de ce genre et face au drame vécu pour ces populations turques et syriennes. D'autant qu'on constate aussi que les autorités politiques de ces deux pays ne sont pas à la hauteur des événements donc c'est une raison supplémentaire pour les soutenir, rajoutant à ce drame un sentiment d'abandon la plupart du temps des populations touchées et la politique est venue en plus s'immiscer dans les interventions et la gestion des équipes d'intervention le plus souvent donc ça c'est à déplorer et ça justifie d'autant plus qu'on doit accompagner et aider ces populations sur le terrain. Je vous remercie. »*

M. BOUYSSOU – *« Merci, Monsieur BOUILLAUD. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je n'en vois pas donc je vais mettre aux voix. Qui est pour l'adoption de cette délibération ? Merci, je crois qu'il n'y a ni contre ni abstention et qu'il y a eu unanimité donc merci et merci Nathalie pour ce rapport et le suivi des questions. »*

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le versement d'une participation au fonds de solidarité « Urgence séisme Turquie-Syrie », créé par la Croix Rouge et le Secours Populaire Français d'un montant de 2 000 €, afin de soutenir les secouristes, fournir des stocks de nourriture, de tentes, de couvertures, distribuer des repas chaudes et contribuer à l'aide médicale.

(unanimité)

LA VILLE QUI ÉMANCIPE

Point 1 : Association Toupty — Crèche Arc-en-Ciel — 71, boulevard de Brandebourg
Convention-cadre/Acquisition des locaux/Mise à disposition des locaux
Rapporteur : Mounia CHOUAF

M. BOUYSSOU – *« Donc nous allons passer aux questions relevant de la Ville qui émancipe et je passe la parole à Madame Mounia CHOUAF, adjointe à la petite enfance concernant l'association Toupty, la crèche Arc-en-Ciel, 71 boulevard de Brandebourg. À toi, Mounia. »*

Mme CHOUAF – *« Monsieur le Maire, chers collègues, merci beaucoup. Bonsoir à toutes et à tous. Donc le premier point, je vais commencer par le rachat de Toupty. Donc le rachat de l'association "Les Toupty" qui sont gestionnaires de la crèche Arc-en-Ciel, c'est situé au 71 boulevard de Brandebourg, donc l'association s'est rapprochée de la Ville dès 2021 pour faire part de leurs difficultés de fonctionnement, notamment celles concernant le manque de places réservées par les entreprises et du coup en septembre 2022, l'association a annoncé qu'il n'était plus possible de poursuivre le fonctionnement de la structure dans ces conditions et que la crèche fermerait à l'été 2023. Donc du coup dans cette perspective l'association a proposé à la Ville de reprendre l'activité de la crèche qui fonctionne actuellement à 26 places dont la capacité initiale est de 39 berceaux. Donc cette proposition, elle comprend plusieurs volets. L'achat des locaux dont l'association est propriétaire pour la somme de 98 000 euros hors frais de notaire, la vente du fonds de commerce comprenant le mobilier et le personnel de la structure pour 1 euro symbolique. À noter qu'en cas de reprise d'une activité associative, la collectivité doit impérativement reprendre le personnel, c'est conforme à la jurisprudence. Donc après étude et réflexion le bureau municipal du 22 septembre a donc validé le principe du rachat des locaux et la reprise de la crèche ce qui permet ainsi de concrétiser l'un de nos engagements municipaux qui est un engagement fort, je tiens à le signaler, à savoir proposer un équipement municipal petite enfance sur la ZAC Ivry-Confluences. C'est un quartier particulièrement concerné parce qu'on sait que là-bas, il y a une évolution démographique qui est très importante. La délibération présente donc l'achat des locaux de la crèche. Je vais juste brièvement vous dire ce que ça comprend, ça comprend 312 m², un espace jardin de 111 m², deux places de parking, deux espaces caves en sous-sol. Les services de la Ville ont visité les locaux, ce sont des locaux qui sont en parfait état, il y a un emplacement central puisque juste pour situer, c'est juste derrière la gare donc c'est très pertinent au regard du développement urbain que connaît Ivry. Donc le projet comprend plusieurs volets et il s'agit dans un premier temps d'acter, d'approuver l'achat du bien immobilier. L'acquisition immobilière ayant lieu en amont, celle-ci, implique la mise en place d'une convention de mise à disposition des locaux à l'association "Les Toupty" pour poursuivre l'activité. Ce document précise aussi les modalités pratiques de cette mise à disposition à titre gracieux à l'exception des conditions de la reprise d'activité. La convention-cadre précise que la commune devra proposer au personnel de l'association des conditions salariales identiques au minimum à celle de leur contrat de droit privé et du coup la reprise de l'activité devrait s'effectuer fin août. Voilà. Il y a une seconde délibération qui interviendra au mois d'avril pour rendre effective l'acquisition du fonds de commerce après présentation détaillée des conditions de reprise de l'activité. Voilà. Si je peux me permettre d'ajouter un petit mot parce que bon là c'était assez technique, je vais enlever ça [ndlr : les documents sur la table] parce que du coup ça me gêne un petit peu et je vais me mettre à l'aise, je voulais juste ajouter*

que c'est une politique forte en matière de petite enfance, c'est même une politique ambitieuse à savoir que d'abord dès le précédent mandat et puis c'est avec vous Monsieur le Maire et l'équipe municipale du précédent mandat, Atef RHOUMA, qui était élu à la petite enfance, on a quand même doublé le nombre de berceaux, on était dans des micro-crèches de 19 berceaux, on est passé à 40 berceaux. Je le dis parce que ce n'est pas une compétence obligatoire. Vu la situation actuelle du secteur de la petite enfance, je peux dire qu'à Ivry, on a une politique ambitieuse de la petite enfance. On pourrait avoir 2 structures municipales et le reste en structures privées. C'est un vrai choix politique qui est fort et on parle de la culture ou du sport, mais en matière de petite enfance, on a fait un grand pas, je tenais quand même à le souligner. Merci. »

M. BOUYSSOU – *« Merci à toi Mounia et tu rapporteras tout de suite après sur un deuxième sujet qui est le fameux ACADAM donc je ne vais pas anticiper ton propos tout à l'heure, mais tu fais bien de souligner que notre politique en matière de petite enfance est tout à fait exceptionnelle, enfin exceptionnelle, elle est importante même si les besoins restent malheureusement trop nombreux en la matière, mais c'est bien toujours de rappeler que ce n'est pas une compétence obligatoire de la Ville et qu'on a conscience de l'importance de mener ces politiques. Est-ce qu'il y a des élus qui souhaitent intervenir sur cette question ? Sur cette importante question ? Je ne vois pas de main se lever donc c'est suffisamment important pour qu'on le mette au vote à main levée. Simplement pour compléter ce que tu disais Mounia c'est dans le cadre du projet Ivry-Confluences, de la ZAC Ivry-Confluences qu'on va avoir l'occasion de réaborder au cours de cette séance puisqu'on aura le tout à l'heure le compte rendu annuel. Il était prévu d'avoir deux crèches supplémentaires qui étaient programmées, on ne savait pas encore exactement où et l'acquisition de la crèche Toupty va nous permettre d'anticiper, d'aller plus vite que ce qu'on avait prévu sur la réalisation d'un accueil supplémentaire pour, comme tu l'as rappelé, 39 berceaux, donc c'est quand même tout à fait considérable et ça va aller plus vite que ce qu'on avait prévu donc c'est une excellente chose et on ne peut que s'en réjouir et je trouve que ce projet fait la démonstration du fait que les initiatives privées à but lucratif, parfois, ou voire même associatifs avec des modèles économiques extrêmement fragiles ne tiennent pas dans l'histoire récente, c'est la deuxième la structure soit privée soit associative que la municipalité est amenée à reprendre on va dire dans son giron de service public. Comme tu l'as rappelé Mounia, à chaque fois, on reprend les personnels qui sont là et ce qui est bien parce qu'on sait à quel point il y a en ce moment une pénurie préoccupante de professionnels de la petite enfance et toutes les collectivités locales qui mènent des politiques publiques en matière de petite enfance ont une réelle difficulté à recruter donc de ce que tu m'as dit, les personnels de cette structure acceptent de rester à Ivry et c'est une bonne nouvelle dans le contexte donc merci à toi et félicitations au service pour la manière dont vous avez conduit ce projet, ce dossier qui est très important et qui va être un signe supplémentaire, je vais le dire comme ça, dans notre action sur les enjeux de l'égalité femmes-hommes parce qu'on sait à quel point les modes de garde de la petite enfance et les difficultés d'obtenir ces modes de garde touchent d'abord les femmes et tu coches beaucoup de cases avec cette délibération ce soir Mounia. Donc je mets aux voix, qui est pour l'adoption de cette délibération ? Écoutez, c'est l'esprit de Noël un peu tardif, unanimité sur ce projet. Je pense qu'on invitera des enfants à lire des poèmes à tous les débuts de séance comme ça la concorde régnera pleinement sur ce Conseil. Je te repasse la parole Mounia sur l'ACADAM. »*

LE CONSEIL,

1/ APPROUVE l'acquisition à l'association dénommée « Toupty » (135-137, Avenue d'Argenteuil 92600 Asnières-sur-Seine), des locaux lui appartenant situés au sein d'un ensemble immobilier en copropriété sis 71, boulevard de Brandebourg et cadastré section AP n° 162 à Ivry-sur-Seine, APPROUVE la convention cadre relative aux modalités de reprise de l'activité par la Commune et la convention de mise à disposition temporaire des locaux par la Commune et INDIQUE que l'acquisition des locaux par la Commune s'effectuera au prix de 980 000,00 € (hors droits et taxes).

(unanimité)

Point 2 : Aide Communale pour l'Accueil au Domicile d'une Assistante Maternelle (ACADAM)

Bilan et mise à jour du règlement

Rapporteur : Mounia CHOUAF

Mme CHOUAF – *« Alors je vais essayer de ne pas trop être technique puisqu'il me semble que tout le monde a eu l'exposé des motifs. Donc là, la municipalité avait pris l'engagement de soutenir les familles qui avaient recours à une assistante maternelle pour la garde de leurs enfants. C'est un engagement qui avait été concrétisé en novembre 2021 et du coup on a mis en place une aide pour ces parents-là. On l'a appelé l'ACADAM. On a pris l'acronyme de l'ACADAM que veut dire "Aide communale pour l'accueil au domicile d'une assistante maternelle". Avant de vous présenter le bilan de l'ACADAM, je souhaiterais quand même vous rappeler brièvement les motivations de ce projet. La première motivation c'était qu'on a recours, enfin les familles ont souvent des freins pour avoir recours à une assistante maternelle parce que souvent ce qui freine les parents c'est le coût donc on sait que c'est une part importante dans le budget des familles. Donc là, ça freine la grande majorité. L'idée c'était vraiment de diminuer le reste à charge pour les familles. La deuxième motivation visait à relever le niveau d'information sur le mode de garde chez les assistantes maternelles. On a tous des amis qui ont eu une mauvaise expérience avec une assistante maternelle et du coup, ce qui est important, c'est de ne pas opposer les deux modes de garde donc le mode de garde dit "individuel" et le mode de garde dit "collectif" et du coup, on s'est rendu compte, enfin même moi lorsque je reçois les familles en permanence, c'est que les gens connaissent très peu ce mode de garde chez l'assistante maternelle. Donc du coup, on a lancé toute une dynamique autour de l'ACADAM et du coup la dynamique qui a été lancée, elle contribuait en fait à présenter les spécificités de l'accueil au domicile de l'assistante maternelle. Parce qu'en fait, point très important, c'est toujours nécessaire de rappeler que c'est un accueil qui est en adéquation avec les besoins particuliers des enfants. Donc en fait, l'ACADAM, c'est une façon complémentaire, c'est un levier d'action pour l'accueil dit individuel. Après 12 mois de mise en place il a été possible de dégager des éléments permettant d'orienter le travail pour la suite. Je vais essayer de vous les présenter très brièvement puisqu'en fait vous avez tous les éléments dans l'exposé des motifs du dossier du Conseil. Sur la période de novembre 2021 à novembre 2022, l'ACADAM a permis de soutenir 38 familles. Pour rappel, on a des structures de 39 berceaux, donc 38 familles, on a rempli une structure municipale avec, j'allais dire, pas les mêmes coûts de fonctionnement puisqu'on sait qu'une structure c'est 600 000 euros, là on a dépensé 21 000 euros, donc voilà. Il s'agit donc de demandes plutôt modérées, mais progressives. Ce sont des demandes qui continuent d'augmenter puisque c'est un dispositif qui date, qui a un an seulement. Toutefois, il est possible de dire que la Ville a contribué donc comme je vous le disais à un mode de garde pour 39 enfants donc ça représente une moyenne de 19 versements mensuels et au total sur la période de 247 versements. On a utilisé une enveloppe de 21 000 euros bien en deçà de l'enveloppe qui avait été prévue de 151 000 euros. Les familles ayant bénéficié de l'ACADAM représentent 15 % des familles recevant l'aide de la CAF sur Ivry en sachant que le nombre de familles percevant l'aide de la CAF a augmenté en 2021 ce qui veut dire que le nombre des familles susceptibles de bénéficier de l'ACADAM peut augmenter également. Quelques informations sur le profil des familles aidées. Les familles sont majoritairement des couples parce qu'on l'avait déjà acté la première fois, je vous avais expliqué que la CAF faisait très bien son travail pour les familles monoparentales du coup nous, entre guillemets, notre cible, je n'aime pas trop employer ce mot-là, mais c'étaient vraiment les familles dites modestes ou intermédiaires. Elles ont pour 77 % 1 ou 2 enfants à charge, 54 % des familles ont des revenus compris entre 21 320 euros et les plafonds qui avaient été déterminés lors de la mise en place de l'ACADAM, plafonds qui varient en fonction du nombre d'enfants à charge. Et donc pour les familles ayant 1 ou 2 enfants à charge, la moyenne du plafond est de 56 000 euros. Cette donnée confirme que le public cible de ce projet ce sont comme je vous l'ai dit il y a un instant les familles modestes ou les familles dites intermédiaires. Ce sont souvent ces familles qui disent quand on les rencontre : "nous on a le droit à rien, on paye tout plein pot". Donc voilà, en fait c'est sur le niveau de l'aide et je ne vais pas aller dans les détails, mais c'est une aide qui va de 45 à 120 euros en sachant que 38 % des bénéficiaires ont perçu 65 euros, 30 % en perçu 100 euros, 11 % des bénéficiaires ont perçu 45 euros. Pour les demandes qui ont été adressées au Relais Petite Enfance donc anciennement RAM, les données de bilan sont les suivantes : 33 % des familles refusées l'ont été parce que le nombre d'heures au contrat était insuffisant, pour 22 % des refus les familles dépassaient le plafond des revenus, également pour 22 % des revenus il y avait un fait d'écart ou pas d'écart entre le coût de la crèche et celui de l'assistante maternelle. Donc pour 11 % des refus ce sont les familles qui n'ont pas donné suite. Deuxième élément contextuel à souligner qui pourrait impacter l'ACADAM, le premier concerne le recensement actualisé qui fait état de 171 assistantes maternelles. Il faut savoir qu'avant la crise sanitaire elles étaient 200 dont 50 % étaient en chômage partiel. Aujourd'hui,*

il y en a 42 % qui sont en chômage partiel. Alors je ne sais pas si c'est dû à l'ACADAM, mais en tout cas c'est plutôt positif voilà. Le second élément contextuel concerne une évolution du prix de l'accueil chez les assistantes maternelles dû notamment à l'augmentation du SMIC horaire, il a augmenté 3 fois en 2022 et à une revalorisation des indemnités d'entretien et de repas. Ces éléments durciront nécessairement une augmentation de la différence de coût entre la crèche et l'assistante maternelle. Donc voilà, au regard de ces différents éléments, il est proposé de revaloriser les plafonds de ressources retenus pour les couples. Par exemple pour un enfant à charge, le plafond passerait de 52 431 euros à 58 000 euros, pour 2 enfants à charge, le plafond passerait de 60 257 euros à 67 000 euros. Et aussi de revaloriser les frais d'entretien et les indemnités de repas dans le calcul effectué pour attribuer l'ACADAM dans le souci d'être au plus près des situations vécues par les familles. On va réactiver une campagne de communication 3 fois par an pour continuer à faire connaître l'ACADAM et d'actualiser le règlement de l'ACADAM en intégrant ces nouveaux éléments qui seraient applicables au 1^{er} mars. Je vous remercie, Monsieur le Maire. »

M. BOUYSSOU – « Merci à toi, Mounia. Est-ce que cette délibération appelle des observations, des remarques ou des questions ? Kheira, je t'en prie. »

Mme FREIH BENGABOU – « Bonsoir à toutes et à tous, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais remercier le travail de l'administration et de Mounia CHOUAF au regard de ce point qui a été présenté et notamment, tu l'as rappelé, sur la politique ambitieuse que mène notre ville en matière de petite enfance et vous l'avez rappelé, effectivement, c'est une compétence départementale et la municipalité aujourd'hui s'engage et elle s'est engagée au précédent mandat et ces dernières années et c'est vraiment un signal fort qu'on envoie aujourd'hui notamment juste après, on le sait tous aujourd'hui, le département qui est géré par un bord politique de droite et on va vraisemblablement subir les conséquences de cette politique de droite et notamment en matière de petite enfance. Je pense que les efforts qui ont été faits par le passé ne seront plus les mêmes et au regard de ce changement-là, nous, à Ivry, on réaffirme cette politique en matière de petite enfance même si ce n'est pas une de nos prérogatives et je voudrais saluer cette mise en place de dispositifs. Je pense qu'en France, on est, sous ta gouverne Mounia, l'une des seules villes à mettre en place ce type de dispositif d'aide auprès des parents qui vont solliciter une aide d'une assistante maternelle et c'est un mode de garde complémentaire effectivement qu'il ne faut pas opposer et on le sait aujourd'hui, il y a des enfants qui ont des besoins particuliers et de pouvoir en tout cas être auprès d'une assistante maternelle et pas sur un mode de garde collectif, ça peut être adapté. Et j'en profite par là pour en tout cas saluer le travail des assistantes maternelles aujourd'hui. Et ce dispositif-là, il tend aussi à valoriser leur travail qui souvent en tout cas n'est pas valorisé et aussi en termes de rémunération donc moi je soutiens aujourd'hui pleinement la fonction des assistantes maternelles et je voudrais aussi également rappeler que ce dispositif-là, il s'adresse à aussi une partie des Ivryennes et des Ivryens, à une frange de la de la population ivryenne qui est souvent en dessous des barèmes d'aide, et cetera et voilà, on s'adresse à toutes les populations, moi j'en suis ravie, je suis ravie que ce dispositif s'étende et je voudrais en tout cas remercier Mounia et les services pour ce dispositif-là et voilà, merci. »

M. BOUYSSOU – « Merci Kheira. Je regarde s'il y a d'autres interventions et je te repasse la parole Mounia. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je n'en vois pas, Mounia, vas-y, je t'en prie. »

Mme CHOUAF – « Non, mais je vais être brève parce que je pense que ce sont deux points importants, pardon, mais j'en suis fière, Monsieur le Maire, que ce soit et pour le rachat des Toupty et pour l'ACADAM parce que vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur le Maire, en fait en réalité c'est toujours 90 % des femmes qui mettent leur carrière entre parenthèses faute de mode de garde et ça, c'est important. Voilà et quelque part finalement à Ivry et comme dans toutes les communes, on sait pertinemment qu'on ne pourra pas répondre à toutes les demandes de places en crèche malgré l'effort. Alors, merci Kheira pour ton information, je voudrais juste faire une petite remarque, en fait, les crèches ce ne sont ni une compétence de la municipalité ni du département, mais tu as raison sur le fait qu'il faut qu'on soit très attentives sur les développements des structures départementales encore plus maintenant, voilà. Mais la seule chose que je voulais dire c'est que c'est totalement novateur, un produit made in Ivry. On sait pertinemment qu'on ne pourra absolument pas répondre, comme je le disais il y a 1000 demandeurs, il y a 150 places, donc on ne pourra pas répondre à toutes les demandes. En revanche, on propose aujourd'hui à Ivry une alternative pour ces familles qui restent sur le carreau, qui n'ont pas de mode de garde et ça c'est important. Merci, Monsieur le Maire. »

M. BOUYSSOU – «*Merci Mounia. Il n'y a pas grand-chose à rajouter à ce que vous avez dit et l'une et l'autre. Je pense qu'effectivement, on coche là aussi une double case, celle de répondre aux besoins des familles en matière de garde d'enfants, mais aussi tu l'as dit d'ailleurs Mounia tout à l'heure, c'est une contribution à l'emploi des assistantes maternelles aussi et tout ce qu'on fait déjà avec le relais assistante maternelle, et cetera, on a une politique territoriale en matière de petite enfance qui est cohérente et qui jusque-là s'appuie, je parle au présent, sur un partenariat avec le Conseil départemental du Val-de-Marne qui s'est aussi depuis de nombreuses décennies engagé sur ce segment de politique publique et je ne peux qu'espérer et être vigilant sur le fait que ça ne lâche pas de ce côté-là parce que ce seront les familles ouvrières qui seront concernées. On a notamment un projet très important, je ne sais pas comment ils disent les jeunes ou les gens modernes qui sont à la communication, qui est dans le pipe, qui est dans les tuyaux quoi, on va dire ça comme ça, et qui concerne la restructuration d'une crèche, enfin la création d'une grande crèche départementale dans la ZAC Gagarine-Truillot, une crèche de 90 berceaux qui bien sûr sera ouverte en compensation de la fermeture de la crèche départementale Spinoza qui compte aujourd'hui 60 berceaux, mais voilà, on aura 30 berceaux de plus de ce point de vue-là donc c'est quelque chose qui est dans, je disais, les tuyaux depuis maintenant de nombreuses années et j'espère que ce projet va être maintenu au niveau où il est aujourd'hui et qu'il n'y aura pas... Mais je suis certain que ce sera maintenu au niveau de ce que c'est aujourd'hui. En tout cas, il faudra qu'ensemble, tous ensemble comme on dit, on y soit vigilants. Alors je vais vous proposer de mettre aux voix la proposition de Mounia qui propose d'élargir l'accès à notre dispositif en montant les plafonds notamment. Qui est pour ? Merci, c'est une deuxième unanimité, Mounia. On distribuera des cadeaux aux adjoints qui feront l'unanimité du Conseil municipal dorénavant sur leur délibération comme une preuve et un témoignage de reconnaissance. Bon toi, Ouarda, tu ne risques pas d'en avoir beaucoup, mais c'est comme ça. Non tout simplement je disais ce "tous ensemble" un peu comme ça, impromptu, je voudrais remercier les employés communaux qui sont là ce soir parmi lesquels il y a évidemment des grévistes qui ont été manifester pour une part d'entre eux cet après-midi mais qui sont revenus pour permettre à l'assemblée délibérante de pouvoir se tenir conformément à la réglementation donc je les remercie toutes et tous pour leur présence et la suspension transitoire de leur grève en cette journée d'action contre la réforme des retraites à laquelle je sais que nous sommes nombreux et nombreuses à avoir participé par la grève et par la manifestation cet après-midi. Voilà, je voulais quand même signaler ça au passage. Alors ensuite je passe la parole à Fabienne OUDART qui a une série de délibérations. Alors tout à l'heure j'ai fait une erreur en début de séance, ça m'arrive parfois, j'ai dit que vous aviez dans les délibérations ou dans les exposés de motifs les noms proposés pour siéger dans les conseils d'établissement du premier et du second degré et en fait vous ne les avez pas. Je l'avais sur mon synopsis, mais vous, vous ne l'avez pas dans les documents donc j'ai demandé à Fabienne dans son rapport de bien vouloir rappeler les noms pour que chacun ait bien conscience de ceux qui seront réputés élus à la fin du Conseil. À toi, Fabienne.*

LE CONSEIL,

2/ APPROUVE la modification du règlement de l'ACADAM portant sur le montant plafond des revenus des familles (couples) pris en compte pour le versement de l'Aide Communale pour l'Accueil au Domicile d'un-e Assistant-e Maternel-le, appelée ACADAM, à compter du 1er mars 2023.

(unanimité)

Point 3 : Établissements d'enseignement du 1^{er} degré

École Maurice Thorez maternelle — Désignation des représentants au Conseil de l'école -Modification (délibération du 20/10/22)

Rapporteur : Fabienne OUDART

Mme OUDART – «*Bonsoir à toutes et tous. On a décidé à l'occasion de changements de proposer à différents élus de changer de conseil d'école pour pouvoir être au plus près et certaines personnes ne pouvant pas y assister souvent ou il y avait différentes difficultés qui demandaient à être aplanies et pour pouvoir permettre de vraiment être très présents dans les collèges, j'en profite parce que je parlerais d'abord des collèges, je pensais être en retard, nous allons bientôt ouvrir un collège sur le plateau donc là où nous étions en réunion avec le département avec qui ça s'est bien passé, Monsieur le Maire, aujourd'hui, c'était très bien et du coup c'est aussi pour ça qu'on change les titulaires des collèges. Vous voulez que je donne les noms, c'est ça ? Je fais la liste comme aux Césars. Au collège Wallon, il y aura donc Walid BADI en titulaire et Ouissem GUESMI en suppléant.*

Au collège Georges Politzner qui pourrait aussi à l'occasion de son changement prendre aussi le nom de Politzner, car il y a une femme derrière cet homme Politzner, il y avait une femme qui a fait autant de choses au niveau de la pédagogie, mais qu'on oublie un peu trop, même moi je ne me rappelle pas son prénom, c'est terrible donc ça sera Méhadée BERNARD et Kheira FREIH-BENGABOU. Ce collège a vocation à fermer bientôt donc voilà il faut le savoir, j'en profite aussi pour l'annoncer. Collège Molière, Rachel LALANDE et Ghaïs OURABAH-BERTOUT. Au collège Romain Rolland, Bertrand QUINET et Walid BADI en suppléant. Au collège du Plateau qui pour l'instant n'a toujours pas de nom, on en a discuté, pour l'instant il n'a pas été nommé donc on l'appellera collège du Plateau, potentiellement je ne dirai pas quoi, Lydie RAER et Philippe MALHEIRO. »

LE CONSEIL,

3/ PREND ACTE de la désignation de Monsieur Mehrez MRAIDI en qualité de représentant titulaire de la commune et de Monsieur OURABAH-BERTOUT en qualité de suppléant, au sein du conseil d'école de l'établissement du premier degré d'Ivry-sur-Seine Maurice Thorez maternelle et PRECISE que les autres représentants aux conseils d'écoles des établissements d'enseignement du 1^{er} degré demeurent inchangés

(affaire non sujette à un vote)

Point 4 : Établissements d'enseignement du 2nd degré

Désignation des représentants de la Commune aux conseils d'administration – Modification

(délibération du 10/12/20)

Rapporteur : Fabienne OUDART

Mme OUDART – *« Lycée Romain Rolland, il y aura Méhadée BERNARD et Nawel HALLAF-ISAMBERT. Au lycée Fernand Léger, Karim MASTOURI et Alain BUCH. Et au lycée Jean Macé là il n'y a que Boukary GASSAMA, voilà. Ça se vote ça ? »*

M. BOUYSSOU – *« Je l'avais dit en début de séance, au moment où on passe le point, si j'enregistrais d'autres candidatures en dehors de la majorité municipale, on fera un vote à l'urne ou à main levée, mais n'ayant pas enregistré d'autres candidatures à la fin de la séance et dès maintenant, ces candidats sont réputés élus, voilà. À moins que tu souhaites qu'on fasse une pause sur ce point puisque tu as évoqué l'ouverture des collèges, et cetera ? Est-ce qu'il y a des remarques sur ce point ? Je n'en vois pas. Donc tu peux passer au point suivant sur l'espace numérique de travail et les classes ULIS. »*

LE CONSEIL,

4/ PREND ACTE de la désignation des membres du Conseil municipal représentant la Commune au sein des conseils d'administration des établissements du 2nd degré à Ivry-sur-Seine, comme suit :

ETABLISSEMENTS	REPRESENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
COLLEGE H. WALLON	Walid BADI	Ouissem GUESMI
COLLEGE G. POLITZER	Méhadée BERNARD	Kheira FREIH-BENGABOU
COLLEGE MOLIERE	Rachel LALANDE	Ghaïs OURABAH-BERTOUT
COLLEGE R. ROLLAND	Bertrand QUINET	Walid BADI
COLLEGE DU PLATEAU	Lydie RAER	Philippe MALHEIRO
LYCEE R. ROLLAND	Méhadée BERNARD	Nawel HALLAF-ISAMBERT
LYCEE F. LEGER	Karim MASTOURI	Alain BUCH
LYCEE J. MACE		Boukary GASSAMA

(affaire non sujette à un vote)

Point 5 : Espace Numérique de Travail (ENT)

Numérique éducatif – Convention

Rapporteur : Fabienne OUDART

Mme OUDART – « C'est le point 5. L'ENT, nous avons nous avons une convention avec l'Éducation nationale, avec l'État, nous avons répondu à un appel à projets dans le cadre de la relance et du numérique à l'école ce qui nous a permis d'avoir une subvention pour pouvoir installer et ça on en a déjà discuté lors d'un précédent Conseil municipal, ça nous a permis d'installer des tablettes, des malles pédagogiques d'informatique parce qu'on a répondu à cet appel à projets, la subvention de l'État a été de 200 014 euros pour une dépense qu'on a dépensée de... »

Mme OUDART ne se sentant pas bien, elle quitte le Conseil.

M. BOUYSSOU – « Ça arrive, c'est l'émotion du Conseil, c'est tout à fait normal. Donc on va mettre de côté les délibérations sur lesquelles devait rapporter Fabienne, il y en avait 3. Après c'est moi sur le SIRESCO et après c'est Mébadée sur une série de délibérations culturelles. »

Point 8 : SIRESCO

Retrait de la commune d'Aubervilliers

Rapporteur : Philippe BOUYSSOU

M. BOUYSSOU – « Alors concernant le SIRESCO, la délibération qui vous est présentée ce soir s'inscrit dans la longue file des villes malheureusement passées à droite comme on dit dans le langage populaire aux dernières élections municipales. Après Choisy-le-Roi, après Champigny, c'est maintenant au tour d'Aubervilliers de décider de quitter le syndicat intercommunal de restauration pour intégrer le marché privé, je ne sais pas s'ils iront chez Elior ou chez Sodexo. Alors bien sûr comme à chaque fois, on trouve toujours des raisons, des fausses excuses pour quitter les choses, mais en fait la réalité c'est d'aller vers un coût moins important sur les dépenses de restauration scolaire et d'aller vers les structures privées, c'est assez naturel à droite. Malheureusement, il y a le départ de la ville d'Arcueil récemment, mais qui ne part pas vers le privé, qui part vers une solution interne à la municipalité d'Arcueil pour redévelopper une cuisine centrale en liaison chaude étant donné la taille de la ville, donc ils vont également nous quitter, mais il y a d'autres villes qui devraient concrétiser leur adhésion et je crois que la ville d'Aubervilliers, celle de Brou-sur-Chantereine seront celles qui pour ce mandat fermeront le ban des départs et que les prochaines fois où j'aurais à intervenir sur ce point, ce sera pour vous faire valider l'adhésion au syndicat intercommunal de nouvelles villes qui elles ont connu le mouvement inverse et qui vont quitter le marché privé pour rejoindre le syndicat intercommunal donc voilà, mais c'est un mouvement pendulaire politique assez naturel, enfin naturel pas vraiment, c'est un mouvement pendulaire politique qui s'opère beaucoup, particulièrement à ce moment du mandat, à la mi-temps où il faut le temps d'avoir pris ses dispositions pour partir ce qui est le cas de la ville d'Aubervilliers. Voilà, donc je vous renvoie à votre feuille de vote, j'appelle à voter cette délibération, on ne va pas retenir la ville d'Aubervilliers contre son gré au cœur du service public. Je vous renvoie pour ça la feuille de vote, voilà. À moins que quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? Kheira, je t'en prie. »

Mme FREIH-BENGABOU – « Merci, Monsieur le Maire. Oui, je voudrais revenir rapidement sur ce point et notamment sur le SIRESCO. Bon vous n'êtes pas sans savoir que c'est vrai que les écologistes ont un point de vue, on va dire, tout à fait différent sur la politique de restauration collective et il est vrai qu'aujourd'hui, on constate qu'il y a beaucoup de villes qui sortent du SIRESCO. Ça interroge comme je l'ai dit la dernière fois au dernier conseil municipal sur le coût d'un repas qui sera porté aux enfants et aux seniors sur notre ville et moi je m'interroge aujourd'hui, même si j'ai déjà à plusieurs reprises souligné l'effort qu'avait fait le SIRESCO notamment sur l'augmentation des produits bio, du circuit court et le fait de pouvoir apporter une cuisine végétarienne aussi, mais je tiens à souligner que certes aujourd'hui il y a des villes qui partent, qui sortent pour aller vers de la restauration on va dire privée type Sodexo ou autre, mais il y a également des villes qui ont fait le choix de sortir comme Arcueil du SIRESCO. Donc Arcueil qui sous l'égide de Christian MÉTAIRIE, maire écologiste, a fait le choix politique de revenir à une restauration locale en liaison chaude

avec une cuisine centrale et c'est un peu on va dire un signal et on va dire un acte politique fort aujourd'hui dans un contexte aussi économique qui est difficile de pouvoir se dire qu'on peut aujourd'hui créer une restauration locale avec des produits de qualité bio en circuit court et que ce ne soit pas de la cuisine on va dire industrielle et massive parce que mine de rien, le SIRESCO même si le SIRESCO a fait beaucoup d'efforts et je l'ai souligné à plusieurs reprises, ça reste de la cuisine on va dire industrielle et en grande masse. Donc voilà, je souhaitais en tout cas réitérer le soutien en tout cas d'Arcueil qui a fait ce choix-là, mais bien sûr enfin je n'apporte pas du tout de soutien des villes comme Aubervilliers ou autres qui ont fait le choix de partir vers de la restauration privée et on va dire à moindre coût et avec des repas qui n'auront pas grande qualité, je dois dire. Voilà, je vous remercie. »

M. BOUYSSOU – *« Merci Kheira. Alors j'ai senti le banc de la majorité vibrer de frayeur et notamment Méhadée à côté de moi parce qu'elle me dit : "oub là là, Kheira a bien fait de parler de ça, elle t'offre une occasion sur un plateau, c'est le cas de le dire, de commencer à faire la pub du SIRESCO, à la suppression de tous les additifs de synthèse dans les fonds de sauce, à la réalisation de 80 % des plats principaux servis aux enfants sur la base de denrées brutes dont près de 30 % sont issues de l'agriculture biologique non seulement biologique mais dans un circuit court et dans une coopérative de production de proximité" et je te remercie Kheira d'avoir souligné les efforts et les progrès qui ont été faits ces dernières années et qui proposent maintenant une alternative végétarienne pratiquement à tous les repas ou à tous les repas une alternative pesco-végétarienne très régulière et donc voilà il y a des, comment dire, des caps qualitatifs extrêmement importants qui ont été franchis dans cette dernière période. Et ces caps qualitatifs importants, dont le plus marquant, ce sera la sortie du plastique totale et définitive d'ici quelque temps puisque nous avons créé dans le cadre du service public une société d'économie mixte qui va acheter un lieu pour laver les plats en inox et servir l'ensemble des cuisines. On s'est associé avec Le Conseil départemental du 93, avec le SIREC, un autre syndicat intercommunal, et on est en train de créer de nouvelles branches de service public sur l'ensemble de ces questions qui vont s'imposer à tous et moi je souhaite bonne chance et bon courage à ceux d'une part qui vont se retrouver entre les mains du libéralisme sur ces questions. Ils auront peut-être des contenants de remise en chauffe type avec quand même un peu de plastique dedans parce que les bacs en inox et leur entretien ça coûte un peu cher, nous on fait le choix du service public dans toutes ces dimensions et effectivement quand on parle de compétences et de qualité, le service public coûte un peu plus cher et il faut aussi l'assumer. Mais ce qui coûterait encore plus cher, ce serait le fait de renoncer à des seuils de mutualisation commune et de revenir ville par ville à des solutions en liaison chaude qui sont de bien meilleure qualité, mais c'est un débat qui est entre nous, Kheira, mais c'est bien que nous ayons le débat parce que si on a plus d'objets de débat, on va s'ennuyer et on va se livrer à l'oisiveté, ce sera beaucoup moins attrayant, que le concept de la liaison chaude qui est un concept tout à fait qualitatif, moi je rêverais que nous ayons les moyens de transformer le SIRESCO en grande centrale d'achat pour faire émerger des filières bio à travers tout le pays et aider à ce que les producteurs bio notamment ou les éleveurs bio aient des marchés importants qui leur permettent de programmer et d'anticiper les choses sur une longue durée. La commande publique, elle sert aussi à ça, je pense, à faire émerger des filières. Et ça moi j'en rêverai, mais il faudrait qu'on soit prêt à consacrer dans un budget communal quand même assez contraint des sommes beaucoup plus importantes et je suis admiratif du courage de Christian MÉTAIRIE que tu as nommé sur cette volonté de reconstruire une cuisine centrale y compris allant jusqu'à livrer les écoles avec, comment s'appellent les vélos qui livrent, les triporteurs, enfin voilà c'est une ambition écologique et environnementale d'un très haut niveau. Le seul regret que j'ai à ce sujet-là, c'est que je lui avais proposé de rester dans le syndicat pendant les trois années qui sont nécessaires à la construction de cette nouvelle cuisine et à la mise en œuvre de cette réponse et que j'ai appris avant-hier qu'il nous quittait à partir du 22 avril prochain pour aller vers une solution-marché. Quand je dis une solution-marché, c'est une solution privée donc la ville d'Arcueil va être traitée, puisque tu évoquais aussi la question des coûts qui vont se répercuter sur les villes restantes, malheureusement et je le déplore malgré nos communautés sur toute une série de questions, nous appliquerons à Arcueil le même sort que celui d'Aubervilliers, et cetera, et cetera. Puisque le départ est rapide, nous allons demander un arbitrage du préfet sur la contribution de ces villes à la perte de recettes pour ne pas augmenter les tarifs des villes qui restent dans le paysage. J'allais le proposer, comme quoi c'est pas politicien, j'allais proposer à Choisy et à Arcueil qui s'orientent vers des solutions de cuisine de ville de rester pendant les trois ans de la durée de leur projet pour pouvoir permettre au syndicat d'anticiper ces départs et notamment de ne pas renouveler les emplois contractuels qu'on est quand même obligé d'avoir pour faire face aux fluctuations de la production ce qui pour un élu communiste comme moi n'est pas une chose facile, de maintenir en précarité des agents sous prétexte qu'on a jamais de certitudes sur qui reste et qui s'en va, mais il faut le faire pour préserver le syndicat et préserver le point d'équilibre financier qui est une obligation comme pour toutes les collectivités locales. Donc voilà, c'est l'occasion. Alors Méhadée avait raison, il ne faut pas me brancher sur le SIRESCO sinon je prends trop de temps de parole sur le*

sujet, mais c'est utile et on suivra, il y aura un nouvel épisode la prochaine fois, je ne peux pas donner mes scoops à l'avance, mais il y a de très grosses villes qui vont quitter le privé pour rejoindre le syndicat intercommunal et du coup on aura même pas à faire payer Aubervilliers et Champigny sur la perte de recettes du syndicat tellement on va accueillir du monde dans la prochaine période. Je ne peux pas le dire encore, mais dès que j'en aurais l'occasion, je me vengerais, comme on dit. Je vous renvoie la feuille de vote et Méhadée, si tu veux bien prendre la suite, on va se renseigner sur Fabienne, voir si elle va mieux. »

LE CONSEIL,

8/ APPROUVE le retrait de la Commune d'Aubervilliers du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO).

(unanimité)

Point 9 : Activités culturelles — Galerie Fernand Léger — Conservatoire municipal

Report de l'application du tarif extérieur

Rapporteur : Méhadée BERNARD

Mme BERNARD – *« Alors, il y a une série de délibérations qui portent sur la délégation à la culture. Donc la première délibération, le point 9, il s'agit de proposer de reporter l'application du tarif extérieur au quotient familial puisque nous avons mis en place l'année dernière lors du Conseil du mois de juin, comme d'habitude nous avons voté les nouveaux tarifs et nous avons créé un tarif non ivryen, le 30 juin dernier, avec une application de ce tarif à la rentrée 2022-2023. Ce nouveau tarif est une augmentation importante, c'est-à-dire que le tarif le plus haut pour les activités au quotient familial de la galerie Fernand Léger et du conservatoire est aujourd'hui de 449,16 euros et ce tarif extérieur est de 673,45 euros par an. Il va sans dire, mais ça va mieux en le disant que quoi qu'il en soit, les usagers ne paient jamais le coût réel des activités proposées par la Ville dans le cadre des activités culturelles, mais aussi de la cantine, des centres de loisirs, et cetera, et cetera. Il se trouve que 54 non Ivryens sont concernés par cette augmentation de tarifs et n'ont pas été prévenus à l'inscription. On a eu à la fois un bug informatique technique qui ne nous a pas permis de prévenir les gens pendant les vacances et quand ces gens ont inscrit leurs enfants on ne leur a pas dit. Alors souvent c'était des Ivryens qui ont déménagé, qui ont souhaité laisser leurs enfants suivre par exemple un cycle de cours au conservatoire donc ils se sont réinscrits et ne se sont pas inscrits dans le cadre du forum de rentrée. Ce sont des réinscriptions, il y a 54 familles concernées et on ne leur a pas dit qu'ils allaient avoir une augmentation aussi importante. Nous avons été sollicités par bon nombre de familles puisqu'ils avaient parfois plusieurs enfants inscrits au conservatoire avec une facturation qui arrive le 15 décembre au moment des impôts, de Noël, enfin, des fêtes de fin d'année, du coup un petit peu compliqué et en plus c'est notre faute puisque bug informatique et on ne les a pas prévenus. Donc ce que vous propose cette délibération, c'est de surseoir à ce tarif extérieur pour cette année 2022-2023, mais qu'à l'issue de ce Conseil municipal, ces familles reçoivent un courrier individualisé leur indiquant que s'ils souhaitent garder, conserver l'inscription de leurs enfants aux activités municipales l'année prochaine, alors le tarif qui sera applicable est de 673,45 euros. J'ajoute que dans le travail que nous menons avec Bertrand et Fabienne autour de cette question des tarifs, il nous semblerait judicieux que le vote des tarifs ait plutôt lieu au mois d'avril avec le vote du budget pour permettre à l'administration communale de se mettre en ordre de marche pour annoncer les nouveaux tarifs de manière plus anticipée et qu'à chaque nouvelle inscription, et notamment lors du forum de rentrée, l'inscription ne soit possible que lorsque le QF est calculé pour que nous n'ayons pas de mauvaises surprises. Voilà pour le point 9. »*

LE CONSEIL,

9/ DECIDE, concernant les adhérents « ivryens » et « non ivryens » des activités culturelles de la Ville, de suspendre l'application du tarif « non ivryen » jusqu'en septembre 2023, de procéder au remboursement, sur demande de l'utilisateur, du sur-tarif acquittés sur facture, de régulariser la facturation par application tarif du QF maximal « ivryen » à ceux qui n'ont pas encore acquitté leur facture, d'informer les familles non ivryennes que le tarif « non ivryen » leur sera applicable à la rentrée prochaine, pour éventuelle réinscription.

(43 voix pour et 5 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, OUABBAS)

Point 10 : Activités culturelles – Conservatoire municipal

Cours de barre de sol – Remboursement partiel des usagers

Rapporteur : Méhadée BERNARD

Mme BERNARD – *« Alors le point 10, c'est dommage que Philippe ne soit pas là parce qu'on voulait en rigoler un peu. Il s'agit du remboursement, encore, désolée, pour 10 femmes qui participaient à un cours dispensé par le conservatoire de danse et de musique de barre au sol où l'enseignante, l'année dernière, n'a pas été présente pendant près de 57 % du temps. Donc au regard de l'absence de cette enseignante que le conservatoire n'a pas pu remplacer, car il n'y a pas de professeur de barre au sol, nous n'avons pas trouvé de professeur de barre au sol remplaçant, nous vous proposons de rembourser la moitié de l'année à ses usagères qui sont en général issues plutôt de milieux assez modestes pour être un peu justes et équitables. Ça nous est déjà arrivé par le passé, quand un professeur est très très absent d'avoir à rembourser les élèves. »*

LE CONSEIL,

10/ DECIDE le remboursement de 50% de la participation financière, aux élèves inscrits au cours de barre au sol lors de la saison 2021-2022 et PRECISE que ce remboursement s'effectuera uniquement sur demande individuelle.

(unanimité)

Point 11 : Cinéma Le Luxy

Cinémathèque française – Convention

Rapporteur : Méhadée BERNARD

Mme BERNARD – *« Le point 11. Il s'agit d'une convention entre le Luxy et la Cinémathèque. Vous le savez, le collège Molière est aujourd'hui un collège dont un certain nombre d'élèves suivent ce qu'on appelle un jumelage autour de la question du cinéma et le lycée Romain Rolland a une classe de spécialité et d'option de cinéma. Nous avons voté en octobre, je crois, la participation des établissements scolaires à chacun des projets proposés par la cinémathèque et il s'agit là d'approuver la convention de partenariat. »*

LE CONSEIL,

11/ APPROUVE la convention de partenariat avec la Cinémathèque française relative à la mise en œuvre des projets « Cinéastes en herbe », « Réaliser un film avec Méliès » et « Top Secret » pour l'année 2022/2023.

(unanimité)

Point 12 : Cinéma Le Luxy

Association des Cinémas de Recherche d'Île-de-France – Mise à disposition de salle – Convention

Rapporteur : Méhadée BERNARD

Mme BERNARD – *« Alors ensuite il s'agit d'une mise à disposition d'une salle du Luxy avec évidemment une convention afférente à cette mise à disposition à l'association des cinémas de recherche d'Île-de-France, la CRIF, dont le Luxy est évidemment adhérent et qui coordonne le dispositif national d'éducation à l'image pour les lycéens et apprentis au cinéma. Donc la CRIF a organisé une journée de formation à destination des enseignants inscrits dans ce dispositif. Il se trouve que cette journée a eu lieu le 30 janvier et qu'il s'agit là, donc c'était une journée complète avec des conférences, des projections de courts-métrages et non métrage, il s'agit par cette délibération de régulariser ce prêt de salle qui a été fait à titre gracieux. »*

LE CONSEIL,

12/ APPROUVE la convention de coproduction avec de l'association des Cinémas de recherche d'Ile-de-France dans le cadre du projet de formation à destination des enseignants inscrits dans le dispositif « Lycéens au Cinéma », **PRECISE** que l'apport forfaitaire de l'association au titre de sa part de coproduction s'élève à 410 € et **APPROUVE** la mise à disposition d'une salle du cinéma municipal le Luxy pour la journée du 30 janvier 2023.

(unanimité)

Point 13 : Cinéma Le Luxy

Dispositif « Maternelle au cinéma » - Convention

Rapporteur : Méhadée BERNARD

Mme BERNARD – *« Le point 13, il s'agit du dispositif « Maternelle au cinéma » qui était un dispositif national de sensibilisation au cinéma pour les élèves de premier cycle qui est coordonné par une association qui s'appelle "L'Archipel des lucioles". Le constat qui est fait par cette association nationale, c'est que les enfants les plus jeunes sont tenus à l'écart des dispositifs d'éducation au cinéma alors même qu'ils s'y rendent par différents biais que ce soit la famille, les accueils de loisirs, les enseignants et pour répondre à une des missions de la maternelle qui est de jouer un rôle décisif dans l'accès de tous les enfants aux différents univers artistiques dont le cinéma, cette association se donne pour objectif d'observer, de comprendre et de transformer les images avec les enfants. Ce dispositif est totalement en résonance avec la mise en œuvre de nos parcours artistiques et culturels qui concernent tous les enfants d'Ivry inscrits dans des écoles publiques de la petite section au CM2 puisque j'ai cru lire dans certaines tribunes d'Ivry ma ville des approximations sur les aides culturelles que pouvaient fournir la Ville à l'endroit de certaines écoles et pas à d'autres donc je confirme que chaque enfant d'Ivry scolarisé bénéficie des parcours artistiques et culturels donc il s'agit d'approuver cette convention visant donc à renforcer nos parcours et à initier encore mieux les tout-petits à l'art cinématographique. »*

LE CONSEIL,

13/ APPROUVE la Convention de partenariat avec l'association Cinéma Public pour l'accueil au cinéma municipal Le Luxy du dispositif « Maternelle au Cinéma » en Val-de-Marne pour l'année 2022/2023.

(unanimité)

Point 14 : Médiathèques

EHPAD de l'Orangerie – Convention

Rapporteur : Méhadée BERNARD

Mme BERNARD – *« Point 14, vraiment je vous invite à lire cette délibération si vous n'avez pas eu le temps de le faire, je vous invite à la lire parce qu'en réalité c'est une délibération qui porte sur une convention entre les médiathèques et l'EHPAD de l'Orangerie, mais cette délibération nous donne l'occasion de redonner toutes les actions qui sont menées par le secteur culturel à l'endroit des seniors et des personnes âgées de cette ville. Donc je ne vais pas vous assommer, en plus elle n'est pas très longue, mais je ne vais pas vous la lire, je vous invite vraiment à la lire, mais nous déclinons dans cette délibération les actions qui sont portées par le Luxy, les actions que nous portons avec des artistes en résidence à la galerie Fernand Léger, les compagnies artistiques qui sont mises à disposition des théâtres pour un travail particulier notamment avec le public senior, les recherches participatives avec ces usagers dans le cadre des projets de culture scientifique et il s'agit là donc d'explorer cette convention entre les médiathèques et l'EHPAD de l'Orangerie. Vous le savez sans doute, mais dans les médiathèques aujourd'hui à Ivry, il y a des collections qui sont dédiées pour ces usagers avec notamment des collections en grands caractères, l'acquisition de livres dits très appréciés, les romans de terroir, les sagas historiques et une offre très importante de livres lus, livres sonores qui sont aussi extrêmement empruntés.*

Dans le mouvement que nous opérons avec les structures culturelles du "aller vers" les usagers, les médiathèques évidemment s'inscrivent totalement dans cette démarche avec le portage à domicile individuel, le partenariat avec l'EHPAD de l'Orangerie et des lectures qui sont organisées fréquemment à Charles Foix. Dans le cadre de ce partenariat avec l'EHPAD de l'Orangerie, il s'agira d'interventions de médiathécaires toutes les 5 semaines qui permettront aux résidents de l'EHPAD de pouvoir rendre, de faire les retours de documents et de pouvoir en emprunter d'autres, d'accéder à des outils d'accès à la lecture et de bénéficier d'un temps convivial d'échanges autour de l'expertise des médiathécaires et des impressions de lecture que pourraient avoir les usagers. »

LE CONSEIL,

14/ APPROUVE la convention de partenariat avec l'EHPAD « l'Orangerie » portant sur le cadre d'intervention des bibliothécaires auprès des personnes âgées dépendantes.

(unanimité)

Point 15 : Tournages de films

Écoles — Manufacture des Œillets « bâtiment américain » — Tarifs

Rapporteur : Méhadée BERNARD

Mme BERNARD – *« Le point 15, il s'agit de l'actualisation des grilles tarifaires pour les tournages de cinéma dans les écoles de la ville et dans le bâtiment américain de la manufacture des Œillets. Donc vous avez dans l'exposé des motifs et la délibération l'ensemble des tarifs que nous vous proposons d'approuver. Évidemment ces tarifs, enfin tout ce qui est mené en partenariat avec la délégation de Boukary à la jeunesse autour des projets "Coup de pouce" ou "Coreus", sont évidemment exonérés de ces coûts de location. On a un regard très appuyé sur les projets qui sont portés par les jeunes de cette ville et évidemment, quand il s'agit des courts métrages hors publicité bien entendu, les tarifs sont réduits à 50 %. Je vous remercie. »*

M. MARCHAND– *« Merci Méhadée. Je vous propose sur l'ensemble de ces points de ne pas faire de vote à main levée, mais de vous rapporter aux feuilles de vote et donc je donne la parole maintenant à Alain BUCH pour la délibération numéro 16. »*

LE CONSEIL,

15/ FIXE le tarif de mise à disposition des écoles et du bâtiment américain de la Manufacture des œillets pour des tournages à l'exception de ceux du CREDAC et de ceux dédiés exclusivement à l'EPSAA et PRECISE que sont appliqués l'exonération du paiement de l'ensemble des droits liés aux tournages de films réalisés dans le cadre de projets d'écoles et pour les projets faisant l'objet d'une aide financière de la Ville (Coup de pouce ou COREUS), du Conseil départemental du Val-de-Marne et un abattement de 50 % sur les tarifs du barème pour les courts-métrages (durée inférieure ou égale à 59 minutes), hors les films publicitaires.

(unanimité)

Point 16 : Association sportive Molière

Prêt de Vélos Tout Terrain – Convention

Rapporteur : Alain BUCH

M. BUCH – *« Ça concerne une convention entre le collège Molière et la Ville sur la mise à disposition de vélos tout terrain pour permettre aux jeunes de pratiquer une activité de plein air. C'est mis à disposition à titre gracieux, ce sont des vélos dont nous disposons dans le cadre du dispositif sportif. Ça concerne des enfants de 11 à 17 ans. C'est à peu près tout. Ils seront utilisés dans le cadre de l'association sportive du collège. Ça répond à un vrai besoin pour ces jeunes. C'est tout. »*

M. BOUYSSOU – « Merci Alain, c'est quand même une question hautement stratégique donc j'imagine qu'il va y avoir beaucoup d'interventions. Non, pas trop ? »

M. BUCH – « Peut-être que les conseillers municipaux vont vouloir qu'on leur prête des vélos... »

M. BOUYSSOU – « Voilà, ce n'est que pour les associations sportives des collèges donc merci Alain. Pas d'autres interventions ? Fabienne, est-ce que tu te sens d'attaquer pour reprendre tes délibérations ? Mais on peut encore attendre. »

LE CONSEIL,

16/ APPROUVE la convention de mise à disposition de vélos tout terrain avec l'association sportive Molière pour l'année scolaire 2022/2023 et PRECISE que ce prêt est consenti à titre gracieux.

(unanimité)

Point 5 : Espace Numérique de Travail (ENT)

Numérique éducatif – Convention

Rapporteur : Fabienne OUDART

Mme OUDART – « Non ça va, je suis vraiment désolée, du coup le chauffage a été coupé, je suis désolée pour tout le monde. Ça m'arrive quoi, c'est comme ça. Donc je ne sais même plus où j'en étais, j'en étais à l'ENT. Voilà donc nous avons signé une convention avec l'Éducation nationale. Nous avons répondu à un appel à projets ce qui nous a permis d'avoir une somme assez, et c'est là que j'ai bugé, assez coquette de subvention qui néanmoins ne recouvre pas tous les frais que la Ville a investis pour ces mallettes numériques et là, la suite, c'est une convention, c'est pour l'ENT c'est pour mettre en place un espace numérique de travail. Cette convention est faite avec l'Éducation nationale et elle permet d'avoir été bien élaborée avec des référents du règlement général de la protection des données parce que voilà dès qu'on parle espace numérique de travail c'est très lié à qu'est-ce qu'on fait de toutes ces données. C'est une bonne chose à faire. C'est dans le cadre de la loi et on le fait pour permettre aux enfants et surtout pour l'instant aux élèves ivryens d'avoir cet outil-là. Ensuite, nous essaierons dans la suite de cette convention qui est renouvelable tous les ans pour trois ans, de l'élargir aux centres de loisirs pour que là aussi il y ait un travail avec ces outils-là. Il y a des questions ? »

M. BOUYSSOU – « Rapporte les trois sujets et on groupera les questions. »

Point 6 : Classes ULIS

Enfants non domiciliés à Ivry-sur-Seine – Forfait applicable aux communes de résidence

Rapporteur : Fabienne OUDART

Mme OUDART – « L'autre point c'est par rapport aux ULIS. Alors là je vais peut-être m'appesantir un peu plus. Nous avons 5 classes ULIS sur l'ensemble du territoire. Pour ceux qui ne le savent pas, les ULIS ce sont des classes pour les enfants aux besoins spécifiques.

Nous avons décidé d'accueillir, nous avons accepté sur la demande de l'Éducation nationale l'année dernière d'accepter une cinquième ULIS qui a été mise à Makarenko. Nous avons eu, ce n'était pas au précédent Conseil municipal, mais à celui d'avant, la visite des parents d'élèves de Makarenko. Il y a eu des mouvements à Makarenko parce qu'une classe d'ULIS, qui est vraiment une très bonne chose, si elle n'est pas suivie de moyens c'est-à-dire s'il n'y a pas des AESH nommés par l'Éducation nationale, s'il n'y a pas un bon encadrement avec un enseignant formé et bien formé pour pouvoir travailler dans ces conditions, c'est toujours très compliqué. Bon je fais une petite incise parce que ce n'est pas là-dessus qu'on va délibérer, mais néanmoins c'est quand même important que la Ville fait le choix de penser que l'éducation pour toutes et tous les enfants avec des besoins spécifiques ou pas c'est important, mais il faut que ça soit suivi de faits. Comme tout enfant qui n'est pas scolarisé sur sa ville de domicile il y a un forfait communal que chaque ville est amenée à payer à l'autre ville qui accueille l'enfant et là ce que je vous propose d'approuver c'est la convention qui nous permettra de faire valoir un forfait qu'on va demander aux villes qui nous envoient des enfants parce qu'il n'y a pas des ULIS partout où il y a des ULIS aux besoins spécifiques de l'enfant qui est accueilli sur la ville.

Cela va nous permettre de travailler en bonne intelligence avec les communes dont sont issus ces enfants pour récupérer de l'argent parce que recevoir des enfants ça a un coût assez certain. Donc voilà, il y a 10 enfants pour l'instant qui viennent d'autres communes. Je dis 10 enfants parce que ça me permet de revenir sur l'idée qu'on a accepté une cinquième ULIS l'année dernière parce qu'en effet, il y a beaucoup d'enfants qui ont besoin d'être accueillis dans des ULIS et que c'était pour accueillir les enfants ivryens et au vu des tableaux que vous avez peut-être regardés, on se rend compte qu'il y a beaucoup d'enfants qui viennent d'autres villes, car c'est comme partout, il y a des villes qui sont plus frileuses à accueillir des ULIS que d'autres villes. C'est un peu notre éternelle qualité hospitalière qui fait que bien sûr une ULIS c'est important et puis en fait cette politique n'est pas suivie par tout le monde, malheureusement. Voilà, c'est ce que je voulais faire approuver. Est-ce qu'il y a des choses ? Parce que sur les ULIS c'est important. Est-ce que je me tais et je fais une pause ou est-ce que je continue ? »

M. BOUYSSOU – *« Non continue et on reviendra sur la globalité des questions, mais je pense effectivement que sur les points sur lesquels tu rapportes aujourd'hui ils sont tous importants, mais les ULIS particulièrement donc on reviendra au débat après. Le point suivant n'est pas essentiel, mais dis le quand même. »*

Point 7 : Centres de vacances et séjours d'hiver
Mandat spécial – Remboursement des frais de mission
Rapporteur : Fabienne OUDART

Mme OUDART – *« Nous avons un patrimoine assez conséquent. Nous avons Les Mathes, nous avons Héry et nous avons Les Vignes et donc très régulièrement nous allons les visiter pendant que les jeunes Ivryennes et les jeunes Ivryens sont en vacances, nous allons les visiter pour voir comment se passe ces vacances pour eux et voilà, ça c'est juste le marronnier pour permettre aux élus d'aller en délégation pour aller voir les différents séjours. Voilà, et après ce n'est pas moi. »*

M. BOUYSSOU – *« Merci, je crois que Bertrand souhaite intervenir. »*

M. QUINET – *« J'en profite pour ajouter une petite précision sur les ULIS. Effectivement on a accepté sur notre territoire une nouvelle liste et je m'en réjouis. Effectivement les moyens de l'Éducation nationale ne sont pas au rendez-vous donc on se trouve dans des difficultés très très très très importantes sur les écoles et je pense notamment à l'absence d'enseignante référente c'est-à-dire une ce qu'on appelle une ERSEH qui permet aux enfants et aux parents, enfin aux parents et à l'équipe enseignante de se rencontrer pour faire le point sur la scolarité de leur enfant, les besoins, et cetera, et ça n'a pas été possible depuis le début de l'année, on est quand même en février. Ces enfants arrivent dans l'ULIS, ils n'ont eu aucune réunion qui leur permet de discuter avec les enseignants de façon un peu officielle et éventuellement d'envisager une suite du parcours, un état des lieux de leur scolarité et ça se fait complètement de façon informelle et sur la bonne volonté du directeur et des enseignants de bien vouloir recevoir ces gens, mais de façon complètement quasi illégale, je ne sais pas trop, il faudrait vérifier la législation, mais c'est un vrai scandale. Et je ne parle pas évidemment... Donc il n'y a toujours pas d'AESH alors que Madame BASO nous avait promis d'en nommer en début d'année. Ça n'a pas été le cas et du coup on a fait le bilan déjà des premiers enfants qui du coup eux n'ont plus d'AESH du tout comme les autres enfants qui ne sont pas en ULIS et c'est tout à fait catastrophique. C'est-à-dire qu'ils ont régressé de façon stupéfiante en quelques mois à cause du fait qu'ils n'ont pas eu d'accompagnement. Donc ceux d'ULIS c'est pareil, on commence à avoir des vraies difficultés à l'intérieur de l'école par rapport à ça et il n'y a personne pour nous aider parce qu'il n'y a pas de personnel, pas de nomination, pas de recrutement en tous les cas qui nous ont été adressés directement. Donc je déplore terriblement cette situation d'autant qu'on était volontaire et qu'on avait vraiment besoin de cette classe et que le personnel a été tout à fait dévoué et s'investit pleinement dans sa mission. »*

M. BOUYSSOU – *« Merci Bertrand. Marie, je t'en prie. »*

Mme PIERON – *« La question de la scolarisation des enfants en situation de handicap, c'est la question de leur futur et c'est la question de leur futur dans une société qu'on peut imaginer inclusive parce que l'école, c'est le premier moment, alors il y a la crèche avant pardon, mais l'école c'est quand même le premier moment où on va se retrouver dans*

cette société et si on ne peut pas accéder à l'école, il y a un moment où on se pose la question de quel va être le futur de ces enfants. En France, il y a à peu près 2,5 % des enfants en situation de handicap scolarisés. Ailleurs en Europe, le taux c'est à peu près 10 %. On peut donc s'interroger sur finalement cette école qu'on nous indique comme étant inclusive et de savoir si effectivement la façon dont c'est conçu actuellement correspond exactement aux ambitions, aux ambitions d'une société inclusive, aux ambitions d'un enseignement inclusif parce qu'y compris, il y a des méthodes pédagogiques notamment pour les enfants avec un trouble du neurodéveloppement qui pourraient être proposées et qui ne le sont pas de façon systématique. Je pense notamment aux enfants avec une dyslexie où il faut recourir à des choses qui ne sont pas fournies par l'Éducation nationale alors que ces éléments sont essentiels et permettent la réussite des enfants. Donc je pense qu'effectivement Ivry peut s'enorgueillir d'avoir ces 5 ULIS sur le territoire en se disant pour autant que ça ne répond pas à la totalité de la demande, en disant également que ça peut mettre en difficulté des personnels de l'Éducation nationale, des personnels de la mairie qui sont au contact de ces enfants et qui n'ont pas suffisamment soit de formation soit un nombre suffisant, et cetera. Et je pense qu'il faudrait aller regarder effectivement à l'étranger comment on fait pour accueillir 10 % de ces enfants, ce qui leur permet ensuite de passer au collège à l'université. Pour prendre l'Italie par exemple, c'est 10 % des étudiants italiens qui sont en situation de handicap. Je ne suis pas certaine que l'Italie apporte un budget plus important que la France sur ces questions-là, pourtant elle a trouvé des solutions. Au Canada, ils ont d'autres solutions y compris, ce ne sont pas des AESH, mais c'est plutôt des assistants pédagogiques et il n'y a pas un assistant pédagogique par enfant, mais il y a parfois un assistant pédagogique pour plusieurs enfants, mais simplement leur rôle est totalement différent. Je crois qu'il y a vraiment des questions à se poser là-dessus, ce n'est pas forcément le sujet de ce soir, mais je crois que dans la construction d'une ville inclusive, cette société inclusive, eh bien le fait qu'on accepte d'avoir ces 5 ULIS elle est vraiment importante sans oublier que du coup, on doit continuer à avancer sur ces questions-là. Il y a la conférence nationale du handicap qui va avoir lieu d'ici quelques mois et moi j'espère qu'il y aura des choses qui vont avancer sur ce sujet-là, il y a plein d'associations qui se réunissent pour travailler là-dessus avec le ministère et moi je crois vraiment qu'il y a des choses qui peuvent sortir parce qu'on a une bonne marge de progression. »

M. BOUYSSOU – « Merci, Marie. Kheira. »

Mme FREIH-BENGABOU – « Oui je me permets aussi d'intervenir puisque j'ai en charge la délégation au titre de l'action handicap. On a fêté il y a quelques jours, le 11 février dernier, l'anniversaire de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances et notamment sur le handicap et depuis 2005, en fait, il n'y a pas eu de nouvelles législations de forte portée et ça se voit en fait, c'est à l'image du pays et de la situation des enfants en situation de handicap aujourd'hui dans ce pays. Effectivement, on souligne aujourd'hui le fait qu'Ivry accueille un nouveau dispositif ULIS, mais quid de comment aujourd'hui on accompagne ces enfants-là avec des moyens qui, on le dit aujourd'hui, ne sont pas de moyens suffisants, avec des AESH qui aujourd'hui ne sont pas considérées comme tels qui font un travail formidable, remarquable et régulièrement elles se réunissent, elles manifestent accompagnées d'élus et d'associations qui les soutiennent dans ce combat pour réaffirmer le manque de moyens et une valorisation de leur métier puisque c'est un réel métier de pouvoir aujourd'hui accompagner les enfants en situation de handicap et de pouvoir leur permettre d'être dans une inclusion scolaire. Et aujourd'hui, il faut vraiment qu'on puisse s'attacher à aller beaucoup plus loin en matière de handicap et d'inclusion et moi au titre de ma délégation, je sais qu'on a en tout cas engagé quelques réflexions notamment sur l'accessibilité et sur l'inclusion des enfants notamment dans les nouvelles programmations et autres, mais je voudrais redire aussi aujourd'hui qu'effectivement, si on n'a pas une volonté forte, étatique, de pouvoir revoir cette législation-là et de pouvoir donner des moyens aujourd'hui aux enfants en situation de handicap et aux acteurs médico-sociaux, on n'y arrivera pas. Et je sais qu'en tout cas, au titre du CMPP du centre médicopsychologique sur cette ville-là, on y met quelques moyens à travers les unités ados et enfants, mais voilà ça reste insuffisant et on doit continuer à se battre, même si tu l'as dit Marie, ce n'est pas le débat ce soir, mais à travers ce dispositif ULIS, il faut quand même se dire que c'est aussi à l'État de porter cette responsabilité-là, merci. »

M. BOUYSSOU – « Merci Kheira. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention sur ce point ? Je n'en vois pas et moi je rejoins tout ce qui a été dit par Fabienne et par les différents intervenants. Simplement je note qu'Ivry effectivement a des enfants qui sont accueillis à l'extérieur de la ville au nombre de 14, que nous avons 38 enfants ivryens accueillis sur le territoire d'Ivry dans les ULIS et qu'on accueille 10 enfants de l'extérieur sur notre territoire donc l'effort, pas fait par la Ville d'ailleurs, mais est porté par la Ville grâce à nos capacités d'accueil et je pense aussi à la qualité des équipes enseignantes et à la qualité du patrimoine scolaire qui est le nôtre sur des notions d'inclusion. On avait beaucoup agi pour

rendre au moins une école par quartier puisqu'on parle de l'inclusion alors là on parle des ULIS, c'est particulier, c'est sur un accompagnement particulier des enfants, mais d'avoir au moins une école par quartier qui soit totalement accessible ce qui est un peu plus que le cas aujourd'hui puisqu'on a partout dans la ville des choses et c'est toujours une convergence des efforts dont il est question, ceux des collectivités locales et nous je crois qu'on prend notre part de responsabilité là-dessus et bien évidemment comme vous l'avez tous dit celle de l'État et des corps, je dirais, législatifs qui doivent progresser sur le sujet y compris en termes de moyens. Alors en ce qui concerne l'aspect plus financier de la délibération de ce soir, moi je suis assez étonné par les différences de prix des enfants ivryens accueillis dans d'autres communes. Je pense qu'on a, comment dire, un accord de réciprocité avec Vitry qui fait que les frais de scolarité d'un enfant c'est 400 euros, enfin bon c'est assez faible, et alors que pour une ville comme Saint-Mandé c'est 1460 euros par élève, donc ça voilà. Les écarts de ce que nous payons comme ville au titre de l'accord de réciprocité avec les autres communes sont assez surprenants et je note que le tarif qu'Ivry va demander aux communes des 10 enfants extérieurs accueillis est dans une moyenne plutôt moyenne, c'est le cas de le dire, et correspond malheureusement à ce que nous versons aux écoles privées sous contrat d'association dans le cadre, donc je pense que Fabienne aura l'occasion, dans le cadre de l'adoption du prochain budget communal de nous donner quelques éléments sur un tel sujet. Je ne te provoque pas ce soir, car tu es légèrement affaiblie ma chère Fabienne, mais je pense que tu auras là aussi l'occasion de t'exprimer sur ce point. Donc sur l'ensemble de ces délibérations je vous propose de vous renvoyer à la feuille de vote et je passe la parole à Bernard PRIEUR concernant le budget participatif et l'équipement multisports Spinoza. C'est à toi.»

LE CONSEIL,

5/ APPROUVE la convention de mise en œuvre des Espaces Numériques de Travail (ENT) avec l'Inspection Académique du Val-de-Marne, la Ville et la société Open Digital Education.

(47 voix pour et 1 abstention : Mme MEDEVILLE)

6/ APPROUVE la mise en place d'un forfait communal à destination des villes de résidence des élèves scolarisés en classe ULIS accueillis sur le territoire de la Commune et **PRECISE** que le montant du forfait applicable au titre l'année scolaire 2022-2023 s'élève à 1156,91 € par élève, ce montant sera indexé sur l'évolution du coût de la vie

hors tabac et réévalué chaque année N pour l'année scolaire N-1/N.

(47 voix pour et 1 ne prend pas part au vote : Mme LALANDE)

7/ ACCORDE un mandat spécial aux élus désignés afin qu'ils se rendent sur les lieux de séjours organisés par la Ville au cours des congés scolaires de l'hiver 2023.

(41 voix pour, 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mme LE FRANC, OUABBAS, KAAOUT et 1 ne prend pas part au vote : Mme LALANDE)

Point 17 : Budget participatif

Équipement multisports cité Spinoza – Subvention – Convention

Rapporteur : Bernard PRIEUR

M. PRIEUR – «Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Oui en fait, le Conseil municipal du 10 décembre 2020 avait autorisé le maire à engager une procédure de demandes de subvention auprès du département pour permettre la réalisation d'un projet qui avait été retenu par votation dans le cadre du premier budget participatif. Je rappelle que c'était un projet qui était porté par 3 jeunes et que ce projet était donc en 3 parties. Il y avait un city-stade, un espace pour les enfants et les barbecues. Donc le budget s'était révélé plus élevé que prévu donc c'est ce qui a motivé la demande de subvention auprès du département. Cette subvention donc a été accordée à hauteur de 30 269 euros. Pour information, le city-stade a été réalisé, reste à réaliser l'espace enfant et les barbecues. Nous sommes actuellement confrontés à une difficulté particulière parce que le mur qui jouxte l'endroit où devrait être installé le jardin pour enfants et éventuellement les barbecues est actuellement en situation de fragilité ce qui ne nous permet pas de réaliser les travaux actuellement, mais bien évidemment c'est dans les tuyaux et ce sera réalisé.»

Donc il est demandé ce soir au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention qui justement est obligatoire à passer avec le département du fait de cette subvention, voilà merci. »

M. BOUYSSOU – *« Merci Bernard pour ta demande de subvention, c'est bien, c'est une bonne initiative, Bernard, on est d'accord. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce point ? Il n'y en a pas. Donc en tout cas c'est une très belle réalisation nous sommes toutes et tous pleinement satisfaits qu'elle occupe de manière, je dirais, importante et utile cet espace un peu mort qui est plutôt, voilà, et qui maintenant est dédié à cette activité des jeunes du quartier donc c'est un apport considérable et on peut se féliciter que le budget participatif, l'expérience qu'on a conduite jusqu'au bout ait produit ce type de projet et j'espère qu'on aura renoué avec cette bonne pratique des budgets participatifs qui ont produit vraiment des choses très importantes. Donc je vous renvoie à la feuille de vote et je crois que maintenant c'est Bertrand qui va intervenir sur des remises gracieuses et annulations de dettes. »*

LE CONSEIL,

17/ APPROUVE la convention avec le Département du Val-de-Marne, portant participation financière à la réalisation d'un terrain sportif de proximité de type multisports situé au sein de la cité Spinoza, pour un montant de 30 269 €.

(unanimité)

LA VILLE SOLIDAIRE

Point 18 : Prestations familiales

Remise gracieuse – Annulation de dettes

Rapporteur : Bertrand QUINET

M. QUINET– *« En effet, je ne serai pas long. C'est une situation tout à fait dramatique qui a eu lieu il y a quelques mois et qui malheureusement a laissé toute une famille et en l'occurrence 6 enfants complètement orphelins de leur mère qui est décédée et donc évidemment, il y a 4 jeunes enfants qui ont été placés à l'ASE et 2 que nous essayons d'aider par ailleurs sur un tas de dispositifs ou en tant qu'étudiants ou autre pour essayer de les faire un petit peu avancer, mais ils n'étaient évidemment pas du tout en mesure de gérer les dettes engendrées par leur mère et donc il a été décidé de faire une remise gracieuse de ces fameuses dettes et de pouvoir permettre à ces enfants de ne pas avoir ce passif à un moment où ils sont dans un état psychologique très faible et très compliqué et très difficile pour eux. Voilà. »*

M. BOUYSSOU – *« Merci, ça n'appelle pas de commentaires et là aussi je vous renvoie à la feuille de vote et vous appelle à approuver bien évidemment cette délibération. »*

LE CONSEIL,

18/ DECIDE la remise gracieuse des dettes de Madame Marie Edouard, décédée le 9 octobre 2022, pour un montant de 5 319,11 €, relative aux prestations d'accueils périscolaires dispensés à ses 6 enfants.

(unanimité)

LA VILLE QUI DÉBAT

M. BOUYSSOU – *« Alors nous avons maintenant 3 rapports très importants qui vont nous être présentés : le rapport d'orientation sur la situation en matière de développement durable, le rapport d'orientation sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Ivry-sur-Seine et bien sûr le débat d'orientation budgétaire. Donc j'ai une seule alternative pour l'organisation du débat que je vais mettre aux voix d'ailleurs pour voir ce que vous préférez. Soit les 3 rapporteurs, à savoir Clément, Nathalie et Ouarda rapportent à la chaîne et on a un débat qui croise ces 3 délibérations, soit ils interviennent l'un après l'autre... »*

D'ailleurs en formulant la proposition je retiens la deuxième option sans vous la soumettre. Ils vont intervenir à tour de rôle et nous débattons entre chaque rapport parce que je voulais gagner du temps, mais ce ne serait pas à la hauteur de l'engagement de ces collègues donc je passe la parole à Clément PECQUEUX sur le premier rapport, c'est à toi. »

Point 20 : Budget primitif 2023

A/ Rapport 2022 sur la situation en matière de développement durable

Rapporteur : Clément PECQUEUX

M. PECQUEUX – *« Merci beaucoup, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Donc on est sur ce rapport du développement durable 2022. Vous vous rappelez l'année dernière et l'année précédente d'ailleurs, on avait discuté dans cette assemblée sur le fait que le rapport du développement durable devait se transformer pour pouvoir être le reflet des politiques publiques que cette majorité porte dans cette ville du point de vue du développement durable et devait croiser aussi les enjeux liés à la conférence climat qui a démarré en 2021 et qui se poursuit aujourd'hui grâce au comité suivi de l'action climat. C'est chose faite puisque le rapport qui vous est présenté ce soir est structuré autour des 6 grandes thématiques qui sont liées à la conférence climat que je rappelle rapidement : économiser mix énergétique et rénovation, cohabiter biodiversité, nature, éco en ville, se déplacer mobilité et aménagement, se nourrir, alimentation de qualité accessible à tous, agir et accueillir, migrant.es climatique, réduire et réemploi, recyclage des déchets. Ces 6 grandes thématiques permettent de pouvoir à la fois croiser les éléments qui ont été mis en exergue par les Ivryennes et les Ivryens lors du travail de la conférence climat et adopter et prioriser également tout le travail de fond qui est fait à la fois par les élus de la ville et de l'administration sur un certain nombre de plans politiques publics qui sont structurants. Je vous rappelle que les engagements de la municipalité sont basés sur 2 grands objectifs. Évidemment c'est celui de l'inscription de notre collectivité dans la neutralité carbone à l'échéance de 2050 et pour y parvenir des étapes à franchir et notamment celle d'une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2035 et nous avons pris l'engagement également de réduire nos consommations énergétiques sur le patrimoine communal d'environ 30 % à l'horizon de la fin du mandat. Ces 2 balises elles sont importantes parce que nous avons aussi pris l'engagement auprès de vous de pouvoir mettre en œuvre un certain nombre d'éléments de mesures qui me permettaient d'évaluer les politiques publiques qui seront mises en place pendant ce mandat et qui permettraient de mesurer de manière objective les avancées des politiques publiques mises en œuvre et des actions portées. Le rapport qui vous est présenté ce soir permet d'avoir ces premiers éléments d'objectivation et d'évaluation qui permettent d'avoir une vision année après année de l'impact des stratégies que nous allons mettre en œuvre tous ensemble sur les différents secteurs les plus émetteurs de la ville. Je dis les différents secteurs les plus émetteurs parce que cette année, contrairement aux années précédentes, nous avons un référentiel qui nous permet de savoir d'où on part et où est-ce qu'on veut aller. Nous nous sommes fait accompagner d'un bureau d'étude, un bureau d'études qui s'appelle "Objectif carbone" et qui a travaillé à la mise en place d'un diagnostic carbone à l'échelle de notre ville sur un référentiel de 2018 puisque ce sont les chiffres qui sont les plus précis à l'échelle à laquelle nous parlons aujourd'hui et qui permet de dresser le portrait de notre ville avec 3 grands secteurs d'émissions qui sont importants et sur lesquels il nous faut donc accélérer pour pouvoir tenir les engagements que nous avons pris. Les 2 premiers sont la question de la déperdition énergétique des bâtiments communaux et des logements, donc les logements privés et sociaux. Ce sont les 2 plus grands pans d'émission. Et le troisième secteur est celui des mobilités. Le quatrième secteur le plus émetteur de cette ville concerne les déchets et il y a 2 manières de compter les choses. La première manière est celle d'emmagasiner sur le contingent de la ville d'Ivry l'ensemble des émissions émises par l'incinérateur d'Ivry et l'autre façon de faire c'est de ne compter que les émissions qui sont produites par les déchets des Ivryens, soit 1 % des déchets incinérés dans l'incinérateur IP 13. En tout état de cause, que ce soit l'un ou l'autre des éléments qui soit retenu, les 2 sont dans le rapport et il nous faut accélérer notre politique publique en vue de la réduction des déchets, du réemploi et du recyclage et de la valorisation de matière. Pour arriver sur la trajectoire de la neutralité carbone, à l'échelle de la France, je vous rappelle que nous devons toutes et tous diviser par 5 les émissions que nous produisons au quotidien et nos collectivités également. C'est un effort considérable et ça doit nous amener à pouvoir dresser des stratégies et des scénarios d'action pour aller vers cet effort. Pour pouvoir faire les bons choix il nous faut des bons outils et c'est aussi le travail que nous avons mené ces 3 dernières années et vous en avez quelques exemples qui permettent d'évaluer nos politiques publiques. Je pense notamment à la question de la thermographie aérienne qui a été menée et commanditée par la Ville et qui est un outil rare à l'échelle d'une ville comme la nôtre puisque d'habitude elle est plutôt déployée sur des échelles départementales ou intercommunales et qui permet de pouvoir dresser un portrait des déperditions énergétiques à la fois sur les bâtiments publics et sur les logements.*

Ça nous permettra ensemble de travailler à la priorisation des prochains investissements notamment sur la rénovation thermique des bâtiments communaux, mais aussi de travailler à l'accompagnement des copropriétés et des propriétés privées et du logement social à l'adresse de l'ensemble des acteurs et des propriétaires qui doivent faire face aussi à des investissements importants pour pouvoir rénover thermiquement leur logement. Cet accompagnement se fait à l'échelle de la ville par les services de la Ville, mais aussi en lien avec notamment le CAUE 94 qui tient des points info énergie et qui est là pour accompagner les habitantes et les habitants à la fois dans le diagnostic et la recherche de subventions pour pouvoir mener les travaux. Voilà tous les éléments que nous avons mis en place et qui aujourd'hui dans ce rapport s'imbriquent pour travailler la trajectoire de neutralité carbone et la mise en œuvre des actions qui étaient à la fois portées par la conférence climat et en même temps qui sont en matière de politique publique stratégique et qui sont dans les mains de la municipalité. On a des atouts dans cette ville et je les rappelle à chaque fois, mais ils sont importants parce que ce sont nos points d'appui. Le premier c'est évidemment le réseau de chaleur urbaine de la ville d'Ivry et pour la première fois, on donne des équivalents en tonne CO₂ économisées parce que nous avons un réseau de chaleur sur cette ville et qui permet d'éviter des émissions de gaz à effet de serre liées à la combustion notamment de gaz ou pire de fioul. Ce réseau est déployé sur 12 km, il distribue de la chaleur à environ 10 000 équivalents logement et évite 14 000 tonnes de CO₂ par an soit l'équivalent de, pour vous donner une idée, 12 500 vols Paris-New York. Les extensions sont en cours avec le raccordement de Gagarine et du nord d'Ivry-Confluences, des raccordements d'équipements publics ont aussi été opérés en 2022, je pense au centre Robespierre au centre administratif Saint-Just ou à la manufacture des Œillets. Mais le raccordement au réseau de chaleur humain n'est pas suffisant pour aller vers les économies d'énergie que je visais tout à l'heure sur les 30 % de baisse de consommation énergétique et donc il faut aussi mener les chantiers de rénovation thermique sur le patrimoine communal à grands frais et je pense qu'on en reparlera tout à l'heure dans le cadre de la discussion budgétaire, mais la ville d'Ivry gère 70 bâtiments publics, écoles, crèches, bâtiments administratifs, sportifs ou culturels et nous avons 2 schémas directeurs. Le schéma directeur du patrimoine, le schéma directeur de l'énergie qui nous permet de prioriser les investissements à consentir. Et donc cette année il y a eu la réhabilitation thermique du centre administratif Cachin pour améliorer la performance thermique du bâtiment et améliorer le confort des occupants et qui vont permettre de diviser par 2 les émissions de CO₂ rejetées. Nous avons aussi fait le choix dans le cadre de l'inflation galopante qu'a connu l'énergie sous les différents fluides, que ce soit l'électricité, le gaz ou même le réseau de chaleur urbain malheureusement, nous avons décidé d'accélérer la trajectoire qui avait été posée dans le projet municipal qui était notamment celui de la rénovation du parc des luminaires de la ville pour une conversion vers les LEDS. Nous avons décidé donc d'accélérer cette trajectoire et de la tenir d'ici la fin du mandat et donc je vous rappelle quand même que nous avons à Ivry 2 000 points lumineux qui sont déjà en LEDS, soit 36 % du parc municipal, 3 600 sont encore à lampes standards et consomment beaucoup d'énergie. Au budget 2022, nous avons changé 392 lanternes de 250 watts et au budget 2023, nous inscrivons une proposition de changement de 790 lanternes 250 watts ce qui nous permettra par ailleurs de faire des économies certes de nos dépenses énergétiques, mais aussi d'amortir les investissements avec des dépenses de fonctionnement moindres de l'ordre d'un amortissement de l'ordre de 2,8 ans sans compter de la diminution des gaz à effet de serre. Ce sont donc des investissements qui sont importants, mais qui sont vertueux puisqu'on a des retours sur investissement qui sont extrêmement rapides. Dans le rapport, alors je ne vais pas dire les chiffres, mais vous avez aussi des comparatifs entre 2021, 2022 et 2023 du point de vue des émissions de carbone sur les consommations énergétiques des bâtiments et du patrimoine communal et donc vous avez ce chiffre qui est important à citer puisque sur l'ensemble des secteurs du bâtiment public et de l'éclairage public, nous avons économisé entre fin 2021 et début 2023, et en prévision jusqu'à fin 2023, 398 tonnes de CO₂ sur les bâtiments communaux et l'éclairage public. Évidemment, on peut s'en satisfaire et en même temps si on est un peu objectif et qu'on regarde la trajectoire telle qu'elle doit être tenue, il va nous falloir accélérer la cadence. Sur la question de la nature en ville et de la biodiversité, vous le savez, nous sommes accompagnés d'un bureau d'études qui travaille sur un diagnostic depuis 2021, de la nature en ville, la biodiversité qui émet maintenant des préconisations pour qu'elles soient réglementaires ou d'actions d'investissement pour le développement et la préservation de la biodiversité dans la ville. On a quelques chiffres qui permettent d'objectiver des débats qui sont importants dans cette ville et qui permettent de s'extraire un peu de quelques fantasmes, je le dis comme ça, et on a, pour la première fois, tenté d'avoir une objectivation, une critérisation des espaces naturels dans cette ville. Qu'est-ce que c'est qu'un espace vert ? Ça n'a pas de définition. En revanche, un parc ça a une définition, un jardin et un square aussi et un espace de nature accessible ou non accessible, ce n'est pas la même chose. Vous avez donc des ratios qui vous sont proposés dans ce rapport et qui montrent que globalement, si on considère les jardins ouvriers et les cimetières parisiens comme étant des vrais lieux de nature accessibles et ouverts au public, nous tournons autour de 8,84 m² par habitant d'espace naturel accessible.

On n'est pas encore au 10 m² accessibles recommandés par l'OMS, mais ces éléments-là n'intègrent pas les prévisions de développement des espaces naturels notamment à Ivry-Confluences. Sur la question des arbres puisque ce sont aussi des sujets qui font beaucoup de débats dans notre ville et dans notre population et souvent à raison, on a dénombré un total de 7 550 arbres sur le patrimoine communal public donc ça ne concerne pas les arbres qui sont sur les espaces privés et qui ne sont pas de la gestion communale. Je vous rappelle qu'un arbre en moyenne permet d'absorber 25 kilos de CO₂ par arbre et par an. Quand on revient sur les chiffres que je vous ai donnés tout à l'heure sur les émissions qui concernent la ville, quand bien même Ivry serait une forêt, nous n'aurions pas assez d'arbres pour absorber l'ensemble de nos émissions carbone. Par contre, les espaces de nature en ville, planter des arbres, ça a des bienfaits sur le rafraîchissement de la ville et le développement de la biodiversité. Donc nous avons travaillé cette année encore au développement des espaces verts d'Ivry-Confluences, de la plaine Gambetta et le futur espace vert de bord de Seine qui va par morceaux si j'ose dire s'aménager dans les 2 prochaines années et notamment la prairie des Géants qui verra le jour dès cette année, la végétalisation de la place Voltaire et tout le travail qui est mené, je tiens à le saluer, par les services de la Ville, compétents en la matière sur la végétalisation des cours d'école. L'inscription des berges de Seine en espace naturel sensible en lien avec le département est aussi un élément à noter puisque nous avons sur notre territoire les dernières berges naturelles avant très loin après Paris, en réalité très loin en aval de la Seine. Je passe rapidement sur les questions de mobilité puisque ça fait aussi sujet dans notre ville. Je vous rappelle que le comité de suivi de la conférence climat travaille beaucoup notamment sur la question du plan vélo puisque nous avons un plan vélo triennal qui arrive à échéance et donc nous devons travailler collectivement au nouveau plan vélo. Il y a eu des infrastructures qui ont été livrées cette année, une expérimentation qui s'est achevée notamment avec la rue Michelet et la piste cyclable à double sens qui a été revue, corrigée en lien avec les habitants et en concertation avec tous les habitants du quartier et qui est maintenant en passe d'être solidifiée si j'ose dire, sédimentée dans la ville, la livraison de la passerelle d'accessibilité au RER C et tout le plan que nous avons réussi à obtenir auprès d'"Île-de-France Mobilités" sur 400 emplacements vélo autour de la gare RER et 400 emplacements vélo autour du métro de la ligne 7 sur l'espace public avec des emplacements sécurisés. Ils verront le jour en 2023 et 2024. Évidemment, tous ces efforts qui sont consentis par la Ville ne sont pas suffisants du point de vue de la desserte en transports publics et donc il faut que nous continuions collectivement à porter la voix des Ivryennes et des Ivryens qui veulent avoir des transports en commun plus réguliers, qui marchent mieux, moins cher et qui puisse desservir un certain nombre de quartiers qui ne sont pas aujourd'hui desservis, notamment Ivry-Confluences et évidemment le travail, le combat que nous menons sur l'extension de la ligne 10 est important. Je finirai sur la question de l'alimentation puisque vous savez que c'est un enjeu important de la conférence climatique qui est portée notamment par mes collègues ici sur la perspective d'une sécurité sociale alimentaire à long terme et d'ici-là un travail important sur la réduction du gaspillage alimentaire, sur l'avènement de ce projet important qui est la grosse cité Gagarine avec un travail de proximité de production et de consommation des denrées alimentaires. Il y a tellement de choses à dire que je vais aller très vite pour finir et ne pas être trop long parce que je le suis déjà et enfin et je finirai là-dessus vraiment la question de la réduction des déchets, le travail sur le réemploi. Je l'ai dit tout à l'heure, quand bien même nous ne prendrions que les 1 % des émissions de déchets qui concernent la ville d'Ivry et qui sont incinérés dans l'incinérateur d'IP 13, il nous faut accélérer la trajectoire sur la réduction et notamment sur la question du flux des biodéchets parce que ça représente 30 % des ordures ménagères résiduelles qui sont incinérées dans cet incinérateur, ce qui est quand même une aberration, et pourtant la ville d'Ivry est précurseur sur cette matière puisque je vous rappelle que l'ensemble du gisement captif de la restauration collective sur notre ville est déjà récolté par le territoire du Grand Orly seine Bièvre compétent en la matière, les écoles, le restaurant communal, les collèges, bientôt les lycées et depuis tout récemment l'APHP, l'hôpital Charles Foix sur notre territoire. Nous faisons force de proposition auprès du territoire qui nous écoute et qui va déployer un certain nombre de forces sur notre territoire maintenant pour accompagner les gestes de tri, la prévention et donc nous allons relancer et renforcer l'expérimentation de Monmousseau qui a eu du mal, vous le savez toutes et tous, depuis 2019, à pouvoir émerger réellement et nous allons dès la fin de cette année aller vers l'extension des périmètres de collecte des biodéchets, y compris dans d'autres quartiers de la ville. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU – « Merci Clément. Bernard. »

M. PRIEUR – « Oui un grand merci Clément pour la clarté de ton explication parce que ce sont quand même des sujets extrêmement complexes, mais j'ai pu, ayant travaillé à tes côtés sur ces questions, prendre la mesure de ton engagement sur ces questions-là et c'est très très bien et très très bon pour la ville d'ailleurs. Pourquoi je prends la parole ? C'est parce qu'en fait dès que la population pourra accéder à ce rapport de développement durable, je pense qu'elle va pouvoir y lire à quel point il y a une rencontre et une connexion qui se fait entre ce qui est produit par la ville, déjà

produit, dans les engagements qui sont déjà en cours et les volontés citoyennes. Cette rencontre, elle existe et elle se confirme. Donc très sincèrement je ne pourrais pas dire mieux que les conseiller d'aller consulter ce document pour non seulement les rassurer sur ce qui se passe, sur ce qui a déjà été fait, sur ce que l'on contribue à porter et ce qu'on va continuer à apporter avec eux dans le cadre des comités de suivi et des différents ateliers qui vont les nourrir. Voilà, merci encore à toi. »

M. BOUYSSOU – *« Merci. Vu la richesse du rapport, je serai étonné qu'il n'y ait pas d'intervention. Ah, Monsieur BOUILLAUD et Kheira ensuite. Et j'ai vu Sheerazed. Allez-y, Monsieur BOUILLAUD. »*

M. BOUILLAUD – *« Monsieur le Maire, merci pour cette présentation complète et ce rapport très détaillé et vous démontrez bien qu'il y a incontestablement des choses de faites et vous le dites aussi, je le répète, il y a aussi encore beaucoup à faire. Vous démontrez qu'il y a du mieux en matière de notamment de pistes cyclables par exemple une augmentation progressive depuis 3 ans, mais on déplore toujours de trop nombreuses discontinuités de ces pistes qui créent souvent de vraies zones de danger. C'est vrai que c'est le meilleur moyen d'avoir des accidents souvent quand elles sont distinctes de la route, c'est mieux en effet pour la sécurité de chacun, des automobilistes, des piétons et des vélos, mais c'est vrai que ce n'est forcément pas simple dans le cadre de l'aménagement, mais là-dessus il y a encore du travail à accomplir. Vous insistez aussi sur vos efforts en matière de propreté dans ce rapport, mais le constat fait par les Ivryens est que le quotidien parfois est trop loin du bilan que vous réalisez. Enfin je voulais revenir sur la densification et la détonation de la ville qui a été un débat, je pense, assez important depuis le début du mandat et peut créer un sentiment d'oppression confirmé par les chiffres des mètres carrés qui sont rappelés dans ce rapport, des mètres carrés d'espaces verts publics par Ivryen dont le chiffre de 6 m², 6,22, je crois, exactement, est loin des 10 m² recommandés. Si vous mettez souvent en avant qu'Ivry est la ville la moins densifiée des villes de la première couronne, des villes limitrophes de Paris, la réalité est que des surfaces importantes d'Ivry sont des espaces industriels ou inaccessibles aux Ivryens. Dès lors, la densité sur des espaces occupés est forte, renforçant ce sentiment d'une forte densité donc d'une forte urbanisation et bétonisation. Globalement, il y a beaucoup d'actions, mais un manque à mon sens de vision d'un développement harmonieux d'Ivry sur le long terme. Je vous remercie. »*

M. BOUYSSOU – *« Oui, merci Monsieur BOUILLAUD. Kheira et ensuite Madame BOULKROUN. »*

Mme FREIH-BENGABOU – *« Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci Clément pour ce rapport détaillé. Je vais dans un premier temps de revenir sur l'an dernier sur le rapport de l'étude de "Toxico Watch" qui avait révélé que la pollution extrême sur notre territoire provenant de l'incinérateur d'Ivry Paris 13 et sur la présence notamment de dioxine autour du territoire ivryen et je me souviens qu'on avait en votre compagnie, Philippe et Clément, interpellé la ministre Barbara POMPILI sur la nécessité de mener une étude indépendante sur la présence justement de dioxine sur le territoire ivryen et de pouvoir en tout cas y mettre les moyens en conséquence. Quid aujourd'hui de cette étude, qu'en est-il ? Est-ce qu'on a eu une réponse depuis du cabinet ? Parce que c'est vraiment un sujet de santé publique et environnementale et je pense que c'est en premier lieu notre ville et les villes de banlieue qui sont touchées. L'année dernière a été marquée effectivement par la conférence climat que nous avons souhaité porter toutes et tous. On a eu l'occasion de visionner un court métrage justement relatant de cette conférence climat qui était plutôt on va dire novatrice à l'échelle on va dire nationale, mais chers collègues, il faut dire que ce bilan aujourd'hui reste un peu en demi-teinte, on l'a dit. Pourquoi ? Parce que le compte n'y est pas tout simplement. Le développement durable dans une ville c'est avant tout l'adhésion d'une population au sens large et le fait est que ça passe par d'écologie populaire et l'écologie populaire, force est de constater que sur cette conférence climat même s'il y a une volonté d'impliquer une large partie de la population et notamment des quartiers populaires, on a assisté justement à un type de public qui était déjà, on va dire, sensibilisé aux enjeux climatiques et moi du coup je déplore aussi qu'on n'ait pas pu toucher une partie de la population, notamment des quartiers populaires, pour mener vraiment de l'écologie populaire dans notre ville et justement c'est comme ça qu'on rassemblera en tout cas l'ensemble des Ivryennes et des Ivryens sur cet enjeu crucial de notre siècle qui est le climat et voilà je pense qu'il faut avant tout avant tout sensibiliser éduquer et ce depuis le jeune âge dans nos quartiers notamment prioritaires. Et je rappelle qu'au titre de la politique de la Ville, il y a un fonds vert qui va en tout cas être sollicité par la plupart des villes qui sont adhérentes notamment à "Maires Ville & Banlieue" qui ont sollicité le fonds vert et pour que les villes des quartiers populaires soient en priorité fléchées. Et c'est vrai que le développement durable ce n'est pas simplement un coup de peinture verte et 3 arbres et la création de pistes cyclables et si notre ville a déjà bien avancé dans sa capacité de résilience, c'est encore trop peu comme tu l'as souligné Clément et on doit en fait engager une véritable*

piétonisation de notre centre-ville et un retour massif à la pleine terre et ouvrir beaucoup plus d'espaces verts et de nature en ville. Et tu le disais, même si on plantait un nombre incommensurable d'arbres, effectivement ça ne réduirait pas l'empreinte carbone, mais force est de constater qu'aujourd'hui, plus on plante d'arbres, plus on pourra mieux respirer. Et à ce sujet, on aura l'occasion d'en reparler sur le CRACL, c'est vrai qu'on restera vigilant sur la réalisation du parc Confluences parce que nous, on réitère le fait qu'un parc en pleine terre sans aucune construction, équipement et habitation en son sein c'est ce que nous en tout cas nous souhaiterions. Et on l'a vu, on a connu des canicules à 40 °C et qui s'accéléraient d'été en été et dans notre vie qui est aujourd'hui de plus en plus urbanisée et artificialisée, je me demande comment on va tenir chaque été au fur et à mesure. Voilà. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU – « Merci Kheira. Sheerazed.

Mme BOULKROUN – « Bonsoir, merci pour ce rapport qui est très clair et qui quand on le lit en fait donne l'impression qu'on vit dans une ville qui serait presque idéale. Alors on ne va pas le nier, en fait, ces dernières années, il y a de gros efforts qui ont été faits par la Ville, mais on reste quand même très en deçà de ce qu'on pourrait attendre pour espérer atteindre les objectifs qui sont moins 30 % d'ici 2026 de consommation énergétique et si je ne dis pas de bêtises moins 40 % d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2035. Si on reprend en fait les différents axes qui nous sont proposés dans ce rapport et d'abord sur le mix énergétique et la rénovation, c'est vrai qu'on a de la chance à Ivry et on ne peut que saluer le fait d'avoir développé la géothermie et de répandre son utilisation au plus grand nombre d'habitations, force est de constater que nombre de ces habitations qui peuvent bénéficier de la géothermie sont aussi des passoires thermiques et que même si on améliore la qualité de chauffage et qu'on réduit les coûts que ça engendre, le fait est qu'on reste sur des passoires thermiques et que donc du coup tous les efforts qu'on peut faire pour chauffer se retrouvent perdus du fait de ces passoires thermiques. Le deuxième point, c'est sur la nature en ville parce qu'effectivement, alors moi les chiffres que j'ai trouvés pour les recommandations de l'OMS c'est plutôt 12 m² que 10 ou 8 et le ratio de 6,22 m² par habitant ou 8,84 si on tire sur le cimetière, mais je ne me vois pas trop l'été quand il fait très chaud aller chercher la fraîcheur avec mes enfants dans le cimetière parisien, mais ça c'est un autre sujet et du coup on sera vigilant notamment, comme ça a déjà été dit, au fait que les espaces qui sont prévus, les jardins, les choses comme ça, ne se retrouvent pas bétonnées comme on a malheureusement plus souvent pu le voir et puis ces prévisions d'arriver peut-être à 8 m² voire 10 m², je me pose la question de savoir si ça tient compte de l'évolution de la population puisqu'à l'horizon 2030. Si je ne dis pas de bêtises, on vise les 80 000 habitants sur Ivry donc où en serons-nous du coup sur cette répartition de mètre carré d'espaces verts par habitant ? Et puis je voudrais revenir aussi sur la pollution liée à l'incinérateur et effectivement comme le mentionnait Kheira, la présence de dioxine dans les sols qui ont été notamment mesurés par "Toxico Watch" dans les œufs quand on parle de pouvoir éventuellement consommer nos produits, la pollution qu'on retrouve dans les œufs, parce que quand on veut également consommer ce qu'on produit, la pollution dans les œufs, on peut également la retrouver dans ce qu'on va faire pousser autour de l'incinérateur et là on peut se poser la question de savoir si, effectivement moi je ne suis pas sûre que je consommerais les légumes que je planterais si j'habitais juste à côté de l'incinérateur que ce soit de l'actuel ou malheureusement de celui qu'on aura je sais pas s'il faut dire "la chance" d'accueillir sur Ivry parce que cette construction de cet incinérateur, j'enchaîne sur les déchets et le recyclage, on ne peut que regretter que le nouvel incinérateur ne s'accompagne pas également d'une déchetterie où les gens pourraient apporter, comme on le faisait jusqu'à il y a quelques années, les déchets qui étaient ensuite triés parce que j'entends bien qu'il y a la déchetterie mobile. Moi pour y être allé à plusieurs reprises j'ai quand même un gros doute et il y a une émission il y a 15 jours sur M6 qui montrait, ce n'était pas la déchetterie mobile d'Ivry, c'était à Asnières il me semble, mais qu'une fois qu'on amenait nos déchets et qu'on pensait les avoir triés en les mettant à la bonne place ils finissaient tous dans la même benne écrasés et que finalement, de tri il n'y avait pas grand-chose. Et ensuite pour continuer sur le recyclage, également vous avez parlé des biodéchets. Alors c'est vrai que c'est facile de pouvoir récolter les biodéchets sur tout ce qui est cantine-restauration, mais la loi nous oblige à partir du 1^{er} janvier 2024 à récolter les biodéchets aussi des particuliers et je pense que là l'expérience du quartier Monmousseau n'est pour l'instant pas très concluante et j'ai du mal à percevoir comment sur les quelques mois qui restent avant 2024, on arrivera également à atteindre cet objectif de ramassage des biodéchets dans toute la ville. Je ne vais peut-être pas être plus longue, mais c'est effectivement les différents points que je souhaitais aborder. Si, un petit dernier qui me tient à cœur et je pense que certains se diraient que : comment j'oublie d'aborder les pistes cyclables en tant qu'utilisatrice quotidienne de ces pistes ? Alors effectivement, le nombre de pistes a augmenté sur Ivry. C'est vrai qu'elles continuent de ne pas être continues justement et passer du trottoir à la rue et la disparition de la piste cyclable est quand même un danger pour ceux qui utilisent les vélos quotidiennement. Je pense qu'il y a aussi encore un gros effort à faire en termes de pistes cyclables et

en termes de mobilité. Effectivement, on a toujours la question de la ligne 10. Alors j'ai vu qu'on allait de nouveau solliciter le ministre. Je pense qu'il faudrait peut-être être un petit peu plus... Sachant que c'est une question qui est importante et on voit que les villes alentour qui n'auront pas... Enfin comme Alfortville ou Charenton qui se mobilisent aussi, parce qu'elles voient aussi l'intérêt d'avoir cette ligne 10 qui serait prolongée sur Ivry puis Vitry, mais je pense qu'il faut aussi qu'on soit peut-être un petit peu plus dynamique sur la pression qu'on peut mettre sur la Région ou le gouvernement pour obtenir gain de cause et avoir l'espoir de voir la ligne 10 arriver, je pense plutôt horizon 2035 que 2030 maintenant, voilà. Je ne serai pas plus longue, merci. »

M. BOUYSSOU – *« Madame BOULKROUN, je ne saurais trop vous remercier de cet appel à la radicalité à laquelle je souscris totalement. Je pense qu'à force de nous fréquenter vous êtes en train de partir de l'autre côté de l'échiquier politique et je vous y encourage chaudement. Alors ensuite, Marie, tu as demandé la parole, je t'en prie. »*

Mme PIERON – *« Oui je pense que c'est important qu'on revienne sur la question finalement des pollutions à Ivry puisque l'an dernier a été annoncé la création d'un institut écocitoyen d'études de pollution à l'image de celui qui existe à Fos-sur-Mer, Fos-sur-Mer qui va avoir des similitudes avec Ivry, mais pas uniquement et donc cet institut écocitoyen, l'objectif c'est d'associer à la fois des citoyens et des scientifiques pour essayer d'avancer sur les connaissances. Parce qu'effectivement l'étude de "Toxico Watch" a montré un taux de dioxine très important dans les œufs qui a conduit effectivement l'ARS à encourager à ne pas consommer ces œufs, et l'ARS a donc diligenté une nouvelle étude pour laquelle on attend les conclusions et je pense que cette étude est effectivement très importante, mais cet institut écocitoyen, il va permettre également de pouvoir mener d'autres études avec des chercheurs, alors pas nécessairement exclusivement sur la question de l'incinérateur, mais sur d'autres questions parce qu'à Ivry, les pollutions, il n'y a pas que celles liées à l'incinérateur, on a un glorieux passé industriel, ça laisse effectivement des traces aussi dans le sol et je pense que ce sera aussi intéressant de se pencher là-dessus. On se pose la question de la réouverture de la Seine à la baignade. Là encore, ça pose la question de la pollution de l'eau. On a aussi la question de la qualité de l'air qui n'est pas exclusivement liée à l'incinérateur, mais aussi aux particules fines et sur cette question de la qualité de l'air, on travaille déjà avec Sorbonne université sur un projet où un certain nombre de retraités du quartier Monmousseau ont été équipés de capteurs qui permettent de mesurer leur exposition quand ils se déplacent à pied à certaines particules fines et même on peut aller jusqu'à des particules ultrafines. Cette étude va permettre à Ivry d'avoir des informations sur la qualité de l'air pour les retraités lorsqu'ils se déplacent à pied, mais aussi aux chercheurs à mettre en place une méthodologie qu'ils pourront déployer par ailleurs, y compris et développer des capteurs qui pourraient être réutilisables. Donc y compris pour Ivry, ça peut être intéressant parce que le quartier Monmousseau c'est un quartier, mais ça pourrait être intéressant de répliquer cette étude par ailleurs. Donc je crois vraiment que la question de la pollution c'est une question que la municipalité se pose pleinement et se pose en association avec les scientifiques parce que pour moi, cette question-là ne peut pas se traiter seule. Il faut absolument qu'elle se soit faite avec des scientifiques, des universitaires, des organismes publics de recherche, bien sûr des citoyens parce que quand on n'associe pas les citoyens, il manque effectivement un élément, mais en l'occurrence je crois vraiment que c'est un élément extrêmement important que cette création de cet institut écocitoyen et l'an prochain ce sont les petits élèves de CM1 qui vont participer à une étude toujours sur la mesure de la qualité de l'air en mesurant les lichens parce que les lichens qu'on retrouve dans l'espace public eh bien ils vont nous renseigner sur la qualité de l'air et notamment sur la pollution aux particules fines. Donc dans le cadre du parcours culturel et scientifique, des élèves de CM1 vont pouvoir apprendre un petit peu plus sur la qualité de l'air, apprendre comment on peut la mesurer à partir des lichens qu'on trouve dans la ville. Et je crois que cet engagement de la ville sur les questions de la pollution elle est assez exemplaire et elle montre que la ville a des options et prend pleinement cette question, je dirais à cœur qu'elle souhaite avancer sur les connaissances avec les scientifiques et je trouve que ça c'est vraiment notable. »*

M. BOUYSSOU – *« Merci beaucoup, Marie, pour ton intervention. Kheira, tu t'es réinscrite aussi. Après je dirai un mot s'il n'y a plus d'inscrits et Clément, je te laisserai la parole. Là ce soir ce n'est pas une conclusion, c'est une prise d'acte de ce rapport, mais qui permet un riche débat. Kheira, c'est à toi. »*

Mme FREIH-BENGABOU – *« Merci, je voudrais revenir sur quelques interventions et notamment sur la tienne Marie et sur la création de l'institut écocitoyen que les écologistes ont porté tout le dernier mandat et moi je suis ravie de cette mise en œuvre et c'est intéressant que cet institut écocitoyen se mette en œuvre, mais qu'il soit aussi au service de la santé puisqu'il ne faut pas oublier que le prisme de la pollution de l'air aujourd'hui c'est une vraie politique de santé*

environnementale. Et il ne faut pas oublier aujourd'hui les acteurs médicaux sociaux qui luttent contre ce facteur de la pollution de l'air et c'est sans rappeler que c'est 80 000 personnes environ par an qui meurent de la pollution de l'air donc moi je suis ravie de cette mise en œuvre. Pour revenir sur la rénovation thermique des bâtiments, moi je salue l'effort en tout cas de notre ville en cette matière, mais effectivement, tu le disais, Clément, il va falloir accélérer, il va falloir aller plus loin sur cette question-là. Et on aura aussi l'occasion de revenir tout à l'heure sur le budget. Moi je salue vraiment l'investissement du changement du parc illuminé sur la ville. Pourquoi ? Parce que c'est effectivement un effort d'investissement aujourd'hui, mais qu'on va pouvoir demain le voir en tout cas sur la ville, ça va permettre en tout cas une vraie réduction des gaz à effet de serre, ça c'est vraiment notable et ça va être aussi une matière d'investissement. Même si aujourd'hui ça va nous coûter, c'est vraiment à moyen et long terme, on va dire, un rapport bénéfique pour la ville.

M. BOUYSSOU – « Merci Kheira, avant de passer la parole à Clément pour ne pas conclure, mais pour apporter peut-être des réponses plus précises que ce que je ne saurais faire sur l'ensemble des sujets qui ont été abordés. Je voudrais rebondir sur deux-trois questions. La première question, je dirais presque tarte à la crème dans nos débats, c'est la question de la bétonisation, ce concept noyé dans le concept. La bétonisation, à quoi ça renvoie ? À l'utilisation de béton dans la construction à la place de la pierre ou du bois, à l'artificialisation des sols ou à la densité de la ville, ça renvoie forcément à quelque chose de cette nature. Or si on regarde les choses en face avec quelques éléments statistiques, la transformation d'Ivry déminéralise les sols de la ville. C'est-à-dire que des grands plateaux industriels qui préexistaient il y a plusieurs décennies les constructions qui sont à l'œuvre aujourd'hui et Romain encore une fois rapportera là-dessus tout à l'heure, mais notamment dans le cadre du projet Ivry-Confluences qui envisage de créer 12 hectares et demi pleine terre en bord de Seine où on a là pour le coup franchement une phase de déminéralisation extrêmement importante puisqu'on a fermé la circulation automobile, on l'a détournée plus à l'intérieur de la ville, la nouvelle maîtrise d'œuvre urbaine envisage ce qu'on appelle les "Ivrynages", c'est-à-dire avec des cœurs verts dans chacun des îlots-bâtisses qui va s'accompagner d'une déminéralisation massive, je vais le dire comme ça, et d'ailleurs, je trouve que le rapport qui nous est présenté cette année dont je tiens à souligner, à remercier Clément et l'administration pour l'immense travail qui a été fait, ce rapport connaît cette année un bond qualitatif sans précédent tant dans sa richesse que dans sa construction et dans sa vision extrêmement globale sur l'ensemble des questions qui sont posées. Toujours sur l'idée de la bétonisation, je pense qu'on renvoie plutôt à l'idée de la densité, la ville à taille humaine, la ville, la taille, etc. On a eu l'occasion ces dernières semaines de présenter un certain nombre de choses donc pardon pour les collègues maires adjoints et adjointes de me réentendre encore afficher ces chiffres et pardon à Ouarda si jamais elle avait prévu de le dire dans son intervention tout à l'heure, mais Ivry effectivement, je crois que c'est Madame BOULKROUN qui le disait tout à l'heure, va connaître une évolution démographique qui n'est pas un objectif, qui n'est pas une cible. C'est un fait. Le développement d'Ivry, une ville populaire aux portes de Paris va conduire à ce que nous soyons plus nombreux demain qu'aujourd'hui. Aujourd'hui on est en gros 64 000 habitants, demain en 2040 cet horizon-là dans 17 ans et c'est ce qu'il faut qu'on prépare dès à présent, c'est notre responsabilité collective, on sera 83 000 à peu près. Alors on peut dire "Oh là là 20 000 habitants de plus, et cetera ça va être une horreur c'est la détonation, c'est la densification outrancière", or quand on regarde la réalité de l'ensemble des villes qui sont dans le périmètre de ce qu'on appelait la première ceinture, la première couronne parisienne qui fut d'ailleurs longtemps rouge, c'était la couleur qui la qualifiait et quand on regarde, par exemple, je vais prendre 2 exemples, 2 villes avec lesquelles notamment Monsieur BOUILLAUD vous évoquiez ces sujets, vous avez probablement plus de, je dirais, convergences politiques avec la majorité municipale qu'ici, si je prends par exemple Levallois-Perret, alors vous me direz "c'est pas le meilleur exemple", il y a 27 000 habitants au kilomètre carré à Levallois-Perret et si je compare le prix du foncier, le prix du mètre carré des logements en accession à Levallois-Perret, à Ivry on est des tout petits joueurs à côté quand on regarde les choses. Levallois-Perret, ils sont 27 000 habitants au kilomètre carré. C'est horrible, c'est une bétonisation absolument insupportable. Je ne comprends pas comment cette ville qui fut longtemps communiste et industrielle a pu subir un tel sort. À 83 000 habitants à Ivry, on ne sera jamais, je mets tout ça entre guillemets naturellement, que 14 000 habitants au kilomètre carré. Donc franchement sur ce sujet de la densification de la bétonisation, il y a plein de villes de la première couronne qui doivent pâlir d'envie en nous regardant et en regardant nos projets de développement urbain. Pour essayer d'aller vite, je remercie Marie vraiment pour ton intervention sur l'institut écocitoyen et je me dis que voilà on est sur le bon chemin pour arriver à la fois à porter des exigences sur l'amélioration de notre qualité de vie en matière de santé, en matière de tout ça et je sais que tu travailles dans une très grande proximité avec Clément et avec Kheira puisque cette question de l'institut écocitoyen est au cœur de vos 3 délégations et peut-être que j'ai raté des épisodes, mais je pense que pour l'année prochaine, pour le prochain rapport sur le développement durable qui nous sera présenté, il faut absolument que le point d'étape que tu nous indiques Marie

soit encore plus lisible dans le rapport. Il l'est déjà je ne dis pas, ça a été fait au contraire, mais je pense qu'il faut qu'on avance vraiment sur ce sujet pour répondre à Kheira sur ce sujet, le problème de "Toxico Watch", des dioxines et des œufs, on n'a toujours pas la réponse. Tout ce qu'on sait c'est que l'État commande une étude qui doit être expertisée. La théorie la plus en présence aujourd'hui c'est que l'incinération à l'usine du SYCTOM ne serait pas la seule cause de cette présence de dioxine et cela reste totalement à démontrer et j'espère que les scientifiques ont apporté une réponse à la population sur le sujet et je voudrais dire aussi de ce point de vue là pour répondre à Madame BOULKROUN que l'indication qui nous est donnée par l'ARS, ce n'est pas moi qui le dit c'est l'ARS, c'est que la consommation des légumes produits face à l'éventualité d'émissions de dioxines dans notre atmosphère ne constitue pas un danger puisqu'il faut que cette matière posée au sol et absorbée dans le système digestif soit synthétisée via le lait ou les œufs, voilà. Et on a y compris demandé s'il y avait un risque pour les femmes allaitantes avec des légumes ayant poussé sur le territoire et nous n'avons pas de réponse formelle de l'ARS sur ce point. Mais à l'exception des femmes allaitantes, mais il faut quand même le dire, il n'y a pas de problème dans la consommation des légumes produits sur le territoire et encore reste-t-il à démontrer que c'est bien l'incinérateur qui est à l'origine de ces émissions, ce qui n'est à l'heure où on se cause pas prouvé et il y a des théories qui pensent que ce sont des incendies, des choses qui ont fait qu'il y avait eu ces dépôts de dioxines et le meilleur émetteur de dioxine, c'est les feux de bois. Par exemple, ceux qui ont encore des cheminées dans le paysage, c'est curieux parce qu'en général à la campagne on a tous des cheminées et on a des poulaillers qui ne sont jamais très loin des lieux d'habitation et je crains que les œufs, les bons œufs de campagne, dans les hameaux à proximité des villages soient encore plus marqués. Je ne dis pas ça pour banaliser les choses, il faut qu'on aille au bout de cette étude, c'est très important et qu'on éclaire vraiment les choses d'un point de vue scientifique. Et je partage totalement tout ce qui a été dit sur les questions de la déchetterie, sur les questions du tri des biodéchets à la source et pour ma part, je revendique que la taxe sur les industries polluantes, la fameuse TGAP, que nous payons plein pot dans notre taxe d'enlèvement des ordures ménagères, il faut quand même avoir ça en tête, on paye maintenant une taxe dans l'engagement des ordures ménagères qui couvre progressivement le périmètre de la collecte et du traitement des déchets et là-dedans il y a une part importante que je ne serai pas capable d'évaluer ce soir qui au type de l'incinération et d'une part encore trop grande d'enfouissement dans le traitement de nos déchets part au travers de cette TGAP. Moi j'ai l'exigence que cette TGAP, son produit, et je vous le dis Madame BOULKROUN comme vous êtes plus proche que moi du gouvernement, vous aurez peut-être plus de poids sur l'État pour faire avancer ces revendications. Je voudrais que cette TGAP soit réfléchiée en défense sur toutes les questions qui doivent nous permettre d'avancer sur le traitement des biodéchets à la source parce que là, il y a un problème. On construit un méthaniseur à Gennevilliers, je souhaite qu'Ivry soit un centre de transfert des biodéchets dans la proximité de la capitale parce qu'il reste encore des mètres carrés à pourvoir une fois que le nouveau four sera construit et que les 2 autres seront détruits, donc une de nos demandes c'est qu'il y ait un centre de transfert des biodéchets qui pourra partir via le fleuve vers le méthaniseur de Gennevilliers, mais ce méthaniseur de Gennevilliers qui est en construction enfin dont les projets sont arrêtés ne pourrait accueillir que 10 % du gisement de 30 % qu'indiquait Clément tout à l'heure donc c'est très nettement insuffisant. Il va falloir porter des investissements publics sur ces questions et pour porter des investissements publics, il faut de l'argent et la seule taxe d'enlèvement des ordures ménagères ne suffira pas aujourd'hui surtout si elle est, je dirais, d'une part importante pour renflouer les caisses de l'État. Il y a un cercle vicieux autour de ces questions et qui ne nous aide pas à avancer et évidemment ce n'est pas à Ivry, à nous tout seuls, qu'on va pouvoir régler ces questions, mais en tout cas on a quelques leviers notamment celui d'avoir sur notre territoire une grande usine d'incinération qui nous produit certes du chauffage urbain, mais qui est aussi un objet de débat, il faut dire les choses comme elles sont, mais du coup ça nous donne aussi un poids politique dans le paysage pour pouvoir être encore plus exigeants et entre la création de l'institut écocitoyen et l'excellent niveau des orientations présentées par Clément ce soir, je pense que politiquement, on n'est pas en peine sur ces sujets-là, loin s'en faut. Clément, je t'en prie, à toi. »

M. PECQUEUX – « Merci, je vais juste répondre à quelques éléments qui ont été soulevés par Monsieur BOUILLAUD et Madame BOULKROUN notamment sur la question des pistes cyclables. Je ne peux être qu'en accord avec vous sur la question des continuités cyclables et d'ailleurs, c'est le principal objet des discussions au sein du comité de suivi de la conférence climat en lien avec les mobilités et le travail qui est fait pour le prochain plan vélo. Je vous invite fortement à venir. Sur le reste, effectivement, Kheira tu le soulignais, on en a parlé déjà la dernière fois au Conseil municipal, mais sur la conférence climat et le bilan qui en a été tiré et notamment dans ce petit film que j'évoquais aussi la dernière fois, c'est vrai que toute la population d'Ivry n'a pas été touchée par la dynamique. C'est quand même en oubliant que dans toutes les maisons de quartier, dans les écoles, dans les collèges, il y a eu un travail important qui a été mené par les équipes pédagogiques même jusqu'aux maternelles en réalité, par les équipes pédagogiques par les maisons de quartier

sur la sensibilisation aux enjeux du développement durable des risques climatiques et des solutions qu'on pouvait y apporter. La fresque climat qui a été déployée à de nombreuses reprises dans les ateliers y compris au sein des services municipaux pour sensibiliser les agentes et les agents au titre de leur mission quotidienne aux impacts qu'ils peuvent avoir sur le global si j'ose dire ça comme ça a été quand même un facteur de sensibilisation important. Il faut continuer, il faut continuer à sensibiliser, il faut continuer à en parler et à émettre des propositions d'action et de travail avec les habitantes et les habitants parce qu'effectivement, c'est vrai, si tout le monde n'est pas embarqué dans la dimension nécessaire de changement de paradigme, on sera en difficulté. Sur la question de la pleine terre, je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit Philippe, mais je voudrais juste soulever un point qui quand même montre à quel point les choses peuvent être prises sous des prismes différents. Il y a une forme d'hypocrisie de l'ensemble des villes, quel que soit leur bord politique, notamment dans la première couronne parisienne, mais aussi dans la seconde sur la question de la bétonisation soi-disant, mais surtout de l'imperméabilisation des sols. Il y a un objectif qui est fixé par la loi 0 artificialisation nette. Qui en parle ? Qui pose cet objectif ? Et y compris dans les villes qui prétendent être les plus vertueuses en la matière. Je rappelle quand même qu'il y a des villes qui sont dirigées par les écologistes et qui cherchent des endroits pour faire de la compensation parce qu'ils émettent des ZAC dans leur propre ville et ils cherchent des endroits dans d'autres villes y compris à Ivry-sur-Seine pour faire de la compensation pour reconstituer des milieux qu'ils sont en train de détruire dans leur propre ville. Donc il faut quand même un débat apaisé sur cette question parce que je crois qu'on est tous confrontés à une seule chose, c'est la surconcentration des capitaux et des moyens en cœur de métropole et que nous devons faire face à des enjeux qui sont 1) la nécessité de logements pour tous et 2) la proximité avec les infrastructures déjà existantes parce que nous n'avons pas les moyens soi-disant, nous dit l'État, de pouvoir avoir un développement suffisamment harmonieux sur l'ensemble de notre territoire notamment en termes de transport en commun pour pouvoir avoir des pôles de développement de vie qui soit mieux répartis. J'en viens sur la question des transports en commun parce que Madame BOULKROUN elle nous a interpellés sur la question notamment de la ligne 10. Je rappelle quand même que le ministre qui est en charge de négocier avec la Région le contrat plan État-Région dans lequel il doivent être inscrits les financements qui permettront de mener à bien les études de prolongement de la ligne 10 certes, mais aussi, aussi, la remise en équilibre du fonctionnement d'"Île-de-France Mobilités" qui est dans un état désastreux, ce n'est pas nous qui présidons "Île-de-France Mobilités", je le rappelle quand même, et pour lequel on préfère augmenter le pass Navigo de manière substantielle plutôt que de lâcher 230 millions d'euros. Donc je rappelle aussi quand même l'incurie du gouvernement sur cette question qui pendant des mois, pendant même des années puisqu'il aurait dû être négocié en 2020 ce plan, a fait chaise vide et n'a pas répondu aux demandes de la Région et aux demandes des collectivités qui se sont mobilisées pour avoir cette négociation et pour pouvoir avoir une répartition juste du point de vue des ressources qui permettraient à "Île-de-France Mobilités" de pouvoir continuer et préserver les investissements sur son territoire. Donc moi je veux bien qu'on dise qu'on n'est pas assez ceci ou pas assez cela, pas assez incisif, mais enfin pour l'instant c'est le gouvernement et le ministre qui sont aux abonnés absents. Alors maintenant, on a une perspective en juin et puis finalement dans les bruits de couloir on nous dit que ça sera peut-être en décembre donc il faut savoir ce qu'on veut. Si vous considérez que le gouvernement d'Emmanuel Macron est vertueux en la matière du développement de transport en commun, alors il faut interpellier votre ministre en lui disant qu'il faut qu'il arrête de faire le jeu de la chaise vide et qu'il réponde aux injonctions qui sont portées par les habitants et les collectivités parce que je vous signale quand même, Madame BOULKROUN, que la ligne 10 et la Grande 10 qui est l'association que j'ai la chance de présider a permis d'avoir une demande de rendez-vous auprès du ministre certes, mais aussi auprès de Madame Pécresse, d'ailleurs si elle nous écoute, on attend sa réponse, et le courrier des maires qui sont concernés par le projet de la ligne 10 qui est parti au ministre très récemment et d'autres collectivités qui s'élargissent puisque Charenton-le-Pont, je le rappelle quand même, vient d'entrer dans notre association et donc montre que cette question-là fait unanimité y compris du point de vue des partis politiques. Je finirai sur deux éléments. Sur le l'objectif de moins de 30 % en 2026, je ne voudrais pas trop m'avancer, mais je rappelle quand même que nous avons établi un plan exceptionnel de non-consommation énergétique ces derniers mois, plus le travail d'accélération de la trajectoire dont j'ai parlé tout à l'heure qui nous donne de bons espoirs que nous tenions notre objectif de 2026 à moins 30 % de consommation énergétique. Et Madame BOULKROUN, le dernier point que je voulais vous dire, c'est que vous avez tort de ne pas aller au cimetière parisien, vous avez tort parce que d'abord c'est un îlot de fraîcheur exceptionnelle au cœur de notre ville. Deuxièmement, parce que le travail que nous menons sur le cimetière vivant en lien avec l'agence régionale de biodiversité montre qu'il y a des espèces absolument exceptionnelles dans ce havre de biodiversité et que nous travaillons avec eux notamment à l'expansion de cette biodiversité et à la mise en lien entre ces réservoirs de biodiversité et tous les autres dans la ville. Donc je vous encourage vivement à y aller d'abord parce que c'est un lieu exceptionnel et deuxièmement parce que comme beaucoup d'autres bientôt îlots de fraîcheur que nous allons développer dans notre ville, il

va permettre le soir aux habitants et aux habitants de pouvoir profiter d'un lieu de fraîcheur et d'apaisement. Sur la déchetterie, un dernier mot, j'ai bien entendu ce que vous avez dit, le travail sur la déchetterie de sa programmation et son lieu d'atterrissage dans la ville est en cours le territoire du Grand Orly Seine Bièvre est bien compétent en la matière à diligenter une étude qui est en cours sur la programmation de cette déchetterie en lien avec la recyclerie de la Pagaille et donc nous avons bon espoir que tout ça arrive bientôt. »

M. BOUYSSOU – *« Merci Clément, et je reconnais bien là ton côté gothique en incitant Madame BOULKROUN à fréquenter davantage le cimetière parisien, mais tu as totalement raison. Mais la notion de cimetière vivant est quand même quelque chose de tout à fait remarquable et qui doit être développée, mais en tout cas c'est vrai que c'est un lieu de biodiversité absolument incroyable et de fraîcheur. Bien, merci en tout cas Clément pour ce rapport et pour la richesse du débat qu'il a engagé et il faut continuer sur cette voie-là. Je passe tout de suite la parole à Nathalie LERUCH sur le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes. »*

LE CONSEIL,

20A/ PREND ACTE du rapport 2022 sur la situation en matière de développement durable..
(affaire non sujette à un vote)

Point 20 : Budget primitif 2023

B/ Rapport 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Ivry-sur-Seine
Rapporteur : Nathalie LERUCH

Mme LERUCH – *« Un sujet d'importance, merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Je vais vous parler du rapport Égalité 2022. Je le rappelle même si je pense que tout le monde le sait ici que les collectivités territoriales constituent un levier majeur pour lutter contre les nombreuses inégalités femmes-hommes et discriminations qui persistent dans tous les domaines : la rémunération, l'accès à l'emploi, les violences, la précarité, l'accès aux responsabilités professionnelles, associatives, politiques et vous le savez également depuis 2014 le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes répond à une obligation légale. La loi indique que l'État et les collectivités territoriales ainsi que leurs établissements publics doivent mettre en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. Pour rappel, les objectifs du rapport égalité sont les suivants : documenter les inégalités professionnelles en interne et les inégalités sur l'ensemble du territoire, recenser les politiques publiques qui luttent contre les inégalités femmes-hommes par la collectivité sur son territoire, fixer des orientations de long et de moyen terme pour corriger ces inégalités, sensibiliser les agents et les agentes et les élu.e.s, diffuser et rendre visible la culture de l'égalité. Ce combat chers collègues vous le savez fait partie des engagements forts de la ville d'Ivry-sur-Seine depuis fort longtemps et le projet municipal dans lequel nous sommes tous investis s'engage à lutter pour l'égalité femmes-hommes et contre toutes les discriminations en soutenant des actions en faveur de l'égalité en direction de tous les publics en œuvrant pour la sensibilisation et l'éducation à l'égalité et à la laïcité et cela dès le plus jeune âge, en combattant les violences faites aux femmes dans le cadre du réseau ivryen de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, autrement appelé le VIF dont nous sommes très fiers, car il fonctionne formidablement bien, et en favorisant l'accueil et l'accès aux droits des personnes discriminées. Alors ce rapport fait une centaine de pages, j'ai choisi quelques éléments que je vais détailler ce soir pour vous, mais je vous invite vraiment à le lire, c'est intéressant, il est en 2 parties. On apprend beaucoup de choses à la fois sur le fonctionnement en interne, non seulement municipal, en matière d'égalité femmes hommes, mais également sur la situation de nos concitoyens et concitoyennes dans la ville. Alors voici quelques-uns des éléments que vous trouverez dans ce rapport 2022. Vous y verrez par exemple qu'à Ivry-sur-Seine, les effectifs de la fonction publique territoriale sont majoritairement composés de femmes. Depuis 2015, date du premier rapport Égalité, cette tendance s'est accentuée passant de 58,8 % de femmes à 61 % aujourd'hui. Malgré ces évolutions la prévenance des rôles et des stéréotypes de genre reste forte avec de très grandes disparités suivant les métiers exercés. Ainsi, si les femmes représentent 61 % de l'ensemble du personnel communal elles ne sont plus que 13,3 % dans les différents métiers de la direction des espaces publics. Et puisqu'on parle d'écologie et d'îlots de fraîcheur, ça serait bien que ça change et ça change mais doucement. À l'inverse, les femmes représentent près de 90 % des effectifs de la direction des actions et prestations en direction des familles qui regroupent la petite enfance, les vacances et le pôle famille. Là non plus vous ne serez pas étonnés, nous les femmes, nous sommes souvent dédiés au rôle qu'on appelle du care, c'est-à-dire à s'occuper des autres, des petits, des plus vieux et là*

aussi ça serait bien que ça évolue y compris dans les crèches, dans les écoles maternelles, dans les écoles primaires, on a grand besoin que les hommes y prennent leur place, il est temps. Le statut de la fonction publique assure théoriquement l'égalité salariale, toutefois les différences entre les filières notamment en termes de régime indemnitaire viennent modérer ce principe. Nationalement les métiers techniques bénéficient d'un meilleur régime indemnitaire et sont occupés principalement par des hommes. L'évolution du régime indemnitaire lors de la mise en œuvre du RIFSEEP2 dont on a beaucoup parlé ici a néanmoins contribué à réduire à Ivry les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes en rapprochant les filières administratives et les filières techniques. Il y a 2 autres indicateurs qui attestent de la persistance d'inégalités dont l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle même si notre règlement intérieur à Ivry donne un cadre global identique à tous et à toutes, eh bien vous ne serez pas étonné d'apprendre que les femmes occupent 90 % des temps partiels contre 88 % en 2015, c'est-à-dire que ça va dans le mauvais sens. Elles assurent également 72 % des gardes d'enfants malades. Dans ces conditions la municipalité a développé cette année encore des actions nouvelles afin de favoriser l'égalité professionnelle avec un plan d'action adopté en 2021 et qui est organisé autour de 4 axes : rémunération, emploi et carrières, équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et lutte contre les violences. C'est le cas également dans un autre domaine du déploiement en 2022 d'une cellule de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes au travail et là aussi on peut s'en enorgueillir, car ce n'est vraiment pas le cas partout et c'est très intéressant que cette cellule fonctionne et elle est d'ores et déjà utile. L'objectif c'est de permettre une plus grande prévention des violences sexistes et sexuelles et de mettre en place une procédure d'intervention en interne, là il s'agit du travail. Et pour que les inégalités se réduisent au niveau de notre territoire, il est essentiel de sensibiliser et de former l'ensemble des élus et des agents et agentes de la collectivité à cette fameuse égalité femmes-hommes. C'est-à-dire aux enjeux de l'égalité professionnelle et de la mixité des métiers à la prévention, à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et aux modalités d'intégration de l'égalité en général dans toutes les politiques publiques qui sont menées sur le territoire ivryen. Parmi les enseignements importants du rapport de 2022 concernant la population ivryenne cette fois, on note par exemple que cette année encore la proportion de femmes à la tête de famille monoparentale reste un fait marquant de la situation locale. En effet, 88 % des familles monoparentales sont composées je vous le donne en mille de femmes seules avec des enfants. Ces familles rencontrent un taux de chômage plus important un taux d'occupation de poste à temps partiel plus important, des conditions d'hébergement plus précaires donc des difficultés financières conséquentes et un taux de de pauvreté plus élevé. Une situation très injuste qui a des conséquences multiples, vous le savez y compris en matière de retraite comme nous le savons et nous l'entendons tous en ce moment. Voilà pourquoi ces données sont précieuses à l'échelle de notre ville, car elles nous permettent de mieux adapter nos politiques publiques aux besoins de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Depuis 2018 à Ivry, ce rapport va bien au-delà de l'obligation légale puisque vous verrez que dans certaines villes ce rapport égalité parfois il peut faire 10 pages 20 pages et ici c'est un travail en profondeur que nous menons pendant des mois et je salue aussi l'arrivée de notre nouvelle chargée de mission en charge de la lutte contre les discriminations, Marie Rouquet, qui a beaucoup travaillé à ce rapport. Pour nous, c'est un véritable outil de sensibilisation et de diffusion de la culture de l'égalité auprès de tous. C'est pourquoi nous nous engageons avec enthousiasme dans un nouveau plan d'action en matière d'égalité, un plan d'action qui couvrira cette fois la prochaine période 2023-2026. Voilà, au vu de ces éléments et je vous invite encore une fois à les consulter en ligne, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte, sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Ivry-sur-Seine, merci beaucoup. »

M. BOUYSSOU – *« Merci Nathalie pour cette présentation et là aussi un rapport extrêmement riche. J'espère que chacune et chacun d'entre vous aura pu en prendre connaissance au moins dans les grandes lignes. Qui souhaite intervenir sur ce rapport ? Maryse, à toi. »*

Mme DORRA – *« Oui bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Je voulais juste te rappeler Nathalie, mais c'est forcément dans le rapport qu'il y a maintenant à Ivry une Maison des femmes et que cette Maison des femmes montre, je crois, chaque semaine son utilité pas seulement pour les Ivryennes, mais aussi pour toutes ces femmes qui sont en situation très difficile qui vivent à l'hôtel, qui changent parfois de chambre tous les mois avec tout ce que ça entraîne et elles viennent à la fois pour des choses très matérielles, à savoir laver le linge, le faire sécher et aussi parler, se livrer raconter leur parcours et c'est quelque chose de fondamental. Merci. »*

M. BOUYSSOU – *« Merci, Maryse. Je t'en prie, Lydie. »*

Mme RAER – « Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaite avant tout remercier l'administration pour la qualité du travail fourni. En effet, même si la production de ces documents est une obligation légale, l'exhaustivité dont elle fait preuve permet de mesurer les avancées de la collectivité sur cet enjeu majeur qu'est l'égalité des genres. Je salue donc le recrutement d'une nouvelle chargée de mission qui va nous permettre d'aller encore plus loin dans ce travail mené au quotidien. Je remarque également une augmentation du nombre des directions qui fournissent des données genrées. Cet accroissement est le bienvenu et nous permettra à terme de disposer d'une vision encore plus fine sur les questions d'égalité. Et enfin, je me réjouis de la création de cette cellule de signalement des violences sexistes et sexuelles au travail au sein de la direction des ressources humaines. Grâce à cette photographie des inégalités voire des violences de genre à l'échelle de la ville, nous mesurons bien sûr les progrès, mais également les angles morts de nos politiques publiques ainsi que quelques améliorations à apporter. Donc je me permettrai 3 remarques. Alors tout d'abord sur les missions de la chargée de mission nouvellement recrutée, à la lecture en fait des avant-propos du rapport, on constate que celle-ci travaille sur les droits des femmes, les droits des résidentes et résidents étrangers et étrangères et sur les personnes LGBT, il s'agit donc d'un poste dédié à la lutte contre les discriminations et quid du validisme. En effet, pour la cinquième année consécutive, le rapport 2021 sorti l'année dernière en 2022 de la défenseur des droits, Claire HÉDON, indiquait que le handicap était le premier motif de discrimination en 2021 donc pourquoi ne pas inclure les luttes contre le validisme dans le portefeuille de cette chargée de mission ? Ensuite, deuxième observation, les agents à temps partiel sont en quasi-totalité des femmes, 90 %, et ce chiffre reste constant d'année en année malheureusement. Nous voyons en ce moment avec le projet de la réforme des retraites que les femmes sont les grandes victimes du travail à temps partiel avec des carrières hachées et in fine une retraite indigne après une vie de dur labeur. Notre collectivité en tant qu'employeur se doit d'agir fortement sur le sujet. Évidemment mon propos n'est pas d'atteindre l'égalité des genres en la matière, mais plutôt que nous mettions en œuvre les moyens nécessaires à l'accompagnement de ces femmes vers des emplois plus pérennes si elles le souhaitent. Il est aussi question de formations, de monter en compétences, de passerelles et d'aller vers les concours de la fonction publique. Et enfin, un dernier petit point, une proposition pour les futurs travaux de construction du nouveau plan d'action ivryen, pourquoi ne pas adopter une approche un peu plus queer ? C'est-à-dire une approche qui englobe toutes les orientations sexuelles et identités de genre ? En effet, la population n'est pas uniquement composée de personnes cisgenres, c'est-à-dire de personnes dont le genre attribué à la naissance est le même que celui par lequel cette personne se définit. Donc pourquoi ne pas travailler sur les inégalités et les violences subies par les minorités de genre et les minorités sexuelles dans leur ensemble ? Et pour information, pour celles et ceux qui ne savent pas, en 2022, c'est en Val-de-Marne que les violences envers les LGBT étaient les plus fortes, elles ont effectivement augmenté de 116 %. Et sur ces questions comme dans tant d'autres, il y a un immense besoin de sensibilisation et de formation du personnel communal. Par exemple, l'année dernière, j'ai remplacé Sabrina en mariant un couple dont une des femmes était trans et en fait je n'ai pas été informée par l'administration. Or, cette femme trans avait informé l'administration de la non... Enfin elle avait transmis son nom d'usage. Or ce nom d'usage ne figurait pas sur les documents, sur l'acte d'état civil et donc j'ai mélangé cette personne, je me suis emmêlé les pinceaux, or si l'administration m'en avait informée, il n'y aurait pas eu ce couac, cette violence pour ce couple. Bon, après, je me suis excusée et elles ont compris, mais voilà, ça reflète quand même une méconnaissance de certains agentes et agents sur ce qu'est la transidentité et le besoin de formation nécessaire pour que chacune et chacun, quelle que soit son origine, sa religion, son genre, sa condition médicale ou son identité bénéficie d'un service public rendu sans discrimination. Merci pour votre écoute. »

M. BOUYSSOU – « Qui d'autres souhaite intervenir ? Vas-y et puis je dirais un petit mot après. Vas-y, Nathalie. »

Mme LERUCH – « Rapidement un petit mot concernant la Maison des femmes, Maryse, bien sûr évidemment, mais c'est vrai que j'en parle régulièrement et puis on travaille avec elles toute l'année d'ailleurs, elles nous préparent un beau programme pour le 8 mars et elles font partie du réseau VIF, violence intrafamiliale, et l'avant-dernière réunion du réseau VIF a eu lieu à la Maison des femmes ce qui était une première donc évidemment, j'en profite pour saluer leur travail au quotidien extrêmement précieux et ce sont des partenaires du quotidien justement. Pour le validisme, oui, très bonne suggestion. Je vais en parler avec Marie et je pense qu'effectivement, il y a un intérêt à travailler sur cette question, tu fais bien de nous le rappeler et si tu as envie d'ailleurs de venir nous éclairer, moi je suis régulièrement tes publications et sur Charlotte PUISEUX entre autres donc bienvenue, pour qu'on travaille ensemble là-dessus. Sur une approche plus queer, là aussi tout à fait d'accord et j'en profite aussi pour rappeler le rôle essentiel des associations dans la ville. On travaille énormément, évidemment on fait un gros boulot, l'administration fait un gros travail sur toutes ces questions et sur toutes

les questions qu'on traite ce soir en général, mais on a pour ces questions-là beaucoup besoin de s'associer avec les associations et il nous manque à Ivry une association de lutte pour les droits LGBTQI+ et ça nous manque vraiment. C'est-à-dire que, bon là on est en train de préparer le 17 mai justement et voilà, il y a des associations parisiennes qui veulent bien venir donner des coups de main, mais c'est d'ailleurs très étonnant sur une ville aussi importante que la nôtre que cette forme de militantisme n'existe pas chez nous, mais si vous avez des idées ou si vous connaissez des gens qui sont prêts à investir dans ce travail-là parce que c'est un vrai travail d'être militant associatif, qu'ils n'hésitent pas et faites-le nous savoir. Et sur la formation du personnel, évidemment, c'est déjà en cours, il y a un groupe égalité comme tu as pu le lire dans le rapport avec des représentants de presque chaque direction maintenant qui a donc un peu somnolé pendant une année faute de chargés de mission et qui là est reparti plus fort que jamais et qui est très enthousiaste et très partie prenante et la formation du personnel, mais de tous les personnels qui sont au contact du public aussi sur ces questions qui sont absolument essentielles. Tout à fait. »

M. BOUYSSOU – « Merci Nathalie pour cette intervention. Sarah. »

Mme MISSLIN – « Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et tous, je vais être extrêmement rapide vu l'heure qu'il est. Merci pour ce rapport, merci pour ce travail et je pense qu'il faut saluer l'engagement de notre ville depuis des décennies, bien avant que ce soit une obligation. Marquons quand même que l'égalité salariale entre les femmes et les hommes réglerait le soi-disant problème budgétaire des retraites donc c'est quand même quelque chose, enfin on a quand même l'impression d'être au Moyen-Âge quand en France, il y a plus de 20 % d'écart salarial. Évidemment, dans tes propos, Nathalie, tu ne pouvais pas tout citer donc moi je tenais à appuyer un projet qu'on a mené ensemble qui est celui de "Garde ton corps" qui est devenu "You May" et c'est une application qui, aujourd'hui, a contractualisé avec le ministère de l'Intérieur, la gendarmerie et la police nationale donc nous avons été la première ville de France à contractualiser et à mettre en place cette application avec plus de 50 safe places donc "lieux sûrs" dans la ville et donc nous avons été suivis par l'État, rien que ça. Voilà merci. »

M. BOUYSSOU – « Non, simplement, je voulais rebondir sur ce que disait Lydie et que je trouve très intéressant. On a débattu sur l'intitulé de la délégation de Nathalie et sur l'étiquetage des différentes catégories de personnes dans le l'univers LGBTQI+. Il y a ceux qui disent : "il ne faut pas étiqueter, on est tous ensemble dans un même monde" et ceux qui disent que quand on nomme, on reconnaît l'existence et que c'est tout à fait important. Donc moi je suis plutôt dans l'axe de ceux qui disent : "quand on nomme, on reconnaît l'existence". C'est vrai qu'il ne faut pas qu'on développe notre capacité, je dirais, non pas d'accepter, mais de prendre en compte dans toutes nos politiques publiques l'ensemble de ces dommages pour pouvoir avancer et avoir une société, à tous les niveaux, réellement inclusive. Et on s'était posé la question comme on dit d'une délégation à la lutte contre toutes les discriminations et il nous semblait au début du mandat que ça englobait toutes les discriminations et les féministes notamment, les militantes féministes et l'association "Femmes solidaires" nous ont dit : "mais enfin, vous ne ferez plus apparaître la question de l'égalité femmes-hommes dans les intitulés de vos délégations". Certes, ça inclut la lutte contre toutes les discriminations, mais à partir du moment où on ne nomme plus cet objectif d'égalité femmes-hommes on peut penser qu'il a disparu du viseur municipal et donc on a rajouté à la délégation de Nathalie cet intitulé et ce que tu disais tout à l'heure sur une vision plus queer de tout ça me paraît intéressant et il faudrait qu'on reprenne une série de questions "lutte contre toutes les discriminations" et prendre le risque d'avoir une énumération un peu plus grande ce qui nous obligerait, pour Nathalie, à refaire des cartes de visite un peu encombrées, mais je pense qu'il y aurait réellement quelque chose d'intéressant à prendre les choses de cette manière-là et il faut qu'on y travaille et qu'on y réfléchisse sans créer une commission ou je ne sais pas quoi, mais si tu as des idées précises sur la manière dont on pourrait faire, je suis évidemment preneur et j'imagine que Nathalie aussi. Il faut être un peu un pas devant sur ces sujets-là si on veut y arriver. Et je partage les regrets exprimés par Nathalie sur le fait que les personnes LGBTQI+ ne sont pas organisées à Ivry, mais c'est l'avantage ou l'inconvénient d'être aussi proche de la capitale où toutes les grandes associations sont organisées, où pour les Ivryennes et les Ivryens, il n'y a pas de difficulté à prendre le métro et à être dans des associations à Paris même si on a des personnalités, on a notamment la porte-parole de l'Inter LGBT qui vit à Ivry depuis très longtemps avec qui on a des contacts, je dirais, plus de citoyens à la municipalité et pas des contacts, même si elle est intervenue déjà plusieurs reprises dans des débats publics lors du mandat précédent et qu'on avait monté des initiatives avec elle, mais voilà, je pense que ça nous manque, mais en même temps les ressources parisiennes de ce point de vue-là nous aident à construire des choses, mais peut-être qu'on pourrait à l'occasion du 17 mai penser à symboliquement renommer la délégation de Nathalie pour prendre en compte ce que tu nous dis ce soir. Donc si

d'ici là tu as des propositions concrètes à formuler, on regardera ça avec intérêt et l'envie de résoudre et d'aller dans ce sens-là. Voilà donc nous prenons acte de ce rapport, je ne fais pas un vote à main levée parce qu'il n'y a pas de décision, c'est une prise d'acte et j'espère qu'elle sera positive sur les feuilles de vote qui vous sont soumises et je crois que maintenant, le moment est à Ouarda KIROUANE sur le rapport d'orientation budgétaire pour 2023. »

LE CONSEIL,

20B/ PREND ACTE du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes établi sur la base des données disponibles de l'année 2022.

(affaire non sujette à un vote)

Point 20 : Budget Primitif 2023

C/ Débat d'orientations budgétaires

Rapporteur : Ouarda KIROUANE

Mme KIROUANE – *« Merci Monsieur le Maire, chers collègues, chers internautes. Donc je vais vous parler du rapport d'orientation budgétaire qui est un peu spécial pour notre majorité municipale puisqu'en fait il s'agit de la première étape d'une réflexion budgétaire où nous souhaitons expérimenter une nouvelle méthode. On a eu l'occasion d'en débattre avec les Ivryennes et les Ivryens samedi matin et j'y reviendrai un peu plus longuement dans mon intervention. D'abord quelques mots sur le contexte de préparation de ce budget 2023. Vous le savez, le débat d'orientation budgétaire est prévu deux mois avant le vote du budget qui aura lieu le 13 avril prochain et qui donne les grandes orientations budgétaires de la collectivité. Clairement, on doit obligatoirement porter à la connaissance du Conseil municipal lors de ce débat la rétrospective financière de la ville, les grandes orientations du budget à venir : fiscalité, emprunt, évolution des dépenses, un zoom obligatoire sur l'état de la dette et je sais qu'il y en a dans cette assemblée qui l'attendent, les effectifs. D'un point de vue politique clair par le maire, c'est de faire en sorte qu'Ivry reste une ville populaire aux portes de la capitale. C'est aussi de maintenir des services publics et évidemment de qualité. Avec ces deux éléments, on doit évidemment tenir compte d'un budget communal sous pression comme jamais il ne l'a été et j'y reviendrai dans mon intervention et ça a été rappelé depuis le début de cette séance, une ville en développement avec la question du périmètre du service public. Pour ce faire, on doit tenir compte évidemment du contexte géopolitique qui a pour conséquence ce contexte inflationniste. Pour 2023, l'inflation est prévue dans le projet de loi de finances à 4,2 %, mais certainement comme moi vous devez lire la presse, écouter l'actualité, les dernières infos indiquent qu'elles seraient plutôt autour de 6 %. Des taux d'intérêt aussi qui augmentent, c'est absolument à tenir compte dans ce rapport d'orientation budgétaire qui vont aller de 1 % en 2022 à 3 % 4 % en 2023 et c'est d'ores et déjà 600 000 euros dont il faut tenir compte en estimation supplémentaire pour notre budget à venir. J'ai eu l'occasion de le dire dans d'autres réunions, dans d'autres instances évidemment, ce contexte inflationniste est à double tranchant évidemment pour le budget communal, mais aussi pour le budget des Ivryennes et des Ivryens. Sur les éléments de contexte pour les finances communales, vous le savez depuis le début de notre mandat, la majorité, je vais le dire comme ça, elle navigue entre les crises, la poursuite des baisses de dotation, l'extinction de la dotation globale de fonctionnement prévue en 2024. Si on prend sur les 10 dernières années du fait des différentes réformes gouvernementales, en cumulé, ce sont 125 millions d'euros qui ont échappé à notre budget. Concrètement, pour notre budget 2023, on commence avec 16,5 millions d'euros en moins pour ramener les choses à des chiffres extrêmement concrets. Le COVID, même si les mesures, les dispositifs se sont allégés, pour autant, il y a des lignes budgétaires que nous avons maintenant. Une difficulté, il faut aussi le dire, à retrouver notre niveau d'activité avant le COVID. Le dégel du point d'indice à 3,5 %, c'est évidemment une bonne nouvelle pour les agents et agentes de la fonction publique. Traduit financièrement sur notre budget en année pleine, cela représente 2,4 millions d'euros, je l'ai dit de nouveau. Une inflation, une crise énergétique malgré le plan qu'on vous a présenté en décembre qui permet de limiter notre consommation à hauteur de 1,8 million d'euros, nous accisons tout de même une hausse de plus 3 millions d'euros malgré les aides gouvernementales. Pour synthétiser, je dirais, notre situation, notre structure budgétaire, les recettes de notre ville sont toujours dynamiques du fait de la hausse des bases de fiscalité, des bases, c'est-à-dire qu'elles sont votées par le Parlement, de la construction de nouveaux logements, mais effectivement, nous avons des dépenses qui augmentent plus vite que nos recettes. Une fois que je vous ai dit cela, les éléments du contexte pour nous à Ivry. Ça a été rappelé tout à l'heure par le maire, Ivry c'est une ville qui se développe. En 2040, on sera autour de 80 000 habitants. Alors pardon, je le redis parce que c'est vraiment important, une fois de plus comme ça a été dit, ce n'est pas un choix politique ni un*

objectif de notre majorité, mais c'est une tendance démographique à laquelle nous allons devoir faire face. Le développement urbain du fait de la pression foncière de toute façon, il se fera avec ou sans nous. La question qui nous est donc posée c'est comment on souhaite donner les moyens de le maîtriser, de mêler nos habitants aux grandes décisions et d'adapter notre service public communal à la ville de demain. Si on ne fait rien, on risque de laisser la logique du marché gérer de facto le développement de la ville avec une intervention et des budgets publics, je vais le dire comme ça, qui courent derrière, qui s'adaptent et naviguent à vue. La conséquence ? Les milieux populaires se retrouvent rejetés de plus en plus loin de la capitale. Ce n'est pas seulement, comment dirais-je, une vue de l'esprit, ça a été rappelé tout à l'heure encore par le maire. Il suffit de voir les mutations de la plupart des villes de l'Ouest parisien depuis 40 ans, les villes comme Levallois, Issy-les-Moulineaux ou encore Boulogne-Billancourt étaient des villes populaires. C'est bien que les choix politiques ont des incidences, notamment celles-ci. Et il y a deux tendances à l'œuvre qui sont plutôt contradictoires. On a d'une part des crises qui s'enchaînent et qui nous contraignent à être en réaction du point de vue du budget communal et d'autre part un développement démographique régulier pour lequel nous disposons d'une prospective assez précise. Pour travailler dans ce contexte, nous ce que l'on souhaite c'est revoir notre processus budgétaire. Nous avons élaboré une lettre de cadrage. Alors pour les Ivryennes et les Ivryens qui nous suivent sur les réseaux sociaux, une lettre de cadrage, je vais le dire comme ça, c'est un peu l'orientation, la trajectoire politique que le maire impulse dans une année budgétaire et ce que nous avons souhaité faire, c'est faire, enfin le maire, une lettre de cadrage de 2023 à 2026. Bien sûr, nous allons continuer à parler du budget chaque année et on est une ville sérieuse, on respectera évidemment la loi, pour autant il faut que nous recherchions une cohérence, une trajectoire qui va nous permettre de ne pas nous retrouver au pied du mur. Sur les premiers éléments connus pour notre budget 2023, vous le savez, nous avons deux natures de budget : le budget de fonctionnement, recette, dépenses et le budget d'investissement, recette, dépenses. Je vais donc commencer pour la cohérence de mon propos et des chiffres sur le fonctionnement. Sur les recettes de fonctionnement, je l'ai dit, la dotation globale de fonctionnement se maintient au niveau de 2022 à un peu plus de 2 millions d'euros, mais c'est une recette, cette dotation globale de fonctionnement, qui va s'éteindre donc c'est-à-dire que c'est une recette de 2 millions d'euros que nous n'aurons plus d'ici la fin du mandat. Rapidement, pour celles et ceux qui nous suivent, la dotation globale de fonctionnement dans les années 1980, sous Mitterrand et la loi de décentralisation, l'État transfère des compétences aux collectivités et, je vais le dire comme ça, transmet les budgets qui vont avec et près de 40 ans après, eh bien cette dotation globale de fonctionnement s'éteint. Un produit fiscal dans nos estimations qui augmenterait de 3 millions d'euros du fait de la revalorisation des valeurs locatives qui sont votées par le Parlement et également du fait du développement de notre ville. Cela nous ramènerait à une recette fiscale totale de près de 86 millions d'euros dont 79 millions d'euros provenant de la taxe foncière et de je vais le dire maintenant, feu la taxe d'habitation puisqu'elle est complètement éteinte en 2023. L'attribution de compensation que nous reverse la métropole, c'est toujours une recette, elle est elle aussi gelée à près de 58 millions d'euros. Un élément à propos du fonds vert, Kheira en a parlé tout à l'heure, et du coup ça me donne l'opportunité de pouvoir donner des éléments, je vous le dis, nos services financiers avec nos services et directions opérationnelles sont déjà mobilisés sur les projets sur lesquels notre municipalité serait potentiellement éligible. C'est effectivement une enveloppe de 2 milliards à l'échelle nationale et du coup je me tourne vers toi, Méhadée, pour les bâtiments communaux, et Clément, et tu l'as tu l'as dit aussi tout à l'heure pour l'écologie urbaine, avec les projets que nous portons il n'y a pas de raison qu'Ivry n'ait pas sa part à apprendre et de ne pas aller chercher du côté de cette enveloppe. Je vais faire une petite pause, je ne vais pas vous quitter, mais pour mettre en avant deux éléments de la présentation projetée sur ma droite à propos des recettes communales. D'abord, je souhaite attirer votre attention sur les recettes d'activité qui sont projetées à 21 millions d'euros. C'est là que l'on retrouve notamment les participations de vous, chères Ivryennes et chers Ivryens aux activités communales, la restauration scolaire, les centres de loisirs, les activités sportives culturelles, les crèches municipales, 21 millions d'euros ramenés à un budget de 167 millions d'euros de dépenses de fonctionnement, ça montre bien ici qu'il s'agit d'une contribution par rapport au coût total du service public communal. L'ensemble de ces activités bénéficie de la solidarité du budget communal. L'ensemble de ces activités, ça je l'ai dit, la traduction des chiffres, l'importance des débats que l'on a autour de ce fameux QF, de ce fameux quotient familial et je crois qu'il en existe quasiment autant que de situations familiales, je le dis, c'est quasiment unique à Ivry et je le souhaite et on se battra pour que ça le reste le plus longtemps possible. Donc c'est autour de ce quotient familial et de la tarification qu'évoque régulièrement mon collègue Bertrand ou encore Méhadée, ce chiffre, j'insiste, il illustre bien les efforts politiques produits par notre ville pour que nos activités municipales soient accessibles à toutes et tous. Et ensuite le chiffre sur le produit, la recette de la fiscalité dont je sais qu'il est activement regardé et c'est bien légitime, là aussi pour ramener les 85,7 millions d'euros à la totalité des recettes de fonctionnement, mais aussi pour souligner la part que représente feu je l'ai dit la taxe d'habitation, une partie de cette perte de recette est aujourd'hui compensée dans le budget communal par un jeu de transfert. On est allé chercher le budget

départemental pour compenser cela sur les budgets communaux. En revanche, il y a quelque 5 millions d'euros qui sont désormais compensés par l'État, mais pour combien de temps ? C'est pour ça que j'ai pris tout à l'heure le temps d'expliquer la dotation globale de fonctionnement. Pour combien de temps ? Cela étant et puisque j'en arrive à la fiscalité, je souhaite ici vous informer que pour l'année 2023 et pour la sixième année consécutive, notre majorité municipale travaille à un budget sans revalorisation de la taxe foncière. J'en viens aux dépenses de fonctionnement. Le fonds de compensation des charges territoriales, ce fameux FCCT qui est un montant que l'on verse à la commune du Grand Orly Seine Bièvre pour des compétences qui ont été transférées dans le cadre de la loi NOTRe s'élèverait à 17 millions d'euros en 2023. Sur ce fonds de compensation de charges territoriales que l'on transfère au territoire le Grand Orly Seine Bièvre, on a une baisse attendue d'un peu moins d'un million d'euros puisqu'effectivement on va continuer de transférer le financement de la collecte des déchets vers la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, cette fameuse TEOM. En 2023, c'est globalement 4 millions sur 5 du coût de ce service qui seront financés par cette taxe d'enlèvement et elle sera financée totalement par la TEOM en 2024. Concrètement, qu'est-ce que ça veut dire pour les Ivryennes et les Ivryens ? Au-delà du taux qui était à 2,30 en 2022 et qui va passer à 3,32 en 2023 pour une Ivryenne et un Ivryen, ça représente de plus 25 à 57 euros par an soit un coût total de 71 à 160 euros annuels, c'est en fonction de la typologie du logement. À propos des réponses de gestion, c'est-à-dire le budget de fonctionnement quotidien de nos services municipaux, l'orientation pour 2023, c'est de se fixer un objectif de 33,5 millions d'euros. Les dépenses de personnel autour de 90,1 millions d'euros, en 2023, j'ai commencé à le dire au début de mon propos, on a une hausse de 2,7 millions d'euros, il y a les fameux 2,4 millions d'euros qui proviennent du dégel du point d'indice et le reste relève du glissement "vieillesse technicité" qui est, à raison, l'évolution de nos agents et de leur carrière. Nous avons une année pleine puisque nous avons livré l'école Anne Sylvestre. Le fonctionnement de l'école Anne Sylvestre et du gymnase Micheline Ostermeyer, Mounia l'a dit en ouverture de ce Conseil municipal, la crèche Toupty à partir de septembre et comme l'a dit Mounia, c'est une très bonne nouvelle. La dépréciation de 15 postes à l'accueil des temps scolaires et de loisirs, ce dernier poste est un chantier et là je regarde particulièrement Romain, qui t'a occupé, qui a occupé les services de la direction des ressources humaines, les syndicats depuis quelque temps et nous nous félicitons que ces sujets avancent et aboutissent, on se félicite collectivement, pas nous-mêmes. Les subventions aux associations qui seraient reconduites par rapport à 2022. Il est évident que nous ne serons malheureusement pas capables de les indexer sur l'inflation, mais je crois qu'en avril, la mission d'intérêt et d'évaluation menée par notre collègue Rachel devrait être en mesure de nous présenter ces conclusions et de mieux nous éclairer sur ce sujet. Une dernière remarque sur les dépenses de fonctionnement, vous aurez noté que les dépenses inscrites pour les intérêts de la dette alors qu'on parle beaucoup dans le débat national des dividendes records, du CAC 40, de cette gauche parlementaire qui se bagarre pour taxer les superprofits, que durant la période COVID les vannes du crédit à taux 0 pour les entreprises ont été largement ouvertes par le gouvernement, il me semble toujours utile de rappeler qu'une collectivité comme Ivry dont l'ensemble des activités relève de l'intérêt général tout de même, devra s'acquitter de 2,7 millions d'euros au profit du système bancaire pour pouvoir emprunter. Voilà, quand la gauche parle de reprendre le pouvoir sur l'argent et le pôle public bancaire, je crois que ce type de chiffre illustre bien la nécessité de ce combat. Alors justement, à propos de la dette, on a une dette autour de 114,8 millions d'euros. Alors à ce stade, notre capacité de désendettement est de 7 ans. J'entends par capacité de désendettement si aujourd'hui notre ville décidait de ne plus avoir recours à l'emprunt et donc d'arrêter l'investissement, ça voudrait dire ça au passage, nous avons une capacité de désendettement de 7 ans. Sans être jargonneuse, c'est un très bon ratio. Cela étant, au regard des besoins de nos investissements dans les années à venir, mais aussi les taux d'emprunt qui remontent, il est nécessaire que nous ayons une réévaluation de nos programmes d'investissement pour réussir à maintenir notre situation de ce point de vue. Et pourtant, je crois que tout le monde s'accorde ici, mais aussi parmi les Ivryennes et les Ivryens, pour dire qu'il faut continuer d'investir pour l'avenir de notre ville. Cette situation, elle fait partie des nœuds relatifs à la situation budgétaire et justifie une approche budgétaire sous forme de trajectoire. Comme je l'expliquais au début de mon intervention, il faut que nous nous donnions collectivement les moyens d'un débat sur le service public que nous voulons dans une ville en développement pour les années à venir. J'en viens au programme d'investissement. Parmi les éléments soumis au vote en 2023, on pourrait les classer en 3 grandes catégories : le développement de la ville, la crèche Toupty évidemment, la participation à Confluences à hauteur de 2,4 millions d'euros, alors-là je ne m'étends vraiment pas plus sur ce sujet parce que je sais que Romain nous fera un bilan circonstancié dans quelques minutes, le maintien du soutien à la construction de logements, le maintien du soutien à la construction du logement social, à la lutte contre l'habitat indigne, je pense notamment à l'aide à la copropriété Raspail sous le pilotage de notre collègue Ghaïs, mais aussi à l'aide aux bailleurs sociaux, le développement de la ZAC Gagarine qui débute avec la programmation d'un nouveau groupe scolaire, l'adaptation de notre ville au changement climatique comme Clément l'a très bien développé tout à l'heure. Mais j'attirerai plus particulièrement

l'attention sur les investissements qui nous permettent de lier écologie et crise énergétique : investissement dans les LEDS, rénovation thermique de l'école de l'Orme au Chat, de la cité administrative et technique Saint-Just, le raccordement de Barbusse et l'Orme au Chat justement au chauffage urbain. Pour terminer sur les investissements même s'ils vont bien plus loin que l'année 2023, je souhaite aussi pointer deux projets structurants qui nous emmèneront au-delà du mandat, mais qui sont clairement essentiels pour appréhender un service public adapté à une ville en développement, le centre technique, enfin les centres techniques municipaux, et le regroupement Jeanne Hachette, clairement une optimisation de nos dépenses de fonctionnement qui va avoir pour effet de meilleures conditions de travail pour les agentes et les agents et qui va permettre aussi un meilleur accueil pour nos usagers. En conclusion sur les investissements, il y a un travail qui attend notre majorité d'ici au vote du budget à propos de la programmation pluriannuelle qu'il nous faut revoir. Plusieurs raisons à cela. Comme je l'évoquais tout à l'heure, nous n'avons pas toujours la capacité à faire à hauteur de ce que nous avons inscrit, un taux d'exécution pour 2022 autour de 70 %, nous n'avons pas retrouvé notre capacité de portage de programme d'investissement d'avant COVID. L'inflation qui renchérit les marchés, la hausse des taux d'intérêt qui renchérit le coût de l'argent et des emprunts comme je le soulignais aussi tout à l'heure, tout cela mis bout à bout, je crois qu'il me semble nécessaire que d'ici au budget, un besoin de travailler à nouveau avec l'administration communale, mes collègues élus pour revenir devant cette assemblée avec une nouvelle projection pluriannuelle d'investissement. Et enfin pour terminer et si tant est que je conclus mon propos, je voudrais adresser mes derniers mots aux Ivryennes et aux Ivryens parce qu'il me semble que ces orientations budgétaires touchent de près dans un contexte clairement incertain ce pourquoi vous nous avez donné mandat, donné mandat à notre majorité municipale. Je le redis, le maire l'a dit, notre majorité le porte, qu'Ivry soit une ville populaire aux portes de la capitale. Pour celles et ceux qui m'écoutent un peu, j'ai pour habitude de dire que le budget traduit nos choix politiques. Je crois que ce dont il s'agit, dont il est question dans ce rapport d'orientation budgétaire, ça reflète bien notre souci d'un service public communal à toutes et tous. Et enfin, et pas des moindres, évidemment à la direction des services financiers sous la responsabilité de Nathalie MAKOVEITCHOUX qui a produit avec ses services un rapport d'orientation budgétaire de haute qualité, les services financiers comme on les appelle souvent les services ressources et qui pourtant permettent à notre municipalité de répondre à nos usagers et à leurs collègues qui font fonctionner notre service public que nous avons cheville au corps. Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU – *« Merci aux applaudissements du public et je te signale qu'il y a 2 512 Ivryens qui ont assisté à ton intervention via les réseaux sociaux, je viens de contrôler pendant que tu finissais ton intervention. Donc merci Ouarda pour ce rapport. Clément, vas-y. »*

M. PECQUEUX – *« Merci Ouarda pour, comme d'habitude, cet exposé pédagogique et clair, merci aux services pour le travail qui a été fourni. On entre encore dans une année de difficultés pour notre commune du point de vue financier alors même que toute l'activité économique a repris dans notre pays depuis la fin de l'épidémie de COVID, même si je conteste cet indicateur sur lequel est basée notre économie, le PIB dépasse aujourd'hui largement celui d'avant crise. Et pourtant les inégalités n'ont jamais été aussi grandes entre nos concitoyens. Les plus riches se sont considérablement enrichies et les bénéfices des grandes multinationales ont atteint des sommets. Cette année par exemple, Total a annoncé +20 milliards d'euros de bénéfices dont la moitié ira directement dans les poches de ses actionnaires plutôt que de renforcer soit son outil industriel ou alors augmenter les salaires de ses employés. Le rapport Oxfam paru ce mois de janvier montre encore à quel point les plus riches se sont gavés depuis 2020, gavés. Les 1 % les plus riches ont capté 63 % des richesses produites dans le monde, près de deux fois plus que le reste de la population mondiale. Après tout, pourquoi s'en priveraient-ils ? En France, le gouvernement de Macron n'a eu de cesse de poursuivre son grand œuvre en réduisant encore la fiscalité pesant sur les entreprises avec la suppression de la CVAE et n'a absolument rien tenté hormis les fausses remontrances de Bruno LEMAIRE qui a dit quand même aux patrons : "les gars, soyez gentils" pour revenir à des déséquilibres vitaux au sein même des entreprises entre ceux et non celles qui gagnent le plus et celles et ceux qui sont les moins rémunérés. Cette année encore sera l'année des milliardaires. En France, on a les champions, Bernard Arnault, homme le plus riche du monde cette année, 179 milliards d'euros, fortune équivalente à celle de 20 millions de Français. Dans le même temps, le troisième rapport de l'Observatoire des inégalités confirme l'importance de la pauvreté dans notre pays. 4,8 millions de personnes sont en état de pauvreté dont 2 millions en état de grande pauvreté, 3 millions de personnes sont sans domicile fixe dans la 7^e puissance mondiale. Tout le monde a encore aux oreilles les engagements du jeune président Macron en 2017, tout cela est bien lointain. Il s'est évertué pendant 6 années à faire strictement l'inverse et tout y est passé : saccage de l'hôpital public, pression sur les chômeurs, précarisation des travailleurs, fragilisation de la fonction*

publique et maintenant les retraites avec une réforme qui n'a aucun fondement économique avec une stratégie antisociale d'allongement de l'âge de départ à la retraite alors que taxer la fortune des milliardaires français à hauteur de 2 % permettrait de financer le déficit attendu sur les retraites. Pourquoi est-ce que je dis tout cela ? Parce que notre collectivité comme d'habitude et comme toutes les autres fait face malgré les difficultés aux besoins de la population toujours plus précaire en souffrance sociale, mais souvent aussi physique et psychologique. Nous faisons face, car notre service public et ses agents se tiennent dignement avec humanisme à portée des Ivryennes et des Ivryens bien que le quotidien de l'exercice de leur mission est difficile. Merci à elles et à eux. Malheureusement, nous n'avons d'année en année aucune bonne nouvelle à leur annoncer, pas de moyens supplémentaires pour assurer un service public de qualité sur le long terme. Parce que cette année, nous avons pris encore un coup de massue. Si on ne prend que des questions énergétiques qu'a rappelées Ouarda, la facture tous fluides confondus a explosé, l'inflation pèse lourdement sur nos capacités d'investissement avec des coûts de réalisation des projets en augmentation importante. Mais cette année encore, nous ne renonçons pas, nous ne renonçons pas malgré le fait que les recettes des collectivités s'effritent d'année en année. Si je prends 2 éléments, les compétences transférées au territoire du Grand Orly Seine Bièvre qu'a rappelé Ouarda, le Grand Orly Seine Bièvre fait face aussi à une fuite des recettes notamment du fait de la fuite de la CFE, donc la contribution fiscale des entreprises, qui est directement transférée à la métropole. Cet argent, il reste à la métropole et il ne redescend jamais. Il faut une grande loi, il faut repenser l'organisation territoriale de notre pays et il faut en repenser la fiscalité publique. Ça tombe bien, les bruits de couloirs disent qu'en 2026, Emmanuel Macron ferait cette grande loi de réforme territoriale avec un seul objectif : enlever des échelons territoriaux pour rationaliser comme ils le disent la fonction publique et le développement des territoires et éloigner de plus en plus la démocratie des citoyens avec des décisions qui sont prises toujours plus haut sur le développement, et Ouarda en parlait, la logique d'appel à projets qui est quand même le mantra absolu des néo-libéralistes. D'abord ça suppose deux choses, d'abord on a besoin d'amorcer les financements, les cofinancements qui sont proposés dans les appels à projets. Donc ça veut dire que nous ne devons pas grever notre capacité d'investissement dans un contexte qu'a rappelé Ouarda d'augmentation exponentielle des taux d'intérêt. La deuxième chose que ça suppose la logique d'appel à projets, c'est le besoin de l'accompagnement des projets. Donc il faut des hommes et des femmes qui travaillent avec leur technicité et qui permettent d'accompagner le développement de la ville. Sauf que les capacités de fonctionnement, et tu l'as rappelé, Ouarda sur les questions de ressources humaines nous mettent en difficulté et ce sont les politiques successives d'affaiblissement des ressources par les différents projets de loi qui cachent en réalité une volonté de mise en concurrence des territoires du point de vue des ressources humaines, donc mises en concurrence des collectivités entre elles, pour attirer les meilleurs agents avec à la clé dumping social et précarisation des agents. Je terminerai d'un mot en disant que face à cela, si nous voulons continuer à porter haut nos valeurs et les politiques publiques que nous voulons mettre en place, en réalité nous n'avons qu'une seule mission, c'est récupérer le pouvoir dans ce pays, récupérer le pouvoir à tous les échelons de décision, pour en finir avec le libéralisme de Macron, redistribuer les richesses notamment aux collectivités, mais aussi aux Françaises et aux Français. Et enfin, travailler pour basculer dans un réel avenir désirable, je vous remercie. »

M. BOUYSSOU – « Merci, Clément. Après Clément qui souhaite intervenir ? Monsieur BOUILLAUD. »

M. BOUILLAUD – « Merci Monsieur le Maire, merci pour cette présentation et pour la qualité du rapport qui nous est proposé et donc pour cette présentation exhaustive même si le sujet est très vaste et qui couvre l'ensemble des pans financiers donc du projet que vous voulez mettre en œuvre. Ce rapport est complet, mais il ne traite pas véritablement des orientations budgétaires, on avait eu l'occasion d'en débattre d'ailleurs en commission et je sais que c'est un point sur lequel vous voulez améliorer en quelque sorte la présentation et l'information donnée aux élus pour les années à venir et ce qui fait ressortir de ce rapport c'est surtout une continuité finalement par rapport à 2022 et un peu un manque de perspective au-delà du budget 2023 alors que pourtant sur le fronton de la mairie aujourd'hui dans le cadre des affiches est écrit que c'est un budget 2023-2026, mais c'est vrai qu'on manque un peu d'informations sur 2024-25. L'évolution des dépenses de la ville d'Ivry s'inscrit dans la continuité donc des années passées avec des ajustements techniques que vous avez pu exposer notamment des recettes fiscales supplémentaires importantes avec la hausse des bases fiscales de 7 % qui seront donc une augmentation des contributions fiscales pour les Ivryens qui viennent s'ajouter à une pression fiscale déjà très importante pour les Ivryens avec un taux de taxe foncière qui frôle les 50 % aujourd'hui. C'est un produit supplémentaire de l'ordre de 4 millions d'euros et vous l'avez souligné qui est directement affecté à la hausse des dépenses d'énergie, à la hausse des dépenses de personnel. Aucun euro supplémentaire n'est affecté à de nouvelles politiques publiques. Le financement de la compétence déchets est financé par une nouvelle hausse de la taxe dans le traitement des ordures ménagères de l'ordre d'un million d'euros soit à peu près 60 euros de plus par foyer alors que depuis toujours, vous nous

aviez indiqué que cette compétence était financée via la taxe foncière. Aujourd'hui, vous rajoutez encore de l'impôt à l'impôt. Cela ne dégage aucune nouvelle marge de manœuvre pour financer les investissements. Les dépenses d'équipement et c'est souligné dans le rapport sont en constante diminution depuis 4 ans et ont été d'ailleurs divisées par 2 sur cette période. Le volume des cessions qui est important pour 2023 puisqu'il est de l'ordre de 11 millions d'euros et qui apparaît indispensable pour l'équilibre du budget et qui est interrogé et inquiète sur la capacité de la Ville à s'assurer une indépendance financière à long terme. L'absence de programmation et d'information à ce sujet et de visibilité sur les opérations d'équipement pluriannuelles même si vous vous êtes engagés à vous améliorer sur ce point, opération pluriannuelle qui se limiterait aujourd'hui au regroupement des centres techniques et à l'accueil unique Jeanne Hachette. Bien que ce soient des projets très importants, ces projets sont des équipements à destination des agents publics, l'accueil des Ivryens certes et l'organisation administrative, mais ils ne sont pas directement à destination des Ivryens comme peuvent l'être les crèches, les équipements sportifs scolaires ou culturels. Cela interroge également sur les priorités de la municipalité pour la fin du mandat. Une interrogation aussi sur les prévisions budgétaires, vous l'avez souligné pourtant à travers votre propos : 30 millions d'euros étaient inscrits notamment en 2022 sur les opérations d'investissement et d'équipement pour finalement 18 millions d'euros qui ont été finalement réalisés en 2022 et donc financer 3 quarts de par l'emprunt puisque 13 millions d'euros d'emprunts ont été souscrits. 31 millions d'euros sont inscrits dans le budget a priori pour 2023 ce sont les chiffres que vous nous annoncez et ça interroge par rapport au taux de réalisation que vous annoncez des réalisations qui seront effectivement réalisées en 2023. Et donc sur ce point, est-ce qu'on peut envisager une meilleure vision des investissements ? Vous soulignez également la problématique de devoir dépendre notamment des établissements bancaires. Classique. Et là sur ce point c'était une question que je n'ai pas eu l'occasion d'aborder auparavant, mais je rebondis sur votre propos et de savoir si Ivry envisage ou envisageait ou l'a fait je ne sais pas exactement d'adhérer à l'agence "France locale" puisque ça peut paraître un peu important mais c'est une établissement bancaire géré, construit par des collectivités pour les collectivités et donc indépendant des établissements bancaires traditionnels et ainsi, le budget 2023, sans mettre une simple continuité du budget 2022 avec en plus une inflation du produit fiscal absorbée par la seule inflation mécanique des dépenses. Une autonomie financière en question avec un niveau élevé de session et un manque d'ambition et de vision des investissements. En effet, lorsque 8 euros sont dépensés en fonctionnement, un seul euro est dépensé en dépenses d'équipement ce qui est un ratio assez impressionnant et assez faible vis-à-vis des dépenses d'investissement. Une ville de 65 000 habitants, 200 millions de budget à mon sens doit faire preuve d'une ambition bien plus forte sur ce sujet. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU – « Merci Monsieur BOUILLAUD. Alors, j'ai Khera, Méhadée et puis Sarah. V-as-y Kheira. »

Mme FREIH-BENGABOU – « Monsieur le Maire, mes chers collègues, alors je crois qu'on n'a pas la même lecture en tout cas de ce rapport, de ce débat d'orientation budgétaire que Monsieur BOUILLAUD et je crois contrairement à ce que vous dites qu'on est à la hauteur aujourd'hui quand on met en place, notamment, on réaffirme une volonté justement en termes de compétences de santé d'avoir dans nos équipements un centre municipal de santé, de pouvoir avoir des établissements culturels municipaux, mais encore je pourrais en citer bien d'autres, je crois qu'aujourd'hui on ne manque pas d'ambition. Et malheureusement et je vais surtout abonder dans le sens de ce que mon collègue Clément a pu dire aussi, si on en est là aujourd'hui aussi restreints soit-il, c'est aussi à cause aujourd'hui de ce que les collectivités subissent de la part de l'État et notamment de l'amputation de la réduction sur la dotation globale de fonctionnement et c'est toutes les collectivités aujourd'hui qui sont démunies face à ces coûts supplémentaires et je le précise sans aucune aide de l'État. Et vous n'êtes pas sans savoir aujourd'hui qu'on connaît depuis quelques mois un bondissement du prix d'énergie et de l'inflation et ça c'est à prendre en compte. Et on peut quand même aujourd'hui se féliciter et je reprends aussi ce que Ouarda a pu dire, à nouveau cette année des choix ambitieux de notre municipalité sur notamment toutes ces priorités essentielles qui ne sont pas de nos compétences, je le redis, et c'est avec aussi lucidité, mais exigence aussi envers nos engagements tenus auprès des Ivryens que nous devons aborder l'avenir concernant les finances de la ville et c'est sûr que si les postes de dépenses concernant la santé ou la culture sont essentiels et doivent être maintenus, il est aussi important d'aller chercher des recettes là où il y en a. Et effectivement, il serait inconcevable aujourd'hui de pouvoir demander aux Ivryennes et aux Ivryens des dépenses supplémentaires compte tenu du poids de l'inflation qui ne fait qu'augmenter et nous y sommes engagés, nous ne pouvons pas augmenter la taxe foncière et moi je m'en félicite, c'est une ligne rouge pour nous. Et il faut quand même rappeler aussi ici que les propriétaires ne sont pas que des riches fils de Bernard Arnault, des propriétaires ce sont des Ivryennes, des Ivryens comme toutes et tous qui grâce à ce que la Ville notamment met en œuvre peuvent accéder à un premier logement notamment grâce au prix maîtrisé que nous pratiquons et

augmenter la taxe foncière serait grever le budget de ces ménages qui à moyen ou long terme ne seront plus en mesure d'entretenir justement les copropriétés où ils demeurent. Vous le savez, je pense qu'il n'y aura pas de dizaine de choix, on va devoir aller chercher les financements où ils sont et notamment sur les appels à projets lancés auprès des collectivités et sans augmenter notamment la fiscalité et en maintenant un niveau d'exigence élevé pour les services communaux sur notre territoire et c'est notre seul horizon à court et à moyen terme et on a une marge de progression à ce sujet. Et bien évidemment, on continuera à interpeller l'État et le gouvernement notamment sur la baisse drastique des dotations. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU – « Merci Kheira, Mébadée. »

Mme BERNARD – « Je voudrais simplement réagir à la remarque que vient de faire Monsieur BOUILLAUD et que je trouve assez aburissante, je l'avoue. Vous avez dit qu'un centre technique municipal, que le regroupement des services à Jeanne Hachette n'était pas à destination des Ivryens. Franchement, ça me laisse assez sans voix. Alors d'abord ça me laisse sans voix parce qu'il me semble qu'au précédent conseil municipal vous avez voté la délibération que j'ai portée sur le regroupement des services municipaux et des services techniques municipaux et je vous en remercie parce que c'est un projet important. Mais ce qui vraiment me choque profondément dans ce que vous dites, c'est que les agents qui seront regroupés dans ce centre technique municipal modernisé, qui ne fuit pas de partout, qui permettra un travail optimisé du service public, ce sont des agents qui œuvrent pour le service public et donc pour les Ivryennes et les Ivryens, les agents qui entretiennent l'espace public tous les jours, les peintres qui refont les peintures dans les écoles pendant l'été pour que les enfants soient accueillis dans de meilleures conditions, les plombiers qui interviennent quand il y a une plomberie défaillante dans un gymnase, même les agents qui hier et aujourd'hui ont installé la chaise sur laquelle vous êtes assis, la table qui vous permet de pouvoir travailler dans de bonnes conditions et qui font vivre en fait la démocratie locale. Donc vraiment, je comprends les effets de manche, les partis pris, les oppositions qu'on peut avoir sur certains sujets, mais dire que les deux projets que sont le regroupement des services techniques municipaux et le regroupement des services administratifs à Jeanne Hachette ne sont pas là pour l'amélioration du service public municipal ivryen, vraiment, ça me dépasse et ça me désole un peu, mais ce n'est pas grave, mais ça me désole. »

M. BOUYSSOU – « Alors avant de passer la parole à Sarah, Mébadée vous ayant violemment mis en cause Monsieur BOUILLAUD, je vous restitue un temps de parole, naturellement. »

M. BOUILLAUD – « Ce n'est pas la question de violemment c'est que je crois que vous ne m'avez pas écouté sur ce que j'ai dit, j'ai quand même dit que c'était des projets importants, j'ai dit que c'était aussi des projets qui étaient pour l'accueil du public, mais que c'était deux projets qui étaient liés forcément à la réorganisation et c'est pour ça qu'on a aussi voté la dernière fois la délibération de regroupement et que je pense que c'est important en termes d'économie d'énergie en termes d'organisation des services. Ce qui est noté dans le rapport quand même, c'est que les deux projets sont plus réels qu'ils ne sont présentés, ce sont deux projets qui sont liés à cette organisation. Voilà, c'est à destination des agents et forcément c'est très important même pour le quotidien des agents, mais il n'y a pas de projets structurants et je les ai cités après : équipement scolaire, culturel, sportif, là-dessus sur des projets pluriannuels. Et voilà, c'est un choix, ça marquera le mandat d'ailleurs je pense 2020-2026 d'avoir ces deux projets un peu structurants pour la ville et pour l'organisation des services, mais voilà c'est un fait, mais j'ai quand même souligné ça et puis soit c'est moi qui n'ai pas écouté soit vous ne m'avez pas entendu, mais j'ai quand même dit que c'était un des projets importants. Mais merci pour la remarque. »

M. BOUYSSOU – « Je vous remercie Monsieur BOUILLAUD, simplement avant de passer la parole à Sarah si tu me permets juste un mot de commentaire sur ce point. Franchement on peut faire semblant de ne pas comprendre le budget communal quand on est un nouvel élu un petit peu novice, mais vous, vous connaissez les choses, vous savez très bien qu'on a des ZACS qu'on finance et que ces actes qu'on finance, par exemple la ZAC Confluences, on envisage dans le projet d'investissement 2023 de donner 2,4 millions d'euros pour contribuer à la livraison d'équipements publics. C'est ce qui nous permet d'avoir une école neuve pratiquement tous les ans dans le paysage et on en a eu une qui vient d'être inaugurée, Anne Sylvestre. Alors effectivement, elle n'est pas dans la PPI puisqu'elle est dans le projet d'équipements publics de la ZAC Confluences donc elle ne se voit pas, c'est comme si on ne la payait pas et comme si on ne faisait rien avec le gymnase Ostermeyer, l'école Rosalind Franklin, celle-là elle pour le coup elle pèse dans la PPI, une école neuve aujourd'hui à côté de Joliot-Curie dans la ZAC Gagarine-Truillot qui devrait être livrée en 2026 donc c'est demain matin. Alors voilà,

c'est tout ça. Mounia nous a brillamment rapporté en début de séance qu'on porte dans le budget 2023 le rachat de la crèche Toupty pour 40 berceaux. Alors oui, tout ça, c'est une paille, ça n'accompagne pas le développement de la ville et ce n'est rien du tout et tout ce qu'on voit en pluriannuel c'est le regroupement des services techniques et l'accueil du public regroupé à Jeanne Hachette. Je comprends le coup de colère de Mébadée parce qu'on ne peut pas ignorer tout le reste et on a un nombre d'équipements publics incroyable, je dirais presque une richesse patrimoniale de cette collectivité locale avec beaucoup d'écoles, beaucoup d'équipements sportifs, beaucoup d'équipements culturels et on a cessé d'accroître notre patrimoine tout au long de ces dernières années. On a donc accru notre service public en même temps que ce patrimoine et il nous faut bien des agents pour entretenir les voiries, des agents pour entretenir ce patrimoine, il nous faut des plombiers, il nous faut des serruriers, il nous faut voilà du personnel technique qui entretient ce patrimoine et qui accompagne son développement. On pourrait parler du nombre de kilomètres de voirie à entretenir, et cetera, et cetera. Et si on n'a pas des services techniques outillés avec des conditions de travail dignes de ce nom, bien oui il y a une autre solution et je veux dire qui nous coûterait moins cher et là Ouarda ferait de vraies, de supers économies, ce serait de tout privatiser. C'est à ça qu'on veut nous pousser avec toutes les attaques qu'a portées Ouarda tout à l'heure donc tout ça est très cohérent, mais je n'en dis pas plus pour le moment. Vas-y Sarah. »

Mme MISSLIN – *« Merci beaucoup, je vais être rapide. D'abord je voudrais remercier évidemment Ouarda et les services pour ce rapport qui effectivement d'année en année est de plus en plus pédagogique, de plus en plus clair, précis et nous permet à nous toutes et tous d'être en maîtrise des enjeux du budget donc merci beaucoup Ouarda. Je voudrais dire également que je suis fière de la combativité de notre ville, je suis fière de nos ambitions et je suis fière de l'ensemble des agentes et des agents parce que le risque qui est devant nous à moyen terme c'est de devenir une coquille vide. On a perdu 125 millions en 10 ans et 16 millions cette année et du coup il y a un vrai risque de transformer les élus locaux en gestionnaires, de ne plus pouvoir faire de politique et de ne plus pouvoir mener des politiques publiques et la perte d'autonomie financière, c'est la destruction de la démocratie. Et donc ça c'est quand même quelque chose de fondamental qui nous relie toutes et tous dans cette majorité et j'espère bien au-delà. Parce que les fonctionnaires avec les débats sur les retraites, j'en ai dit un mot tout à l'heure, je ne serai évidemment pas longue, on se demande, on se pose des grandes questions. En revanche les droites comme un seul homme au Parlement ont voté la destruction de 150 000 fonctionnaires à venir. C'est donc là aussi petit à petit qu'on grappille la démocratie locale parce que les fonctionnaires sont également les premiers de corvée et ce sont eux aussi qui font face au quotidien à la difficulté, aux difficultés, aux très nombreuses difficultés que rencontrent les usagers et les usagères partout en France. Ce sont eux qui sont en première ligne face aux gens qui sont à bout, qui ne peuvent plus manger qui ne savent plus où ce qu'ils vont dormir et nous devons les soutenir. Le point d'indice a été augmenté de 3,5 points, c'est ridicule dans la poche des agents, pour autant dans notre budget communal c'est 2,5 millions d'euros et donc forcément c'est très difficile vu que l'État comme tu as pu le dire Kheira nous lâche. Les taux d'intérêt que nous payons c'est insupportable, c'est insoutenable ces millions d'euros qui ne servent qu'à nourrir une bulle spéculative qui explose et qui explosera régulièrement puisque ce sont des crises systémiques donc il n'y a pas de raison que ça ne revienne pas. Et dernier mot là aussi dans la conjoncture où on voit que le service public est de plus en plus important et vital même je dirais, par exemple la réforme chômage qui là aussi a été votée très tranquillement alors les élus de la NUPES et les groupes de gauche au Sénat se sont battus, pour autant ça n'a pas suffi. Là ce mois-ci je ne sais pas si vous avez vu, on nous annonce qu'on atteint le taux le plus bas depuis 20 ans du chômage en France. En revanche ce qu'on ne nous dit pas c'est que ce mois-ci a été le mois où il y a eu le plus de radiations dans l'histoire de Pôle emploi donc nous avons d'énormes défis devant nous et je répète ce que j'ai dit au début je suis fière de notre ambition, je suis fière de notre combativité et je suis fière de nos agents. Merci. »*

M. BOUYSSOU – *« Merci, Sarah. Ensuite qui souhaite intervenir ? Je vais peut-être redonner la parole à Ouarda et je dirais peut-être, peut-être, un mot après toi. Ouarda, à toi. »*

Mme KIROUANE – *« D'abord vous remercier toutes et tous pour vos interventions et l'intérêt porté à ce rapport d'orientation budgétaire. Je ne sais pas par quoi vraiment commencer parce que mes collègues ont déjà bien, et vraiment je vous en remercie, répondu à certaines questions. Les orientations budgétaires on ne les traite pas : manque de perspective, évolution des dépenses, bon j'avoue j'ai failli un peu écrire la liste d'avant le débat, 8 euros en fonctionnement pour 1 euro de recette. Eh bien oui, c'est la mécanique financière de la ville d'Ivry et en tant qu'élue aux finances et je continuerai à la porter, c'est la mécanique logique et vous le savez. Quand on livre un équipement public, il y a de l'investissement eh bien derrière cet équipement on le fait fonctionner. Oui, 90,1 millions d'euros de dépenses de personnel, 60 %, allez on va se le*

dire, 60 % du budget de fonctionnement. Depuis 2014 une capacité de désendettement équivalente entre 6 et 8 ans. Depuis 2014 on a livré combien d'écoles ? Un CDN, je parle sous ton contrôle, Monsieur le Maire, des équipements culturels, des espaces verts, tout ce que nous a expliqué Clément et je t'en remercie, une continuité, mais évidemment on est cohérent avec nous-mêmes on a été élu pour un programme bien sûr on est cohérent. On va continuer, on va continuer à tenter et on se battra pour maintenir ce service public. Vous nous avez dit Monsieur BOUILLAUD et d'habitude vous m'avez habituée à être beaucoup plus, permettez-moi de le dire ainsi, plus attentif, vous avez remercié les services pour la qualité du rapport d'orientation budgétaire. Vous dites qu'on ne vous a peut-être pas écouté ou entendu, à mon tour de vous rappeler. Nous avons perdu 125 millions d'euros, on commence le budget avec 16,5 millions d'euros en moins avec une ville qui a évolué, avec des équipements publics que nous avons livrés. La dette, l'encours de dette d'emprunt, le stock d'emprunts est maintenu. C'est bien de remercier les agents pour la qualité de leur rapport, mais de façon insidieuse, on leur fait rappeler qu'ils sont trop nombreux à Ivry ? Les agents apprécieront. Ce n'est pas à destination des Ivry parce qu'améliorer la qualité d'accueil de nos usagers, ce n'est pas pour les Ivryens ? Ne pas avoir une vue de la ville d'où sont mes services municipaux, l'accès au droit, ce n'est pas pour les Ivryens ? La ville d'Ivry on va pas en rougir on est aussi un employeur et on doit se soucier de la qualité des locaux de nos agents et oui je vais le dire parce que c'est pas un mot propre au grand capitalisme, oui nous allons optimiser nos équipements, c'est pas un gros mot c'est de l'argent public et on ne va pas, nous, optimiser en supprimant des postes de service public parce que ces économies que nous allons générer ils vont retomber dans le pot commun du budget communal et ils repartiront dans la solidarité du budget communal. 8 euros de fonctionnement pour 1 euro de recette. À mon tour de vous dire qu'une fois de plus, vous ne m'avez pas écouté. On a fait la démonstration sur la slide. Les recettes des activités 21 millions d'euros sur un budget à 167 millions d'euros, c'est le coût je vais le dire comme ça pardon de la solidarité de notre budget communal et c'est une politique pour laquelle on nous a donné mandat. Donc permettez-moi de le redire un peu avec beaucoup de passion, je vais le dire comme ça, mais moi aussi j'aime bien qu'on m'écoute. La crèche Toupty, la livraison d'une école dans la ZAC Gagarine, une école en 2026 avec une salle de danse, je me souviens au précédent mandat, nous sommes dans la continuité et c'est tant mieux on est cohérent avec celles et ceux une fois de plus qui nous ont donné mandat. Je me souviens d'une inspectrice, pardonnez-moi je n'ai pas les termes, de l'Éducation nationale qui disait : "c'est une tradition à Ivry, chaque année j'inaugure une école et de qualité". J'espère que nous continuerons cette tradition et enfin encore un dernier mot pour les agentes et les agents du service public à Ivry. Ça a été dit par mes collègues, mais moi je me mets à la place d'un agent du service public à Ivry qui écoute nos débats ce soir. Rappelons-nous, chers collègues du COVID, quand les entreprises ont fermé. Qui a fait tourner la ville ? Qui est allé frapper aux portes de ces femmes âgées, de ces hommes et ces femmes retraitées à qui on a livré des plateaux-repas ? Qui ? La commande du service public, je vais le dire comme ça, comment on fait la danse du ventre à la ville d'Ivry parce qu'Ivry investit nos chers partenaires comme on aime les appeler les Colas et les Bouygues. Ce sont des opérateurs, 30 % la commande publique dans leur carnet de commandes. Donc heureusement qu'il y a des villes comme Ivry qui investissent et qui remplissent les carnets de commandes. Vous siégez à la commission d'appel d'offres, vous voyez bien les entreprises qui répondent. Je crois que j'ai globalement tout dit et je vous en remercie. »

M. BOUYSSOU – « Merci Ouarda pour la passion que tu mets sur un sujet qui d'habitude pourrait nous endormir, mais au moins là, on est tranquille et je remercie Monsieur BOUILLAUD d'avoir dit des choses avec lesquelles nous étions en désaccord pour que ce débat soit animé, c'est à ça que sert l'opposition et tant que l'opposition porte des choses, eh bien, comme ça on a du débat et c'est ça la démocratie aussi je remercie vraiment Ouarda pour la passion l'enthousiasme qu'elle met à gérer le budget communal. Je rajouterai deux choses, mais juste deux toutes petites choses. D'abord je rêverais que le président de la République, le Premier ministre, le ministre des Finances fasse le travail que tu as fait là tout à l'heure en nous présentant l'équilibre de notre budget. Si l'État faisait ça, ça rendrait le peuple encore plus intelligent et ça nous permettrait de voir qu'au-delà des niveaux d'échelle, des milliards, des 400 milliards par là des 12 milliards par-là, on pourrait se rendre compte de ce qui se passe au niveau du budget de l'État. Ouarda elle nous présente une perspective budgétaire en équilibre. On va emprunter de l'argent, on va stabiliser notre dette, tu l'as dit, on a une dette saine, tout va bien et on va dégager un petit peu de sous du fonctionnement pour mettre dans l'investissement, c'est obligatoire pour une ville. L'État lui, il emprunte pour payer son fonctionnement. C'est-à-dire que l'État il emprunte sur les marchés financiers internationaux pour payer les fonctionnaires de l'État nous ce n'est pas ce qu'on fait donc on n'a pas de leçon à recevoir de ce point de vue-là. D'abord on n'a pas le droit de le faire, l'État lui a le droit de le faire. Et la deuxième chose que je vais rajouter par rapport à ce que tu as très bien dit Ouarda, c'est effectivement qu'il n'y a pas d'orientation nouvelle. Nos orientations, tu les as rappelées, c'est être une ville populaire aux portes de la capitale, de continuer de se battre pour qu'il y ait 40 % de logements sociaux dans toutes nos nouvelles opérations et se battre pour que le périmètre du service public

tellement utile à la population reste ce qu'il est et trouver les moyens en interne de mieux mutualiser, de mieux faire pour que l'on continue à rendre ce service public avec un très haut niveau de contribution sociale aux usagers et à ceux qui bénéficient de nos services publics. Voilà c'est ça nos orientations, elles étaient celles-là hier, elles sont celles-là aujourd'hui et elles seront celles-là demain. Alors on pourrait rajouter plein d'autres trucs, mais déjà ça ce n'est pas si mal et si on construit le budget 2023 sur ces bases-là, je pense que ce sera bien pour la ville et bien pour les Ivryens. En tout cas merci à toi Ouarda et je vais tout de suite, parce qu'on ne vote pas, on est dans une prise d'acte comme sur les deux précédents rapports. Là où le vote sera essentiel, c'est au mois d'avril quand on votera le budget donc merci en tout cas à toi et au service pour cette présentation et je passe la parole à Romain et en même temps je vais lui passer pendant quelques brefs instants la présidence de l'assemblée, je reviens dans un petit moment. »

LE CONSEIL,

20C/ PREND ACTE du rapport relatif aux orientations budgétaires précédant l'examen du budget primitif 2023.

(affaire non sujette à un vote)

Point 21 : Création d'emplois liés au recensement

Rapporteur : Romain MARCHAND

Point 22 : Évolution du tableau des emplois et des effectifs

Rapporteur : Romain MARCHAND

M. MARCHAND – *« Bien chers collègues, je vais être très rapide sur ce point, je le serai un peu moins sur les suivants, mais là on est sur les délibérations qui concernent donc la "Ville qui débat" et les ressources humaines et ce sont donc les deux délibérations habituelles liées à des créations d'emplois et à l'évolution du tableau des emplois et des effectifs qui n'appelle en général pas de présentation détaillée, qui sont juste les ajustements des effectifs. Vous n'entendez pas ?*

Donc je disais que les 2 délibérations concernant le personnel communal sont des délibérations un peu marronniers qu'on a à chaque conseil et qui sont les ajustements des effectifs municipaux aux décisions des instances paritaires, voilà donc je ne développe pas plus, s'il y a des questions évidemment je pourrais y répondre en fin de séance et je cède immédiatement la parole à Mébadée concernant le parc automobile. »

LE CONSEIL,

21/ DECIDE pour l'année 2023, la création de 12 emplois d'agent recenseur dont la rémunération s'établit comme suit :

- 2 € par bulletin individuel,
- 2 € par feuille de logement,
- 1,50 € par dossier collectif d'adresses,
- 0,50 € par fiche de logement non enquêté,
- 20 € par séance de formation,
- 30 € par demi-journée d'autres travaux (classement des imprimés...).

PRECISE que ces postes sont créés dans le cadre exclusif des opérations de recensement de l'année 2023 et que la Commune recevra dans ce cadre, une dotation forfaitaire de recensement de l'Etat.

(46 voix pour, 1 voix contre : Mme KAAOUT)

22/ DECIDE, à compter 1^{er} mars 2023, la création des emplois suivants :

- 6 emplois d'adjoint administratif,

- 9 emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi de rédacteur,
- 5 emplois de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- 6 emplois d'attaché,
- 1 emploi d'animateur principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'adjoint du patrimoine,
- 5 emplois d'assistant de conservation du patrimoine,
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet,
- 1 emploi d'éducateur des activités physiques et sportives,
- 40 emplois d'adjoint technique,
- 5 emplois de technicien principal de 2^{ème} classe,
- 7 emplois d'ingénieur,
- 6 emplois d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure.

Et DECIDE, à compter du 1^{er} mars 2023, la suppression des emplois suivants :

- 1 emploi d'adjoint administratif,
- 15 emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- 5 emplois de rédacteur,
- 5 emplois d'attaché principal,
- 1 emploi d'ingénieur,
- 1 emploi d'animateur principal de 1^{ère} classe,
- 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe,
- 3 emplois d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe,
- 2 emplois d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet,
- 1 emploi d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe,
- 40 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- 5 emplois de technicien principal de 1^{ère} classe,
- 7 emplois d'ingénieur principal,
- 6 emplois d'auxiliaire de puériculture de classe normale.

(44 voix pour, 3 abstentions : Mmes KAAOUT, BOULKROUN, M. HARDOUIN)

Point 23 : Parc automobile

Cession de véhicules

Rapporteur : Méhadée BERNARD

Mme BERNARD – « Oui alors il s'agit de la cession de véhicules vétustes de notre parc auto donc nous allons céder 7 voitures à une société qui s'appelle Agora Store pour 6 224 euros, cette société est la référence des ventes aux enchères des biens des collectivités territoriales. Voilà. »

LE CONSEIL,

23/ APPROUVE la cession du lot de véhicules vétustes et réformés suivants :

- Renault Twingo Immatriculé 6276 TL 94
- Renault Twingo Immatriculé 9706 VG 94
- Renault Twingo GPL Immatriculé 5505 WK 94
- Renault Clio 2 Immatriculé 5569 VW 94
- Renault Clio 2 Immatriculé 1535 XB 94

- Renault Clio 2 Immatriculé 9046 WK 94

à la société Agorastore, sise 20, rue Voltaire à Montreuil (93100) pour un montant de 6224,84 €.
(45 voix pour, 1 voix contre : Mme KAAOUT et 1 ne prend pas part au vote : Mme LALANDE)

LA VILLE EN TRANSITION

M. MARCHAND – *« Merci, Méhadée. Les points 24 et 25 ayant été retirés, je passe donc à la Ville en transition. Je propose pour garder le meilleur pour la fin de passer rapidement les points 27, 28 et 29 et puis je vous dirai des choses un peu plus longues s'il n'y a pas de question sur le point concernant la ZAC Ivry Confluences. »*

Point 27 : 113/115, avenue de Verdun – Point P

Projet Urbain Partenarial (PUP)

Rapporteur : Romain MARCHAND

M. MARCHAND – *« Alors le point 27, il s'agit donc du projet sur l'ancien site Point P au 113-115 avenue de Verdun et donc il s'agit d'approuver le projet urbain partenarial, c'est-à-dire un accord avec le promoteur pour le financement des équipements publics généré par le projet. Ce projet urbain partenarial remplace la taxe d'aménagement et donc il est proposé d'approuver ce PUP comme on dit, évalué, enfin évalué, fixé à 1 616 176 euros qui donc viendront en recette dans le budget communal pour financer les besoins scolaires, sportifs, et cetera générés par le projet. »*

LE CONSEIL,

27/ EMET un avis favorable au projet de convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, la ville d'Ivry-sur-Seine et la SCCV IVRY VERDUN 113 et DEMANDE au conseil territorial Grand-Orly Seine Bièvre de donner un avis favorable au projet de convention de PUP et à son périmètre.

(43 voix pour, 3 abstentions : Mmes KAAOUT, BOULKROUN, M. HARDOUIN et 1 ne prend pas part au vote : Mme LALANDE)

Point 28 : 8, rue du 19 mars 1962 – 9, rue Alexis Chaussinand

Cession – Promesse de vente

Rapporteur : Romain MARCHAND

M. MARCHAND – *« Le point 28, il s'agit de la cession de la deuxième partie du terrain Chaussinand, on en avait cédé la première partie pour la construction du collège du Plateau dont on a été amené à parler tout à l'heure et donc la Ville a engagé des discussions pour la cession de la deuxième partie du terrain en vue de l'édification d'un projet de logement et notamment une partie de ces logements seront en bail réel solidaire, c'est la première opération que la Ville enclenche de ce point de vue et donc il s'agit d'approuver la promesse de vente d'un montant de 4 800 000 euros qui viendront la aussi en recette dans le budget communal. Voilà. »*

LE CONSEIL,

28/ APPROUVE la promesse de vente sous conditions suspensives à conclure avec les sociétés Er'créa et Sogeprom (ou tout substitué) concernant un terrain à bâtir sis, 8 rue du 19 mars 1962/9 rue Alexis Chaussinand, d'une superficie de 2136 m² environ, cadastré section R n° 318 à Ivry-sur-Seine, et les droits à construire afférents correspondant à 3750 m² de surface de plancher pour les logements en accession libre, 1250 m² de surface de plancher pour des logements en Bail Réel Solidaire et cinquante places de stationnement en sous-sol et INDIQUE que cette vente doit s'opérer à 4.800.000,00 € net vendeur (hors droits et taxes).

(38 voix pour, 8 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS, M. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes KAAOUT, BOULKROUN, M. HARDOUIN et 1 ne prend pas part au vote : Mme LALANDE)

Point 29 : ZAC Ivry-Confluences

13/17, rue Ernest Renan – Transfert de gestion - Convention

Rapporteur : Romain MARCHAND

Point 26 : ZAC Ivry-Confluences

A/ Bilan 2022 – Information

B/ Compte-rendu annuel 2021 (CRACL)

Rapporteur : Romain MARCHAND

M. MARCHAND – *« Le point 29, il s'agit d'une convention de gestion concernant le 13-17 rue Ernest Renan. Vous savez c'est tout l'ensemble immobilier au début de la rue Ernest Renan dans lequel se situe notamment la Pagaille et donc le site appartient à la SADEV qui l'aménagera dans le cadre de la ZAC Ivry-Confluences, mais en attendant que le projet soit mûr, on continue d'y héberger un certain nombre d'occupants. Et donc comme cette convention est arrivée à échéance, il faut la renouveler donc il est proposé voilà de la renouveler. Est-ce qu'il y a des questions sur ces points ? Je n'en vois pas donc je vous propose de vous renvoyer aux feuilles de vote pour vous signaler et je vais donc passer à la présentation concernant le bilan annuel de la ZAC Ivry-Confluences.*

LE CONSEIL,

29/ APPROUVE le projet de convention de transfert de gestion patrimoniale entre SADEV 94 et la commune d'Ivry-sur-Seine, concernant la parcelle cadastrée section AT n° 54, sise 13 à 17, rue Ernest Renan, d'une superficie totale de 1617 m², à Ivry-sur-Seine, permettant à la Commune d'en garder la jouissance pendant toute la durée du portage foncier, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

(39 voix pour et 8 abstentions : Mmes LE FRANC, OUABBAS, M. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes KAAOUT, BOULKROUN, M. HARDOUIN)

Je demande juste une seconde, il faut que je dise un mot à l'administration. Bien alors comme chaque année on est amené à examiner le bilan annuel de la ZAC Ivry-Confluences et le CRACL, le compte rendu annuel à la collectivité locale. C'est un document donc que l'aménageur dans le cas d'une concession d'aménagement doit remettre chaque année à la collectivité pour lui permettre de contrôler l'avancement de l'opération notamment dans ses aspects juridiques et financiers et on a pris l'habitude depuis maintenant 2012 donc depuis que la ZAC est opérationnelle d'accompagner ce CRACL dans le bilan annuel réalisé par les services municipaux et d'ailleurs, je tiens à les remercier parce que c'est toujours l'objet d'un travail très important, donc d'un bilan annuel qui finalement fait un tour d'horizon du projet dans l'ensemble de ces dimensions. Alors comme le bilan est très complet et que je suis sûr que vous l'avez tous lu, je ne vais évidemment pas revenir dans le détail, mais je voudrais simplement peut-être signaler les points saillants et les quelques enseignements qu'on peut en tirer. La première chose c'est concernant le logement puisque vous savez que l'année dernière à cette même époque on a débattu au Conseil municipal de la reprogrammation de la ZAC et notamment de la modification en partie de sa programmation et surtout des prix de sortie de façon à rééquilibrer son bilan à terminaison et donc on a vécu en 2022 la première année de commercialisation avec les nouveaux prix de sortie et on a eu 509 logements commercialisés dans cette année au cours de 4 réunions de pré commercialisation et le bilan constate donc une chute très importante du nombre de logements réservés, puisque seulement 17 % des logements étaient réservés, et dans ces 17 % une baisse très importante de la part d'Ivryens puisqu'on avait en moyenne environ 56 % d'Ivryens bien sûr sur les acquisitions et que là on tombe à 33 %. Alors ce sont des chiffres évidemment qui n'ont pas une grande signification parce que 17 % de 509 logements et 33 % de ces 17 %, voyez on est sur des chiffres en valeur absolue qui sont très faibles donc il est un peu tôt pour tirer des enseignements. Probablement que l'augmentation des prix de sortie a joué un rôle dont une plus grande difficulté pour les Ivryens de d'accéder à la propriété. Sachant que comme je le disais tout à l'heure, on n'a pas encore lancé les opérations en BRS qui sont censées remplacer ce qu'étaient les prix très maîtrisés, mais en réalité ce qu'on dit dans le bilan c'est qu'il est un peu tôt pour tirer le bilan de tout ça parce que du point de vue des commercialisations de logements l'année 2022 a été

de toute façon exceptionnelle dans le mauvais sens du terme sur l'ensemble du territoire pour l'ensemble des promoteurs. Tous disent en ce moment que les commercialisations sont quasiment à l'arrêt parce que l'augmentation des taux met un certain nombre de ménages en difficulté pour boucler le budget d'acquisition qu'ils avaient imaginé et quand bien même ils y arrivent, les banques refusent en ce moment entre la moitié et 3 quarts des dossiers de demande de crédit qui sont présentés et donc tout simplement il y a peu de réservations et il y a encore moins de réservations qui arrivent au bout. Donc on est dans ce contexte qui à mon avis ne nous permet pas aujourd'hui de tirer un bilan de l'augmentation des prix de sortie même si on y est évidemment très attentif et que l'année prochaine on regardera ça de très près. Le bilan fait un focus aussi, c'est le deuxième point que je voulais souligner, sur le sujet des espaces publics parce qu'en 2022, on a engagé des choses importantes de ce point de vue-là. Il y a eu d'abord l'ouverture de la pelouse Gambetta à l'été qui a été un événement important sur le quartier, la première ouverture d'un espace vert public important sur le quartier et c'était attendu sur ce secteur qui donc on l'espère le plus vite possible accueillera le terminus provisoire de la ligne 10 du métro et on a enclenché cette année, sous la houlette donc d'Alain comme élu de quartier et de Clément comme élu en charge de l'écologie urbaine, une grande concertation qu'on a appelé "Place de nature" sur la programmation des prochains grands espaces verts publics amenés à être amenés à être élaborés donc la pelouse Gambetta évidemment, le parvis de l'école Anne Sylvestre et celui de Rosalind Franklin qui va enfin pouvoir être aménagé puisque la SADEV a terminé les acquisitions foncières sur ce parvis qui était complexe et la prairie des Géants qui est la première tranche en fait du grand espace vert de bord de Seine le long de l'usine CPCU et puis le jardin Jaurès qui est un espace un peu plus intimiste le long de l'avenue Jean-Jaurès à l'arrière des constructions de la rue des lampes. Voilà donc ces 4 espaces importants qui vont être livrés là dans les prochaines dans les toutes prochaines années et sur lesquels on a invité pendant plusieurs mois au cours de nombreux ateliers les habitants à discuter, élaborer la programmation et donc il nous reste à tirer le bilan de toute cette concertation pour enclencher les choses. S'il y allait aussi, c'est un des mouvements importants dans le projet de l'année 2022, un vrai frémissement même plus qu'un frémissement sur le sujet du développement économique qui était, on l'a évoqué plusieurs fois dans cette enceinte, l'une des difficultés importantes du projet depuis le début, Ivry-Confluences avait, a une vraie ambition en matière de développement économique, mais on rencontrait jusqu'ici des difficultés assez sérieuses à réaliser ces ambitions. Quand on fait la totalité des projets qui sont soit enclenchés, soit qui ont été livrés dans la récente période, on voit qu'il y a quelque chose qui se passe et qu'en réalité le développement économique commence à se faire dans l'opération et autour de l'opération. Il y a eu la livraison de ce bel immeuble qui s'appelle Youri sur la place Gambetta, le nom du boulevard du colonel-Fabien. Il y a le chantier Ivry Wood qui est l'agrandissement du studio Kremlin qui est enclenché rue Lénine, deux chantiers importants qui sont engagés aussi de bureaux rue Rigaud, le long de la halle des services techniques et puis évidemment le grand chantier du site SERNAM engagé par la CDC qui n'y installera pas ses salariés, on en a maintenant la confirmation, mais qui reste investisseur du projet, qui reste pleinement engagé dans le projet et qui donc va le mener à son terme. Sur l'îlot du BHV, il y a aussi des permis enfin des chantiers de bureaux d'hôtels d'entreprises qui démarrent cette année et puis un appel à manifestation d'intérêt lancé par la SADEV pour l'occupation avec une vocation notamment économique de ce qu'on appelle la halle SAGEP, c'est-à-dire cette halle qui est le long de la Seine la plus au sud, proche de la guinguette du port qu'on a renouvelé cet été. Et puis autour de l'opération, des locaux d'activité dans l'impasse Prudbon, la halle Witchitz qui a été rachetée par les frères Mannes qui possédaient le garage rue François-Mitterrand qu'ils ont vendu, la réhabilitation du bâtiment de la rédaction du Monde rue Mazet, la livraison de toute l'opération du monde qu'on a inauguré en septembre dans lequel il y a un grand socle logistique qui est propriété de SOGARIS, le Saint-Raphaël dans lequel une entreprise s'installe également, des commerces qui se sont installés le long du boulevard Paul-Vaillant-Couturier et dans l'opération du Monde. Bref j'ai pris le temps de citer un petit peu tout ça parce qu'il y a voilà il y a quelque chose qui se passe alors il ne faut évidemment pas baisser les bras et se reposer sur nos lauriers. Tous ces chantiers ne font pas le compte de l'ambition de la ZAC en matière de développement économique. On a notamment un enjeu sur la relocalisation des activités existantes qu'il faut qu'on arrive à mieux traiter, mais on n'est plus dans l'arrêt total dans lequel on était dans les premières années du projet. En 2022, on a évidemment livré des équipements publics importants qui n'apparaissent pas dans la PPI, mais qui sont bien des équipements publics municipaux qui contribuent au développement de la ville, l'école Anne Sylvestre et le gymnase Micheline Ostermeyer qui sont de très belles réalisations. On a lancé la programmation de l'ancienne halle de vente du BHV pour un grand équipement public dédié à la vie associative et démocratique du quartier donc ça va être un bel équipement au cœur du quartier à proximité de la place Gambetta dans lequel seront notamment relocalisés les Bergers, mais aussi des salles permettant aux associations du quartier de se réunir, de faire des initiatives. On réfléchit aussi à y accueillir l'institut écocitoyen. Bref, il y a un travail qui est engagé pour que ce bel équipement soit livré d'ici 3 ans. Et puis je ne peux pas ne pas dire un mot du collègue Assia Djebbar puisque malheureusement, nous ne pourrons pas encore

nous féliciter en cette année 2023 de son ouverture, mais les choses progressent. Nous avons des retours des bureaux d'études qui sont sous la responsabilité de l'ARS qui contrôle la qualité de l'air dans l'établissement et tous les signaux sont au vert du point de vue de ces contrôles, c'est-à-dire que tous les enregistrements sont en dessous des seuils de pollution demandés. Il n'en reste pas moins que l'ARS a demandé un délai de, comment dire, de contrôle supplémentaire parce qu'ils souhaitent que ces contrôles puissent se dérouler sans aucun mouvement de travaux dans le collège. Or la SADEV a été amenée à faire des travaux supplémentaires sur la cour ces derniers mois et donc l'ARS a demandé à ce qu'à partir de septembre il y a une nouvelle phase de 6 mois qui s'engagent de contrôles qui confirment les contrôles précédents. Donc les échanges de courriers sont en cours entre l'ARS, la SADEV et le Département. Par ailleurs le Département est en discussion avec la SADEV sur la reprise d'un certain nombre d'aménagements dans le collège puisqu'il y a des choses, le collège aurait dû être livré il y a 7 ans maintenant, 6 ans et demi, donc il y a des choses qu'il faut revoir comme le circuit d'alimentation Internet, bon des choses comme ça qui ne sont plus tout à fait aux normes. Donc ces discussions-là sont en cours et nous espérons, même si évidemment on ne peut rien affirmer encore à ce stade, nous espérons que l'ouverture du collège puisse avoir lieu pour la rentrée 2024. En tous les cas, la nouvelle sectorisation qui est en train d'être validée par le Département, des collèges qui prend en compte l'ouverture du collège du Plateau prend d'ores et déjà en compte l'ouverture du collège Assia Djebar. Et puis un dernier mot peut-être puisque le bilan ne le faisait pas forcément, mais je trouve que c'est une ouverture qui est intéressante sur la démarche d'accompagnement culturel qui est engagée dans la ZAC puisqu'un certain nombre d'œuvres ont été soit choisies soit livrées cette année. Je reprends mes notes pour pouvoir vous les citer. Le financement d'une œuvre de Sarah TRITZ dans l'opération menée par Emerige juste en face de l'école Anne Sylvestre qui vient d'être livrée. Au moment de l'inauguration du Monde, il y a eu également une inauguration d'une œuvre d'Alice guitare sur les arches en béton qui ont été préservés de du bâtiment de l'imprimerie et puis un projet de Louise Decruck, je me plante à chaque fois sur les noms sur le projet qui vient d'être inauguré également sur l'ancien site BATKOR, voilà. Et une résidence d'artistes démarre avec Mirela POPA qui je crois va exposer à la galerie Fernand Léger, à l'école Anne Sylvestre dans le cadre du 1 % culturel lié au bâtiment public et donc c'est un travail qui va se mener jusqu'en septembre 2023 avec les enfants du groupe scolaire. Voilà. »

M. BOUYSSOU – « Merci Romain, mais décidément je trouve que ce soir les documents qui nous sont produits, je le disais tout à l'heure pour le rapport sur le développement durable, mais je peux le dire aussi sur le bilan de la ZAC qui nous est présenté, quand on regarde l'annexe avec l'exposé de motifs, est tout à fait important et permet d'avoir une vision vraiment très concrète et précise de ce qui s'est passé dans cette dernière période. Je trouve que ça crée une base de discussion tout à fait riche. Bien, qui souhaite intervenir sur ce point ? Bilan de la ZAC... Allez, Monsieur BOUILLAUD, allez-y, je vois que vous êtes fortement tenté. »

M. BOUILLAUD – « Merci Monsieur le Maire, merci à Monsieur MARCHAND pour cette présentation, surtout que c'est le bilan de la ZAC qui intervient après l'approbation de l'avenant numéro 2 du traité de concession qu'on a approuvé il y a maintenant un an au Conseil municipal. Cet avenant qui est censé redonner un nouveau cap financier notamment des nouvelles orientations, vous les avez exposées, à la ZAC. Mais après ce bilan 2022, qui est très complet, vous l'avez souligné, ce sont deux documents assez détaillés, les inquiétudes sont vives sur certains sujets et notamment Monsieur le Maire lors du Conseil municipal justement du 31 mars 2022, vous comptiez, je cite, sur un retour à meilleure fortune pour équilibrer le bilan de la ZAC à terme. Alors aujourd'hui et c'est écrit dans ce bilan d'ailleurs on prend clairement le chemin inverse avec la prise d'acte de ce déficit de 270 millions d'euros qui ne sera pas aisé à combler et notamment avec des frais financiers de plus en plus importants puisqu'on voit déjà que les frais financiers de 20 millions d'euros dépassent les estimations d'origine du bilan de la ZAC et surtout, et vous avez commencé à le souligner, avec la baisse d'attractivité du projet Ivry-Confluences avec ça sera confirmé ou à suivre un taux de réservation de logement qui est faible sur notamment certains projets avec 17 % à fin de janvier 2023 et vous communiquez notamment beaucoup, vous avez communiqué notamment l'été dernier beaucoup sur les futurs espaces verts d'Ivry-Port alors que ces sites clairement, vous l'avez souligné d'ailleurs, vont arriver d'ici quelques années et qui ne seront à mon sentiment pas aussi ambitieux qu'ils devaient l'être à l'origine. De même, la destination de certains îlots économiques qui demeurent incertains, à commencer par l'îlot de la Caisse des dépôts qui s'il confirme son projet interroge sur la destination de ce projet donc au sein de l'îlot SERNAM. Et vous toilettez les comptes et le bilan de la ZAC en sortant les dépenses pourtant inhérentes à la ZAC de la dépollution du site du collège Assia Djerba dont on attend encore l'avis de l'ARS, vous l'avez souligné, ou encore la sortie d'îlot déficitaire. Le projet Ivry-Confluences doit en outre revoir son ambition sur certains projets à la baisse avec, et c'est écrit, la baisse des d'équipements publics de 5 à 3 crèches ou le report inédit de la passerelle piétonne

au-dessus des voies ferrées. Donc c'est pour ça que ce bilan d'étape qui est un bilan à un moment important et charnière de la ZAC interroge beaucoup sur le pilotage et la programmation de cette opération d'ampleur qui doit dessiner Ivry pour le siècle à venir puisque là, on est quand même sur une ambition à 100 ans. La responsabilité n'est pas à chercher dans un contexte socio-économique, mais elle est à chercher du côté d'une responsabilité des décideurs qui ont fait des choix politiques, qui dès l'origine ont envoyé ce projet à un déficit forcément très important et qui était assuré. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU – *« Merci, Monsieur BOUILLAUD. Alain BUCH »*

M. BUCH – *« Oui c'est juste que vous ne devez pas aller souvent dans le quartier et sur la question des espaces verts, je crois qu'on est en train de justement de changer de braquet et c'est ça qui se voit dans ce quartier notamment toutes les concertations qui ont eu lieu sur les différents espaces verts, Romain les a cités tout à l'heure, et puis il y en a encore qui sont à venir, mais je pense que le quartier est en train de changer fortement. Effectivement, il y a des bâtiments qui se construisent, mais il y a aussi des espaces publics qui se mettent en place, il y a aussi, quand on parle de la qualité du gymnase Ostermeyer, je pense que là vraiment on atteint un summum de qualité. Et je pense que ceux qui vont régulièrement dans ce gymnase peuvent l'apprécier. Je ne parlerai pas aussi de l'école. Alors effectivement ce sont des choix politiques, vous parlez de choix politiques. Je pense que oui il y a un choix politique qui est de maintenir 40 % de logement social et notamment sur la ZAC d'Ivry-Confluences. Alors effectivement il y a eu un impact sur la passerelle alors d'abord est-ce que la passerelle devait être aux frais d'Ivry-Confluences ou de la SNCF ? On peut se poser une question légitime là-dessus. Donc voilà quelques éléments, mais pour y habiter depuis très longtemps où j'ai vécu dans ce quartier sans espace vert, juste la place de l'Insurrection et je vois l'évolution effectivement on peut toujours considérer que ça ne va pas assez vite, mais je pense que là la qualité de l'espace Gambetta par exemple montre qu'on est en train de bien avancer. »*

M. BOUYSSOU – *« Merci, Alain. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Kheira. »*

Mme FREIH BENGABOU – *« Oui rapidement, quant au bilan de la ZAC comme on l'a dit l'an dernier nous on est effectivement vigilants quant à la végétalisation de cette ZAC et on se réjouit ici quand même de cette livraison de l'espace Gambetta, mais ça ne va pas assez vite à notre goût, et on est aussi en vigilance quant au parc Confluences. On l'a dit, nous on aimerait un parc de pleine terre sans construction. On avait évoqué aussi le souhait de travail en commission, Romain, la charte des promoteurs qu'on n'a toujours pas travaillée donc ça on l'attend de pied ferme sur la commission Ville en transition et on souhaite y prendre part activement. Voilà pour toutes ces raisons nous on va s'abstenir sur ce point. Merci. »*

M. BOUYSSOU – *« Merci Kheira. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce point ? Ah Madame BOULKROUN, allez-y, je vous en prie. »*

Mme BOULKROUN – *« Merci déjà Romain pour la présentation claire de la ZAC Ivry-Confluences. Moi je vais revenir sur quelques points et notamment sur la passerelle. On peut se poser la question, mais on ne se la posait pas visiblement avant qu'elle était intégrée dans la ZAC et maintenant on dit qu'on verra s'il est possible de la faire ou pas et est-ce que c'est la SNCF qui doit la prendre en charge ou pas. N'empêche que cette passerelle permettra j'espère un jour de relier quand même deux quartiers de la ville que sont le quartier Ivry-Confluences et le quartier Parmentier, je pense que c'est quelque chose d'important notamment pour Ivry-Confluences parce que quand on regarde le nombre d'accès qu'il y a entre Ivry-Port en général et le reste de la ville ça pose vraiment un problème. Quand on voit la sectorisation pour les collèves avec un nombre de collégiens pour l'instant qui sont à Politzer et qui font un détour assez important pour aller au collège tous les jours, je pense que vraiment cette passerelle est importante. Une fois que Politzer sera détruit, la transition des collégiens se fera dans l'autre sens et de nouveau, je trouve que mettre 20-25 minutes pour aller d'un quartier à l'autre de la ville alors qu'on est juste en face et qu'il y a juste une des voies ferrées qui séparent les deux quartiers je trouve ça un petit peu dommage de dire que ce n'est pas important. Ce n'est peut-être pas la ZAC de le financer, mais dans ce cas-là si nous ne le faisons pas et puis effectivement on restera avec une ville coupée en deux et qui du coup fait perdre de l'attractivité, je pense, au quartier Confluences du fait de l'absence de beaucoup de transports, il y a le RER effectivement, mais beaucoup de gens arrivent par le métro et de nouveau, la distance qui se fait par rapport au quartier Confluences, je*

pense, joue aussi sur l'attractivité. Sur Confluences, ça va mieux, mais c'est vrai qu'il manque toujours des commerces, ça arrive tout doucement, mais je pense que par rapport à l'attractivité et le fait que quand on discute avec les Ivryens, parce que j'y vais assez souvent, ils disent que le manque de commerces est quand même un gros problème. Devoir aller faire ses courses au Carrefour, je suis un peu contre la grande distribution, je suis peut-être à contre-courant, vous allez dire que pour une macroniste, ne pas favoriser la grande distribution et préférer le petit commerce de quartier c'est quelque chose d'étonnant, mais c'est pourtant ce que je privilégie et c'est vrai que sur Confluences de nouveau ce n'est pas ce qui est proposé, c'est quand même plutôt la grande distribution qui est proposée et qui ne satisfait peut-être pas tout le monde. Ensuite, il y a la question effectivement des espaces verts, ça arrive aussi doucement et on sera aussi extrêmement vigilant sur le fait que petit à petit on ne grignote pas sur les espaces verts pour avoir une artificialisation un peu plus importante des sols et des constructions plus importantes. Et enfin, il y avait un dernier point que je voulais aborder, mais qui m'échappe pour le moment donc je vais en rester là, merci. »

M. BOUYSSOU – *« Merci, Madame BOULKROUN. C'est bien, vous avez revendiqué votre étiquette de macroniste parce que je commençais à douter avec vos premières interventions donc là je retrouve mes repères, donc c'est bien. Qui d'autre souhaite intervenir ? Je ne vois pas de mains. Vas-y Clément, tu as un regard incitatif. »*

M. PECQUEUX – *« Merci Romain et merci à l'administration pour ces éléments. Je ne vais aborder qu'un seul point c'est la question de la végétalisation de la ville et des espaces verts à Ivry-Confluences. Alain l'a rappelé très justement, le travail de concertation qui est mené avec les habitantes et les habitants de la ville, il me semble que cette thématique de l'aménagement d'espaces publics végétalisés dans la ville n'a jamais été en termes de concertation et d'implication des habitants aussi importante que ça l'est aujourd'hui que ce soit d'ailleurs pour protester du manque d'espaces verts ou pour faire des propositions d'aménagement et d'amélioration de l'existant et moi je m'en félicite parce qu'en réalité, ça nous permet d'avoir amélioré l'existant. Et moi je m'en félicite parce qu'en réalité, ça nous permet d'avoir des aiguillons pour améliorer la qualité de ce qui sera produit à terme. Juste rappeler un truc quand même, c'est qu'on passe de 2 ou 5 hectares d'espace végétalisé sur le quartier à plus de 20 parce qu'en réalité quand il y aura les cœurs d'îlots aménagés, ce sera le cas. Je le redis aussi et je le disais tout à l'heure dans le cadre du rapport sur le développement durable, il faut qu'on nomme correctement les choses. Ce n'est pas un parc. Un parc c'est fermé, c'est accessible au public à certaines heures ou alors c'est un grand parc régional et je crois qu'on n'y est pas ou départemental avec des frontières qui ne sont absolument pas closes. Et je rappelle qu'il y a plein de gens qui jusqu'ici nous disait qu'on pouvait se contenter d'un parc de 4 hectares au sein d'Ivry-Confluences, fermé sur lui-même et que tout ça irait bien et que maintenant on propose 12 hectares d'espace de pleine terre à Ivry-Confluences en bord de Seine plus tous les cours d'eau aménagés en espaces verts de proximité, on nous rétorque que ce n'est pas un parc. Donc je vais faire cette proposition. Je sais que ça va mettre Jean-François LORES..., il va me regarder avec des grands yeux, je propose que nous fassions la cartographie des espaces désimperméabilisés de cette ville et que ce soit un des indicateurs principaux des prochaines discussions que nous aurons sur les espaces verts dans cette ville. Ce n'est pas facile à faire, mais on va travailler pour. D'ailleurs, le CEREMA, on va en parler tout à l'heure, peut nous aider en la matière comme ça on aura un indicateur objectif de oui ou non est-ce qu'il y aura de la désimperméabilisation ou pas et est-ce qu'on pourra aussi lutter contre le risque inondation qui pèse fortement sur la ZAC et notamment sur la question de développement du commerce de rez-de-chaussée parce que toutes les opérations ne reçoivent pas des commerces de rez-de-chaussée, et donc on pourra enfin statuer sur cette question parce qu'on pourra savoir de quoi on parle, on pourra utiliser les bons termes et on pourra avoir les bons ratios. »*

M. BOUYSSOU – *« Mébadée. »*

Mme BERNARD – *« Moi je voulais juste remercier Romain sur un point de ce rapport qui faisait avant quelques lignes et qui aujourd'hui prend une place importante qui est tout le travail qui est porté dans cette ZAC autour de la question de la culture qui pouvait parfois sembler un petit peu absente de ce projet et avec le travail mené avec la SADEV, avec les opérateurs, avec le secteur culture de la Ville, l'implantation d'œuvres dans l'art public qui complète les 54 œuvres déjà présentes dans l'espace public ivryen et qui va être mis en valeur de suite au travail d'un artiste dont le travail va être totalement financé par la DRAC auprès de la galerie Fernand Léger, vous l'avez déjà votée en Conseil municipal je ne sais plus quand il y a quelques mois, et qui va mettre en valeur tout cet art implanté dans l'espace public qui participe à donner une autre couleur aussi à ce projet en plus de ce qu'a donné Romain sur la halle BHV avec l'implantation des Bergers comme de culture et d'éducation populaire, locomotive dans le cadre du projet et de cette halle.*

Donc voilà je tenais à le souligner parce que c'est c'était sans doute un peu absent je me souviens d'Olivier BEAUBILLARD qui, au mandat précédent, disait toujours : "il n'y a pas la culture dans Ivry-Confluences" et on voit aussi que sur ce sujet-là, on a grandi dans nos discussions et qu'on a fait avancer les choses. »

M. BOUYSSOU – « Merci Méhadée, s'il n'y a pas d'autres mains qui se lèvent, je vais peut-être repasser la parole à Romain sur quelques questions. »

M. MARCHAND – « Oui d'abord un propos général avant de répondre peut-être plus en détail sur certaines choses qui ont été dites notamment par Monsieur BOUILLAUD. D'abord, je trouve que la discussion de ce soir qui est notoirement moins animée qu'elle n'a été ces dernières années notamment depuis 10 ans, je pense que c'est la discussion la plus apaisée sur la formation et le bilan d'Ivry-Confluences depuis 10 ans et ça montre qu'il y a un virage qu'on a pris en quelques années avec le changement de l'équipe de maîtrise d'œuvre, avec le redessin du plan urbain, avec un certain nombre de partis pris, avec les décisions qu'on a prises l'année dernière qui montrent qu'on est en train de réussir quelque chose. Alors je ne dis pas évidemment que tout est fait et les obstacles vont être encore nombreux, mais quand on voit comment aujourd'hui la place de l'Insurrection et son environnement, quand on voit la réussite qui a été depuis maintenant 3 ans, la guinguette du port et la libération des quais de Seine et tout ce que ça ouvre comme perspective, on est encore loin de cet espace vert de bord de Seine et qu'on a projeté d'avoir, mais on voit bien tout le potentiel donc que ces berges recèlent et quand on se promène un petit peu le long de la Seine en allant un petit peu vers le sud, on va être les seuls à avoir la chance d'avoir ce linéaire dédié à de la nature en ville et des espaces récréatifs et dédiés aux circulations douces. Quand on voit la pelouse Gambetta, son inauguration aujourd'hui et la manière dont elle est déjà appropriée par un certain nombre d'habitants dans le quartier, bref, on sent qu'il y a quelque chose de positif qui se passe et ça me satisfait parce que ça fait des années qu'on se dit qu'on a un projet qui porte des ambitions politiques importantes qui sont celles de la ville, la ville populaire aux portes de la capitale, l'idée de pouvoir profiter de ce projet pour débitumer un quartier qui était quand même un quartier industriel dans lequel il n'y avait pas à part le square de l'Insurrection, il n'y avait pas un centimètre carré d'espace vert public, le fait de pouvoir développer des équipements publics dans un quartier où il n'y en avait quasiment pas, de développer du logement accessible au plus grand nombre, bref, on a une pépite entre les mains et on ne faisait à chaque fois qu'en parler négativement et provoquer du mécontentement alors qu'on a une pépite entre les mains et je trouve qu'on est en train de réussir à prendre ce virage. Alors il ne faut surtout pas lire dans mon propos d'autosatisfaction, mais plutôt un appel à ce qu'ensemble, on puisse continuer d'être exigeant parce que sur tous les aspects que j'ai cités, on n'est vraiment pas arrivé. La question de continuer à produire du logement abordable dans les années qui viennent avec le coût du foncier qui augmente, avec les coûts de construction qui augmentent, ça ne va pas être gagné, le fait de pouvoir continuer à dégager du foncier pour faire de la pleine terre et des espaces verts publics et pour aménager de façon qualitative ces espaces verts publics avec les coûts qui explosent, ça va être une gageure. Bref, on n'est vraiment pas au bout de tout, le fait de continuer à faire les équipements on n'est pas au bout de tout, mais on sent que le climat est là pour qu'on puisse se mettre positivement tous autour de la table quelles que soient nos sensibilités et y compris moi j'en appelle à l'opposition là-dessus pour qu'on puisse travailler ensemble positivement. Peut-être pour rectifier une chose pour Monsieur BOUILLAUD alors d'abord sur le collège, ce n'est pas "toiletter" le bilan que de sortir les dépenses de pollution du collège du bilan de la ZAC. D'abord elles y sont toujours aujourd'hui concrètement parce qu'elles ne peuvent pas être ailleurs en l'absence de décision de justice sur la responsabilité, mais parce qu'à la fin, les surcoûts liés à la dépollution de ce collège, ils porteront, je l'espère, moi, sur le responsable dont j'espère que ce sera l'entreprise qui a pollué ce site au départ et qui n'est ni l'aménageur ni le Département ni la Ville, mais en tout état de cause ils ne porteront pas sur le budget communal, ce n'est pas un équipement communal, il n'y a aucune raison que ces dépenses elles puissent être supportées par le budget communal et il n'y a pas de justification non plus à ce qu'elles soient supportées par le bilan d'opération au-delà des budgets de remise en état des sols qui sont ceux de de la ZAC, mais il y a déjà, vous le voyez dans le bilan, beaucoup de millions qui sont dépensés pour remettre en état les sols de façon je dirais habituelle, mais les surcoûts liés à cette affaire quand les responsabilités seront déterminées, il faudra que ce soit un responsable qui supporte ces surcoûts et il n'y a aucune raison que ce soit ni la ville ni l'opération. Et puis sur les 270 millions d'euros de déficit que vous avez évoqués, je pense que vous faites référence au bilan synthétique dans les annexes du CRACL. D'abord on parle de trésorerie, c'est-à-dire qu'il y a effectivement plus de dépenses qui ont été engagées par l'aménageur que de recettes qui sont entrées, mais ça c'est l'aménagement qui est comme ça. Pour pouvoir engranger des recettes, vendre des terrains, vendre des logements, vendre des bureaux, il faut d'abord acheter les terrains les remettre en état les aménager pour pouvoir engranger des recettes donc ça, c'est assez classique et c'est vrai que l'ampleur de l'opération fait qu'il y a une trésorerie très importante qui est dehors,

comme on dit, tout ça est contrôlé de manière très attentive par la Chambre régionale des comptes qui vient d'ailleurs de se pencher sur le cas de SADEV dans un précédent conseil municipal et qui pointe une vigilance à avoir parce que c'est de loin la plus grosse opération du portefeuille de SADEV, mais qui ne porte pas de dérapage en la matière. Et la deuxième chose, c'est que tous les éléments financiers que vous avez dans le CRACL, vous aurez noté qu'ils concernent l'année 2021 puisque le CRACL est fait à n+1, la SADEV le fait courant 2022, nous le transmet et nous, on le passe en Conseil municipal début 2023 et donc il y a toujours une année de décalage entre le CRACL qui est le document juridique et financier et le bilan qu'on fait qui porte sur l'année 2022. Donc les décisions que nous avons prises l'année dernière qui vont commencer à produire des effets sur le bilan financier se verront normalement dans le CRACL de l'année prochaine. »

M. BOUYSSOU – *« Merci Romain. Moi je voudrais quand même ajouter quelques mots pas dans un esprit polémique d'ailleurs, mais vraiment dans un esprit de débat et de fond politique. Dans ce qu'on nous reproche entre guillemets, notamment l'opposition et c'est son rôle, c'est en gros de dire dès le début, vous avez dit quelque chose d'approchant Monsieur BOUILLAUD, que ce projet portait en germe les risques d'un déséquilibre financier à terme à cause des décisions qui ont été prises à l'origine. Alors je vais vous surprendre, je suis totalement d'accord avec vous sur ce point. Effectivement, les orientations de cette ZAC sont risquées et ne répondent pas aux, comment je pourrais dire, aux critères de l'aménagement général dans la métropole du Grand Paris et des critères du libéralisme. C'est-à-dire qu'effectivement, on affirme là depuis le début de la soirée, Ouarda le faisait sur son truc d'orientation budgétaire, plusieurs l'ont fait, on a la volonté de rester une ville populaire aux portes de la capitale. Si on avait décidé dès le début de cette ZAC, dans sa genèse, dans ses orientations initiales de tartiner du logement et de faire d'Ivry une ville exclusivement dortoir on aurait fait que de l'accession à la propriété à des prix beaucoup plus haut que ceux qu'on a réussi grâce à un aménageur public qui a accompagné ce risque. Cette ZAC elle serait non seulement équilibrée dans son bilan en perspective, mais elle serait excédentaire. Vous imaginez aux portes de la capitale à deux pas de Paris les classes moyennes supérieures qui ne peuvent plus se loger à Paris tant le prix du foncier, tant les loyers sont aujourd'hui élevés, elles accourraient pour acheter du logement en accession à la propriété à des tarifs qui restent quand même toujours inférieurs à ceux de la capitale. Avec le rééquilibrage auquel vous faisiez allusion tout à l'heure, on a monté les prix de sortie à 6 004, c'est ça Romain, à 6 004 le mètre carré. C'est ce qui aura un impact positif dans le bilan en perspective de la ZAC. On est toujours très en dessous de ce qui se pratique dans plein d'endroits collés à Paris dans les villes environnantes. Et je vais encore te torturer, mais le prix de sortie à Levallois-Perret que j'ai évoqué tout à l'heure, il est plutôt dans les 11 000 euros le mètre carré que dans les 6 004 ou 9 000, je sais plus quel prix, 8 ou 9 000, voilà, les villes, 8 ou 9 000 euros le mètre carré, ça c'est inaccessible y compris aux classes moyennes sup. Quand on veut avoir un logement familial, c'est impossible et heureusement qu'on a pris tous ces risques parce qu'au moins dans la première période avant... C'est 10 000 à Levallois-Perret me dit Méhadée. Heureusement qu'on a pris tous ces risques parce que dans cette première période de la ZAC avec effectivement ce bilan à terminaison dont il va falloir se préoccuper, qu'il va falloir rééquilibrer, dans toutes les opérations c'est 50 % d'Ivryens qui ont acheté, qui ont libéré du logement social qui ont acheté des logements en accession à la propriété soit à prix très maîtrisé soit à prix maîtrisé soit même dans le prix libre et ce n'est pas forcément que des nouveaux habitants qui sont arrivés, c'est des Ivryens qui en ont bénéficié et il faut quand même qu'on garde ça en tête et ce sont des jeunes Ivryens notamment qui ont pas eu besoin de partir ailleurs parce que les 83 000 habitants dont je vous parlais tout à l'heure, ce ne sont pas que des gens qui vont venir de l'extérieur c'est aussi des familles qui vont se développer à Ivry et qui vont y rester. Il faut avoir ça quand même en perspective. Et dans la décision qu'on a prise sur laquelle il y a eu des grands débats au sein de la majorité municipale, on a décidé de maintenir 40 % de logements sociaux dans toutes les nouvelles opérations. Effectivement, le logement social en termes de charges foncières, de bilan financier d'une opération, ça rapporte moins que l'accession à la propriété et ce qui rapporte encore moins c'est l'activité économique. On dit bien qu'on ne veut ni d'une vie d'usine ni d'une ville dortoir et notre volonté de développer de l'activité économique, alors on a peut-être pas tout bien réussi sur la réimplantation des entreprises touchées par le projet, et cetera, on a encore sans doute énormément avec notre aménageur de progrès à faire sur ce point, mais je vais vous redonner un chiffre, je sais pas peut-être Romain tu l'as déjà donné et je m'excuse si je leur dis, mais on a 114 emplois à Ivry pour 100 Ivryens actifs. Ça veut dire qu'on a plus d'emplois que d'Ivryens en catégorie active c'est quand même un signe de bonne santé économique pour une ville. Alors bien sûr tous les emplois à Ivry ne sont pas remplis par des Ivryens, il y a un taux de chômage qui est aussi préoccupant, mais en termes d'indicateurs, par rapport à tout ça, je trouve qu'on s'en sort vraiment pas mal et il faut éviter de caricaturer ce projet qui a permis dans son programme des équipements publics de produire plein de choses y compris de produire un réseau de chaleur urbaine avec de la géothermie*

qui est dans ce bilan, alors on peut se dire "oh là là si on continue comme ça dans à la fin du truc on sera en déficit", oui, mais on a un réseau de chauffage urbain, on a un puits de géothermie qui nous aide à avoir un pourcentage important d'énergie renouvelable dans notre réseau ivryen donc tout ça c'est de l'acquis et moi je ne regrette pas qu'on ait pris ces risques. Maintenant, il faut être réaliste, il faut avancer sur le sujet. Et je vais vous dire, j'ai un autre indicateur que je ne devrais pas dire devant les caméras et tout ça c'est le nombre de promoteurs immobiliers, de grands responsables de bailleurs sociaux nationaux qui font la queue devant mon bureau ou devant celui de Romain MARCHAND pour venir construire à Ivry donc je veux dire, on a encore le choix et on n'est pas inquiet sur l'attractivité comme on dit dans les termes modernes que notre ville peut avoir pour tous ces gens-là qui ont envie de venir à Ivry. Par contre, il y a des choses un peu plus précises sur lesquelles je voulais revenir. Moi je partage totalement votre avis, Madame BOULKROUN, sur la nécessité de la passerelle. Je pourrais reprendre à mon compte tout ce que vous avez dit sur le sujet. Je pense simplement que cette passerelle qui doit être piétonne, il ne s'agit pas comme on l'avait imaginé à une époque de refaire un pont routier dans ce secteur-là, ce serait complètement à contre-courant et à contretemps de toutes nos aspirations en matière environnementale, mais moi je pense, et il faudra qu'on y travaille, que ce financement, parce que c'est lourd une passerelle en termes de financement, moi j'évalue à 20-30 millions. Ah tu dis entre 15 et 20 donc, je suis moins inquiet, mais, ouais, 15 et 20 enfin ce sera plutôt vers 20 je pense, si on veut un truc bien utile à l'équivalent de ce qu'on a avec la passerelle Muller par exemple qui est un très bel objet architectural alors peut-être qu'on sera obligé d'en rabattre sur la qualité esthétique du truc pour avancer et tenir compte des équilibres, mais moi je pense que cette passerelle, elle doit être financée en partie par la ZAC Confluences, en partie par la ZAC Gagarine-Truillot. Il faut que l'EPA ORSA et la SADEV se mettent un peu d'accord parce que le collège Assai Djebar dans ce qui est réfléchi sur la sectorisation, il sera aussi alimenté par des enfants qui viendront de la ZAC Gagarine-Truillot donc il faut qu'on ait un regard. Alors c'est une question qu'on pose, elle n'est pas encore réglée j'espère qu'elle le sera un jour et puis il faut aussi qu'on pense les servitudes de notre ville. On a une ville qui est coupée en deux par un faisceau de voies ferrées extrêmement important qui nous mange une partie. Alors c'est bien, pour la circulation c'est en plus pour un transport propre dont je déplore d'ailleurs que le ferroutage des marchandises ne soit pas remis à l'ordre du jour de la SNCF pour pouvoir utiliser ce réseau ferré pour transporter des marchandises dans le cadre des enjeux logistiques et pour éviter les camions. On pourrait regagner là-dessus un peu de choses, mais en tout cas cette passerelle elle est nécessaire pour recoudre la ville au moins à cet endroit et il va falloir que l'on continue d'agir sur son financement, mais le faire peser exclusivement sur le programme des équipements publics de la ZAC Confluences, ce ne serait pas forcément juste. Et la SNCF et l'État et les fonds d'investissement métropolitains dont parlait Ouarda tout à l'heure doivent tous converger et nous aussi s'il faut mettre un petit million sur l'affaire on le mettra dans notre PPI, on trouvera bien, mais mettre que ça faut que les autres payent aussi un peu sur cette question-là. Dernier mot, je rejoins ce qu'a dit Romain sur la quiétude et la sérénité du débat. Je me souviens des assises de la ville en 2017, je ne vais pas vous refaire le coup à chaque fois, mais quand je vois l'état d'exaspération qui a été exprimé par les habitants et par les élus du même coup et que je vois aujourd'hui qu'on se promène dans le quartier, qu'on va à Insurrection, que la transformation commence à être ressentie par les gens et ressentie de manière positive. Au mois de septembre, on aura un marché sur le nouveau terrain de la place Gambetta, un marché alimentaire nouveau qui va ouvrir dans un quartier. Il y a un boucher qui est arrivé, me disait Alain, on a deux super boulangeries qui viennent d'ouvrir. Moi je l'ai dit l'autre fois, on a mangé notre pain noir sur le portage de ce projet d'aménagement et on est en train de goûter un peu de brioche là à certains endroits. Il reste plein de choses à faire, mais en tout cas vraiment moi je suis plutôt serein et plein de confiance sur l'avenir de ce projet. Et je remercie Romain, je remercie Alain, je remercie Clément, je remercie tous les élus, et j'en oublie dans ma liste, qui se mobilisent pour faire avancer le rapport à la population et continuer à construire sous le contrôle des habitants cette affaire et je remercie aussi les services de l'administration qui portent ce truc-là avec beaucoup de professionnalisme et d'intérêt. Voilà, je crois qu'il faut qu'on vote et là on va voter solennellement parce que c'est toujours un moment où il faut que l'on compte les voix. On est toujours un peu fébrile quand arrive le bilan d'Ivry-Confluences. Alors qui est pour l'adoption de ce rapport annuel ? Il faut que l'administration compte avec les procurations attenantes. Bon à vue de nez il est adopté, merci. Qui s'abstient ? Dans le doute abstiens-toi, c'est très bien. Il y a des votes contre ? Non, il n'y a pas de vote contre. C'est totalement adopté voilà. Merci Romain et merci aux services.

LE CONSEIL,

26B/ APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2021 relatif à la ZAC Ivry-Confluences, comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie équilibrés en dépenses et recettes, et un tableau des acquisitions foncières.

(26 voix pour et 21 abstentions : Mmes DIARRA, MACALOU, M. GASSAMA, PRIEUR, OURABAH-BERTOUT, DANSOKO, Mmes FREIH BENGABOU, RAER, SEBAIHI, M. MASTOURI, GUESMI, Mmes CHOUAF, MEDDAS, LE FRANC, OUABBAS, M. BOUILLAUD, AUBRY, FOURDRIGNIER, Mmes KAAOUT, BOULKROUN, M. HARDOUIN)

Donc je crois que maintenant pour les conclusions de ce Conseil, nous allons passer la parole à Bertrand... Non c'est parce que comme on se trompe toujours sur le prénom de Bertrand et qu'on l'appelle Bernard de temps en temps et vice et versa j'ai décidé d'appeler Clément Bertrand parce que ça finit pareil et voilà donc Clément, c'est à toi la parole. »

Point 30 : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

A/ Adhésion

B/ Désignation d'un représentant

Rapporteur : Clément PECQUEUX

M. PECQUEUX – *« Le CEREMA, c'est le centre d'étude d'expertise sur les risques l'environnement, la mobilité et l'aménagement. C'est un établissement public créé en 2014.*

C'est une émanation de l'ingénierie de l'expertise de l'État au service des collectivités territoriales comme la nôtre pour pouvoir justement, et je le disais tout à l'heure, accompagner la structuration des projets de développement. Il y a une proposition qui vous est faite que la Ville adhère au CEREMA puisque c'est une nouvelle disposition qui est faite par le CEREMA d'ouvrir sa gouvernance à des collectivités locales et au-delà de siéger au CEREMA, la question c'est aussi d'entrer dans un réseau, avoir un partage d'expérience sur les expertises et de bénéficier d'un certain nombre de formations à l'adresse des élus donc que nous sommes pour essayer de de comprendre les mécaniques de projet et aussi à l'adresse des agents de la ville. Voilà je propose que nous adhérons au CEREMA et qu'on siège au Conseil d'administration, si possible. »

M. BOUYSSOU – *« C'est très bien, c'est une excellente idée, Clément et on te remercie de nous l'avoir soumise et bien évidemment, n'ayant reçu aucune autre candidature pour représenter la Ville au CEREMA, c'est toi qui nous y représenteras, Clément, donc tu es réputé élu à partir de cet instant et tout le monde en est ravi. Voilà donc je vous renvoie à votre feuille de vote et sur l'adhésion et sur la désignation de Clément pour représenter Ivry. Et après il faut que tu nous causes du syndicat Autolib Vélib et d'un sujet de domaine public. Non ça c'est Méhadée parce qu'on s'était trompé. On a vu "domaine public" on se dit c'est Clément, mais en réalité c'est Méhadée. Alors toi c'est sûr syndicat Autolib Vélib, vas-y Clément. »*

LECONSEIL,

30A/ APPROUVE l'adhésion de la ville d'Ivry-Sur-Seine au Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et DECIDE le versement de la cotisation annuelle dont le montant est fixé à 1000 € pour l'année 2023, soit de juin à décembre, et à 2000 € pour les années suivantes.

(46 voix pour et 1 abstention : Mme KAAOUT)

30B/ PREND ACTE de la désignation de Monsieur Clément Pecqueux, adjoint au Maire, pour représenter la Ville au titre de son adhésion au Cerema.

(affaire non sujette à un vote)

Point 31 : Syndicat Autolib' Velib' Metropole

Installation de deux stations supplémentaires — Convention — Avenant

Rapporteur : Clément PECQUEUX

M. PECQUEUX – « Oui merci donc syndicat Autolib Vélip, la question là c'est l'installation de nouvelles stations supplémentaires. Vous le savez dans le cadre du plan vélo et dans la stratégie de la ville sur les mobilités durables on continue en lien avec le développement de notre ville d'installer des stations Vélip. Je voudrais juste noter un élément qui n'a rien à voir avec cette affaire d'installation nouvelle et je tiens à remercier Maryse DORRA qui est notre collègue ici présente et qui a eu une très grande vigilance quant aux débats qui ont lieu au sein du syndicat intercommunal Vélip. Le syndicat intercommunal Vélip prévoit une augmentation de 1 500 euros par station, par an, sur les installations et déjà existantes plus les installations supplémentaires ce qui nous porte quand même tranquillement vers une augmentation de 60 000 euros sur le fonctionnement et le maintien des stations existantes et à venir. 60 000 euros en plus du budget qui est déjà alloué à cette question et qui est de 12 000 euros par station. Il y a un choix qui est donné aujourd'hui par la présidence de du syndicat qui est la non-augmentation du tarif pour les usagers et la non-sollicitation des fonds métropolitains pour l'investissement quand même, je tiens à le souligner. Donc il n'y avait pas le quorum au syndicat donc Maryse n'a pas pu voter contre cette délibération, on a un nouveau conseil mardi et je peux vous dire qu'on va voter contre et j'espère que l'ensemble des forces politiques qui sont représentées dans ce syndicat vont voter contre cette délibération parce que sinon on va aller dans une dégradation de nos capacités de fonctionnement en lien avec les mobilités durables et c'est juste inacceptable. »

M. BOUYSSOU – « Merci Clément pour cette information. Moi je découvre, mais c'est bien que tu en parles. C'est proprement scandaleux, on fait payer les collectivités locales encore une fois directement sans aller chercher d'autres recettes donc effectivement, j'inciterais nos représentants dans ce Conseil syndical à voter évidemment contre ça, mais par contre ce soir il faut voter la convention que tu nous proposes, ne confondons pas les deux donc je vous invite à le faire. Est-ce qu'il y a des observations sur ce point ? Non, très bien alors je vous renvoie à la feuille de vote.

LE CONSEIL,

31/ APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion entre la commune d'Ivry-sur-Seine et le Syndicat Mixte Autolib' et Vélip' Métropole pour l'implantation de deux stations vélip' supplémentaires au sein du quartier Ivry-Port.
(unanimité)

Méhadée c'est finalement toi qui conclus ce Conseil municipal. »

Point 32 : Domaine Public – Hors voirie communale, hors équipements sportifs et hors espaces verts

École professionnelle supérieure d'arts graphiques de la Ville de Paris (EPSAA) – Redevance – Modification (délibération du 15 décembre 2022)

Rapporteur : Méhadée BERNARD

Mme BERNARD – « Oui, avec une délibération un petit peu ardue sur les questions de domanialité donc je vais essayer d'être un peu claire. Lors du Conseil municipal du 30 juin 1922... Pardon, je suis un petit peu fatiguée, pardon. »

M. BOUYSSOU – « Méhadée tu es un peu la highlander du Conseil municipal. Et c'est là qu'on dit "OK boomer". »

Mme BERNARD – « [Rires] C'est ça. Nous avons validé la mise en place d'une grille tarifaire sur l'occupation du domaine public sans observer la particularité de certains locaux dont le 23-29 rue Raspail occupé aujourd'hui par l'EPSAA, l'EPSAA qui est l'école professionnelle supérieure des arts graphiques de la ville de Paris.

La Ville a fait l'acquisition de la manufacture des Œillets en septembre 2009 et l'EPSAA est alors devenue locataire de la Ville et nous avons gardé le même niveau de loyer qu'elle payait avec son ancien propriétaire. Ensuite, entre 2013 et septembre 2022, nous avons conclu un nouveau contrat de location qui est évidemment aujourd'hui expiré. Nous avons entre temps procédé à de lourds travaux d'aménagement afin notamment d'intégrer dans les locaux dans le bâtiment de la manufacture les locaux de la direction de la culture de la Ville ce qui a fait basculer juridiquement la manufacture dans le domaine public. Lors de notre séance de décembre dernier, nous avons approuvé l'occupation des locaux par l'EPSAA avec une redevance annuelle de 47 000 euros. Or nous nous sommes trompés et il s'agit de régulariser la situation puisqu'en réalité la redevance annuelle pour l'EPSAA sera de 393 307,20 euros, ce qui n'est pas une paille auquel s'ajouteront 1 660 euros de charge par mois donc il y a une discussion entre les agents de la ville et la direction de la Ville de Paris qui gère le contrat de l'EPSAA et je vous propose d'approuver cette délibération qui va quand même faire entrer 250 000 euros dans le budget communal. »

M. BOUYSSOU – *« Très bien, c'est une bonne nouvelle. Il faudra que tu m'expliques quand même d'où vient cette erreur. Voilà ça fait une somme considérable donc je vous invite évidemment à voter cette délibération. Merci à toutes et à tous, on se revoit au mois d'avril pour l'adoption du budget notamment. Et n'oubliez pas votre feuille de vote, remettez-la à l'administration sinon on va être très ennuyés. »*

LE CONSEIL,

32/ ABROGE et **REMPLECE** la délibération du 15 décembre 2022, fixant pour l'occupation des locaux par l'école professionnelle supérieure d'arts graphiques de la Ville de Paris (EPSAA) sis 23/29, rue Raspail – 94200 Ivry-sur-Seine une redevance annuelle de quarante-sept mille quarante-deux euros et cinquante-deux centimes (47.042,52 €) hors charges, payable mensuellement et à terme échu, soit 3 920,21 € hors charges par mois **FIXE** pour l'occupation des locaux par l'école professionnelle supérieure d'arts graphiques de la Ville de Paris (EPSAA) sis 23/29, rue Raspail – 94200 Ivry-sur-Seine une redevance annuelle de trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent -sept euros et vingt centimes (393 307,20 €) hors charges, payable mensuellement et à terme échu, soit trente-deux mille sept cent soixante-quinze euros et soixante centimes (32 775,60 €) hors charges par mois.

(unanimité)

LA SEANCE EST LEVEE PAR MONSIEUR BOUYSSOU A MINUIT ET CINQUANTE CINQ MINUTES.

PROCES VERBAL

Conseil municipal du 16 février 2023

Partie 5 : Clôture de la séance**LISTE DES DELIBERATIONS :**

POINT	OBJET	INTITULE DE L'ACTE	NUMERO	FEUILLET
1	PETITE ENFANCE	Association Toupty - Crèche Arc-en-Ciel - 71, boulevard de Brandebourg Convention-cadre / Acquisition des locaux / Mise à disposition des locaux	DEL20230216_01	
2	PETITE ENFANCE	Aide Communale pour l'Accueil d'une Assistante Maternelle (ACADAM) Bilan et mise à jour du règlement	DEL20230216_02	
3	DISPOSITIONS ORGANIQUES	Etablissements d'enseignement du 1 ^{er} degré Ecole Maurice Thorez maternelle - Désignation des représentants au Conseil d'école - Modification (délibération du 20/10/22)	DEL20230216_03	...
4	DISPOSITIONS ORGANIQUES	Etablissements d'enseignement du 2 nd degré Désignation des représentants de la Commune aux conseils d'administration - Modification (délibération du 10/12/20)	DEL20230216_04	
5	ENSEIGNEMENT	Espace Numérique de Travail (ENT) Numérique éducatif - Convention	DEL20230216_05	
6	ENSEIGNEMENT	Classes ULIS Enfants non domiciliés à Ivry-sur-Seine - Forfait applicable aux communes de résidence	DEL20230216_06	
7	VACANCES	Centres de vacances et séjours d'hiver Mandat spécial - Remboursement des frais de mission	DEL20230216_07	
8	SYNDICATS INTERCOMMUNAUX	SIRESCO Approbation du retrait de la commune d'Aubervilliers	DEL20230216_08	
9	CULTURE	Activités culturelles - Galerie Fernand Léger - Conservatoire municipal Report de l'application du tarif extérieur	DEL20230216_09	
10	CULTURE	Activités culturelles - Conservatoire municipal Cours de barre au sol - Remboursement partiel des usagers	DEL20230216_10	
11	CULTURE	Cinéma Le Luxy Cinémathèque française - Convention	DEL20230216_11	
12	CULTURE	Cinéma Le Luxy Association des Cinémas de Recherche d'Île-de-France - Mise à disposition de salle - Convention	DEL20230216_12	
13	CULTURE	Cinéma Le Luxy Dispositif "Maternelle au cinéma" - Convention	DEL20230216_13	
14	CULTURE	Médiathèques EHPAD de l'Orangerie - Convention	DEL20230216_14	
15	FINANCES	Tournages de films Ecoles - Manufacture des Gillels "Bâtiment américain" - Tarifs	DEL20230216_15	

POINT	OBJET	INTITULE DE L'ACTE	NUMERO	FEUILLET
16	SPORTS	Association sportive Molière Prêt de Vélos Tout Terrain - Convention	DEL20230216_16	
17	EQUIPEMENTS PUBLICS	Budget participatif Équipement multisports cité Spinoza - Subvention - Convention	DEL20230216_17	
18	FINANCES	Prestations familles Remise gracieuse - Annulation de dettes	DEL20230216_18	
19	SPORT	Sport et Education populaire – FSGT Adhésion collective – Convention	POINT RETIRE	
20A	ENVIRONNEMENT	Budget primitif 2023 A/ Rapport 2022 sur la situation en matière de développement durable	DEL20230216_20A	
20B	FINANCES	Budget primitif 2023 B/ Rapport 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Ivry-sur-Seine	DEL20230216_20B	
20C	FINANCES	Budget primitif 2023 C/ Débat d'orientations budgétaires	DEL20230216_20C	
21	PERSONNEL	Création d'emplois saisonniers liés au recensement	DEL20230216_21	
22	PERSONNEL	Evolution des emplois et du tableau des effectifs	DEL20230216_22	
23	FINANCES	Parc automobile – Cessions de véhicules	DEL20230216_23	
24	COMMERCE	Halle et marchés communaux Délégation de service public - Avenant n°2	POINT RETIRE	
25	DISPOSITIONS ORGANIQUES	Commissions municipales « Ville qui émancipe » - Remplacement de Moulaye Bamba « Ville qui débat » - Remplacement de Nathalie Leruch	POINT RETIRE	
26B	URBANISME	ZAC Ivry-Confluences A/ Bilan 2022 (information) B/ Compte Rendu à la Collectivité Locale (CRACL) 2021	DEL20230216_26B	
27	URBANISME	113/115, avenue de Verdun - Point P Projet Urbain Partenarial (PUP)	DEL20230216_27	
28	GESTION FONCIÈRE	8, rue du 19 mars 1962 - 9, rue Alexis Chaussinand Cession - Promesse de vente	DEL20230216_28	
29	URBANISME	ZAC Ivry-Confluences 13/17, rue Ernest Renan - Transfert de gestion - Convention	DEL20230216_29	
30A	ESPACES PUBLICS	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) A/ Adhésion	DEL20230216_30A	
30B	ESPACES PUBLICS	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) B/ Désignation d'un représentant	DEL20230216_30B	
31	ESPACES PUBLICS	Syndicat Autolib' Velib' Métropole Installation de deux stations supplémentaires - Convention - Avenant	DEL20230216_31	

POINT	OBJET	INTITULE DE L'ACTE	NUMERO	FEUILLET
32	FINANCES	Domaine Public hors voirie communale, hors équipements sportifs et hors espaces verts Fixation de la redevance pour l'école professionnelle supérieure d'arts graphiques de la Ville de Paris (EPSAA) Modification de la délibération du 15 décembre 2022	DEL.20230216_32	
SOLIDARITE	SOLIDARITE INTERNATIONALE	Séisme en Turquie et en Syrie – Aide d'urgence Subvention à la Croix-Rouge et au Secours Populaire Français	DEL.20230216_Aide d'urgence séisme	

Procès-verbal arrêté lors du Conseil municipal du 16 février 2023.

FAIT EN MAIRIE LE

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE
LE

LA SECRETAIRE


Méhadée. BERNARD

LE MAIRE


Philippe BOUYSSOU